PROJETS PÉDAGOGIQUES

ANNÉE 2023 – 2024

SOMMAIRE

LIEUX 3

LOCAUX ET EQUIPEMENT 4
PLANS 5

ACTEURS 6

ÉTUDIANTS 7
EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE 8
PARTENAIRES 9

PROJET 2023-2024 11

CADRE ET METHODOLOGIE DE CONCEPTION DU PROJET 12
PROJET DE FORMATION 14

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE IFMK/STAGES 15

PROJET PÉDAGOGIQUE DE 1ÈRE ANNÉE 17

IDEES DIRECTRICES 18
OBJECTIFS ET MOYENS 19
CALENDRIER 1ERE ANNEE 25
MAQUETTE DU CYCLE 1 SELON LE PROGRAMME OFFICIEL 26
REPARTITION DES ECTS DU PREMIER CYCLE 27
REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS DANS LE SEMESTRE 1 28
REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS DANS LE SEMESTRE 2 29
REPARTITION DES EVALUATIONS 38

STAGES DE 1ERE ANNÉE 42

PROJET "STAGES" K1 43

PROJET PÉDAGOGIQUE DE 2ÈME ANNÉE 53

IDEES DIRECTRICES 54
OBJECTIFS ET MOYENS 55
CALENDRIER 2EME ANNEE 60
MAQUETTE DU CYCLE 1 SELON LE PROGRAMME OFFICIEL 61
REPARTITION DES ECTS DU PREMIER CYCLE 62
REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS DANS LE SEMESTRE 3 63
REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS DANS LE SEMESTRE 4 64
REPARTITION DES EVALUATIONS 73

STAGES DE 2EME ANNÉE 77

PROJET "STAGES" K2 78

PROJET PÉDAGOGIQUE DE 3ÈME ANNÉE 88

IDEES DIRECTRICES 89
OBJECTIFS ET MOYENS 90
CALENDRIER 3EME ANNEE 95

MAQUETTE DU CYCLE 2 SELON LE PROGRAMME OFFICIEL 96
REPARTITION DES ECTS DANS LE CYCLE 2 97
REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 5 98
REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 6 99
REPARTITION DES EVALUATIONS 114

STAGES DE 3EME ANNÉE 118

PROJET "STAGES" K3 119

PROJET PÉDAGOGIQUE DE 4ÈME ANNÉE 129

IDEES DIRECTRICES 130
OBJECTIFS ET MOYENS 131
CALENDRIER 4EME ANNEE 147
MAQUETTE DU CYCLE 2 SELON LE PROGRAMME OFFICIEL 148
REPARTITION DES ECTS DANS LE CYCLE 2 149
REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 7 150
REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 8 151
REPARTITION DES EVALUATIONS 165

STAGES DE 4EME ANNÉE 169

PROJET "STAGES" K4 170

BIBLIOGRAPHIE 180

OUVRAGES - RAPPORTS 181

ANNEXES 182

ANNEXE I - REFERENTIEL DE COMPETENCES 183
ANNEXE II - REGLEMENT INTERIEUR 184
ANNEXE III - TERRAINS DE STAGES EN INSTITUTION 191
ANNEXE IV - TERRAINS DE STAGES LIBERAUX 194
ANNEXE V – LES AUTORISATIONS 212
ANNEXE VI – IMPRIME COORDONNEES DE STAGE 214
ANNEXE VII – IMPRIME CHANGEMENT DE LIEU DE STAGE 215
ANNEXE VIII – PORTFOLIO 216
ANNEXE IX – IMPRIME GRILLES HORAIRES 256
ANNEXE X - ABREVIATIONS UTILISEES 257

LIEUX

Locaux et équipement

L'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) occupe des locaux au troisième étage de l'Institut Régional de Formation (IRF).
Chaque salle de cours est dotée en nombre suffisant de mobilier (tables et chaises) permettant d'accueillir indifféremment l'une des quatre promotions. L'équipement des salles de Travaux Pratiques (TP) est modulable (les deux plus grandes pouvant accueillir au maximum 10 binômes d'étudiants).

Les locaux :

Locaux propres à l'IFMK (3ème étage) :

- 4 salles de travaux pratiques :
  - 2 pouvant accueillir au maximum 10 binômes d'étudiants
  - 2 pouvant accueillir au maximum 8 binômes d'étudiants
- 3 salles de cours (pouvant accueillir chacune 45 étudiants)
- 1 bureau de directeur
- 3 bureaux de formateurs
- 1 secrétariat
- 1 salle pédagogique
- 3 réserves

Locaux communs avec les autres instituts :

- 1 salle de cours mutualisée pour les périodes de présence des 4 promotions
- 2 amphithéâtres (utilisés pour les enseignements rassemblant les promotions et lors des examens écrits)
- 1 centre d'apprentissage par simulation
- 1 salle de sport (utilisée pour les TP de gymnastique médicale, stretching, etc…)
- 1 centre de documentation
- 1 salle informatique
- 1 local de reprographie
- des vestiaires hommes et femmes séparés (chaque étudiant dispose d'un casier personnel)
- des espaces de détente et de restauration
- des douches

En 2021, une salle de travaux pratiques (ex. salle de radiologie) a été convertie en **salle de réalité virtuelle** comportant 6 box équipés de masques permettant l'immersion des étudiants dans des univers professionnels numérisés.

Les équipements :
L'IRF a rénové et développé considérablement ces deux dernières années ses équipements numériques et multimédia. Les formateurs ont tous été dotés de PC portables équipés d'une webcam afin qu'ils puissent assurer facilement où qu'ils soient des enseignements à distance.
Le réseau Wifi de l'IRF a été amélioré et le nombre de connexions simultanées possibles considérablement augmenté. Le mobilier du centre de documentation a été changé pour faciliter le branchement des ordinateurs portables. Les vidéoprojecteurs et PC des salles de cours ont été remplacés et les amphithéâtres dotés **d'équipements permettant les visio-conférences**. Dans une des salles de cours, tables et chaises ont été remplacées par de fauteuils à roulettes équipés de tablettes. Ils permettent de donner à la salle une configuration adaptée aux différentes approches pédagogiques.

Plans

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION
INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE (IFMERM)
ÉCOLE DE KINÉSITHÉRAPEUTES (EK)
ÉCOLE INFIRMIÈRES DE BLOC OPÉRATOIRE (IBODE)
LOCAUX COMMUNS
CIRCULATIONS
LOCAUX TECHNIQUES
R+3
IFMK en rose

ACTEURS

Étudiants

Le quota d'étudiants admis à entrer en formation est fixé par le Conseil Régional Grand Est à 41 étudiants dont un sportif de haut niveau (Cf les dispositions de l'arrêté du 17 janvier 2020 qui intègrent les sportifs de haut niveau dans le quota).

L'effectif 2023-2024 est de **166 étudiants** (96 filles et 70 garçons).

1ère année : 44 étudiants (27 filles et 17 garçons)
Dont 32 issus de LAS 1 et 8 issus de LAS 2
1 sportive de haut niveau
1 redoublante
2 candidates « passerelle » (*art. 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015*)

2ème année : 38 étudiants (22 filles et 16 garçons)
37 issus de 1ère année dont 1 sportive de haut niveau et 1 en interruption de scolarité
1 candidate « passerelle » (*art. 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015*)
1 sportive de haut niveau issue de K2 en interruption de scolarité

3ème année : 43 étudiants (26 filles et 17 garçons)
42 issus de la 2ème année dont 1 sportif de haut niveau
1 extracommunautaire : entrée directe en 3ème année

4ème année : 41 étudiants (21 filles et 20 garçons)
dont 41 issus de la 3ème année dont 1 sportif de haut niveau et 1 promotion professionnelle

Les étudiants élisent leurs représentants en début d'année scolaire à l'issue d'un scrutin proportionnel à un tour.
Les représentants des étudiants sont les interlocuteurs privilégiés de l'équipe pédagogique pour tout ce qui concerne la vie de la promotion au sein de l'IFMK.
Ils siègent à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut et aux trois sections :

- la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ;
- la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires ;
- la section relative à la vie étudiante.

Ils siègent également à la section relative à la vie étudiante de l'IRF.

Equipe pédagogique et administrative

Le noyau permanent de **l'équipe pédagogique est de 4 formateurs à temps plein et de 2 formateurs à mi-temps.**
Le secrétariat est assuré par une secrétaire à temps plein et une secrétaire à mi-temps.
M. QUINART assure également **la direction de 6 autres écoles et instituts du CHU,** ainsi que la mission de coordonnateur de l'Institut Régional de Formation et celle de coordonnateur des instituts de formation du GHU de Champagne.
Afin de fluidifier les liens entre les années d'études d'un même cycle et de s'inscrire dans la structure d'un master (Cf. décret du 13 août 2021 qui confère le grade de master au diplôme d'état en masso-kinésithérapie), des responsables de cycle ont été désignés à partir de la rentrée de septembre 2021.
G.N. PICHARD, qui a pris sa retraite le 1er avril 2022, a été remplacé par E. Carpentier cadre de santé masseur-kinésithérapeute. Dans ce cadre, les responsabilités ont été redistribuées au sein de l'équipe pédagogique.

1	Directeur	Hervé QUINART
1	Responsable pédagogique Responsable de cycle et de la 2ème année	Jean DUMONT
1	Responsable de la 1ère année	Patrizio VENTURI
0,5	Responsable du 2ème cycle	Franck MUFFAT (mi-temps)
1	Responsable de la 3ème année	Alice PIGOT
0,5	Responsable de la 4ème année	Damien AVON (mi-temps)
1	Responsable des stages	Etienne CARPENTIER
1	Secrétaire	Nathalie CAILLET
0,5	Secrétaire	Marjorie ALAZAAR (mi-temps)

Partenaires

- **Les enseignants de l'URCA et les professionnels en exercice** interviennent à l'IFMK dans de nombreux TP, TD et cours magistraux**.**
  - **La participation des enseignants universitaires** active depuis la création de l'IFMK est devenue obligatoire depuis la réingénierie de la formation en septembre 2015. L'engagement de l'Université dans la formation des étudiants entre dans le cadre de la convention tripartite signée entre les Instituts de Formation du Grand Est, Le Conseil Régional et les Universités du Grand Est.
  - L'expérience des **professionnels cliniciens et thérapeutes de terrain** est également fondamentale pour relier théorie et pratiques de prise en charge des patients. L'IFMK dispose d'un réseau d'intervenants essentiellement issus de ses terrains de stage et donc principalement centré sur l'ex Région Champagne-Ardenne. Ce réseau de partenaires pédagogiques est en recherche de perpétuel développement. L'accès désormais facilité aux techniques de visio-conférence donne des opportunités nouvelles d'extension de ce réseau d'intervenants.

- **Les services de l'URCA** permettent aux étudiants de bénéficier de l'environnement numérique de travail de l'université ainsi que d'accéder à la bibliothèque universitaire et aux services du CROUS, du SUMPPS et du SUAPS.

- **Le Conseil Régional Grand Est** attribue les autorisations de fonctionnement de l'IFMK et l'agrément de son directeur. Il finance par ailleurs le fonctionnement de l'IFMK et la scolarité des étudiants dans le cadre d'une subvention d'équilibre allouée au CHU de Reims. L'autorisation de fonctionnement de l'IFMK a été renouvelée en 2021 sur la base de l'arrêté du 10 juin 2021 qui a notamment modifié les dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur.

- **L'Agence Régionale de Santé** est garante de la conformité en regard des dispositions réglementaires.
  Ainsi, l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut présidée par le Directeur Général de l'ARS ou son représentant, émet un avis sur les sujets suivants :

  - le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements ;
  - les ressources humaines : l'effectif et la qualification des différentes catégories de personnels ;
  - la mutualisation des moyens avec d'autres instituts ;
  - l'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique ;
  - le rapport annuel d'activité pédagogique dont le contenu est défini en annexe VI du présent arrêté ;
  - les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ;
  - les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante ;

- la cartographie des stages ;

- l'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

Elle valide :

- le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants ;
- le règlement intérieur ;
- la certification de l'institut si celle-ci est effectuée ou la démarche qualité.

Elle est composée de représentants des partenaires de l'IFMK : Conseil Régional, Université, organisme gestionnaire, enseignants, terrains de stages et d'élus étudiants.

- **Le CHU de Reims**

  - L'**IFMK** est une entité du CHU de Reims. A ce titre il bénéficie du support juridique et logistique du CHU son organisme gestionnaire. Le CHU assure notamment la gestion de la subvention d'équipement et de fonctionnement versée par le Conseil Régional, la gestion des locaux, la gestion du personnel, la maintenance du matériel, les procédures d'achats, etc... Les étudiants bénéficient par ailleurs de l'accès au self du CHU.

  - **L'Institut Régional de Formation**. L'IFMK est une composante de l'Institut Régional de Formation qui, au sein du CHU, regroupe 12 écoles et instituts. Il bénéficie ainsi des équipements d'une grande structure de formation et notamment de locaux mutualisés : la salle d'activités physiques, le Centre d'Information et de Documentation, le Centre de Simulation (qui s'est étendu en 2022 avec la création de 3 salles supplémentaires), les amphithéâtres, les salles de détente et de restauration, les vestiaires. L'IRF dispose par ailleurs des services d'un cadre administratif, d'un technicien multimédia, d'une documentaliste, d'une lingère, de personnel d'entretien qui permettent à l'IFMK d'assurer aux étudiants des prestations conformes aux exigences de qualité requises par leur formation. Enfin la proximité des étudiants et des équipes enseignantes des 12 autres écoles de l'IRF constitue un terrain favorable aux échanges inter-filières à la construction d'une culture commune aux professionnels de santé.

- **Les établissements de santé, médico-sociaux et les professionnels libéraux** qui accueillent les étudiants en stage. Leur rôle est devenu d'autant plus déterminant que le programme des études de 2015 a transféré une grande partie de la pratique clinique aux terrains de stages, l'IFMK devenant le lieu privilégié du retour d'expérience et du travail à distance sur les situations vécues en stage.

PROJET 2023-2024

Cadre et méthodologie de conception du projet

Le cadre défini par les textes réglementaires

Le projet 2023-2024 et **fondé sur les textes en vigueur** :

Le décret et l'arrêté du 2 septembre 2015 relatifs au diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute fixent notamment le programme de la 1ère, la 2ème, la 3ème et la 4ème année d'études. Ils définissent également les orientations pédagogiques de la formation.

Le grade master comme fil directeur

Le projet pédagogique 2023-2024 s'inscrit dans la continuité de celui déployé l'année dernière qui intégrait pour la première fois **le grade de master associé au diplôme d'état en masso-kinésithérapie** (**décret du 13 août 2021)** comme un élément essentiel de la formation.

- **La structure de la formation répond entièrement aux impératifs d'universitarisation** des études établis par le processus de Bologne : semestrialisation de la formation, découpage du programme en UE, validation par attribution d'ECTS, grades universitaires LMD, etc... Cette organisation est co-construite avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne partenaire de l'IFMK depuis 2007 tant pour la sélection des étudiants que pour la participation aux enseignements.

- **La formation s'inscrit complètement dans la logique pédagogique de formation par « acquisition de compétences ».** Cette conception de l'apprentissage repose sur un postulat : l'étudiant ne pouvant, durant sa formation, être mis en présence de toutes les situations qu'il sera amené à rencontrer dans sa vie professionnelle, il doit donc être en mesure, au sortir de l'IFMK, de trouver lui-même les ressources pour répondre avec pertinence et efficacité aux situations nouvelles qu'il rencontrera. Ces ressources à mobiliser sont tout autant des connaissances théoriques que des méthodes pour les recruter et des comportements pour opérationnaliser en action.

- **La formation à la recherche** a été renforcée en potentialisant les partenariats déjà établis (UFR de STAPS, UFR de Sciences Exactes) et en confortant le partenariat avec la structure de recherche de l'UFR de Médecine établi l'année dernière. L'objectif est de mieux accompagner les étudiants dans la rédaction d'un mémoire fondé sur une méthodologie de recherches de niveau master. La formation à la recherche est organisée à partir de septembre 2021 dans un continuum couvrant les 4 années de formation à l'IFMK.

Une transversalité renforcée entre les enseignements de chaque cycle

Le projet 2018-2019 avait intégré quelques restructurations entre la 3ème et la 4ème année. Ces modifications avaient été apportées dans un **esprit de cohérence pédagogique** (notamment pour ce qui concerne l'enseignement de la physiologie articulaire) et de meilleure répartition des volumes horaires des UE (temps d'enseignement effectif/temps de travail personnel des étudiants). Elles ont apporté satisfaction en 2020-2021 mais en raison des perturbations générées par la crise sanitaire n'ont pu être vraiment évaluées qu'en 2021-2022. Elles ont donné satisfaction et seront reconduites en 2023-2024.

Des conditions techniques favorisant l'innovation pédagogique

Les étudiants de l'IFMK bénéficient depuis 2020 de la plateforme numérique de l'université qui leur permet d'avoir un bureau virtuel individuel. L'utilisation de ces ressources et notamment l'accès à la plate-forme Moodle ont été potentialisées durant les deux années de crise sanitaire. Les innovations techniques et les pédagogies alternatives testées ont ouvert des possibilités en termes d'enseignements à distance, d'apprentissages par e-learning et d'évaluations dématérialisées. Ces avancées pédagogiques vont encore être optimisées grâce à la montée en charge de l'équipement numérique et multimédia dont s'est doté l'IRF en 2021 et 2022 : matériel de visio-conférence dans les amphithéâtres, salle de réalité virtuelle, remplacement des ordinateurs de tous les formateurs, accès à des applications pédagogiques (OBS, Wooclap), etc…
Tout en maintenant une rigueur d'acquisition de connaissances dans les champs disciplinaires définis par les textes, il s'agit de favoriser chez l'étudiant, l'acquisition de connaissances dans l'action en stimulant son autonomie et sa pensée critique afin d'améliorer sa capacité à agir en situation nouvelle. Les classes inversées, apprentissage par simulation, serious games, podcast, etc… sont particulièrement adaptés à ce type d'approche et prendront une part de plus en plus importante dans l'arsenal pédagogique des formateurs**.**

Une méthodologie de projet fondée sur les Sciences de l'Education

Le projet pédagogique 2023-2024 est construit selon la typologie décrite par J. ARDOINO et il se décline en :

- ✓ Un projet de formation (de type "projet visé") qui "…*porte une intention philosophique ou politique affirmant des valeurs en quête de réalisation*" ARDOINO (2000).

- ✓ Un projet pédagogique (de type "*projet programmatique*" qui se traduit par des objectifs. Il est la traduction stratégique du "*projet visé qui en constitue l'énoncé politique". ARDOINO - 2000*)

Projet de formation

Conformément à l'Arrêté du 2 septembre 2015 (annexe IV bis), il vise à ce que l'étudiant devienne « un professionnel de santé autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un praticien capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions en mesurant les limites de ses compétences et de son rôle et de mener les interventions appropriées seul ou en équipe ».

Le postulat de l'IFMK de Reims est que, pour atteindre cette finalité d'autonomie, de responsabilité et de réflexivité, le projet de formation doit être centré sur l'épanouissement et la réussite des étudiants, de manière à ce qu'ils puissent se réaliser sur le plan intellectuel, social, culturel et affectif.
La visée du projet de formation de l'IFMK de Reims s'inscrit depuis plusieurs années déjà dans cette conception.
Il s'agit notamment, de former des étudiants qui deviendront des masseurs-kinésithérapeutes compétents, réflexifs et auteurs de leur profession pour les années à venir.

- ✓ Garantir la compétence :

La compétence est conçue selon ZARIFIAN (2001) comme *"… la prise d'initiatives et de responsabilités de l'individu dans les situations auxquelles il est confronté… c'est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances acquises… la compétence est la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs ; autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de responsabilité".*
La formation à l'IFMK prépare les étudiants à mobiliser des **connaissances fondamentales** solides et à les faire évoluer dans des **contextes cliniques singuliers**. L'adaptation aux **enjeux socio-économiques du monde de la santé de demain**, **l'éducation** en santé, **la prévention,** l'**interdisciplinarité**, constitueront pour les masseurs-kinésithérapeutes des facteurs de compétences, auxquels il convient de préparer les étudiants.

- ✓ Devenir un praticien réflexif :

Un praticien est **réflexif,** *"lorsqu'il prend sa propre action comme objet de sa réflexion"*. "Il cherche à comprendre comment il s'y prend et parfois pourquoi il fait ce qu'il fait" P. PERRENOUD (2004).
Les étudiants formés à analyser leurs pratiques acquièrent une conception évolutive et perfectible de leur profession qui s'inscrit dans l'esprit de l'évaluation **des pratiques professionnelles, du développement professionnel continu** et de **l'apprentissage tout au long de la vie.**

- ✓ Être auteur de sa profession :

Être **auteur** de sa profession renvoie, pour ARDOINO (2000), à *"une capacité à s'autoriser (à être) relativement autonome, parce que pourvu de capacités critiques suffisantes".*
La recherche, la production documentaire, l'élaboration de savoirs propres sont aujourd'hui des enjeux majeurs pour la masso-kinésithérapie. Ces enjeux ont pris une dimension supplémentaire avec l'accès au grade master acquis en 2021. La formation à l'IFMK doit intégrer cette évolution et y préparer les étudiants.

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE IFMK/STAGES

	2023/2024				K1	K2	K3	K4
		au		semaine 28				
		au		semaine 29				
		au		semaine 30				
		au		semaine 31				
		au		semaine 32				
		au		semaine 33				
		au		semaine 34				
		au		semaine 35				
	4 septembre 2023	au	8 septembre 2023	semaine 36	IFMK	IFMK	IFMK	IFMK
	11 septembre 2023	au	15 septembre 2023	semaine 37	IFMK	IFMK	IFMK	IFMK
	18 septembre 2023	au	22 septembre 2023	semaine 38	IFMK	IFMK	IFMK	IFMK
	25 septembre 2023	au	29 septembre 2023	semaine 39	IFMK	IFMK	IFMK	IFMK
	2 octobre 2023	au	6 octobre 2023	semaine 40	STAGE 1	IFMK	STAGE 5	IFMK
	9 octobre 2023	au	13 octobre 2023	semaine 41	STAGE 1	IFMK	STAGE 5	IFMK
S	16 octobre 2023	au	20 octobre 2023	semaine 42	STAGE 1	IFMK	STAGE 5	IFMK
E	23 octobre 2023	au	27 octobre 2023	semaine 43	IFMK	IFMK	STAGE 5	IFMK
M	30 octobre 2023	au	3 novembre 2023	semaine 44	IFMK	IFMK	STAGE 5	IFMK
E	6 novembre 2023	au	10 novembre 2023	semaine 45	IFMK	IFMK	STAGE 5	IFMK
S	13 novembre 2023	au	17 novembre 2023	semaine 46	IFMK	STAGE 3	IFMK	IFMK
T	20 novembre 2023	au	24 novembre 2023	semaine 47	IFMK	STAGE 3	IFMK	IFMK
R	27 novembre 2023	au	1er décembre 2023	semaine 48	IFMK	STAGE 3	IFMK	IFMK
E	4 décembre 2023	au	8 décembre 2023	semaine 49	IFMK	STAGE 3	IFMK	IFMK
	11 décembre 2023	au	15 décembre 2023	semaine 50	IFMK	STAGE 3	IFMK	1ère session S7
1	18 décembre 2023	au	22 décembre 2023	semaine 51	IFMK	STAGE 3	IFMK	1ère session S7
	25 décembre 2023	au	29 décembre 2023	semaine 52				
	1er janvier 2024	au	5 janvier 2024	semaine 1				
	8 janvier 2024	au	12 janvier 2024	semaine 2	IFMK	IFMK	IFMK	IFMK
	15 janvier 2024	au	19 janvier 2024	semaine 3	IFMK	IFMK	IFMK	STAGE 7
	22 janvier 2024	au	26 janvier 2024	semaine 4	1ère session S1	1ère session S2	1ère session S5	STAGE 7
	29 janvier 2024	au	2 février 2024	semaine 5	1ère session S1	1ère session S2	1ère session S5	STAGE 7
	5 février 2024	au	9 février 2024	semaine 6	IFMK	IFMK	IFMK	STAGE 7
	12 février 2024	au	16 février 2024	semaine 7	IFMK	IFMK	IFMK	STAGE 7
	19 février 2024	au	23 février 2024	semaine 8	IFMK	IFMK	IFMK	STAGE 7
	26 février 2024	au	1er mars 2024	semaine 9	IFMK	IFMK	IFMK	STAGE 7
	4 mars 2024	au	8 mars 2024	semaine 10				Flottant
	11 mars 2024	au	15 mars 2024	semaine 11	IFMK	IFMK	IFMK	STAGE 7
S	18 mars 2024	au	22 mars 2024	semaine 12	IFMK	IFMK	IFMK	STAGE 7
E	25 mars 2024	au	29 mars 2024	semaine 13	IFMK	IFMK	IFMK	STAGE 7
M	1er avril 2024	au	5 avril 2024	semaine 14	IFMK	STAGE 4	IFMK	STAGE 7
E	8 avril 2024	au	12 avril 2024	semaine 15	IFMK	STAGE 4	IFMK	STAGE 7
S	15 avril 2024	au	19 avril 2024	semaine 16	IFMK	STAGE 4	1ère session S6	IFMK+S7 2ème session
T	22 avril 2024	au	26 avril 2024	semaine 17	IFMK	STAGE 4	1ère session S6	IFMK
R	29 avril 2024	au	3 mai 2024	semaine 18		Flottant		
E	6 mai 2024	au	10 mai 2024	semaine 19	IFMK	STAGE 4	STAGE 6	IFMK
	13 mai 2024	au	17 mai 2024	semaine 20	1ère session S2	service sanitaire	STAGE 6	IFMK
2	20 mai 2024	au	24 mai 2024	semaine 21	1ère session S2	IFMK	STAGE 6	1ère session S8
	27 mai 2024	au	31 mai 2024	semaine 22	STAGE 2	1ère session S4	STAGE 6	mémoires
	3 juin 2024	au	7 juin 2024	semaine 23	STAGE 2	1ère session S4	STAGE 6	mémoires
	10 juin 2024	au	14 juin 2024	semaine 24	STAGE 2	IFMK	STAGE 6	IFMK
	17 juin 2024	au	21 juin 2024	semaine 25	IFMK	IFMK	IFMK	2ème session S8
	24 juin 2024	au	28 juin 2024	semaine 26	2ème session S1 S2	2ème session S3 S4	2ème session S5 S6	IFMK
	1er juillet 2024	au	5 juillet 2024	semaine 27	2ème session S1 S2	2ème session S3 S4	2ème session S5 S6	JADE

PROJET PÉDAGOGIQUE DE 1ÈRE ANNÉE

Idées directrices

Les étudiants de première année entrent dans **un premier cycle de formation de 4 semestres.** Ce premier cycle apporte les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie. Le second cycle de 4 semestres également s'appuiera sur le socle de connaissances théoriques et pratiques acquises pour organiser le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans tous les champs d'exercice de la profession.
L'organisation de la première année se fonde sur plusieurs **idées directrices** qui vont favoriser le démarrage du processus de professionnalisation des futurs masseurs-kinésithérapeutes.

- La solidité des connaissances fondamentales théoriques et pratiques, définies par le programme des études, est indispensable : elle constitue le socle de développement des compétences cliniques.

- Le découpage des UE du 1er cycle, entre les semestres de 1ère et 2ème année, répond à des impératifs de **pertinence et de cohérence pour la progression de l'apprentissage**.

- L'initiation à la démarche scientifique est fondamentale : elle doit se développer dès la première année et s'inscrire dans une démarche continue et progressive qui couvre tout le 1er cycle.

- La relation thérapeutique dans sa complexité et sa singularité se découvre dans l''écoute, l'expression et l'échange. La référence aux modèles théoriques en sciences humaines aide à la comprendre.

- La multiréférentialité, la confrontation à différents modèles enrichissent la compréhension et aident à la construction de l'identité dans le respect de l'autre.

- L'acquisition d'une culture de l'évaluation aide à la progression individuelle et inscrit les étudiants dans une démarche de responsabilisation.

Objectifs et moyens

Un enseignement de qualité

L'enseignement est composé d'une alternance entre cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques. Il s'appuie sur le travail personnel de l'étudiant. Cette alternance mise en lien est fondamentale dans ce processus d'apprentissage. Un va et vient permanent est donc organisé entre théorie et pratique, source de requestionnement et d'évolution des représentations.

Les travaux pratiques et travaux dirigés se font, pour chaque séquence abordée, en 3 groupes de 14 à 15 étudiants par formateur, dans une salle dédiée. En première année les **travaux pratiques** correspondent à 2/3 du programme des enseignements pratiques et dirigés. Cette proportion élevée de l'enseignement dédiée à la pratique est liée à « l'essence » de la masso-kinésithérapie : fondée sur une pratique manuelle et gestuelle, elle nécessite un apprentissage fondamental particulier. Les étudiants doivent pouvoir observer, décomposer les gestes à apprendre. Les formateurs doivent les aider à bien comprendre et reproduire ces gestes puis leur permettre de les répéter de multiples fois, afin qu'ils se les approprient. Les travaux pratiques constituent le type d'enseignement adapté à cet apprentissage. Ils se pratiquent en binôme, chaque étudiant pratiquant les gestes enseignés « sur » son collègue de binôme.
Un nombre de 14 à 15 étudiants par groupe de TP est idéal pour favoriser une dynamique de groupe qui s'allie à la disponibilité du formateur. Lors des TP, la seule application pratique n'est jamais une fin en soi. La compréhension, la réflexion, la logique du raisonnement et de l'argumentation sont sollicitées.
La découverte des objets de savoir, par l'étudiant lui-même, est toujours privilégiée : découverte du geste valide et de la position adaptée à partir de questionnements et de déductions initiés par le formateur.
Les travaux dirigés constituent 1/3 des enseignements pratiques et dirigés. Ils sont également organisés en groupes de 14 à 15 étudiants par formateur. Plutôt dévolus aux enseignements de sciences humaines, de recherche et de langues (UE1, 2, 8 et 9), ils permettent aux étudiants de manipuler les connaissances et les concepts en interaction avec leurs collègues et le formateur. La dimension réflexive y est privilégiée.

La référence au **cours théorique magistral** est constamment sollicitée. Le recours à la théorie aide à comprendre la pratique, à la décrire, à l'argumenter.
Les cours magistraux sont dispensés par promotion entière en salle de cours. Ils constituent, pour l'étudiant, des temps de conceptualisation. La référence aux auteurs, aux sources bibliographiques est constante. La prise en charge d'environ moitié de l'enseignement théorique par les équipes universitaires de l'URCA assure une garantie de la validité des savoirs enseignés. Une partie des cours d'anatomie générale sont dispensés à l'UFR de Médecine, par les enseignants du laboratoire d'Anatomie, en commun avec les étudiants de L2 Santé. Des cours plus spécifiques d'anatomie sont également organisés à l'IFMK. Les TP de biomécanique sont organisés en collaboration avec le laboratoire d'analyse du mouvement de l'UFR STAPS.
Un support de chaque cours est demandé aux enseignants.

Le lien entre théorie et pratique est formalisé par l'équipe pédagogique de l'IFMK au travers d'enseignements dirigés et de travaux pratiques de révisions. Pratique et théorie y sont en permanence confrontées et réinterrogées. Ces temps d'enseignement sont assurés par l'équipe pédagogique de l'IFMK : l'idée est de revenir sous différents angles sur les connaissances acquises afin d'en assurer l'ancrage. La transversalité des acquisitions est

systématiquement recherchée : un étudiant doit être en mesure de transposer dans différents enseignements une connaissance acquise précédemment. La rigueur de la construction et de l'argumentation est privilégiée.
La crise sanitaire a permis d'opérationnaliser les ressources numériques fournies par l'URCA (espace numérique de travail, accès à la plate-forme Moodle, etc....). L'IFMK s'est doté en 2021 d'outils numériques permettant l'enseignement à distance et la mise en ligne des supports d'enseignement dématérialisés. Les expériences acquises durant les deux dernières années vont permettre à l'équipe pédagogique **d'organiser au bénéfice des étudiants et de manière raisonnée les montages pédagogiques combinant nouvelles approches pédagogiques et méthodes « traditionnelles ».**

Un découpage des enseignements du premier cycle qui facilite l'apprentissage

Le 1er cycle d'études est constitué de 13 UE dont il convient de répartir les enseignements entre les semestres de la 1ère année et de la 2ème année.
Le découpage réalisé répond à des impératifs réglementaires et didactiques dans une logique d'optimisation de l'apprentissage (Cf. maquette de **répartition des UE et des ECTS**).

Les clefs de répartition sont les suivantes :

- Respect du cadre défini par l'arrêté du 2 septembre 2015 :
  - Respect des répartitions imposées par le texte (volumes et positionnements semestriels)
  - 30 ECTS par semestre
  - 10 heures d'enseignement présentiel à l'IFMK (CM, TP/TD) par ECTS
- Répartition des enseignements selon une approche qui va du simple vers le complexe et de l'analytique vers le global
- Enseignements pratiques fondamentaux (massage, mobilisation passive, anatomie palpatoire, etc...) rythmés par les acquisitions théoriques de l'UE4 et de l'UE6 (anatomie, physiologie, biomécanique- méthodes et outils)
- Enseignement de physiologie (métabolismes, appareils) préférentiellement maintenus en 2ème année dans la perspective d'aborder la pathologie en 3ème année
- Intégration toutefois en 1ère année de la physiologie articulaire des membres. En effet, la cohérence de traiter dans une même année physiologie articulaire, anatomie et techniques kinésithérapiques s'y appliquant s'est imposée
- Méthodes de travail et méthodes de recherche réparties harmonieusement dans chaque semestre

Un dispositif d'évaluation formatif et pédagogie

Elle est une composante de l'action pédagogique. J.J. BONNIOL (1996) a montré qu'un sujet réalise d'autant plus précisément une action attendue qu'il en a une représentation précise du but. La compréhension par les étudiants des finalités de l'évaluation et du dispositif mis en place les aidera donc à mieux apprendre.

Deux types d'évaluation sont mis en place :

Des évaluations de type contrôle conformes aux directives réglementaires (Cf. tableau de **répartition des évaluations**) qui permettent chaque semestre l'attribution des ECTS. Les critères d'évaluations et les grilles de correction correspondant à ces critères sont travaillés avec les étudiants et communiqués. Afin de balayer largement le champ des compétences attendues, ces évaluations revêtent des formes multiples : devoirs sur table, questions/réponses orales, évaluations pratiques, notes de TP, rapports de stage. Les évaluations « validantes » de 1ère session sont regroupées en deux périodes d'une semaine

en fin de chaque semestre. Celles de la 2ème session concernent les rattrapages des deux semestres précédents, elles se déroulent à la fin du mois de juin.

Des évaluations de type régulation qui interrogent le processus d'apprentissage et questionnent à nouveau la visée du projet. Les temps de régulation sont répartis tout au long de l'année.

Ces deux types d'évaluation sont acceptés par tous les acteurs (étudiants, formateurs permanents, intervenants extérieurs) comme des *évaluations formatives* (J.J BONNIOL). Elles ont en effet une fin didactique. Le statut de l'erreur est constamment reconsidéré et resitué : *elle n'est pas une faute qu'il faudrait expier mais un passage qui permet de progresser*.
De plus, dans l'objectif de l'acquisition **d'une culture professionnelle de l'évaluation**, une attention particulière est portée par l'équipe pédagogique sur les liens entre les niveaux d'évaluation rencontrés par l'étudiant.
Évaluation-contrôle des connaissances, évaluation-formative, régulation de l'enseignement mais également évaluation du patient, évaluation des pratiques, évaluation bénéfice/risque, etc…
Au cours de séquences de travaux pratiques, il sera ainsi demandé aux étudiants de se placer tour à tour en posture de patient fictif-évaluateur et de collègue évaluateur.

La crise sanitaire a permis de tester des modalités d'évaluations à distance qui seront notamment réutilisées pour les évaluations formatives. Quand les supports d'évaluation dématérialisés seront utilisés pour des évaluations validantes, par soucis de justice et d'égalité des chances entre les étudiants, celles-ci seront organisées en présentiel à l'IFMK.

<u>Des stages porteurs de sens</u>

Les nouveaux textes réglementaires prévoient, en 1ère année, un temps de 3 semaines de formation à la pratique masso-kinésithérapique par semestre. Cette formation à la pratique est regroupée dans l'UE11 et s'acquiert en stage. Les objectifs de stage de 1ère année sont :

- la découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient,
- l'initiation à la pratique clinique.

Le stage 1 est programmé du **2 octobre au 22 octobre 2023** en structure de rééducation (établissement de santé, établissement médico-social ou cabinet libéral). L'objectif est la découverte notamment :

- de l'environnement hospitalier, médico-social ou libéral ;
- du parcours du patient dans la structure et/ou en amont et en aval ;
- des professionnels qui y travaillent ou que le patient rencontre.
-

La programmation de ce stage en tout début de 1er semestre permettra aux étudiants de faire en amont des retours d'expériences particulièrement importants pour travailler leur représentation du métier de kinésithérapeute et pour leur projection dans la formation.

Le stage 2 prévu du **27 mai au 16 juin 2024** a un objectif plus classique d'initiation à la pratique masso-kinésithérapique. Il est centré sur l'observation, la compréhension des différentes tâches du kinésithérapeute (thérapeutique, relationnelle, administrative) et sur l'intégration au sein d'une équipe soignante. Il vise également la mise en application de la technologie de base et du respect des grands principes étudiés durant la première année d'études.
L'expérience singulière vécue en stage constitue un temps fort de la formation. Le dispositif pédagogique qui encadre les stages permet à l'étudiant de faire le lien avec l'enseignement reçu et l'aide à enrichir sa réflexion. La confrontation pendant les stages à différents modèles et à différents référentiels favorise le questionnement de l'étudiant.
Les stages sont programmés selon un calendrier qui permet de travailler, en amont, les objectifs de l'étudiant et de réinvestir, en aval, l'expérience vécue.

Une initiation à la démarche scientifique

Il s'agit de développer chez les étudiants dès la première année d'études une culture de la recherche et de la pratique fondée sur la preuve. Cet objectif prend corps principalement dans les UE6 (Théories, méthodes, modèles et outils en kinésithérapie) et UE8 (méthodes de travail et méthodes de recherche) mais il imprègne également l'ensemble des enseignements dispensés. L'essentiel des enseignements des UE6 et UE8 a été repensé pour l'année 2022-2023 afin d'améliorer la cohérence pédagogique et la progressivité des acquisitions entre les enseignements dispensés dans les UE6 et UE8. **Le partenariat établi l'année dernière avec la cellule de recherche de l'UFR de médecine (Dr C. Barbe) conforte l'équipe de l'IFMK dans l'organisation pédagogique de l'initiation à la recherche**. Les enseignements de l'UE9 de langue anglaise professionnelle sont assurés sous forme de TD par un professeur de l'éducation nationale et par un enseignement à distance de type e-learning. Ce dernier offre une possibilité de progression différenciée selon le niveau initial des étudiants et leur rapidité de progression. L'objectif en première année est l'acquisition de connaissances permettant rapidement de comprendre les articles et études relatifs à la recherche, publiés en langue anglaise.

Une autonomie individuelle et collective

Favoriser l'autonomie des étudiants est un facteur essentiel pour le développement du sens des responsabilités, indispensable chez de futurs professionnels de santé.

L'autonomie collective est affichée dès la première année sous la forme de responsabilités confiées à la promotion (répartition des terrains de stage, participation à des actions d'information sur les études, etc…). Cette autonomie collective est structurée au travers du rôle d'interface des représentants des étudiants. Ceux-ci sont les interlocuteurs privilégiés de l'équipe pédagogique et administrative pour tout ce qui concerne la vie de la promotion. Les informations entre les étudiants et l'équipe pédagogique sont formalisées et passent toutes par les représentants des étudiants. Les modalités de passage des informations sont travaillées en début d'année. En plus des instances réglementaires, des rencontres régulières sont organisées entre les représentants des étudiants et le directeur de l'IFMK.

Les salles de cours et de TP sont accessibles aux étudiants lorsqu'elles ne sont pas occupées. Cette mise à disposition répond à la nécessité d'entrainements et de répétitions qu'impose l'apprentissage des pratiques manuelles : habileté, finesse du toucher et automatisation des gestes en sont les enjeux. Des entraînements et révisions entre étudiants des 4 années sont organisés par la CEMKR. L'entretien des salles et l'organisation des séquences de révisions libres sont laissés à la responsabilité des étudiants.

Le regroupement associatif est facilité et la participation des étudiants à certaines manifestations est encouragée (Téléthon, forums d'information sur les études, etc...).

L'autonomie individuelle est inscrite dans la formation au travers **du temps de travail personnel** maintenant comptabilisé et intégré en tant que temps de formation à part entière. Les enseignements dispensés tiennent compte de ce temps de travail personnel qu'ils sollicitent en amont ou en aval des TD/TP et CM. Ainsi, des « commandes » sont passées aux étudiants afin qu'ils préparent certaines séquences d'enseignement avant d'arriver en cours ou en TP : il s'agira ensuite pour le formateur de commenter et compléter les productions des étudiants plutôt que de dispenser un enseignement magistral. L'accès à la plate-forme numérique de l'URCA et la mise à disposition des étudiants d'un espace numérique de travail favorisent le e-learning et donc le travail personnel des étudiants en autonomie. **Cette année, l'anatomie dispensée par les enseignants de l'UFR de médecine reprendra en présentiel**

sous forme mutualisée avec d'autres formation (DGFSM1, IBODE, MERM). Des capsules vidéo continueront à être mises à disposition des étudiants
L'autonomie individuelle et l'autonomie collective sont régulièrement interrogées et mises en perspective lors de travaux en binômes ou en groupes. Certains sujets d'anatomie et de physiologie étudiés en LAS ne sont pas revus systématiquement sous forme de cours magistraux. Ils font l'objet d'exposés présentés par les étudiants. Une régulation des informations transmises est assurée par les enseignants : l'exposé a ensuite valeur de cours. **Un dispositif de tutorat entre étudiants pilotés par l'équipe pédagogique va par ailleurs être structuré cette année.**
Les étudiants devenant ainsi acteurs de la construction de leur enseignement développent des compétences qui favorisent chez eux l'acquisition des savoirs.

La dimension interhumaine de la relation thérapeutique

L'activité soignante suppose systématiquement la rencontre de deux personnes et la mise en place d'une relation singulière. La relation interhumaine est principalement travaillée dans l'UE2 de Sciences Humaines et Sociales.
Un dispositif particulier permettant un travail sur les implications, les valeurs, les représentations, permet aux étudiants de revenir sur leurs expériences de formation et de prendre conscience de cette dimension interhumaine. Il prend la forme de TD assuré par des enseignants en sciences humaines. Ainsi, en lien avec les modèles théoriques spécifiques aux sciences humaines (psychologie, sociologie, sciences de l'éducation), des temps collectifs d'expression, d'écoute et de réflexion sont coanimés par un psychologue clinicien et un formateur.

- Le service sanitaire

Les étudiants de 1ère année entrent dans le dispositif qui leur permettra de bénéficier du service sanitaire. En effet, les objectifs d'enseignement et de formation du service sanitaire relèvent en grande partie de la santé publique et donc de l'UE1 au programme de 1ère année : il s'agira pour ces étudiants de :

- s'initier aux enjeux de la prévention primaire ;
- réaliser des actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé ;
- s'initier à l''interprofessionnalité et l'interdisciplinarité.

La finalité est pour eux d'intégrer la prévention dans leurs pratiques de futurs professionnels de santé.
Les enseignements relevant du service sanitaire s'intègrent en 1ère année dans l'UE1 de santé publique et comptent pour 2 ECTS. Les objectifs de ces enseignements tendent à initier les étudiants à :

- concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention auprès de populations ciblées en lien avec les priorités de santé publique ;
- acquérir et développer une posture éducative, notamment pour négocier des objectifs partagés avec une personne ou un groupe de personnes ;
- concevoir et mettre en œuvre une évaluation des actions menées.

Conclusion

Ce projet de première année est construit conformément aux programmes réglementaires et orchestré de façon à s'articuler avec les apprentissages antérieurs des étudiants (LAS) et avec les acquisitions qu'ils devront faire ultérieurement. Il est conçu notamment pour apporter un premier niveau d'enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie. Ces enseignements seront poursuivis et renforcés en deuxième année afin de constituer un socle solide pour développer lors du 2ème cycle, l'acquisition des compétences diagnostiques et de prise en charge kinésithérapique. Ceci privilégie l'interactivité et la progression personnelle pour aider les étudiants à devenir auteurs de leur propre formation.
Il s'agit principalement, en première année, de développer un processus de formation qui se poursuivra tout au long des quatre années passées à l'IFMK mais aussi tout au long de la vie professionnelle.

Calendrier 1ère année

ANNÉE 2023 – 2024 1ère année Du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 (44 semaines)	
Semestre 1 Du 04/09/2023 au 02/02/2024 inclus (22 semaines)	**Semestre 2** Du 05/02/2024 au 05/07/2024 inclus (22 semaines)
Vacances	**Vacances**
Noël (2 semaines) Fin des enseignements le 22/12/2023 au soir Rentrée le 08/01/2024	Hiver (1 semaine) Fin des enseignements le 01/03/2024 au soir Rentrée le 11/03/2024 Printemps (1 semaine) Fin des enseignements le 26/04/2024 Au soir Rentrée le 06/05/2024
Stages	**Stages**
Stage 1 (3 semaines) Du 02/10/2023 au 22/10/2023	Stage 2 (3 semaines) Du 27/05/2024 au 16/06/2024
Évaluations	**Évaluations**
Session 1 Du 22/01/2024 au 02/02/2024 Session 2 (rattrapages) Du 24/06/2024 au 05/07/2024	Session 1 Du 13/05/2024 au 24/05/2024 Session 2 (rattrapages) Du 24/06/2024 au 05/07/2024

Maquette du cycle 1
selon le programme officiel

CYCLE 1			ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS	Positionnement dans les semestres		Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	**1er cycle**	1ère ANNEE	S1	S2	2ème ANNEE	S3	S4	**1er cycle**			
1er cycle (S1 à S4)	Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique	**5**	**5**	X	X				30	20	**50**	**75**
		UE 2.Sciences humaines et sciences sociales	**6**	**6**	X	X				40	20	**60**	**90**
		UE 3. Sciences biomédicales	**12**	**7 à 10**	X	X	**2 à 5**	X	X	90	30	**120**	**180**
		UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	**20**	**8 à 12**	X	X	**8 à 12**	X	X	120	80	**200**	**300**
		UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	**6**				**6**	X	X	50	10	**60**	**90**
		TOTAL	**49**							**330**	**160**	**490**	**735**
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	**8**	**3 à 5**	X	X	**3 à 5**	X	X	40	40	**80**	**120**
		UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	**28**	**12 à 16**	X	X	**12 à 16**	X	X	30	250	**280**	**420**
		TOTAL	**36**							**70**	**290**	**360**	**540**
	Apprentissages et approfondissement	UE 8.Méthodes de travail et méthodes de recherche	**4**	**2**	X	X	**2**	X	X	15	25	**40**	**60**
		UE 9. Langue anglaise professionnelle	**4**	**2**	X	X	**2**	X	X		40	**40**	**60**
		UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	**5**				**5**	X	X	10	40	**50**	**75**
		UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	**18**									**630**	**80**
		stage 1		**2 à 3**	X							80	10
		stage 2		**3 à 4**		X						130	10
		stage 3					**6**	X				210	30
		stage 4					**6**		X			210	30
		UE 12 OPTIONNELLE 1	**2**	**2**	X	X				10	10	**20**	**30**
		UE 13 OPTIONNELLE 2	**2**				**2**	X	X	10	10	**20**	**30**
		TOTAL	**35**							**45**	**125**	**800**	**335**
			120	**53 à 66**			**54 à 67**			**445**	**575**	**1650**	**1610**

Répartition des ECTS du premier cycle

CYCLE 1			Répartition des ECTS							Répartition des volumes horaires			
			1ère année			2ème année			1er cycle	1er cycle			
		UE	S1	S2	**Total**	S3	S4	**Total**	**Total**	CM	TD	Total présentiel	TP
1er cycle (S1 à S4)	Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique	3	2	**5**				**5**	30	20	**50**	**75**
		UE 2.Sciences humaines et sciences sociales	4	2	**6**				**6**	40	20	**60**	**90**
		UE 3. Sciences biomédicales	4	4	**8**	4		**4**	**12**	90	30	**120**	**180**
		UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	6	5	**11**	7	2	**9**	**20**	120	80	**200**	**300**
		UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1				2	4	**6**	**6**	50	10	**60**	**90**
		TOTAL							**49**	**330**	**160**	**490**	**735**
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	1	3	**4**		4	**4**	**8**	40	40	**80**	**120**
		UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	7	7	**14**	7	7	**14**	**28**	30	250	**280**	**420**
		TOTAL							**36**	**70**	**290**	**360**	**540**
	Apprentissages et approfondissement	UE 8.Méthodes de travail et méthodes de recherche	1	1	**2**		2	**2**	**4**	15	25	**40**	**60**
		UE 9. Langue anglaise professionnelle	1	1	**2**	1	1	**2**	**4**		40	**40**	**60**
		UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive				3	2	**5**	**5**	10	40	**50**	**75**
		UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique							**18**			**630**	**80**
		stage 1	3		**3**							105	10
		stage 2		3	**3**							105	10
		stage 3				6		**6**				210	30
		stage 4					6	**6**				210	30
		UE 12 OPTIONNELLE 1		2	**2**				**2**	10	10	**20**	**30**
		UE 13 OPTIONNELLE 2					2	**2**	**2**	10	10	**20**	**30**
		TOTAL							**35**	**45**	**125**	**800**	**335**
TOTAL CYCLE 1			**30**	**30**	**60**	**30**	**30**	**60**	**120**	**445**	**575**	**1650**	**1610**

Répartition des enseignements dans le semestre 1

CYCLE 1 SEMESTRE 1			ECTS	Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	Semestre 1				
1er cycle (S1 à S4)	Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique	3	24	6	**30**	**45**
		UE 2.Sciences humaines et sciences sociales	4	30	10	**40**	**60**
		UE 3. Sciences biomédicales	4	30	10	**40**	**40**
		UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	6	40	20	**60**	**90**
		UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1				**0**	
		TOTAL DOMAINE		**124**	**46**	**170**	**235**
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	1	10	0	**10**	**15**
		UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	7	15	55	**70**	**105**
		TOTAL DOMAINE		**25**	**55**	**80**	**120**
	Apprentissages et approfondissement	UE 8.Méthodes de travail et méthodes de recherche	1	0	10	**10**	**15**
		UE 9. Langue anglaise professionnelle	1	0	10	**10**	**15**
		UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive				**0**	
		UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique					
		stage 1	3				**10**
		stage 2					
		stage 3					
		stage 4					
		UE 12 OPTIONNELLE 1		0	0	**0**	**0**
		UE 13 OPTIONNELLE 2		0	0	**0**	**0**
		TOTAL DOMAINE		**0**	**20**	**20**	**40**
		TOTAL SEMESTRE 1	**30**	**149**	**121**	**270**	**395**

Répartition des enseignements dans le semestre 2

CYCLE 1 SEMESTRE 2			ECTS	Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	Semestre 2				
1er cycle (S1 à S4)	Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique	2	6	14	**20**	**30**
		UE 2.Sciences humaines et sciences sociales	2	10	10	**20**	**30**
		UE 3. Sciences biomédicales	4	30	10	**40**	**40**
		UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	5	30	20	**50**	**75**
		UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1				**0**	
		TOTAL DOMAINE		**76**	**54**	**130**	**175**
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	3	20	10	**30**	**45**
		UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	7	6	64	**70**	**105**
		TOTAL DOMAINE		**26**	**74**	**100**	**150**
	Apprentissages et approfondissement	UE 8.Méthodes de travail et méthodes de recherche	1	8	2	**10**	**15**
		UE 9. Langue anglaise professionnelle	1	0	10	**10**	**15**
		UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive				**0**	
		UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique					
		stage 1					
		stage 2	3				**10**
		stage 3					
		stage 4					
		UE 12 OPTIONNELLE 1	2	10	10	**20**	**30**
		UE 13 OPTIONNELLE 2		0	0	**0**	**0**
		TOTAL DOMAINE		**18**	**22**	**40**	**70**
		TOTAL SEMESTRE 2	**30**	**120**	**150**	**270**	**395**

UE 1 Santé publique		
Semestres 1 et 2 Compétences 3 et 10		
CM : 30	**TD : 20**	**TP : 75**
ECTS : 5		

Système de santé, santé publique, politique de santé et kinésithérapie **équipe Dr Kanagaratnam**

- Démographie, étude de la population
- La protection sociale, le système de santé et son organisation territoriale,
- Economie de la santé, orientations des politiques de la santé, les acteurs du système de santé, l'évolution des besoins en santé et des accès aux soins
- Analyse comparée de quelques systèmes de santé
- Les principes fondamentaux du droit de la santé, les droits des usagers, les droits des patients,
- Le code de la santé publique
- La profession et son code de déontologie, la réglementation de son exercice
- Les priorités de santé publique, les plans nationaux de santé publique
- Santé, bien-être, prévention, veille et vigilance en santé
- Prévention, promotion de la santé, éducation à la santé, éducation thérapeutique : les priorités, les méthodes
- Modèles et démarches pluridisciplinaires et interprofessionnelles

Epidémiologie **équipe Dr Kanagaratnam**

- Les concepts fondamentaux de la santé : de l'épidémiologie à la prévention
- Mesure de l'état de santé d'une population, déterminants, enquêtes, méthodes statistiques, indicateurs, données, notions de prévalence et d'incidence
- Introduction à la lecture d'études épidémiologiques concernant des problèmes de santé prévalents en kinésithérapie
- Méthodologie et biostatistiques

Maladie, handicap, rééducations et réadaptation **Equipe IFMK**

- Les modèles conceptuels de la santé, notamment ceux qui prévalent en soins de suite et de réadaptation.
- La personne malade et la personne en situation de handicap
- L'apport des sciences humaines et sociales à l'étude de la santé, du vieillissement, du handicap d'une personne ou d'une population, approches biomédicales et biopsychosociales, données statistiques relatives au handicap
- Les classifications / la classification internationale
- Analyse des situations de handicap et de la place de la rééducation pour la préservation ou la restauration de la santé ou de l'autonomie
- L'évaluation d'un handicap moteur, relationnel, cognitif ou sensoriel.
- Place et rôles des professions de la rééducation et des coopérations interprofessionnelles.
- Histoire et culture des professions de rééducation et de réadaptation,
- Les rôles des kinésithérapeutes et des autres professionnels de la santé
- Les références professionnelles et scientifiques internationales en physiothérapie

Méthodes et outils visant à assurer la qualité et la sécurité des soins **Mr Gaudry + équipe école d'IBODE**

- Conception et mise en œuvre d'une démarche qualité adaptée à l'exercice professionnel
- Normes et recommandations de bonne pratique, « evidence based pratice »
- Prévention des risques
- Prévention des maladies nosocomiales et gestion des évènements indésirables,
- Amélioration continue de la qualité des soins
- Les règles de la traçabilité : les critères de la traçabilité des soins et les transmissions interprofessionnelles, dossier du patient et outils de communication,

UE 2 : Sciences humaines et sciences sociales		
Semestres : 1 et 2	**Compétences 5, 10 et 11**	
CM : 40 h	**TD : 20 h**	**TP : 90 h**
ECTS : 6		

Recommandations sur les éléments de conten7

Sociologie : **M. Peltier**

- Concepts généraux en sociologie et psychosociologie
- Sociologie de la santé, de la prévention, de l'éducation et de la rééducation
- Représentation psycho-sociale du corps, du mouvement, de la santé et de la maladie chez une personne, et conséquences en termes de besoins et de participation
- Histoire et sociologie des professions de santé
- Evolution des modes de collaboration interprofessionnelle et de coopération des professionnels de la santé

Anthropologie : **M. Peltier**

- Principaux concepts en anthropologie et en ethnologie
- Diversité culturelle et sociale, diversité des valeurs, des rites et des croyances en santé
- Caractéristiques anthropologiques et représentation du corps, du mouvement, de la santé, de la maladie, du handicapchez une personne à toutes les étapes de la vie et conséquences en termes de participation

Psychologie **M. Calmus Mme Mestre M.Peltier**

- Principaux courants et concepts en psychologie (exemples : en psychologie clinique, en psychologie cognitive, en psychologie comportementale, en psychométrie, en psychopathologie…)
- Identification des étapes du développement psychologique, cognitif et psychomoteur de l'être humain
- Approche des mécanismes de défense et d'adaptation d'un individu, des facteurs de stress et de fatigue, du processus de deuil, des capacités de résilience
- L'expérience de santé vécue par une personne et la singularité des situations, exemples : schéma corporel et image de soi, phénomènes psychosomatiques, situations de vulnérabilité et de dépendance, souffrance psychique, bénéfice secondaire du problème de santé, …
- Relation de soin, distance professionnelle, relation empathique et communication professionnelle avec le
- patient et son entourage, en situations difficiles de maladie, de handicap et face à la mort

Sciences de l'Education **M. Dumont**

- Théories et modèles de l'éducation, de l'apprentissage, de l'évaluation et de la motivation
- Analyse de situations illustrant ces différents modèles
- Elaboration de situations d'apprentissage, de formation et d'évaluation
- L'utilisation des nouvelles technologies en formation et la formation ouverte et à distance

Philosophie, éthique **M. Peltier M. Schmidt**

- Conceptions philosophiques de l'être humain, courants de pensée et valeurs associés, sources de la morale et de l'éthique, principes de la déontologie professionnelle
- Le malade en tant que sujet : notions de dignité, de droits de l'homme, de liberté, d'autonomie et de responsabilité
- Mise en perspective au regard des problématiques sanitaires, sociales et interculturelles
- Présentations de démarches de réflexion éthique et/ou philosophique dans des situations de soin, de prévention, d'éducation ou de rééducation.

UE 3 Sciences biomédicales		
Semestres : 1, 2, Compétence 1		
CM : 60h	TD : 20 h	TP : 120
ECTS :8		

Sciences fondamentales de la matière et de la vie : **Vu en PACES en PASS ou en LAS1**

- Biochimie et biologie moléculaire : bases de biochimie générale, biomolécules (protéines, glucides, lipides) et biologie moléculaire
- Biologie cellulaire, cytologie, histologie et biologie du développement : structure générale de la cellule, migration cellulaire, cycle cellulaire, étude des tissus, embryologie

Sciences physiques : biophysique et biomécanique **Pr Taiar**

- Actions mécaniques, statique, cinématique, dynamique, résistance des matériaux, dynamique des fluides, électrophysiologie, biophysique,
- Caractéristiques biomécaniques des différents tissus, biomécanique et fonctionnement des appareils.

Physiologie générale, organisation systémique du corps humain **Vu en PACES, PASS et LAS1**

- Organisation systémique du corps humain
- Processus adaptatifs : croissance, vieillissement, adaptation à l'effort, réaction aux stress, homéostasie, effets
- de l'environnement

Principaux processus pathologiques **Pr Nazeyrollas**

- Altération, réparation évolution des structures (cicatrisation, consolidation…)
- Processus pathologiques : dégénératif, inflammatoire, traumatique, prolifératif, vasculaire, hémorragique, ischémique, infectieux, métaboliques et autres.
- Pathologies aigues et chroniques : complications et séquelles
- Allergies et hypersensibilités courantes chez l'enfant et l'adulte

Démarche et raisonnement médical : **Pr Nazeyrollas**

- Exploration diagnostique et ses modalités.
- Réponses thérapeutiques préventives, curatives, palliatives : médicamenteuse, physique et chirurgicale.
- Initiation à la connaissance du médicament et autres produits pharmaceutiques : principales classes thérapeutiques, voies d'administration, produits utilisés en kinésithérapie
- Classes médicamenteuses et principales voies d'administration.

-

UE4 Sciences de la Vie et du Mouvement		
Semestre : 1 et 2	**Compétences 1 et 4**	
CM :70 h	**TD : 40h**	**TP : 165h**
ECTS : 11		

Anatomie **Pr Renard**

- Anatomie descriptive : <u>membre inférieur et supérieur</u>
  - Ostéologie,
  - Arthrologie,
  - Myologie,
  - Neuroanatomie,
  - Anatomie vasculaire
  - Fascias et espaces de glissement
- Anatomie topographique des membres et du tronc et tête
- Anatomie morphologique et palpatoire. **Equipe IFMK**

- Imagerie médicale des différents appareils…… **Equipe IFMEM**

Analyse sur le plan cinésiologique des mouvements et des activités fonctionnelles **équipe IFMK**

- Cinésiologie des mouvements analytiques et globaux <u>des membres inférieurs et supérieurs</u>
- Etude des grandes fonctions du système musculo-squelettique :
  - Préhension,
  - Locomotion,
  - Analyse biomécanique et cinésiologique de gestes et de postures
  - Organisation des mouvements et étude des activités de la vie quotidienne
  - Analyse d'un apprentissage gestuel
-

UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie

Semestres 1, 2, Compétence 2

CM : 30h	TD : 10 h	TP : 60 h

ECTS 4

Théories, concepts et modèles utilisés en kinésithérapie **Equipe IFMK**

- Concepts du vivant, d'évolution et de plasticité
- Le normal et le pathologique : Modèles biomédical, biopsychosocial et approches holistiques en santé
- Histoire et culture des pratiques et des techniques de la kinésithérapie
- Cadres d'analyse d'un geste, d'une activité, d'une expression corporelle, d'une pratique, d'un mouvement
- Modèles didactiques et d'éducation utilisés pour le développement des apprentissages corporels et des activités physiques
- Modèles de la résolution de problème et des approches systémiques (théorie des systèmes et de la complexité)
- Modèles de la CIF (Classification Internationale du Fonctionnement - OMS)

Kinésithérapie et sciences du mouvement **Pr Taiar**

Le recours à la physique pour l'étude des mouvements humain et des caractéristiques des tissus humains, propriétés mécaniques des tissus humains :

- Concepts de la statique et de la dynamique, notions de force, de d'équilibre, de moments moteurs et d'inertie, de régulation posturale, les concepts de l'étude de la résistance des matériaux et de la tribologie biomécanique osseuse, articulaire, musculaire et cutanée

Les théories et modèles du contrôle moteur, de la régulation du tonus et de l'organisation des activités physiques

- la régulation des mouvements, intégration sensori-motrices, développement psychomoteur et acquisition des habiletés motrices
- Observation et analyse cinésiologique des mouvements et des activités de la vie quotidienne et modélisation du fonctionnement biomécanique et sensitivo-moteur du corps humain en situation
- Etude de la régulation posturale et gestuelle au cours de la réalisation d'une activité et des impacts Etude des retentissements sur les tissus, les fonctions et la réalisation des activités, d'un apprentissage ou d'un entrainement à la réalisation de mouvements contrôlés
- Didactique de l'apprentissage gestuel et principes des moyens utilisés en kinésithérapie
- Etiologies des perturbations du mouvement : la douleur, la fatigue, le déconditionnement, les facteurs environnementaux, les perturbations d'origine musculosquelettique, les perturbations d'origine neuromusculaire, les perturbations d'origine cardio-respiratoire, les perturbations d'origines tégumentaire,
- La coordination motrice (ensemble de mouvements reflexes, automatiques, volontaires) et ses perturbations dans la réalisation d'une activité
  - Etude des perturbations du mouvement et de leurs corrections sous forme de contrôle volontaire
- Les différentes technologies permettant d'explorer le mouvement humain pathologique à partir d'analyses de cas simulées et réels : Analyse et exploitation de données relatives à des postures et des mouvements simples et complexes (marche humaine) perturbés ou pathologiques acquis à partir d'enregistrements vidéo, motion capture, électromyographie, capteurs inertiels, plate-forme de force, tapis instrumenté...

Concepts, principes et modalités d'utilisation des différentes techniques d'examen et d'évaluation utilisées en kinésithérapie : Equipe IFMK

- Massage, mobilisations segmentaires et articulaires, facilitation neuromusculaire proprioceptive, gymnastique éducative ou rééducative, méthodes de renforcement musculaire, de thérapie manuelle orthopédique de rééducation fonctionnelle

Cadre d'analyse et de référence pour le raisonnement clinique, de l'intervention et de la relation en kinésithérapie
Equipe IFMK

- La démarche diagnostique et la conception du traitement, de suivi et d'évaluation de la prise en charge en kinésithérapie sont déclinées par le processus kinésithérapique.

Les différentes étapes du processus kinésithérapique **Equipe IFMK**

- Interrogatoire et examen des signes et symptômes et de leurs répercussions sur les activités et les participations de la personne (à l'aide du modèle de la CIF)
- La/les sources d'information relatives aux problèmes (diagnostic médical et autres le cas échéant)
- Elaboration d'hypothèses physiopathologiques et physiothérapeutiques
- Elaboration d'un diagnostic différentiel et d'un pronostic pour situer le rôle et les effets de la kinésithérapie
- Prise en compte des attentes du patient pour formuler le diagnostic kinésithérapique et hiérarchiser les priorités
- La construction de l'intervention, choix des modalités de surveillance et des indicateurs d'évaluation
- La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet d'intervention
- Choix d'une pédagogie facilitant les apprentissages gestuels et comportementaux
- Elaboration des conseils pour favoriser la participation au traitement et pour promouvoir les améliorations de santé

Traçabilité des données, communication interprofessionnelle et retour d'information à destination du médecin traitant (et/ou prescripteur

Cadres théoriques et modèles de la communication professionnelle en santé, en rééducation et en kinésithérapie
Equipe IFMK

- Utilisation des modèles en psychologie relatifs à la communication verbale et à la communication non verbale
- la personne face au processus de recouvrement de la santé et/ou en situation de limitation d'activité
- la relation thérapeutique : analyse théorique du point de vue du patient et du point de vue du professionnel,
- Théorie de la motivation et facteurs favorisant la participation et les apprentissages
- Écoute active, échanges d'informations, relation d'aide, accompagnement, relation formatrice, la prise de décision fondée sur les preuves et la contractualisation du traitement (modèle de la décision partagée), la communication interprofessionnelle et les relation de coopération au sein d'une équipe de soins

UE 7 Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité		
Semestre : 1 et 2	**Compétence 4**	
CM : 21 h	**TD : 119 h**	**TP : 210 h**
ECTS : 14		

Equipe IFMK + intervenants masseurs-kinésithérapeutes

Présentation des principes, indications et contre-indications des différentes techniques ou moyens physiques utilisés en massage et en kinésithérapie

Technologie d'examen, d'évaluation et d'intervention masso-kinésithérapique dans le champ musculosquelettique.

- Examen, évaluations quantitative et qualitative des mobilités des membres
- Technologies actives et passives des structures articulaires, périarticulaires et tégumentaires des membres, du tronc et de la tête
- Examen, évaluations quantitative et qualitative du muscle strié des membres, du tronc et de la tête.
- Technologies actives et passives du muscle strié des membres, du tronc et de la tête.

Technologie d'examen, d'évaluation et d'intervention masso-kinésithérapique dans le champ tégumentaire

- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention de la peau
- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention des structures sous cutanées

UE 8 Méthodes de travail et méthodes de recherche		
Semestres 1, 2, Compétence 8		
CM : 8	**TD : 12**	**TP : 30**
ECTS : 2		

Méthodes de travail **Mme Moschetti , Mme Coutureau et Equipe IFMK**

- Les outils de communication écrite et orale et l'utilisation de différents supports
  - Prise de parole en groupe, argumentation d'un un point de vue dans un groupe
  - Présentation et discussion orale d'un travail personnel
  - Analyse et synthèse des articles des revues professionnelles ou scientifiques utilisées en kinésithérapie
  - Problématisation des questions soulevées dans un texte scientifique et/ou professionnel
  - Contextualisation et définition des concepts clés et des apports d'un texte
  - Rédaction d'une production écrite claire, concise et référencée : problématiser et organiser une réflexion, rédiger un questionnement et une argumentation, améliorer la construction logique des phrases et retenir l'attention du lecteur par la proposition d'illustrations pertinentes
- Les principes des méthodologies de résolution de problème et de conduite de projet
- Certification en informatique et internet : inscription au niveau 1 du C2I

UE 9 Langue anglaise professionnelle		
Semestres 1 et 2	**Compétence 8**	
CM : 0	**TD : 20**	**TP : 30**
ECTS : 2		
- **M. Misset** - Grammaire anglaise de niveau utilisateur indépendant (B1) - Éléments de vocabulaire médical : anatomie, premiers soins, la douleur, principales pathologies, techniques de rééducation, etc… - Anglais dans un contexte professionnel : interrogatoire, questionnement, description de tâches, d'exercice, d'une pathologie, etc. ; faire des recommandations, débattre d'un problème, se justifier, etc… - Structure des articles scientifiques en anglais, identification des mots clés, analyse de texte. - L'organisation internationale de la physiothérapie ; la physiothérapie au Royaume-Uni, en Australie, au - Canada, et aux États-Unis.		

UE 11 Formation à la pratique en masso-kinésithérapie		
Semestres : 1 et 2		
CM :	**TD : 210 h**	**TP : 20 h**
ECTS : 6		
Stage 1	**3 ECTS**	***Stages cliniques*** en établissements de santé ou en soins ambulatoires
Stage 2	**3 ECTS**	

- Un stage temps plein par semestre sur la base de 35 h par semaine
- Récupération d'un stage non validé ou possibilité d'un stage anticipé pendant la période des congés d'été dans des situations particulières
- Possibilité d'un stage temps plein sur 2 structures

Stage 1 (environnement professionnel) en S1

- Découvrir le système de santé, l'environnement professionnel en établissement de santé ou en soins ambulatoires.
- Construire ses représentations du métier de MK selon les différents modes d'exercice.
- Observer les relations interprofessionnelles dans l'équipe de soins, avec les médecins ou tout autre professionnel de santé, comprendre les rôles des différents professionnels.

Stage 2 (parcours du patient) en S2

- Observer, comprendre, s'informer afin de prendre conscience des différentes tâches qui s'imposent au kinésithérapeute (thérapeutique, relationnelle, administrative)
- S'intégrer au sein d'une équipe soignante et observer les relations thérapeutiques avec les patients et/ou l'entourage
- Prendre connaissance du service de soins, de kinésithérapie et de l'environnement matériel du patient.
- S'initier aux soins de santé primaire, avec une attention particulière pour l'hygiène, l'asepsie et la surveillance du patient (sécurité des soins).
- S'initier aux bases générales de la profession de kinésithérapeute, avec mise en application de la technologie de base et du respect des grands principes étudiés durant le *1er* cycle.
- Produire un rapport d'étonnement et se préparer à l'exposé "Étonnements et expériences en kinésithérapie" suivant les consignes indiquées de l'IFMK.

UE 12 - Optionnelle Cycle 1		
Semestres : 1 et 2		
CM : 10	**TD : 10**	**TP : 30**
ECTS : 2		

M. Guimard, M. Boureau M.Ferreira

- Selon le choix de l'étudiant et les ressources, un domaine d'enseignement est approfondi, soit par les enseignements proposés, soit par des enseignements à distance, soit par des visites sur des lieux de travail, des rencontres de personnes ressources, des travaux guidés et évalués…

Répartition des évaluations

Semestre 1 - 1ère session					
UE	Date*	type d'évaluation*	durée*	% de la note*	nombre d'ECTS
UE 1. Santé publique	sem 4 et 5	écrit	1:00:00	100%	3
UE 2.Sciences humaines et sciences sociales	sem 4 et 5	écrit	1:00:00	100%	4
UE 3. Sciences biomédicales	sem 4 et 5	écrit	1:00:00	100%	4
UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	sem 4 et 5	écrit	2:00:00	70%	6
	continu	pratique en TP	0:15:00	5%	
	sem 4 et 5	pratique (morphologie, anatomie palpatoire)	0:15:00	25%	
UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	sem 4 et 5	écrit	1:00:00	100%	1
UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	continu	pratiques en TP	0:15:00	20%	7
	sem 4 et 5	ateliers de techniques (massage, mobilisation passive, bilan)	0:20:00	80%	
UE 8.Méthodes de travail et méthodes de recherche	Retour travail 18 décembre 2023	recherche doc CDI/BU	travail personnel (non présentiel)	100%	1
UE 9. Langue anglaise professionnelle	semaine 4	écrit et oral	1:00:00	70%	1
	évaluation continue par e-learning jusqu'au 26 /01/2024	pratique de la langue	travail personnel (non présentiel)	30%	
UE11 Stage	Retour rapport de stage le 06/11/2023	rapport de stage + appréciation terrain	travail personnel+ évaluation continue en stage	100%	3
C.A.C le 1 mars. Publication des résultats le 1er mars à 16h00					

Semaine 4 : 22 janvier au 26 janvier Semaine 5 : 29 janvier au 2 février

Semestre 1 - 2ème session					
UE 1. Santé publique	sem 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	3
UE 2.Sciences humaines et sciences sociales	sem 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	4
UE 3. Sciences biomédicales	sem 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	4
UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	sem 26 et 27	écrit	2:00:00	70%	6
	sem 26 et 27	pratique (morphologie, anatomie palpatoire)	0:15:00	30%	
UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	sem 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	1
UE7	sem 26 et 27	ateliers de techniques (massage, mobilisation passive, bilan)	0:20:00	100%	7
UE 8.Méthodes de travail et méthodes de recherche	Retour travail 6 mai 2024	recherche doc CDI/BU	travail personnel (non présentiel)	100%	1
UE 9. Langue anglaise professionnelle	sem 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	1
UE11. Stage	juillet/aout	rapport de stage + appréciation terrain	travail personnel+ évaluation continue en stage	100%	3
C.A.C le 5 juillet. Publication des résultats le 5 juillet à 16h00					

Semaine 26 : 24 juin au 28 juin

Semaine 27 : 1 juillet au 5 juillet

Semestre 2 - 1ère session						
UE		Date*	type d'évaluation *	durée*	% de la note*	nombre d'ECTS
UE 1. Santé publique		Retour dossier le 25 avril. Soutenance sem, 20 et 21	Dossier + Poster + soutenance	temps de travail personnel Soutenance : 0:20:00	100%	2
UE 2. Sciences humaines et sciences sociales		Retour le 08 avril	Dossier écrit	Temps de travail personnel	100%	2
UE 3. Sciences biomédicales		Sem 20 et 21	écrit	1:00:00	100%	4
UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)		Sem 20 et 21	écrit	2:00:00	70%	5
		continu	pratiques en TP	0:15:00	5%	
		Sem 20 et 21	pratique (morphologie, anatomie palpatoire)	0:15:00	25%	
UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie		retour dossier 2 semaines après le dernier TD	Ecrit + dossier	1:00:00	50%+50%	3
UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1		continu	pratiques en TP	0:15:00	20%	7
		Sem 20 et 21	ateliers de techniques (massage, mobilisation passive, active, respiratoire et bilan)	0:20:00	80%	
UE 8.Méthodes de travail et méthodes de recherche		Sem 20 et 21	écrit	1:00:00	100%	1
UE 9. Langue anglaise professionnelle		Sem 20 et 21	écrit et oral	1:00:00	70%	1
		évaluation continue par e-learning jusqu'au 30 mai	pratique de la langue	temps de travail personnel (non présentiel)	30%	
UE 12. Optionnelle 1	bien être en entreprise	en fin de séquence	écrit et pratique	A définir avec l'intervenant	100%	2
	exercice physique et pédagogie de groupe	en fin de séquence	écrit et pratique	A définir avec l'intervenant	100%	
	yoga	en fin de séquence	oral et pratique	A définir avec l'intervenant	100%	
UE11	Stage	Sem. 22, 23, 24 Retour rapport de stage le 01/07/2024	rapport de stage + appréciation terrain	travail personnel+ évaluation continue en stage	100%	3
C.A.C le 18 juin. Publication des résultats le 18 juin à 16h00						

Semaine 20 : du 13 mai au 17 mai 2023 Semaine 21 : du 21 mai au 24 mai

Semestre 2 - 2ème session						
UE		Date*	type d'évaluation *	durée*	% de la note*	nombre d'ECTS
UE 1. Santé publique		Retour dossier le 17 juin. Soutenance sem, 20 et 21	Dossier + Poster + soutenance	1:00:00	100%	2
UE 2. Sciences humaines et sciences sociales		Retour le 01 juillet 2024	Dossier écrit	Temps de travail personnel	100%	2
UE 3. Sciences biomédicales		sem 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	4
UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)		sem 26 et 27	écrit	2:00:00	70%	5
		sem 26 et 27	pratique (morphologie, anatomie palpatoire)	0:15:00	30%	
UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie		Retour dossier le 1 juillet Ecrit sem. 26 et 27	Ecrit + dossier	1:00:00	50% + 50%	3
UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1		Sem. 25 et 26	ateliers de techniques (massage, mobilisation passive, active, respiratoire et bilan)	0:20:00	100%	7
UE 8.Méthodes de travail et méthodes de recherche		Sem. 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	1
UE 9. Langue anglaise professionnelle		Sem. 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	1
UE 12. Optionnelle 1	bien être en entreprise	Sem. 26 et 27	écrit et pratique	A définir avec l'intervenant	100%	2
	exercice physique et pédagogie de groupe	Sem. 26 et 27	écrit et pratique	A définir avec l'intervenant	100%	
	yoga	Sem. 26 et 27	oral et pratique	A définir avec l'intervenant	100%	
UE11. Stage		juillet/aout	rapport de stage + appréciation terrain	travail personnel+ évaluation continue en stage	100%	3
C.A.C le 5 juillet. Publication des résultats le 5 juillet à 16h00						

Semaine 26 : 24 juin au 28 juin

Semaine 27 : 1 juillet au 5 juillet

STAGES DE 1ère ANNÉE

Projet "stages" K1

(Stages de l'année 2023-2024)

Qu'entend-t-on par « formation clinique » ?

C'est l'ensemble des séquences pédagogiques de formation à la pratique professionnelle des masseurs-kinésithérapeutes regroupées dans l'UE 11. Cette unité d'enseignement est constituée :

- **De périodes de stages** durant lesquelles l'étudiant est immergé dans les milieux professionnels. (1 période de stage par semestre dans le premier cycle).

- **De temps d'enseignement** (CM ou TD) organisés à l'IFMK en amont et en aval du stage pour travailler sur les objectifs, l'organisation des apprentissages, l'analyse réflexive des expériences vécues sur le terrain, etc…

Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique masso-kinésithérapique auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes de professionnels et lors des temps de débriefing réflexif à l'IFMK.

Combien de stages et quelle durée ?

1er cycle	Présentiel en stage	18 ECTS	Dates
Stage 1 (S1)	3 semaines	3 ECTS	02/10/2023 au 22/10/2023
Stage 2 (S2)	3 semaines	3 ECTS	27/05/2024 au 16/06/2024

Où faire ses stages ? (Cf. également paragraphe « Comment se répartissent les stages à l'IFMK de Reims ? »)

Les terrains de stage sont situés, en France ou à l'étranger, dans toutes structures susceptibles de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ces terrains peuvent notamment être situés dans des structures :

- Hôpitaux publics ou privés
- Cliniques
- Centres de lutte contre le cancer
- Structures médico-sociales (IEM, IMP, IMPRO, CAMSP etc)
- Cabinets libéraux
- réseaux de soins
- Club sportifs
- Laboratoires universitaires d'analyse du mouvement ou de biomécanique

Conditions indispensables :

- **Les terrains de stage doivent être agréés par le directeur de l'institut de formation. L'agrément est revu tous les ans.**

- **La signature préalable de la convention tripartite (IFMK, terrain de stage, étudiant) est obligatoire pour toutes les institutions (à l'exception du CHU de Reims) et pour les cabinets libéraux (un kinésithérapeute responsable est désigné, mais une**

convention individuelle est signée par tous les kinésithérapeutes intervenant auprès de l'étudiant pendant son stage en cabinet libéral).

- **Pour tous les stages, la présence d'un masseur-kinésithérapeute à temps plein est obligatoire.**

Quelles sont les acquisitions à faire lors des stages du 1er cycle?

Le cycle 1 a pour finalité l'acquisition des savoirs fondamentaux, théoriques et pratiques pour comprendre les situations de soins.
Le cycle 2 a pour finalité la conception et la mise en œuvre de traitements masso-kinésithérapiques en situation réelle pour agir avec compétence en situation de soins.
En fin de 3e année (K3) l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculo-squelettique ; neuromusculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire

- **La 1ère année (K1) est centrée sur les savoirs fondamentaux nécessaires à la compréhension des pratiques professionnelles, à la découverte des formes d'exercice et la responsabilité d'exercice**.

Stage 1 (environnement professionnel) en S1

Il s'agit d'un stage découverte du système de santé qui se déroule en structure de rééducation ou en libéral. Les étudiants doivent être encadrés par des masseurs-kinésithérapeutes, il est vivement recommandé qu'ils puissent observer toutes les catégories de professionnels qui gravitent autour du patient lorsque l'environnement le permet.

L'objectif de ce premier stage est la découverte de l'environnement au sens large et plus précisément :

- Le parcours du patient dans l'établissement, le pôle, le service ;
- Les liens avec les structures d'amont et d'aval ;
- L'identification des professionnels que rencontre le patient ;
- La compréhension de leurs activités lors des soins dispensés, des consultations, des examens ;
- L'observation des relations interprofessionnelles dans l'équipe de soins, comprendre les rôles des différents professionnels ;
- La transmission des informations entre professionnels gravitant autour du patient (avec son accord) dans l'exercice libéral
- La compréhension et l'application et le respect le cas échéant des mesures d'hygiène, le secret professionnel.

Stage 2 (parcours du patient) en S2

- Observer, comprendre, s'informer afin de prendre conscience des différentes activités du masseur- kinésithérapeute (cliniques, administrative, etc...)
- S'intégrer au sein d'une équipe soignante
- Respecter les mesures d'hygiène et le secret professionnel (sécurité des soins)
- S'initier aux bases générales de la profession de kinésithérapeute, avec mise en application de la technologie de base et du respect des grands principes étudiés durant la 1ère année de formation
- Produire un rapport d'étonnement et se préparer à l'exposé "Étonnements et expériences en kinésithérapie" suivant les consignes indiquées de l'IFMK

Quelles sont les modalités d'évaluation des stages ?
Evaluation des 11 compétences visées au cycle 1 : auto-évaluation et évaluation par le tuteur (tableau concernant chaque stage à renseigner dans le portfolio).

Quels sont les critères d'évaluation en stage ?

- Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)
- Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession
- Respect des règles de fonctionnement propres à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures…)
- Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation
    - Cycle 1 : Mobilisation adaptée des connaissances fondamentales, des bilans et techniques en kinésithérapie. Connaissance de la démarche du raisonnement clinique
- Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage
- Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle
- Capacité à évoluer au cours du stage

Quelles recommandations pédagogiques pour les tuteurs de stage ?

- Problématiser la situation de travail pour l'apprenant, rendre les situations de travail formatrices
- Organiser et superviser les activités d'apprentissage de l'étudiant
- Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique (expliquer son raisonnement et sa pratique
- Favoriser l'habileté gestuelle par des démonstrations pratiques de l'étudiant
- Animer des séances d'information et de réflexion sur la santé, les prises en charge des personnes et de l'organisation des soins auprès d'acteurs de la santé
- Favoriser les recherches personnelles de l'étudiant

Comment sont attribués les ECTS ?

Les ECTS sont attribués par la Commission d'Attribution des Crédits.

La progression de l'étudiant au cours des stages est appréciée à partir du portfolio. Le portfolio comporte des éléments inscrits par l'étudiant et le tuteur de stage.

Le tuteur évalue les niveaux d'acquisition de chacune des compétences à partir des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio. Il fait une proposition de validation qui est étudiée par la CAC.

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et, en relation avec le tuteur, propose à la Commission d'Attribution des Crédits :

- l'attribution des ECTS liés aux stages

ou

- un complément de stages

ou

- la réalisation d'une nouvelle période de stages.

Dans les deux derniers cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stages sont définies par l'équipe pédagogique.
En cas de difficulté, dans la mesure du possible, un entretien entre le tuteur, le formateur référent de stages de l'institut et l'étudiant est organisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission semestrielle d'attribution des crédits.

Les ECTS correspondants aux stages sont attribués semestriellement dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- Avoir réalisé la totalité du ou des stages, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu ; la durée cumulée des absences en stage ne peut être supérieure à 10 % de la durée totale des stages. Toute absence doit être justifiée au regard de la réglementation en vigueur
- Avoir participé aux activités de la structure d'accueil en lien avec les objectifs de stage
- Avoir mis en œuvre et validé les compétences au niveau requis dans une ou plusieurs situations
- Avoir analysé des situations et activités rencontrées au cours des stages

Qui sont les acteurs de la formation en stage ?

La direction de l'établissement d'accueil
Chaque étudiant est placé sous la responsabilité administrative du représentant de l'établissement d'accueil (directeur, cadre ou masseur-kinésithérapeute selon l'organigramme de la structure de stage).
La direction de l'établissement d'accueil est responsable de la gestion administrative de la formation clinique : conditions d'accueil, charte d'encadrement. Elle est signataire de la convention de stage.

La direction de l'IFMK
Le directeur de l'institut de formation est responsable de l'organisation pédagogique et administrative de la formation clinique : calendrier, objectifs pédagogiques, choix des structures d'accueil. Il est signataire de la convention avec le responsable de la structure d'accueil.

Les professionnels de l'établissement d'accueil
Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage (cadre ou équivalent), d'un tuteur de stage (masseur-kinésithérapeute ou personne qualifiée pour les stages « non cliniques ») et d'un ou plusieurs professionnels de proximité au quotidien. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation (exemple : en cabinet libéral).

Les professionnels de l'IFMK
La secrétaire en charge des stages : Mme ALAZAAR
Le formateur responsable des stages : M. CARPENTIER
Le formateur référent pédagogique de l'étudiant : il présente chaque semestre à la CAC les résultats des étudiants, afin que celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement liées aux stages.

Stage		**Étudiant**	**IFMK**		
Rôle du responsable de la structure d'accueil (directeur ou cadre)	Rôle du tuteur de stage (cadre-masseur-kiné. Ou personne qualifiée)	Rôle du stagiaire	Rôle du formateur référent pédagogique	Rôle du responsable des stages de l'institut de formation	Rôle du directeur de l'Institut de formation
est l'interlocuteur privilégié de l'IFMK. contribue à l'élaboration du projet de formation de sa structure. est responsable de la mise en place de la fonction tutorale dans sa structure. pilote l'intégration des étudiants dans sa structure. est garant du processus d'évaluation du stage. avertit l'institut en cas d'absence ou de survenue d'évènements graves. élabore un rapport circonstancié en cas d'incident. est garant de la qualité et de la sécurité des soins.	accueille, intègre et organise le stage de l'étudiant. assure le suivi et la formation de l'étudiant en faisant émerger du sens au cours de situations de travail. met en œuvre le processus d'évaluation et accompagne l'étudiant dans son processus d'autoévaluation. identifie les points forts et les points faibles et donne des objectifs de progression. transmet les valeurs professionnelles. est garant de la qualité et de la sécurité des soins.	est responsable de son portfolio et de sa mise à jour. prépare son stage en formulant des objectifs précis. présente les objectifs institutionnels et négocie avec le tuteur ses objectifs personnels. respecte les règles de l'organisation de la structure. agit sous la supervision du tuteur. élabore ses actes et ses comportements dans le cadre d'une réflexion éthique. construit ses savoirs professionnels par la formalisation de son expérience. confronte son expérience aux savoirs existants ainsi qu'aux données de la littérature scientifique. participe à l'analyse de sa progression.	assure l'accompagnement de l'étudiant à l'institut. organise la valorisation des savoirs expérientiels. participe au contrôle du parcours de formation clinique et hors clinique. participe à l'élaboration des parcours et des projets en lien avec l'expérience clinique et hors clinique. accompagne la production des projets inhérents à l'expérience de stage.	organise le recensement de l'offre de stage. structure l'offre de stage. assure la régulation du dispositif. est l'interlocuteur privilégié des terrains de stage, notamment en termes de conseils et d'explicitations du projet de formation. . informe les étudiants sur les ressources formatives des stages en termes de populations accueillies et d'activités cliniques ou hors cliniques. participe à la recherche de nouveaux terrains de stage.	est responsable de l'agrément des terrains de stage. est responsable de la conception et de la mise en place du projet de formation professionnelle. s'assure des moyens et des outils de l'alternance. construit le parcours de formation clinique et hors clinique des étudiants et s'assure de la traçabilité. est responsable de l'application de la réglementation en cours, concernant les stages.

Comment se répartissent les stages à l'IFMK de Reims ?

<u>Rappel :</u> En fin de 3e année (K3) l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculo-squelettique ; neuromusculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire. A partir de la 2ème année il n'est pas possible de retourner deux fois dans un terrain de stage hormis ceux de stage 1 de 1ère année.

<u>Les stages en cabinet libéral :</u>
Il appartient à l'étudiant de chercher le masseur-kinésithérapeute qui accepte de l'accueillir en stage. Ce dernier doit répondre aux critères suivants :

- Exercer uniquement à titre libéral pendant la période durant laquelle il accueille le stagiaire (pas d'exercice salarié. Si exercice mixte une convention doit être signée avec le kinésithérapeute et une autre avec l'institution)
- Être agréé par l'IFMK (s'il ne l'est pas, il doit faire sa demande à l'IFMK préalablement à l'accueil du stagiaire)
- Signer avec l'IFMK la charte de bonne pratique d'encadrement des stagiaires

Pour chaque période de stage, le nombre maximum et minimum d'étudiants pouvant aller en cabinet libéral est défini par avance. (Il est en effet nécessaire d'assurer par an une répartition homogène des stagiaires dans les cabinets) et les institutions partenaires.

Les stages libéraux doivent tous être prioritairement **réalisés en Champagne-Ardenne**. Toutefois, après approbation du Directeur, et sur présentation d'un projet pertinent de la part de l'étudiant, un stage peut être effectué hors territoire. Une lettre de motivation en ce sens doit être adressée au responsable des stages.

L'étudiant est encadré par un masseur-kinésithérapeute « responsable ». Si plusieurs masseurs-kinésithérapeutes sont amenés à encadrer le stagiaire dans ce même cabinet, il est obligatoire d'établir des conventions de stage individuelles. La convention de stage n'est pas établie par cabinet libéral, mais individuellement par masseur-kinésithérapeute intervenant dans le déroulement du stage de l'étudiant.

<u>Les stages en institution</u>
L'IFMK dispose de places réservées dans les structures de rééducation du territoire champardennais, ainsi que quelques autres dans des régions limitrophes. En aucun cas, les étudiants ne doivent contacter ces établissements. Le recensement des places de stage est assuré chaque année par l'IFMK. La répartition sur ces terrains de stage est ensuite organisée par l'IFMK.
Les étudiants doivent occuper l'ensemble des places disponibles à Reims (ou banlieue) et sur les terrains de stage logés.

Les étudiants qui souhaitent se rendre dans des institutions qui ne réservent pas de place pour l'IFMK de Reims peuvent le faire **si l'ensemble des places réservées à Reims et sur les terrains logés est pourvu**. Dans ce cas, ils doivent chercher eux-mêmes les structures susceptibles de les accueillir. Ces dernières doivent répondre aux critères énoncés ci-dessus (Cf. « Où faire ses stages ? » en page 1).
Les étudiants qui souhaitent réaliser un stage hors région devront accompagner leur demande d'une lettre de motivation.

Les stages à l'étranger et dans les DROM-COM :
Ils sont possibles sous certaines conditions à la demande de l'étudiant après accord du Directeur de l'IFMK et après étude d'un dossier précisant les conditions d'accueil en stage et exprimant les motivations de l'étudiant.

Les stages « ponctuels » sur des événements sportifs ou à caractère promotionnels ou humanitaire.
Souvent organisés le week-end, ils sont proposés par l'IFMK au fur et à mesure des demandes faites par les organisateurs de ces manifestations. Il appartient aux étudiants intéressés de se faire alors connaître en s'inscrivant sur les tableaux dédiés.
La participation des étudiants à au moins un stage « ponctuel » est obligatoire à partir de la deuxième année de leur cursus scolaire. Plusieurs participations sont possibles et témoignent de l'implication de l'étudiant dans sa formation, et seront prises en compte dans certaines situations d'arbitrages.

Quels sont les documents utilisés (tout document à transmettre devant être systématiquement retourné au secrétariat de l'IFMK) ?

L'imprimé de coordonnées de stage
Celui-ci doit être complété, signé et retourné au secrétariat de l'IFMK pour toute demande en cabinet libéral ou en institution (hors partenaires). Après accord du responsable des stages, les formalités administratives pourront être enclenchées. De ce fait**, il est indispensable de respecter les dates de retour de l'imprimé (annexe VI) et d'y faire figurer les informations obligatoires suivantes :**

- Nom de l'établissement
- Nom du service accueillant l'étudiant (service MPR etc)
- Nom de la personne qui encadrera l'étudiant (cadre MK, etc...)
- Nom et adresse de la personne à qui envoyer les conventions et les documents relatifs à l'agrément (DRH, Direction des soins etc.)
- Nom de tous les kinésithérapeutes étant susceptibles d'encadrer l'étudiant dans un même cabinet libéral
- L'adresse mail et les numéros de téléphones

Si un changement de stage était nécessaire, retour obligatoire au secrétariat du document dédié (annexe VII).

La convention de stage
La signature préalable de la convention tripartite (IFMK, terrain de stage, étudiant) est obligatoire pour toutes les institutions (à l'exception du CHU de Reims) et pour les cabinets libéraux (un kinésithérapeute responsable est désigné, mais une convention individuelle est signée par tous les kinésithérapeutes intervenant auprès de l'étudiant pendant son stage en cabinet libéral).

Le portfolio
Le portfolio (Annexe VIII) est un outil de structuration de la pensée du stagiaire, à l'usage de celui-ci, pour construire son parcours professionnalisant, définir ses objectifs de stages et identifier ses compétences acquises. Le portfolio constitue un recueil de données transcrites par le stagiaire, permettant de tracer et d'analyser les capacités développées en stage.

- Pour le tuteur de stage et les formateurs, le portfolio est un outil de lisibilité du parcours de l'étudiant et un guide d'accompagnement.
- Pour l'étudiant, le portfolio permet de s'initier à l'auto-évaluation de ses compétences et de disposer des évaluations, des préconisations ou des commentaires du tuteur de stage.

Le portfolio est un document imprimé (ou informatisé) et non modifiable par l'étudiant.
Le suivi du portfolio est assuré par l'étudiant qui le met à jour au cours du stage et le présente au tuteur pour appréciations et commentaires en vue de l'évaluation du stage. Il est remis sous forme informatisée au format PDF uniquement (Annexe VIII) dès retour du stage via l'adresse électronique **stage-ifmk@chu-reims.fr.**

La feuille de suivi des présences (grille horaire)

Sous la responsabilité du stagiaire, elle est remplie par lui et présentée en fin de stage pour validation au responsable du terrain de stage ou au tuteur. Elle permet d'évaluer le temps de présence en stage. Elle doit être remise au secrétariat (Mme ALAZAAR) à la fin de chaque mois du stage en cours et au retour de stage (Annexe IX). La feuille de présence doit être impérativement signée par l'étudiant et contre-signée par le responsable de stage ou le tuteur. En l'absence de retour de cette feuille, l'attribution des ECTS liés au stage, ainsi que le versement des indemnités de stage ne peuvent être garantis.

Le rapport de stage
Les stages peuvent faire l'objet d'un travail écrit, demandé par l'IFMK selon des modalités définies préalablement au stage. Elaboré à partir de l'expérience en stage, il participe à l'analyse des situations et activités rencontrées au cours des stages. Il traduit l'acquisition des compétences de l'étudiant et à ce titre compte pour l'attribution des ECTS liés au stage. Il appartient à l'étudiant de se conformer aux modalités précisées et étudiées avant le stage notamment pour la conception, la rédaction et le retour de ce document en temps voulu au secrétariat (Mme ALAZAAR) et en copie à M. Carpentier.

Les autorisations de consulter, copier, utiliser le dossier du patient – les autorisations de photographier et filmer le patient
Des « documents type » sont fournis aux étudiants par l'IFMK ou l'institution de stage (Annexe V). Aucune copie de documents relatifs aux patients, ni photographie ou film impliquant les patients ne peuvent être faits, et utilisés sans la signature par les personnes concernées. Les tuteurs et responsables de terrains de stage doivent, par ailleurs, être informés et donner leur autorisation préalable avant que ces autorisations ne soient demandées au patient.

Les documents relatifs au calcul des indemnités de stage et des frais de déplacements
Ces documents permettent le règlement des indemnités de stage et des frais de déplacement : Il appartient à l'étudiant de les remplir et de les retourner au secrétariat (à Mme ALAZAAR) en se référant aux dates du calendrier **(**Annexe IX**).**

1- Les feuilles horaires permettent le calcul **des indemnités de stage** (à la fin de chaque mois du stage en cours et au retour de stage)

2- La demande de remboursement des frais de déplacement (à la fin de chaque stage) qui peut être demandée pour tout stage effectué en dehors de l'agglomération Rémoise, conformément à la procédure de remboursement de frais de déplacement qui est remise et présentée aux étudiants avant le stage 1.

Dates et modalités de retour des documents

	STAGE 1	STAGE 2
DOCUMENTS + FICHE HORAIRE : **À LA FIN DU STAGE :** Envoyer par mail, en **PJ**, format **PDF**, en **un seul fichier**, le portefolio + la fiche horaire à Mme ALAZAAR et M. CARPENTIER à : stage-ifmk@chu-reims.fr	**27/10/2023**	**21/06/2024**
FICHE HORAIRE : **À LA FIN DU STAGE :** Rapporter à Mme ALAZAAR en **format papier l'original de sa fiche horaire** signée par toutes les parties.	**27/10/2023**	**21/06/2024**
FRAIS DE DÉPLACEMENT : **À LA FIN DU STAGE :** Rapporter à Mme ALAZAAR son **dossier papier** du remboursement des frais de déplacement complété avec **les photocopies des justificatifs demandés**.	**27/10/2023**	**21/06/2024**
RAPPORT DE STAGE : **SELON LES MODALITÉS :** Envoyer par mail en **PJ**, **format PDF**, le rapport de stage à : Mme ALAZAAR et M. CARPENTIER : stage-ifmk@chu-reims.fr	**06/11/2023**	**01/07/2024**

Sur quels critères sont attribués les stages ?

Il appartient en dernier lieu au directeur de l'IFMK ou au formateur responsable de l'organisation des stages de valider les choix de stage. Les critères retenus sont les suivants :

- Pertinence du stage en regard du programme des études
- Impératifs pédagogiques relatifs à la situation individuelle de l'étudiant (connaissances à compléter, nécessité d'accompagnement spécifique de l'étudiant etc.)
- Marque d'investissement dans la formation (assiduité aux enseignements obligatoires et facultatifs - - participation à des manifestations facultatives ou de promotion de l'IFMK)
- Il est rappelé que, à partir du stage 2 et sauf autorisation du directeur de l'IFMK ou du responsable des stages, les étudiants ne doivent pas se rendre plusieurs fois sur le même terrain de stage

La semaine de congé flottante

Elle permet de donner une certaine souplesse à l'organisation du stage en conciliant, le cas échéant, les vacances du tuteur et celles de l'étudiants. Elle est définie par le tuteur de stage en fonction de ses disponibilités et ne peut en aucun cas être imposée par le(la) stagiaire à son tuteur de stage.

Et les absences ?

La présence en stage est obligatoire sur la base de 35 heures par semaine et 5 jours par semaine. Toute absence doit être justifiée au regard de la réglementation en vigueur : aucune absence injustifiée n'est tolérée (Cf. règlement intérieur).
La présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu ; la durée cumulée des absences en stage ne peut être supérieure à 10 % de la durée totale des stages. Le temps de présence en stage est évalué grâce à la feuille de suivi remplie par l'étudiant,

signée de sa main et contre-signée par le responsable de stage ou le tuteur (**Annexe IV).** Elle est sous la responsabilité de l'étudiant et doit être remise au secrétariat de l'IFMK au retour de stage. En l'absence de retour de cette feuille, l'attribution des ECTS liés au stage, ainsi que le versement des indemnités de stage ne peuvent être garantis.
Dès le premier jour d'absence, l'étudiant doit contacter au plus tôt Mme ALAZAAR (malazaar@chu-reims.fr) et le tuteur de stage.
Il doit fournir un justificatif à Mme ALAZAAR, avec copie au terrain de stage.
Dans la mesure du possible, le rattrapage des heures d'absence se fera pendant le stage, ou sera organisé par l'IFMK (si nécessaire en juillet et août) si l'absence est trop importante.
Aucun temps de travail personnel n'est prévu pendant le stage.

Absence du tuteur : Toute absence du tuteur masseur kinésithérapeute même temporaire rend impossible la participation de l'étudiant aux activités pendant cette période et doit être immédiatement relayée à l'IFMK. A ce titre, il est primordial pour l'étudiant dans son choix de stage de privilégier les institutions ou kinésithérapeutes libéraux exerçant à plusieurs au sein d'un même cabinet et acceptant de se relayer pour encadrer le stagiaire en cas d'absence du tuteur principal. Pour rappel, en libéral, un kinésithérapeute n'ayant pas rédigé une convention tripartite ne peut encadrer un(e) stagiaire.

Remarque importante :

Les documents de fin de stage (portfolio, évaluations, fiches horaires) doivent systématiquement être envoyés à l'adresse suivante créée à cette fin :
stage-ifmk@chu-reims.fr.

Les interlocuteurs stage de l'IFMK

Etienne CARPENTIER
Formateur IFMK
Référent stages
03 26 83 28 66
stage-ifmk@chu-reims.fr

Marjorie ALAZAAR
Secrétariat stages
03 26 78 73 00
stage-ifmk@chu-reims.fr

PROJET PÉDAGOGIQUE DE 2ÈME ANNÉE

Idées directrices

La deuxième année est la dernière année du 1er cycle destiné à apporter aux étudiants les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie. Elle est orientée vers **l'acquisition de la démarche de raisonnement clinique** et s'inscrit dans la continuité de la 1ère année qui était centrée sur les savoirs fondamentaux nécessaires à la compréhension des pratiques professionnelles, à la découverte des formes d'exercice.

La deuxième année d'études est donc axée sur les idées directrices suivantes :

- La poursuite des enseignements de 1ère année selon une répartition choisie sur des critères de **pertinence et de cohérence pour l'apprentissage**.

- La solidité des connaissances fondamentales nouvelles, notamment en physiologie et en physiopathologie, est indispensable : elle constitue le socle de développement des compétences cliniques.

- Le début de la formation à **la pratique clinique** développée en stage s'inscrit dans une logique pédagogique de mise en perspective permanente des acquisitions faites à l'IFMK.

- La 2ème année prépare l'étudiant à entrer en 2ème cycle : la **validation, en fin d'année, par tous les étudiants de l'ensemble des 11 compétences** Cf. annexes à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques » est attendue.

- **: La globalité bio-psycho-sociale de l'approche de la personne soignée** est toujours recherchée : elle se travaille dans la mise en lien des champs cliniques et méthodologiques avec la formation clinique.

- L'initiation à la **démarche scientifique** se poursuit dans une perspective de débuter le mémoire dès la 3ème année.

Objectifs et moyens

La poursuite des enseignements de 1ère année dans une logique de cohérence pour l'apprentissage

Le 1er cycle d'études est constitué de 13 UE. La répartition des contenus d'enseignement a été réalisée pour répondre à des impératifs réglementaires et didactiques dans une logique d'optimisation de l'apprentissage. Les clefs de répartition choisies dès l'année 2015-2016 sont les suivantes :

- Respect du cadre défini par l'arrêté du 2 septembre 2015 :
  - Respect des répartitions imposées par le texte (volumes et positionnements semestriels).
  - 30 ECTS par semestre.
  - 10 heures d'enseignement présentiel à l'IFMK (CM, TP/TD) par ECTS.
- Répartition des enseignements selon une approche qui va du simple vers le complexe et de l'analytique vers le global.
- Enseignements pratiques fondamentaux de l'UE7 (mobilisations actives, testing, etc...) rythmés par les acquisitions faites en 1ère année et par celles de théoriques de l'UE4 et de l'UE6 (anatomie, anatomie palpatoire physiologie, biomécanique- méthodes et outils).
- Démarrage en 2ème année des enseignements de physiologie (UE4) (métabolismes, appareils, physiologie articulaire du rachis) dans la perspective de faire les liens avec la sémiologie et la physiopathologie de l'UE5 également débutées en 2ème année.
- « Méthodes de travail et méthodes de recherche » (UE8) réparties harmonieusement dans chaque semestre en parallèle avec « Théories, méthodes modèles et outils » de l'UE6 avec laquelle les évaluations sont compensables.
- Introduction en deuxième année d'un travail particulier de synthèse et de transversalité des acquisitions dans le cadre des travaux pratiques et dirigés de l'UI10.

L'acquisition de connaissances fondamentales

Elle s'appuie sur l'enseignement développé en 2ème année, les acquisitions faites en 1ère année et celles acquises durant les stages. La construction pédagogique est organisée de telle façon qu'enseignement théorique, travaux pratiques et expérience de stage s'alimentent réciproquement.
La pratique des techniques d'évaluation et de rééducation est principalement travaillée lors des travaux pratiques (TP). Sont notamment introduites en 2ème année les techniques de mobilisation active et de testing. Les TP se font en 3 groupes de 14 à 15 étudiants pour un formateur et ont lieu dans une des salles de travaux pratiques dédiées ou en centre de simulation.
Certaines séquences de travaux pratiques nécessitant l'utilisation de matériel spécifique (isocinétisme, fauteuils roulants) peuvent être réalisées en groupes restreints (8 à 10 étudiants). Certains de ces enseignements sont par ailleurs délocalisés « sur site » dans les services de Médecine Physique du CHU dotés des équipements adaptés (laboratoire d'analyse du mouvement, appareillage spécifique).

Lors de chaque TP, les étudiants peuvent être interrogés sur l'enseignement des TP précédents : Cette pratique pédagogique permet d'entretenir l'émulation des étudiants et d'inscrire chaque nouveau TP dans une progression fondée sur les acquis précédents.
De nouveaux savoirs théoriques sont abordés en deuxième année en cours magistraux ou à partir de travail personnel régulé en TD. Il s'agit notamment des enseignements de physiologie, de physiologie articulaire (UE4) et physiopathologie dans le champ musculosquelettique du patient adulte (UE5).
L'enseignement de physiologie est coordonné par le Pr MAURAN et porté par l'équipe d'enseignants de l'UFR de Médecine. L'équipe du Pr BOYER prend en charge la neurophysiologie. Le statut universitaire des intervenants garantit la validité des enseignements et leurs références scientifiques. La physiologie articulaire du rachis est enseignée par les formateurs de l'IFMK. Tous ces enseignements sont dispensés selon un calendrier qui permet la concordance et donc la cohérence avec ceux de l'UE5 de sémiologie et de physiopathologie dans le champ musculosquelettique.
L'UE5 pouvant être répartie entre les semestres 3 et 4, le découpage retenu place l'enseignement des pathologies musculosquelettiques pédiatriques en 3ème année au cours de l'UE 15.

La transférabilité et le développement des compétences

Le lien entre travaux pratiques, cours magistraux et connaissances acquises en stage, est travaillé par l'équipe pédagogique dans un but de développement des compétences. La transférabilité des acquisitions est privilégiée. De nombreuses séquences pédagogiques prennent la forme de **« cas cliniques » (Cf « projet cas cliniques » ci-dessous)** ou de **« cas concrets »** durant lesquels des situations vécues en stage ou proposées par les formateurs sont questionnées à la lumière des connaissances théoriques et pratiques acquises à l'IFMK. Les enseignements de **l'Unité d'Intégration UI10** répondent notamment à cette logique. Leur finalité porte sur la compréhension du **raisonnement clinique.**
Les séquences pédagogiques de cette Unité d'Intervention comportent des analyses de situation préparées par les étudiants, des mises en situations simulées, des analyses des situations vécues en formation clinique et des travaux de transposition à de nouvelles situations. Le formateur aide l'étudiant à reconnaître la singularité des situations tout en identifiant les concepts transférables à d'autres interventions. Ces séquences prennent la forme de TP ou de TD, se font en groupes de 14 à 15 étudiants pour un formateur et ont lieu dans une des salles de travaux pratiques dédiées. Elles sont la plupart du temps associées à un travail personnel de l'étudiant qui doit les préparer en amont.
Les TD comptant dans l'UI10 permettent notamment de solliciter plusieurs compétences dont les savoirs et savoir-faire ont été acquis en cours d'année mais également en 1ère année. Les savoirs mobilisés sont ceux en relation avec la ou les compétences mobilisées.

Le développement de l'approche clinique

La 2ème année (K2) est orientée vers l'acquisition de la démarche de raisonnement clinique. Elle s'acquiert en particulier en stage. Conformément aux textes réglementaires, deux temps de stage sont prévus en 2ème année :

- Le stage 3 du 13 novembre 2023 au 24 décembre 2023
- Le stage 4 du 1er avril 2024 au 17 mai 2024 (incluant une semaine de vacances « flottante » et le stage du service sanitaire)

Les stages sont organisés et programmés selon un calendrier qui permet de travailler, en amont, les objectifs de l'étudiant et de réinvestir, en aval, l'expérience vécue. Le temps de travail « sur les stages » à l'IFMK est en effet fondamental : les stages permettent la mise en œuvre des compétences dans une ou plusieurs situations mais **la transférabilité des**

acquisitions faites en stage est favorisée par le travail réflexif réalisé à distance du stage, notamment dans le cadre de l'étude des situations cliniques mis en œuvre de l'UI10.
L'expérience singulière vécue en stage constitue un temps fort de la formation mais le dispositif pédagogique qui encadre les stages permet à l'étudiant de faire le lien avec l'enseignement reçu et l'aide à enrichir sa réflexion. L'équipe pédagogique de l'IFMK met en place des situations didactiques qui vont amener l'étudiant à construire ses savoirs en confrontant pratique et théorie. Ainsi, lors des séquences de « retour d'expériences » ou de « cas clinique » l'étudiant doit expliciter sa démarche de raisonnement en se référant à des grilles de lecture préalablement étudiées.
Aller et retour entre IFMK et terrains de stage, entre théorie et pratique, entre "souhaitable" et "possible", permettent une mise à distance qui aide l'étudiant à affiner son sens clinique.
En plus des séquences pédagogiques collectives de travail sur les stages, chaque étudiant a un référent de stage, formateur à l'IFMK, qui l'accompagne toute l'année et qui, lors d'entretiens programmés l'aide à exploiter son portfolio et à optimiser au mieux son parcours de stage.
Les modalités d'organisation et d'évaluation des stages sont formalisées avec précision et sous plusieurs formes :

- Un temps de présentation de l'UE11 organisé en début d'année (2h00) ;
- La relecture encadrée et commentée du « projet stages du 1er cycle **» ;**
- Des séquences pédagogiques à présence obligatoire prévues dans l'emploi du temps pour travailler sur le stage en aval et en amont ;
- Des rencontres programmées avant et après chaque stage avec le formateur référent de stage ;
- **Une rencontre** entre l'équipe pédagogique de l'IFMK et les responsables et/ou tuteurs des terrains de stage organisée à l'IFMK chaque année (date fixée au mardi 14 novembre 2023).

La poursuite de la formation à la démarche scientifique

Initiée en 1ère année, la formation au raisonnement scientifique se poursuit. Elle a pris en première année surtout la forme d'une initiation aux méthodes de travail. La 2ème année est axée essentiellement sur l'initiation aux méthodes de recherche. Par ailleurs, l'enseignement théorique ayant été dispensé en 1ère année par l'unité d'aide méthodologique du CHU, le travail personnel est privilégié en 2ème année. Il prend la forme notamment,
L'exercice de recherche bibliographique est travaillé autour des rapports de stage. Le recours aux références scientifiques est sollicité. L'étudiant se familiarise ainsi avec la littérature professionnelle en développant son sens critique et ses capacités d'analyse. Il développe également, en lisant des articles choisis à cet effet sa connaissance de la méthodologie de recherche et des critères de validité des outils.
Parallèlement, les moments de présence à l'IFMK constituent des temps de "retours aux sources de références", où l'étudiant est régulièrement incité par l'équipe pédagogique de l'IFMK et les enseignants universitaires à étayer et à argumenter ses connaissances sur des références validées scientifiquement.
Des temps d'échanges et de synthèse entre étudiants et formateurs sont organisés sous forme de Travaux Dirigés (TD) dans l'UI10. Ils ont pour objectif, notamment au retour des stages, de faire le point sur les interventions kinésithérapiques rencontrées en stage et de les discuter au regard des données actuelles de la science.
Ces exercices constituent des prérequis pour le mémoire de 4ème année.
Une initiation au prélèvement et à la manipulation de données scientifiques est par ailleurs organisée sous forme de travaux pratiques dans le cadre de l'UE8. A l'IFMK, sous la direction de Mme PIGOT, M. AVON et de M. DUMONT (formateurs), les étudiants apprennent à utiliser divers outils de posturométrie. Par groupe, ils réalisent des mesures à l'aide de ces instruments et sont conduit à les classer, les présenter et les interpréter. Ils s'initient ainsi,

entre eux, aux expériences scientifiques menées en laboratoire de biomécanique, ainsi qu'à la mise en œuvre et le traitement statistiques de données.

La confrontation aux différents modèles professionnels

En complément des stages dans des structures qui confrontent l'étudiant à des modèles professionnels différents, la participation à des évènements culturels, sportifs ou associatifs est encouragée et organisée.
En lien avec le CDOMK et les organismes professionnels, les étudiants sont ainsi sollicités pour participer à des congrès, journées ou soirées de formations organisées localement.
L'intégration aux équipes de soins dans des épreuves sportives régionales est organisée sur les bases d'un conventionnement avec les organisateurs et d'un encadrement par des professionnels diplômés.
La participation des étudiants à des actions de massages lors de diverses manifestations sportives et institutionnelle est soutenue et encadrée par des professionnels et des enseignants à l'IFMK. **Une convention de partenariat a par ailleurs été signé en 2021 avec le Conservatoire Régional de Reims ainsi en 2023, qu'avec le Cabaret Vert** afin de développer chez les étudiants l'analyse du mouvement des artistes et de les amener à proposer des actions de prévention des TMS.
Outre l'intérêt pédagogique d'amener les étudiants à apprendre et à pratiquer la masso-kinésithérapie dans des contextes différents, ces manifestations leur permettent de rencontrer des acteurs d'horizons différents et les aident ainsi à cheminer dans leur processus d'identification professionnelle et personnelle. Elles participent, dès la deuxième année, au **développement d'une vision bio-psycho-sociale de la personne soignée**. Sur un plan juridique et administratif ces actions extérieures à l'IFMK sont assimilées à des temps de stage ponctuels courts avec établissement d'une convention spécifique.

Le service sanitaire

Conformément aux dispositions réglementaires, les étudiants de 2ème année de l'année 2018-2019 avaient réalisé l'action du service sanitaire sans qu'elle soit complètement intégrée dans le dispositif service sanitaire échelonné sur deux années. En raison de la crise sanitaire, les étudiants de la promotion 2019-2020 ont validé leur service sanitaire sans pouvoir déployer cette action sur le terrain.
Les étudiants de la promotion 2019-2023 ont obtenu l'année dernière en 1ère année dans l'UE de santé publique 2 ECTS comptant pour le service sanitaire. Si la situation sanitaire le permet, leur 2ème année va donc être marquée par la réalisation de l'action déclinée selon les trois temps prévus par les textes : la préparation, la mise en œuvre sur le terrain et l'évaluation. La mise en œuvre de l'action de service sanitaire se déroulera la semaine du 13 mai 2024 au 17 mai 2024 principalement dans des collèges et lycées du territoire champardennais. Des binômes d'étudiants de l'IFMK seront parfois associés à des binômes d'étudiants en médecine, en maïeutiques, en soins infirmiers et interviendront sur des thèmes portant principalement sur les bienfaits de l'activité physique et la sensibilisation au handicap. D'autres thématiques pourront toutefois être abordées en fonction des attentes de terrains qui ne seront plus uniquement des établissements d'enseignements. EHPAD, entreprises et prison de Reims seront ainsi exemples sollicités. La préparation de cette action sera réalisée par des enseignements de type MOOC provenant de l'IREPS (Grand Est) et de MM. Carpentier & Dumont (formateurs). Sur les mêmes modalités, l'évaluation sera réalisée fin mai début juin.

Conclusion

Ce projet de deuxième année est construit, conformément au programme réglementaire des études. Il s'appuie sur les enseignements dispensés en 1ère année et oriente la formation vers l'acquisition de la démarche de raisonnement clinique.
En fin de 2ème année l'étudiant a reçu les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie. Les acquisitions sont essentiellement conceptuelles et méthodologiques mais elles comprennent également la technologie de base en masso-kinésithérapique.
La deuxième année met l'accent sur la transversalité et la transférabilité des acquisitions : les constructions pédagogiques orientée vers la synthèse et la réflexivité sont donc privilégiées.
Les 11 compétences à un niveau 1 d'acquis méthodologiques doivent être validées en fin d'année.
Enfin, la deuxième année marque la fin du 1er cycle de formation et prépare à la 3e année (K3) du nouveau programme. Celle-ci sera centrée sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, la conception des interventions et l'acquisition des savoir-faire. L'évaluation des compétences portera sur celles spécifiquement définies comme « compétences cœur de métier (de C1 à C5) ».
La solidité et l'ancrage des acquisitions fondamentales faites en 1er cycle seront donc particulièrement sollicités.

Calendrier 2ème année

ANNÉE 2023 – 2024 2ème année Du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 (44 semaines)	
Semestre 1 Du 04/09/2023 au 02/02/2024 inclus (22 semaines)	**Semestre 2** Du 05/02/2024 au 05/07/2024 inclus (22 semaines)
Vacances	**Vacances**
Noël (2 semaines) Fin des enseignements le 22/12/2023 au soir Rentrée le 08/01/2024	Hiver (1 semaine) Fin des enseignements le 01/03/2024 au soir Rentrée le 11/03/2024 Printemps (1 semaine flottante)
Stages	**Stages**
Stage 3 (6 semaines) Du 13/11/2023 au 24/12/2023	Stage 4 (5 semaines et une semaine de congé flottante) Du 01/04/2024 au 12/05/2024 Service sanitaire du 13 au 17 mai 2024
Évaluations	**Évaluations**
Session 1 Du 22/01/2024 au 02/02/2024 Session 2 (rattrapages) Du 24/06/2024 au 05/07/2024	Session 1 Du 27/05/2024 au 07/06/2024 Session 2 (rattrapages) Du 24/06/2024 au 05/07/2024

Maquette du cycle 1
selon le programme officiel

CYCLE 1			ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS	Positionnement dans les semestres		Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM+ TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	1er cycle	1ère ANNEE	S1	S2	2ème ANNEE	S3	S4	1er cycle			
1er cycle (S1 à S4)	Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique	5	5	X	X				30	20	50	75
		UE 2.Sciences humaines et sciences sociales	6	6	X	X				40	20	60	90
		UE 3. Sciences biomédicales	12	7 à 10	X	X	2 à 5	X	X	90	30	120	180
		UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	20	8 à 12	X	X	8 à 12	X	X	120	80	200	300
		UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	6				6	X	X	50	10	60	90
		TOTAL	49							330	160	490	735
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	8	3 à 5	X	X	3 à 5	X	X	40	40	80	120
		UE 7. Evalustion, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	28	12 à 16	X	X	12 à 16	X	X	30	250	280	420
		TOTAL	36							70	290	360	540
	Apprentissages et approfondissement	UE 8.Méthodes de travail et méthodes de recherche	4	2	X	X	2	X	X	15	25	40	60
		UE 9. Langue anglaise professionnelle	4	2	X	X	2	X	X		40	40	60
		UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	5				5	X	X	10	40	50	75
		UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	18									630	80
		stage 1		2 à 3	X							80	10
		stage 2		3 à 4		X						130	10
		stage 3					6	X				210	30
		stage 4					6		X			210	30
		UE 12 OPTIONNELLE 1	2	2	X	X				10	10	20	30
		UE 13 OPTIONNELLE 2	2				2	X	X	10	10	20	30
		TOTAL	35							45	125	800	335
			120	53 à 66			54 à 67			445	575	1650	1610

Répartition des ECTS du premier cycle

CYCLE 1			Répartition des ECTS							Répartition des volumes horaires			
			1ère année			2ème année			1er cycle	1er cycle			
		UE	S1	S2	**Total**	S3	S4	**Total**	**Total**	CM	TD	Total présentiel	TP
1er cycle (S1 à S4)	Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique	3	2	**5**				**5**	30	20	**50**	**75**
		UE 2.Sciences humaines et sciences sociales	4	2	**6**				**6**	40	20	**60**	**90**
		UE 3. Sciences biomédicales	4	4	**8**	4		**4**	**12**	90	30	**120**	**180**
		UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	6	5	**11**	7	2	**9**	**20**	120	80	**200**	**300**
		UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1				2	4	**6**	**6**	50	10	**60**	**90**
		TOTAL							**49**	**330**	**160**	**490**	**735**
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	1	3	**4**		4	**4**	**8**	40	40	**80**	**120**
		UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	7	7	**14**	7	7	**14**	**28**	30	250	**280**	**420**
		TOTAL							**36**	**70**	**290**	**360**	**540**
	Apprentissages et approfondissement	UE 8.Méthodes de travail et méthodes de recherche	1	1	**2**		2	**2**	**4**	15	25	**40**	**60**
		UE 9. Langue anglaise professionnelle	1	1	**2**	1	1	**2**	**4**		40	**40**	**60**
		UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive				3	2	**5**	**5**	10	40	**50**	**75**
		UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique							**18**			**630**	**80**
		stage 1	3		**3**							105	10
		stage 2		3	**3**							105	10
		stage 3				6		**6**				210	30
		stage 4					6	**6**				210	30
		UE 12 OPTIONNELLE 1		2	**2**				**2**	10	10	**20**	**30**
		UE 13 OPTIONNELLE 2					2	**2**	**2**	10	10	**20**	**30**
		TOTAL							**35**	**45**	**125**	**800**	**335**
TOTAL CYCLE 1			**30**	**30**	**60**	**30**	**30**	**60**	**120**	**445**	**575**	**1650**	**1610**

Répartition des enseignements dans le semestre 3

CYCLE 1 SEMESTRE 3			ECTS	Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	Semestre 3				
1er cycle (S1 à S4)	Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique				**0**	
		UE 2.Sciences humaines et sciences sociales				**0**	
		UE 3. Sciences biomédicales	4	30	10	**40**	**40**
		UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	7	40	30	**70**	**105**
		UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	2	20	0	**20**	**30**
		TOTAL DOMAINE		**90**	**40**	**130**	**175**
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie					
		UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	7	6	64	**70**	**105**
		TOTAL DOMAINE		**6**	**64**	**70**	**105**
	Apprentissages et approfondissement	UE 8.Méthodes de travail et méthodes de recherche		0	0	**0**	**0**
		UE 9. Langue anglaise professionnelle	1	0	10	**10**	**15**
		UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	3	6	24	**30**	**45**
		UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique					
		stage 1					
		stage 2					
		stage 3	6				**30**
		stage 4					
		UE 12 OPTIONNELLE 1	0	0	0	**0**	**0**
		UE 13 OPTIONNELLE 2		0	0	**0**	**0**
		TOTAL DOMAINE		**6**	**34**	**40**	**90**
		TOTAL SEMESTRE 3	**30**	**102**	**138**	**240**	**370**

Répartition des enseignements dans le semestre 4

CYCLE 1 SEMESTRE 4			ECTS	Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	Semestre 4				
1er cycle (S1 à S4)	Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique				**0**	
		UE 2.Sciences humaines et sciences sociales				**0**	
		UE 3. Sciences biomédicales				**0**	
		UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	2	10	10	**20**	**30**
		UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	4	30	10	**40**	**60**
		TOTAL DOMAINE		**40**	**20**	**60**	**90**
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	4	10	30	**40**	**60**
		UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	7	3	67	**70**	**105**
		TOTAL DOMAINE		**13**	**97**	**110**	**165**
	Apprentissages et approfondissement	UE 8.Méthodes de travail et méthodes de recherche	2	7	13	**20**	**30**
		UE 9. Langue anglaise professionnelle	1	0	10	**10**	**15**
		UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	2	4	16	**20**	**30**
		UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique					
		stage 1					
		stage 2					
		stage 3					
		stage 4	6				**30**
		UE 12 OPTIONNELLE 1	0	0	0	**0**	**0**
		UE 13 OPTIONNELLE 2	2	10	10	**20**	**30**
		TOTAL DOMAINE		**21**	**49**	**70**	**135**
		TOTAL SEMESTRE 4	**30**	**74**	**166**	**240**	**390**

UE 3 Sciences biomédicales		
Semestres : 3, Compétence 1		
CM : 30h	TD : 10 h	TP : 60
ECTS : 4		

Sciences physiques : biophysique et biomécanique

- Actions mécaniques, statique, cinématique, dynamique, résistance des matériaux, dynamique des fluides, électrophysiologie, biophysique,
- Caractéristiques biomécaniques des différents tissus, biomécanique et fonctionnement des appareils

.

Approches spécifiques de la douleur **Dr Arndt**

- Neurophysiologie et physiopathologie de la douleur
- Sémiologie et évaluation de la douleur
- Thérapeutiques médicales, médicamenteuses et non médicamenteuses.

Notions d'hygiène et d'infectiologie utiles pour la pratique des soins **Dr Lefebvre(CLIN-CHUReims)**
Les risques nosocomiaux en kinésithérapie

- Définition des infections nosocomiales, épidémiologie
- Les modes de transmission (exogènes, endogènes)
- Facteurs favorisants
- Conséquences des infections, germes en cause
- Risques en fonction des secteurs d'activité
- Prévention

UE4 Sciences de la Vie et du Mouvement		
Semestre 3 et 4	Compétences 1 et 4	
CM : 50 h	TD : 40 h	TP : 135 h
ECTS : 9		

Anatomie **Pr Renard**

- Anatomie descriptive : tronc et tête
  - Ostéologie,
  - Arthrologie,
  - Myologie,
  - Neuroanatomie,
  - Anatomie vasculaire
  - Fascias et espaces de glissement
- Anatomie topographique des membres et du tronc et tête
- Anatomie morphologique et palpatoire.
- Anatomie des systèmes nerveux central, périphérique et neuro-végétatif
- Anatomie des organes des sens
- Anatomie du système neuromusculaire **équipe Pr Boyer**
- Anatomie du système respiratoire
- Anatomie du système cardio-vasculaire **Pr Mauran**
  - Cœur
  - Angiologie
  - Système lymphatique
- Anatomie du système digestif
- Anatomie des systèmes urinaire et de la reproduction **MmeTrichet MKDE**
- Anatomie du système tégumentaire
- Anatomie du système endocrinien.
- Notions d'anatomie du développement des systèmes nerveux et locomoteurs **équipe Pr Boyer**
- Imagerie médicale des différents appareils

Physiologie **équipe Pr Mauran**

- Physiologie de l'appareil musculosquelettique : os, articulations, muscles, fascias **formateurs IFMK**
- Physiologie des systèmes nerveux central, périphérique et neuro-végétatif.
- Physiologie neuromusculaire :
  - Structures, propriétés et fonctionnement de la contraction musculaire
  - Aspect énergétique de la contraction musculaire
  - Fatigue musculaire, récupération et entrainement
  - Spécificités des muscles lisses et du muscle cardiaque
- Physiologie cardio respiratoire **Dr Viprey**
- Physiologie du système tégumentaire
  - Phénomènes de reconstruction et de cicatrisation
- Physiologie des organes des sens **Dr Talmud**
- Physiologie du système digestif, de la mastication et de la déglutition
- Physiologie des systèmes urinaires et génitaux
- Physiologie des systèmes endocriniens **Dr Souchon**
- Immunologie **Dr Guisti**

Analyse sur le plan cinésiologique des mouvements et des activités fonctionnelles **équipe IFMK**

- Cinésiologie des mouvements analytiques et globaux du tronc et de la tête,
  - Régulation posturale,
  - Analyse biomécanique et cinésiologique de gestes et de postures
  - Organisation des mouvements et étude des activités de la vie quotidienne
  - Analyse d'un apprentissage gestuel

UE 5 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ musculo-squelettique		
Semestres : 3 et 4 Compétence 1		
CM : 50	TD : 10	TP : 90
ECTS : 6		

Traumatologie **équipe Pr Ohl, Dr Mensa , Dr Louis, Dr Facon, Dr Duntze + équipe IFMK**

- Généralités. Approche chirurgicale des différents types de lésions, modalités d'explorations diagnostiques et principes des traitements, incluant leur réalisation et leur suivi.
- Localisations : membre supérieur, membre inferieur, rachis, amputés, polytraumatisés, brulés
- Types de traumatismes : fractures, luxations, plaies et contusions, entorses, entorses et luxations, lésions ligamentaires, lésions tendineuses, traumatismes vasculaires, traumatismes nerveux, traumatismes musculaires et tendineux, amputations, infections, tumeurs des os et des parties molles, brûlures
- Démarche thérapeutique : épidémiologie, tableau clinique, exploration diagnostique (examens clinique et paraclinique) diagnostic, thérapeutiques médicales et chirurgicales avec leurs modalités (indications, classifications, techniques chirurgicales, résultats, pronostics, complications, séquelles), différents types de matériel chirurgical et leurs propriétés, suites post-opératoires (dont soins, surveillance des risques, rééducation…).
- Points spécifiques : les traitements des séquelles. Les fractures chez l'enfant : particularités épidémiologiques, diagnostiques et thérapeutiques.

Rhumatologie **équipe DrSalmon**

- Généralités : processus dégénératif et processus inflammatoire, classifications, exploration diagnostique, principes généraux des traitements médicaux et chirurgicaux, pronostics.
- Pathologies et syndromes :
- Ostéoporose, polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite inflammatoire, arthropathies micro-cristallines (goutte, chondrocalcinose), arthrites, rachialgies, radiculalgies, syndrome canalaire, arthroses (et ses différentes localisations), infections ostéo-articulaires de l'enfant et de l'adulte, syndrome douloureux régional complexe, tumeurs des os primitives et secondaires, ostéonécroses, fibromyalgie.
- Affections abarticulaires : atteintes de l'appareil locomoteur compte tenu de leur localisation : épaule, coude, poignet et main, hanche, genou, cheville et pied (épaule capsulaire, tendinopathies, épicondylite, ténosynovites, maladie de Dupuytren)
- Thérapeutiques médicales et chirurgicales : explorations, diagnostics, thérapeutiques, incluant la chirurgie prothétique…

UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie		
Semestres 4, Compétence 2		
CM : 10 h	**TD : 30 h**	TP : 60 h
ECTS : 4		

Théories, concepts et modèles utilisés en kinésithérapie **Equipe IFMK**

- Concepts du vivant, d'évolution et de plasticité
- Le normal et le pathologique : Modèles biomédical, biopsychosocial et approches holistiques en santé
- Histoire et culture des pratiques et des techniques de la kinésithérapie
- Cadres d'analyse d'un geste, d'une activité, d'une expression corporelles, d'une pratique, d'un mouvement
- Modèles didactiques et d'éducation utilisés pour le développement des apprentissages corporels et des activités physiques
- Modèles de la résolution de problème et des approches systémiques (théorie des systèmes et de la complexité)
- Modèles de la CIF (Classification Internationale du Fonctionnement - OMS)

Kinésithérapie et sciences du mouvement

Le recours à la physique pour l'étude des mouvements humain et des caractéristiques des tissus humains, propriétés mécaniques des tissus humains :

- Concepts de la statique et de la dynamique, notions de force, de d'équilibre, de moments moteurs et d'inertie, de régulation posturale, les concepts de l'étude de la résistance des matériaux et de la tribologie biomécanique osseuse, articulaire, musculaire et cutanée

Les théories et modèles du contrôle moteur, de la régulation du tonus et de l'organisation des activités physiques Equipe IFMK

- la régulation des mouvements, intégration sensori-motrices, développement psychomoteur et acquisition des habiletés motrices
- Observation et analyse cinésiologique des mouvements et des activités de la vie quotidienne et modélisation du fonctionnement biomécanique et sensitivo-moteur du corps humain en situation
- Etude de la régulation posturale et gestuelle au cours de la réalisation d'une activité et des impacts Etude des retentissements sur les tissus, les fonctions et la réalisation des activités, d'un apprentissage ou d'un entrainement à la réalisation de mouvements contrôlés
- Didactique de l'apprentissage gestuel et principes des moyens utilisés en kinésithérapie
- Etiologies des perturbations du mouvement : la douleur, la fatigue, le déconditionnement, les facteurs environnementaux, les perturbations d'origine musculosquelettique, les perturbations d'origine neuromusculaire, les perturbations d'origine cardio-respiratoire, les perturbations d'origines tégumentaire,
- La coordination motrice (ensemble de mouvements reflexes, automatiques, volontaires) et ses perturbations dans la réalisation d'une activité
- Etude des perturbations du mouvement et de leurs corrections sous forme de contrôle volontaire
- Les différentes technologies permettant d'explorer le mouvement humain pathologique à partir d'analyses de cas simulées et réels : Analyse et exploitation de données relatives à des postures et des mouvements simples et complexes (marche humaine) perturbés ou pathologiques acquis à partir d'enregistrements vidéo, motion capture, électromyographie, capteurs inertiels, plate-forme de force, tapis instrumenté...

Concepts, principes et modalités d'utilisation des différentes techniques d'examen et d'évaluation utilisées en kinésithérapie : **Equipe IFMK**

- Techniques de ventilation, de manutention, de mécanothérapie, de balnéothérapie, de crénothérapie, de thermalisme, de thermothérapie, de cryothérapie, d'électrothérapie, techniques instrumentales et d'appareillage, etc.

Cadre d'analyse et de référence pour le raisonnement clinique, de l'intervention et de la relation en kinésithérapie Equipe IFMK

- La démarche diagnostique et la conception du traitement, de suivi et d'évaluation de la prise en charge en kinésithérapie sont déclinées par le processus kinésithérapique.

Les différentes étapes du processus kinésithérapique **Equipe IFMK**

- Interrogatoire et examen des signes et symptômes et de leurs répercussions sur les activités et les participations de la personne (à l'aide du modèle de la CIF)
- La/les sources d'information relatives aux problèmes (diagnostic médical et autres le cas échéant)
- Elaboration d'hypothèses physiopathologiques et physiothérapeutiques
- Elaboration d'un diagnostic différentiel et d'un pronostic pour situer le rôle et les effets de la kinésithérapie
- Prise en compte des attentes du patient pour formuler le diagnostic kinésithérapique et hiérarchiser les priorités
- La construction de l'intervention, choix des modalités de surveillance et des indicateurs d'évaluation
- La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet d'intervention
- Choix d'une pédagogie facilitant les apprentissages gestuels et comportementaux
- Elaboration des conseils pour favoriser la participation au traitement et pour promouvoir les améliorations de santé

Traçabilité des données, communication interprofessionnelle et retour d'information à destination du médecin traitant (et/ou prescripteur

Cadres théoriques et modèles de la communication professionnelle en santé, en rééducation et en kinésithérapie : Equipe IFMK

- Utilisation des modèles en psychologie relatifs à la communication verbale et à la communication non verbale
- la personne face au processus de recouvrement de la santé et/ou en situation de limitation d'activité
- la relation thérapeutique : analyse théorique du point de vue du patient et du point de vue du professionnel,
- Théorie de la motivation et facteurs favorisant la participation et les apprentissages
- écoute active, échanges d'informations, relation d'aide, accompagnement, relation formatrice, la prise de décision fondée sur les preuves et la contractualisation du traitement (modèle de la décision partagée), la communication interprofessionnelle et les relation de coopération au sein d'une équipe de soins

UE 7 Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité		
Semestre : 3 et 4 Compétence 4		
CM : 9 h	TD : 131 h	TP : 210 h
ECTS : 14		

Equipe IFMK + intervenants masseurs-kinésithérapeutes

Présentation des principes, indications et contre-indications des différentes techniques ou moyens physiques utilisés en massage et en kinésithérapie

Technologie d'examen, d'évaluation et d'intervention masso-kinésithérapique dans le champ neuromusculaire

- Examen, évaluations quantitative et qualitative du muscle appliquées au champ neuromusculaire.
- Techniques et outils d'intervention de facilitation neuromusculaire.
- Examen, évaluations quantitative et qualitative des équilibres statiques et dynamiques et de la posture
- Techniques et outils d'intervention dans le cadre de la rééducation de la posture et de l'équilibre
- Examen, évaluation et technologie proprioceptives
- Examen, évaluations quantitative et analyse qualitative de la gestuelle et de la coordination (locomotion, préhension, …)
- Techniques et outils d'intervention de la gestuelle et de la coordination (locomotion, préhension)

Technologie d'examen, d'évaluation et d'intervention masso-kinésithérapique dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire et des organes internes

- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention de la mécanique ventilatoire et de l'encombrement bronchique
- Examen, évaluations et technologies appliquées aux appareils respiratoires et cardio-vasculaire
- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention des systèmes veineux et lymphatiques
- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention de l'adaptation à l'effort
- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention de la fonction digestive et de la sphère périnéale

Technologie d'examen, d'évaluation et d'intervention masso-kinésithérapique dans le champ tégumentaire

- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention de la peau
- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention des structures sous cutanées

- Le choix des déficiences emblématiques relève du projet pédagogique de l'institut et se fonde sur des critères d'épidémiologie, d'actualité scientifique et d'apport de la kinésithérapie.
- Le traitement des déficiences sera fondé sur l'analyse de l'origine des lésions et des processus physiopathologiques sous-jacents (approche hypothético-déductive)
- L'optimisation des effets des différentes techniques utilisées et l'organisation de la séance ou du traitement

- Identification des critères et indicateur d'évaluation de la qualité de la pratique kinésithérapique.
- Aptitude à améliorer la qualité des gestes techniques et de la proposition thérapeutique
- Autoévaluation des effets et des ressentis des pratiques réalisées

Gestes et soins d'urgence AFGSU niveau 2

UE 8 Méthodes de travail et méthodes de recherche		
Semestres 2, 3, Compétence 8		
CM :7	**TD : 13**	**TP : 30**
ECTS : 2		

Méthodes de recherche **équipe Dr Barbe , Equipe BU, IFMK**

- Méthodologie de la recherche documentaire
- Utilisation des bases de données scientifiques
- Méthodologie d'analyse critique d'articles scientifiques
- Maîtrise d'un logiciel de références bibliographiques…
- Méthodes et outils de recueil et de traitement de données qualitatives et quantitatives :
    - Les différentes étapes du processus de mesure et les différentes validités qui s'y rapportent,
    - L'identification des différentes variables et leur relation avec les différents plans expérimentaux,
    - Les bases théoriques de l'analyse descriptive de données et des analyses statistiques,
    - La compréhension des notions de propriétés d'un test clinique…

L'accent doit être mis sur l'acquisition des connaissances socles en lien avec les méthodes de recherche applicables dans le champ de la santé et les aspects constitutifs de la démarche scientifique avec un ancrage sur la pratique basée sur l'évidence (Evidence Based Practice Process):

- En partant d'une interrogation rencontrée sur le terrain ou lors d'un enseignement pour susciter une réflexion fondée sur les apports de la littérature professionnelle et scientifique

En familiarisant l'étudiant à la pratique de la recherche documentaire dans différentes disciplines du domaine de la santé pour approfondir ses enseignements et enrichir son questionnement professionnel

UE 9 Langue anglaise professionnelle		
Semestres 2 et 3	**Compétence 8**	
CM : 0	**TD : 20**	**TP : 30**
ECTS : 2		

- **M. Misset**
- Grammaire anglaise de niveau utilisateur indépendant (B1)
- Éléments de vocabulaire médical : anatomie, premiers soins, la douleur, principales pathologies, techniques de rééducation, etc…
- Anglais dans un contexte professionnel : interrogatoire, questionnement, description de tâches, d'exercice, d'une pathologie, etc. ; faire des recommandations, débattre d'un problème, se justifier, etc…
- Structure des articles scientifiques en anglais, identification des mots clés, analyse de texte.
- L'organisation internationale de la physiothérapie ; la physiothérapie au Royaume-Uni, en Australie, au Canada, et aux États-Unis.

UI 10 Démarche et pratique clinique : Elaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive		
Semestres : 3 - 4	**Compétences 1 et 11**	
CM : 10 h	**TD : 40 h**	**TP : 75 h**
ECTS : 5		

Equipe IFMK et intervenants extérieurs

Cette UI vise l'intégration des acquis du 1er cycle, qu'ils soient théoriques, pratiques ou expérientiels. Elle permet l'initiation à l'analyse réflexive en kinésithérapie à partir de situations réelles et vécues.
Les activités proposées visent à mobiliser les acquis méthodologiques nécessaires au développement des 11 compétences du référentiel professionnel : l'élaboration du raisonnement professionnel en est le fil conducteur
Pour l'analyse des situations vécues en stage (S3-S4) ou dans la formation, il est recommandé de travailler sur les méthodes et le raisonnement qui concourent à la réalisation de : la conduite d'un entretien, l'observation, la prise de mesure, l'évaluation, la recherche d'information, l'analyse d'une situation de soin, la résolution d'un problème, la prise de décision, la construction d'une intervention, l'élaboration et la conduite d'un projet, le travail en coproduction, la traçabilité, la communication orale et écrite.

Les niveaux visés pour le développement de chacune des 11 compétences sont :

- Observer une situation de soin et initier un questionnement professionnel au regard de données de la littérature (compétence 1)
- Connaître la démarche de projet et les outils simples pour son suivi (compétence 2)
- Analyser une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés (compétence 3)
- Analyser une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique (compétence 4)
- Connaître les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique (compétence 5)
- Repérer les situations de prestation d'expertise et de conseil (compétence 6)
- Observer et analyser la réalisation de prestation en kinésithérapie (compétence 7)
- Rechercher et utiliser les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique (compétence 8)
- Observer et questionner le fonctionnement d'un service et d'une structure (compétence 9)
- Savoir coopérer dans des activités de formation et dans l'apprentissage (compétence 10)
- Repérer les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels) (compétence 11)

UE 11 Formation à la pratique en masso-kinésithérapie		
Semestres : 3 et 4		
CM :	**TD : 420 h**	**TP : 60 h**
ECTS : 12		
Stage 3	**6 ECTS**	***Stages cliniques*** en établissements de santé ou en soins ambulatoires
Stage 4	**6 ECTS**	

- Un stage temps plein par semestre sur la base de 35 h par semaine
- Récupération d'un stage non validé ou possibilité d'un stage anticipé pendant la période des congés d'été dans des situations particulières
- Possibilité d'un stage temps plein sur 2 structures

Stages 3 et 4 en S3 et S4

- Réaliser des examens cliniques et des évaluations des fonctions organiques et structures anatomiques, des activités et de la participation du patient (sur la base de la Classification Internationale du Fonctionnement).
- Pratiquer et justifier les moyens utilisés en référence aux connaissances contributives (anatomie, cinésiologie, physiopathologie, …) et à la littérature en kinésithérapie.
- Analyser la posture du MK en situation professionnelle et en identifier les éléments remarquables.
- Comprendre le raisonnement professionnel et s'initier à l'élaboration du diagnostic kinésithérapique
- Valider l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 «d'acquis méthodologiques», en lien avec l'UE 10 «élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive»

UE 13 - Optionnelle Cycle 1		
Semestre : 3 et 4		
CM : 10	**TD : 10**	**TP : 30**
ECTS : 2		

Mme Pigot, Mme Laisné, M. Dumont, Mme Ladouce,intervenants extérieurs

- Selon le choix de l'étudiant et les ressources, un domaine d'enseignement est approfondi, soit par les enseignements proposés, soit par des enseignements à distance, soit par des visites sur des lieux de travail, des rencontres de personnes ressources, des travaux guidés et évalués…

Répartition des évaluations

Semestre 3 - 1ère session					
UE	Date*	Type d'évaluation*	Durée*	% de la note*	Nombre d'ECTS
UE 3. Sciences biomédicales	Semaine 4	Écrit	1:00:00	100%	4
UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	Semaine 4	Écrit	1:00:00	80%	7
	Semaine 5	Pratiques (morphologie et anatomie palpatoire)	0:15:00	20%	
UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champs musculosquelettique	Semaine 5	Écrit	1:00:00	100%	2
UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	Continu	Évaluation en TP	0:15:00	20%	7
	Semaine 5	Ateliers de techniques (massage, mobilisation passive, bilan)	0:20:00	80%	
UE 9. Langue anglaise professionnelle	Semaine 5	Écrit et oral	1:00:00	70%	1
	Évaluation continue par e-learning jusqu'au 26/01/2024	Pratique de la langue	Temps de travail personnel (non présentiel)	30%	
UI 10. Démarche et pratique clinique: élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	Retour du dossier 19/01/2024	Dossier Écrit	1:00:00	40%	3
	soutenance semaine 5	Écrit et soutenance rapport stage S3	0:20:00	60%	
C.A.C le 1 mars. Publication des résultats le 1er mars à 16h00					

Semaine : du 22 au 26 janvier 2024

Semestre 3 - 2ème session					
UE	Date*	Type d'évaluation*	Durée*	% de la note*	nombre d'ECTS
UE 3. Sciences biomédicales	Sem. 26 et 27	Écrit	1:00:00	100%	4
UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	Sem. 26 et 27	Pratiques (morphologie et anatomie palpatoire)	0:15:00	20%	7
	Sem. 26 et 27	Écrit	2:00:00	80%	
UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champs musculosquelettique	Sem. 26 et 27	Écrit	1:00:00	100%	2
UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	Sem. 26 et 27	Ateliers de techniques (massage, mobilisation passive, bilan)	0:20:00	100%	7
UE 9. Langue anglaise professionnelle	Sem. 26 et 27	Écrit et oral	1:00:00	100%	1
UI 10. Démarche et pratique clinique: élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	Sem. 26 et 27	Écrit	1:00:00	40%	3
	Sem. 26 et 27	Écrit et soutenance rapport stage S3	0:20:00	60%	
C.A.C le 5 juillet. Publication des résultats le 5 juillet à 16h00					

semaine 26 : 24 juin au 28 juin 2024 semaine 27 : 1 juillet au 5 juillet 2024

Semestre 4 - 1ère session						
UE		Date*	Type d'évaluation*	Durée*	% de la note*	nombre d'ECTS
UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)		Semaine 21	Écrit	1:00:00	100%	2
UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champs musculosquelettique		Semaine 21	Écrit	1:00:00	100%	4
UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie		Semaine 21	Écrit	1:00:00	100%	4
UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1		Contrôle continu	Évaluation en TP	0:15:00	20%	7
		Semaine 21	Ateliers de techniques (massage, mobilisation passive, bilan)	0:20:00	80%	
UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche		Retour le 24/05/2024	Rédaction d'article	Temps perso	100%	2
UE 9. Langue anglaise professionnelle		Semaine 21	Écrit	1:00:00	70%	1
		Évaluation continue par e-learning jusqu'au 30 mai 2024	Pratique de la langue	Temps libre (non présentiel)	30%	
UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive		Retour rapport le rendu le 21 mai 2024 Soutenance semaine 22	Soutenance sur cas concret observé en stage 4 + rapport de stage	0:20:00	100%	2
UE 13. Optionnelle 2	Massage thai	en fin de séquence	Écrit et présentation	A définir avec l'intervenant	100%	2
	Serious gaming	en fin de séquence	Écrit et présentation	A définir avec l'intervenant	100%	
	Sophrologie	en fin de séquence	Écrit et présentation	A définir avec l'intervenant	100%	
	Gymnastique chinoise	en fin de séquence	Oral et présentation	A définir avec l'intervenant	100%	
C.A.C le 18 juin. Publication des résultats le 18 juin à 16h00						

semaine 21 : du 21 mai au 24 mai 2024 Semaine 22 : du 27 mai au 31 mai 2024

Semestre 4 - 2ème session						
UE		Date*	Type d'évaluation*	Durée*	% de la note*	Nombre d'ECTS
UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)		Semaine 26 et 27	Écrit	1:00:00	100%	2
UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champs musculosquelettique		Semaine 26 et 27	Écrit	1:00:00	100%	4
UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie		Semaine 26 et 27	Écrit	1:00:00	100%	4
UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1		Semaine 26 et 27	Ateliers de techniques (massage, mobilisation passive, bilan)	0:20:00	100%	7
UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche		Semaine 26 et 27	Écrit	1:00:00	100%	2
UE 9. Langue anglaise professionnelle		Semaine 26 et 27	Écrit et oral	1:00:00	100%	1
UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive		Semaine 26 et 27	Analyse sur cas concrets observé en stage + rapport de stage S4 écrit	0:20:00	100%	2
UE 13. Optionnelle 2	Massage thai	Semaine 26 et 27	Écrit et présentation	A définir avec l'intervenant	100%	2
	serious gaming	Semaine 26 et 27	Écrit et présentation	A définir avec l'intervenant	100%	
	Sophrologie	Semaine 26 et 27	Oral et présentation	A définir avec l'intervenant	100%	
	Gymnastique chinoise	Semaine 26 et 27	Oral et présentation	A définir avec l'intervenant	100%	
C.A.C le 5 juillet. Publication des résultats le 5 juillet à 16h00						

semaine 26 : 24 juin au 28 juin 2024 semaine 27 : 1 juillet au 5 juillet 2024

STAGES DE 2ème ANNÉE

Projet "stages" K2
(Stages de l'année 2023-2024)

Qu'entend-t-on par « formation clinique » ?

C'est l'ensemble des séquences pédagogiques de formation à la pratique professionnelle des masseurs-kinésithérapeutes regroupées dans l'UE 11. Cette unité d'enseignement est constituée :

- **De périodes de stages** durant lesquelles l'étudiant est immergé dans les milieux professionnels. (1 période de stage par semestre dans le premier cycle).

- **De temps d'enseignement** (CM ou TD) organisés à l'IFMK en amont et en aval du stage pour travailler sur les objectifs, l'organisation des apprentissages, l'analyse réflexive des expériences vécues sur le terrain, etc…

Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique masso-kinésithérapique auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes de professionnels et lors des temps de débriefing réflexif à l'IFMK.

Combien de stages et quelle durée ?

1er cycle K2	Présentiel en stage	12ECTS	Dates
Stage 3 (S3)	6 semaines	6 ECTS	13/11/2023 au 24/12/2023
Stage 4 (S4)	5 semaines	5 ECTS	01/04/2024 au 12/05/2024*
Service Sanitaire	1 semaine	1 ECTS	13/05/2024 au 17/05/2024

**Semaine de congé flottante*

Où faire ses stages ? (Cf. également paragraphe « Comment se répartissent les stages à l'IFMK de Reims ? »)

Les terrains de stage sont situés, en France ou à l'étranger, dans toutes structures susceptibles de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ces terrains peuvent notamment être situés dans des structures :

- Hôpitaux publics ou privés
- Cliniques
- Centres de lutte contre le cancer
- Structures médico-sociales (IEM, IMP, IMPRO, CAMSP etc)
- Cabinets libéraux
- réseaux de soins
- Club sportifs
- Laboratoires universitaires d'analyse du mouvement ou de biomécanique

Conditions indispensables :

- **Les terrains de stage doivent être agréés par le directeur de l'institut de formation. L'agrément est revu tous les ans.**

- **La signature préalable de la convention tripartite (IFMK, terrain de stage, étudiant) est obligatoire pour toutes les institutions (à l'exception du CHU de Reims) et pour les cabinets libéraux (un kinésithérapeute responsable est désigné, mais une convention individuelle est signée par tous les kinésithérapeutes intervenant auprès de l'étudiant pendant son stage en cabinet libéral).**
- **Pour tous les stages, la présence d'un masseur-kinésithérapeute à temps plein est obligatoire.**

Quelles sont les acquisitions à faire lors des stages du 1er cycle ?

Le cycle 1 a pour finalité l'acquisition des savoirs fondamentaux, théoriques et pratiques pour comprendre les situations de soins.
Le cycle 2 a pour finalité la conception et la mise en œuvre de traitements masso-kinésithérapiques en situation réelle pour agir avec compétence en situation de soins.
En fin de 3e année (K3) l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculo-squelettique ; neuromusculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire

- **La 2e année (K2) est orientée vers l'acquisition de la démarche de raisonnement clinique.**

Stages 3 et 4 en S3 et S4

- Réaliser des examens cliniques des structures anatomiques et évaluer les fonctions, les activités et la participation du patient (sur la base de la Classification Internationale du Fonctionnement)
- Réaliser des techniques de base dans le respect des grands principes et de la sécurité du patient tel qu'étudiées durant la 1ère année de formation
- Pratiquer et justifier les moyens utilisés en référence aux connaissances contributives (anatomie, cinésiologie, physiopathologie…) et à la littérature en kinésithérapie.
- Analyser la posture du MK en situation professionnelle et en identifier les éléments remarquables
- Comprendre le raisonnement professionnel et s'initier à l'élaboration du diagnostic kinésithérapique
- Valider l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UE 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive »

Quelles sont les modalités d'évaluation des stages ?
Evaluation des 11 compétences visées au cycle 1 : auto-évaluation et évaluation par le tuteur (tableau concernant chaque stage à renseigner dans le portfolio).

Quels sont les critères d'évaluation en stage ?

- Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)
- Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession
- Respect des règles de fonctionnement propres à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures…)

- Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation
    - Cycle 1 : Mobilisation adaptée des connaissances fondamentales, des bilans et techniques en kinésithérapie. Connaissance de la démarche du raisonnement clinique
- Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage
- Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle
- Capacité à évoluer au cours du stage

Quelles recommandations pédagogiques pour les tuteurs de stage ?

- Problématiser la situation de travail pour l'apprenant, rendre les situations de travail formatrices
- Organiser et superviser les activités d'apprentissage de l'étudiant
- Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique (expliquer son raisonnement et sa pratique
- Favoriser l'habileté gestuelle par des démonstrations pratiques de l'étudiant
- Animer des séances d'information et de réflexion sur la santé, les prises en charge des personnes et de l'organisation des soins auprès d'acteurs de la santé
- Favoriser les recherches personnelles de l'étudiant

Comment sont attribués les ECTS ?

Les ECTS sont attribués par la Commission d'Attribution des Crédits.

La progression de l'étudiant au cours des stages est appréciée à partir du portfolio. Le portfolio comporte des éléments inscrits par l'étudiant et le tuteur de stage.

Le tuteur évalue les niveaux d'acquisition de chacune des compétences à partir des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio. Il fait une proposition de validation qui est étudiée par la CAC.

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et, en relation avec le tuteur, propose à la Commission d'Attribution des Crédits :

- l'attribution des ECTS liés aux stages

ou

- un complément de stages

ou

- la réalisation d'une nouvelle période de stages.

Dans les deux derniers cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stages sont définies par l'équipe pédagogique.

En cas de difficulté, dans la mesure du possible, un entretien entre le tuteur, le formateur référent de stages de l'institut et l'étudiant est organisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission semestrielle d'attribution des crédits.

Les ECTS correspondants aux stages sont attribués semestriellement dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- Avoir réalisé la totalité du ou des stages, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu ; la durée cumulée des absences en stage ne peut être supérieure à 10 % de la durée totale des stages. Toute absence doit être justifiée au regard de la réglementation en vigueur
- Avoir participé aux activités de la structure d'accueil en lien avec les objectifs de stage
- Avoir mis en œuvre et validé les compétences au niveau requis dans une ou plusieurs situations
- Avoir analysé des situations et activités rencontrées au cours des stages

Qui sont les acteurs de la formation en stage ?

La direction de l'établissement d'accueil
Chaque étudiant est placé sous la responsabilité administrative du représentant de l'établissement d'accueil (directeur, cadre ou masseur-kinésithérapeute selon l'organigramme de la structure de stage).
La direction de l'établissement d'accueil est responsable de la gestion administrative de la formation clinique : conditions d'accueil, charte d'encadrement. Elle est signataire de la convention de stage.

La direction de l'IFMK
Le directeur de l'institut de formation est responsable de l'organisation pédagogique et administrative de la formation clinique : calendrier, objectifs pédagogiques, choix des structures d'accueil. Il est signataire de la convention avec le responsable de la structure d'accueil.

Les professionnels de l'établissement d'accueil
Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage (cadre ou équivalent), d'un tuteur de stage (masseur-kinésithérapeute ou personne qualifiée pour les stages « non cliniques ») et d'un ou plusieurs professionnels de proximité au quotidien. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation (exemple : en cabinet libéral).

Les professionnels de l'IFMK
La secrétaire en charge des stages : Mme ALAZAAR
Le formateur responsable des stages : M. CARPENTIER
Le formateur référent pédagogique de l'étudiant : il présente chaque semestre à la CAC les résultats des étudiants, afin que celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement liées aux stages.

Stage		Étudiant	IFMK		
Rôle du responsable de la structure d'accueil (directeur ou cadre)	**Rôle du tuteur de stage (cadre-masseur-kiné. Ou personne qualifiée)**	**Rôle du stagiaire**	**Rôle du formateur référent pédagogique**	**Rôle du responsable des stages de l'institut de formation**	**Rôle du directeur de l'Institut de formation**
est l'interlocuteur privilégié de l'IFMK. contribue à l'élaboration du projet de formation de sa structure. est responsable de la mise en place de la fonction tutorale dans sa structure. pilote l'intégration des étudiants dans sa structure. est garant du processus d'évaluation du stage. avertit l'institut en cas d'absence ou de survenue d'évènements graves. élabore un rapport circonstancié en cas d'incident. est garant de la qualité et de la sécurité des soins.	accueille, intègre et organise le stage de l'étudiant. assure le suivi et la formation de l'étudiant en faisant émerger du sens au cours de situations de travail. met en œuvre le processus d'évaluation et accompagne l'étudiant dans son processus d'autoévaluation. identifie les points forts et les points faibles et donne des objectifs de progression. transmet les valeurs professionnelles. est garant de la qualité et de la sécurité des soins.	est responsable de son portfolio et de sa mise à jour. prépare son stage en formulant des objectifs précis. présente les objectifs institutionnels et négocie avec le tuteur ses objectifs personnels. respecte les règles de l'organisation de la structure. agit sous la supervision du tuteur. élabore ses actes et ses comportements dans le cadre d'une réflexion éthique. construit ses savoirs professionnels par la formalisation de son expérience. confronte son expérience aux savoirs existants ainsi qu'aux données de la littérature scientifique. participe à l'analyse de sa progression.	assure l'accompagnement de l'étudiant à l'institut. organise la valorisation des savoirs expérientiels. participe au contrôle du parcours de formation clinique et hors clinique. participe à l'élaboration des parcours et des projets en lien avec l'expérience clinique et hors clinique. accompagne la production des projets inhérents à l'expérience de stage.	organise le recensement de l'offre de stage. structure l'offre de stage. assure la régulation du dispositif. est l'interlocuteur privilégié des terrains de stage, notamment en termes de conseils et d'explicitations du projet de formation. . informe les étudiants sur les ressources formatives des stages en termes de populations accueillies et d'activités cliniques ou hors cliniques. participe à la recherche de nouveaux terrains de stage.	est responsable de l'agrément des terrains de stage. est responsable de la conception et de la mise en place du projet de formation professionnelle. s'assure des moyens et des outils de l'alternance. construit le parcours de formation clinique et hors clinique des étudiants et s'assure de la traçabilité. est responsable de l'application de la réglementation en cours, concernant les stages.

Comment se répartissent les stages à l'IFMK de Reims ?

<u>Rappel :</u> En fin de 3e année (K3) l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculo-squelettique ; neuromusculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire. A partir de la 2ème année il n'est pas possible de retourner deux fois dans un terrain de stage hormis ceux de stage 1 de 1ère année.

<u>Les stages en cabinet libéral :</u>
Il appartient à l'étudiant de chercher le masseur-kinésithérapeute qui accepte de l'accueillir en stage. Ce dernier doit répondre aux critères suivants :

- Exercer uniquement à titre libéral pendant la période durant laquelle il accueille le stagiaire (pas d'exercice salarié. Si exercice mixte une convention doit être signée avec le kinésithérapeute et une autre avec l'institution)
- Être agréé par l'IFMK (s'il ne l'est pas, il doit faire sa demande à l'IFMK préalablement à l'accueil du stagiaire)
- Signer avec l'IFMK la charte de bonne pratique d'encadrement des stagiaires

Pour chaque période de stage, le nombre maximum et minimum d'étudiants pouvant aller en cabinet libéral est défini par avance. (Il est en effet nécessaire d'assurer par an une répartition homogène des stagiaires dans les cabinets) et les institutions partenaires.

Les stages libéraux doivent tous être prioritairement **réalisés en Champagne-Ardenne**. Toutefois, après approbation du Directeur, et sur présentation d'un projet pertinent de la part de l'étudiant, un stage peut être effectué hors territoire. Une lettre de motivation en ce sens doit être adressée au responsable des stages.

L'étudiant est encadré par un masseur-kinésithérapeute « responsable ». Si plusieurs masseurs-kinésithérapeutes sont amenés à encadrer le stagiaire dans ce même cabinet, il est obligatoire d'établir des conventions de stage individuelles. La convention de stage n'est pas établie par cabinet libéral, mais individuellement par masseur-kinésithérapeute intervenant dans le déroulement du stage de l'étudiant.

<u>Les stages en institution</u>
L'IFMK dispose de places réservées dans les structures de rééducation du territoire champardennais, ainsi que quelques autres dans des régions limitrophes. En aucun cas, les étudiants ne doivent contacter ces établissements. Le recensement des places de stage est assuré chaque année par l'IFMK. La répartition sur ces terrains de stage est ensuite organisée par l'IFMK.
Les étudiants doivent occuper l'ensemble des places disponibles à Reims (ou banlieue) et sur les terrains de stage logés.

Les étudiants qui souhaitent se rendre dans des institutions qui ne réservent pas de place pour l'IFMK de Reims peuvent le faire **si l'ensemble des places réservées à Reims et sur les terrains logés est pourvu**. Dans ce cas, ils doivent chercher eux-mêmes les structures susceptibles de les accueillir. Ces dernières doivent répondre aux critères énoncés ci-dessus (Cf. « Où faire ses stages ? » en page 1).
Les étudiants qui souhaitent réaliser un stage hors région devront accompagner leur demande d'une lettre de motivation.

Les stages à l'étranger et dans les DROM-COM :
Ils sont possibles sous certaines conditions à la demande de l'étudiant après accord du Directeur de l'IFMK et après étude d'un dossier précisant les conditions d'accueil en stage et exprimant les motivations de l'étudiant.

Les stages « ponctuels » sur des événements sportifs ou à caractère promotionnels ou humanitaire.
Souvent organisés le week-end, ils sont proposés par l'IFMK au fur et à mesure des demandes faites par les organisateurs de ces manifestations. Il appartient aux étudiants intéressés de se faire alors connaître en s'inscrivant sur les tableaux dédiés.
La participation des étudiants à au moins un stage « ponctuel » est obligatoire à partir de la deuxième année de leur cursus scolaire. Plusieurs participations sont possibles et témoignent de l'implication de l'étudiant dans sa formation, et seront prises en compte dans certaines situations d'arbitrages.

Quels sont les documents utilisés (tout document à transmettre devant être systématiquement retourné au secrétariat de l'IFMK) ?

L'imprimé de coordonnées de stage
Celui-ci doit être complété, signé et retourné au secrétariat de l'IFMK pour toute demande en cabinet libéral ou en institution (hors partenaires). Après accord du responsable des stages, les formalités administratives pourront être enclenchées. De ce fait**, il est indispensable de respecter les dates de retour de l'imprimé (annexe VI) et d'y faire figurer les informations obligatoires suivantes :**

- Nom de l'établissement
- Nom du service accueillant l'étudiant (service MPR etc)
- Nom de la personne qui encadrera l'étudiant (cadre MK, etc...)
- Nom et adresse de la personne à qui envoyer les conventions et les documents relatifs à l'agrément (DRH, Direction des soins etc.)
- Nom de tous les kinésithérapeutes étant susceptibles d'encadrer l'étudiant dans un même cabinet libéral
- L'adresse mail et les numéros de téléphones

Si un changement de stage était nécessaire, retour obligatoire au secrétariat du document dédié (annexe VII).

La convention de stage
La signature préalable de la convention tripartite (IFMK, terrain de stage, étudiant) est obligatoire pour toutes les institutions (à l'exception du CHU de Reims) et pour les cabinets libéraux (un kinésithérapeute responsable est désigné, mais une convention individuelle est signée par tous les kinésithérapeutes intervenant auprès de l'étudiant pendant son stage en cabinet libéral).

Le portfolio
Le portfolio (Annexe VIII) est un outil de structuration de la pensée du stagiaire, à l'usage de celui-ci, pour construire son parcours professionnalisant, définir ses objectifs de stages et identifier ses compétences acquises. Le portfolio constitue un recueil de données transcrites par le stagiaire, permettant de tracer et d'analyser les capacités développées en stage.

- Pour le tuteur de stage et les formateurs, le portfolio est un outil de lisibilité du parcours de l'étudiant et un guide d'accompagnement.
- Pour l'étudiant, le portfolio permet de s'initier à l'auto-évaluation de ses compétences et de disposer des évaluations, des préconisations ou des commentaires du tuteur de stage.

Le portfolio est un document imprimé (ou informatisé) et non modifiable par l'étudiant.
Le suivi du portfolio est assuré par l'étudiant qui le met à jour au cours du stage et le présente au tuteur pour appréciations et commentaires en vue de l'évaluation du stage. Il est remis sous forme informatisée au format PDF uniquement (Annexe VIII) dès retour du stage via l'adresse électronique **stage-ifmk@chu-reims.fr.**

La feuille de suivi des présences (grille horaire)

Sous la responsabilité du stagiaire, elle est remplie par lui et présentée en fin de stage pour validation au responsable du terrain de stage ou au tuteur. Elle permet d'évaluer le temps de présence en stage. Elle doit être remise au secrétariat (Mme ALAZAAR) à la fin de chaque mois du stage en cours et au retour de stage (Annexe IX). La feuille de présence doit être impérativement signée par l'étudiant et contre-signée par le responsable de stage ou le tuteur. En l'absence de retour de cette feuille, l'attribution des ECTS liés au stage, ainsi que le versement des indemnités de stage ne peuvent être garantis.

Le rapport de stage
Les stages peuvent faire l'objet d'un travail écrit, demandé par l'IFMK selon des modalités définies préalablement au stage. Elaboré à partir de l'expérience en stage, il participe à l'analyse des situations et activités rencontrées au cours des stages. Il traduit l'acquisition des compétences de l'étudiant et à ce titre compte pour l'attribution des ECTS liés au stage. Il appartient à l'étudiant de se conformer aux modalités précisées et étudiées avant le stage notamment pour la conception, la rédaction et le retour de ce document en temps voulu au secrétariat (Mme ALAZAAR) et en copie à M. Carpentier.

Les autorisations de consulter, copier, utiliser le dossier du patient – les autorisations de photographier et filmer le patient
Des « documents type » sont fournis aux étudiants par l'IFMK ou l'institution de stage (Annexe V). Aucune copie de documents relatifs aux patients, ni photographie ou film impliquant les patients ne peuvent être faits, et utilisés sans la signature par les personnes concernées. Les tuteurs et responsables de terrains de stage doivent, par ailleurs, être informés et donner leur autorisation préalable avant que ces autorisations ne soient demandées au patient.

Les documents relatifs au calcul des indemnités de stage et des frais de déplacements
Ces documents permettent le règlement des indemnités de stage et des frais de déplacement : Il appartient à l'étudiant de les remplir et de les retourner au secrétariat (à Madame ALAZAAR) en se référant aux dates du calendrier **(**Annexe IX**).**

3- Les feuilles horaires permettent le calcul **des indemnités de stage** (à la fin de chaque mois du stage en cours et au retour de stage)

4- La demande de remboursement des frais de déplacement (à la fin de chaque stage) qui peut être demandée pour tout stage effectué en dehors de l'agglomération Rémoise, conformément à la procédure de remboursement de frais de déplacement qui est remise et présentée aux étudiants avant le stage 1.

Dates et modalités de retour des documents

	K2 **Stage 3** *13/11/23 - 22/12/23*	**K2** **Stage 4** *01/04/2024 -12/05/2024*
FICHE HORAIRE : **À LA FIN DE CHAQUE MOIS :** Envoyer par mail en **PJ**, format **PDF** la fiche horaire signée par toutes les parties à Mme ALAZAAR : malazaar-ifmk@chu-reims.fr	**04/12/2023**	**29/04/2024**
DOCUMENTS + FICHE HORAIRE : **À LA FIN DU STAGE :** Envoyer par mail, en **PJ**, format **PDF**, en **un seul fichier**, le portefolio+ 5 feuilles compétences + la fiche horaire à Mme ALAZAAR et M. CARPENTIER à : stage-ifmk@chu-reims.fr	**08/01/2024**	**17/05/2024**
FICHE HORAIRE : **À LA FIN DU STAGE :** Rapporter à Mme ALAZAAR en **format papier** **l'original de sa fiche horaire** signée par toutes les parties.	**09/01/2024**	**17/05/2024**
FRAIS DE DÉPLACEMENT : **À LA FIN DU STAGE :** Rapporter à Mme ALAZAAR son **dossier papier** du remboursement des frais de déplacement complété avec **les photocopies des justificatifs demandés**.	**09/01/2024**	**17/05/2024**
RAPPORT DE STAGE : **SELON LES MODALITÉS :** Envoyer par mail en **PJ**, **format PDF**, le rapport de stage à Mme ALAZAAR et M. CARPENTIER : stage-ifmk@chu-reims.fr	**08/01/2024**	**03/06/2024**

Sur quels critères sont attribués les stages ?

Il appartient en dernier lieu au directeur de l'IFMK ou au formateur responsable de l'organisation des stages de valider les choix de stage. Les critères retenus sont les suivants :

- Pertinence du stage en regard du programme des études
- Impératifs pédagogiques relatifs à la situation individuelle de l'étudiant (connaissances à compléter, nécessité d'accompagnement spécifique de l'étudiant etc.)
- Marque d'investissement dans la formation (assiduité aux enseignements obligatoires et facultatifs - - participation à des manifestations facultatives ou de promotion de l'IFMK)
- Il est rappelé que, à partir du stage 2 et sauf autorisation du directeur de l'IFMK ou du responsable des stages, les étudiants ne doivent pas se rendre plusieurs fois sur le même terrain de stage

La semaine de congé flottante

Elle permet de donner une certaine souplesse à l'organisation du stage en conciliant, le cas échéant, les vacances du tuteur et celles de l'étudiants. Elle est définie par le tuteur de stage en fonction de ses disponibilités et ne peut en aucun cas être imposée par le(la) stagiaire à son tuteur de stage.

Et les absences ?

La présence en stage est obligatoire sur la base de 35 heures par semaine et 5 jours par semaine. Toute absence doit être justifiée au regard de la réglementation en vigueur : aucune absence injustifiée n'est tolérée (Cf. règlement intérieur).
La présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu ; la durée cumulée des absences en stage ne peut être supérieure à 10 % de la durée totale des stages. Le temps de présence en stage est évalué grâce à la feuille de suivi remplie par l'étudiant, signée de sa main et contre-signée par le responsable de stage ou le tuteur (**Annexe IV).** Elle est sous la responsabilité de l'étudiant et doit être remise au secrétariat de l'IFMK au retour de stage. En l'absence de retour de cette feuille, l'attribution des ECTS liés au stage, ainsi que le versement des indemnités de stage ne peuvent être garantis.
Dès le premier jour d'absence, l'étudiant doit contacter au plus tôt Mme ALAZAAR (malazaar@chu-reims.fr) et le tuteur de stage.
Il doit fournir un justificatif à Mme ALAZAAR, avec copie au terrain de stage.
Dans la mesure du possible, le rattrapage des heures d'absence se fera pendant le stage, ou sera organisé par l'IFMK (si nécessaire en juillet et août) si l'absence est trop importante.
Aucun temps de travail personnel n'est prévu pendant le stage.

Absence du tuteur : Toute absence du tuteur masseur kinésithérapeute même temporaire rend impossible la participation de l'étudiant aux activités pendant cette période et doit être immédiatement relayée à l'IFMK. A ce titre, il est primordial pour l'étudiant dans son choix de stage de privilégier les institutions ou kinésithérapeutes libéraux exerçant à plusieurs au sein d'un même cabinet et acceptant de se relayer pour encadrer le stagiaire en cas d'absence du tuteur principal. Pour rappel, en libéral, un kinésithérapeute n'ayant pas rédigé une convention tripartite ne peut encadrer un(e) stagiaire.

Remarque importante :

Les documents de fin de stage (portfolio, évaluations, fiches horaires) doivent systématiquement être envoyés à l'adresse suivante créée à cette fin :
stage-ifmk@chu-reims.fr.

Les interlocuteurs stage de l'IFMK

Etienne CARPENTIER
Formateur IFMK
Référent stages
03 26 83 28 66
stage-ifmk@chu-reims.fr

Marjorie ALAZAAR
Secrétariat stages
03 26 78 73 00
stage-ifmk@chu-reims.fr

PROJET PÉDAGOGIQUE DE 3ÈME ANNÉE

Idées directrices

La troisième année est la première année du 2ème cycle destiné, à partir du socle de connaissances théoriques et pratiques acquis pendant le 1er cycle, à organiser le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans tous les champs d'exercice de la profession.
Durant le deuxième cycle, l'étudiant va notamment devoir **agir avec compétence dans les situations de soin (**alors que le 1er cycle restait centré sur la compréhension de ces situations de soins).

- **La 3ème année (K3) est plus particulièrement centrée sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, la conception des interventions et l'acquisition des savoir-faire.**
- **La 4ème année (K4) devra permettre l'approfondissement des compétences cœur de métier, ainsi que la mise à distance de l'exercice professionnel et les pratiques réflexives.**

La troisième année est donc orientée vers :

- **l'élaboration du diagnostic kinésithérapique**
- **la conception des interventions**
- **l'acquisition des savoir-faire**.

Elle est axée sur les idées directrices suivantes :

- **La poursuite des enseignements du 1er cycle** selon une répartition choisie sur des critères de pertinence et de cohérence pour l'apprentissage.

- **La solidité des connaissances fondamentales nouvelles,** notamment dans les champs musculosquelettiques, neuromusculaires, respiratoires, et cardio vasculaire est indispensable : elle constitue le socle de développement des compétences cliniques.

- **L'acquisition des compétences cliniques** requises pour élaborer et mettre en œuvre en autonomie un traitement pertinent de rééducation.

- La validation des **5 compétences cœur de métier** (de C1 à C5).

- Le travail préliminaire à la rédaction du mémoire de l'UE28.

Objectifs et moyens

La poursuite des enseignements du 1er cycle dans une logique de cohérence pour l'apprentissage

Le 1er cycle d'études est constitué de 13 UE. La répartition des contenus d'enseignement a été réalisée pour répondre à des impératifs réglementaires et didactiques dans une logique d'optimisation de l'apprentissage.
Les clefs de répartition choisies dès l'année 2017-2018 sont les suivantes :

- Respect du cadre défini par l'arrêté du 2 septembre 2015 :
  - Respect des répartitions imposées par le texte (volumes et positionnements semestriels)
  - 30 ECTS par semestre
  - 10 heures d'enseignement présentiel à l'IFMK (CM, TP/TD) par ECTS
- Répartition des enseignements selon une logique qui positionne en 3ème année les connaissances théoriques dans les grands champs disciplinaires (UE15 à UE18) et laisse place, en 4ème année au stage long et au mémoire.
- Enseignements de rééducation (UE19 à UE23) rythmés par les acquisitions théoriques des UE « disciplinaires » de médecine et de chirurgie (UE15 à UE18).
- Travail préliminaire sur le Mémoire de fin d'étude inscrit dans l'UE27 « Méthodes de travail et méthodes de recherche » pour une articulation facilité avec l'UE28 Mémoire de 4ème année.
- UE24 Santé Publique construite en partenariat avec les entreprises publiques et privées avec lesquelles l'IFMK a tissé un maillage relationnel.

L'acquisition de nouvelles connaissances « disciplinaires » fondamentales

La troisième année est caractérisée par la découverte des grandes disciplines médicales et chirurgicales au travers des champs musculosquelettiques, neuromusculaires, respiratoires, cardio vasculaire et tégumentaires. Les enseignements sont assurés par des médecins et chirurgiens du CHU et des spécialistes des cliniques rémoises. La qualité des sources et la validité des enseignements sont ainsi assurées. Ces enseignements ont principalement la forme de **cours magistraux.** Le Pr BOURELLE va coordonner les enseignements d'orthopédie infantile de l'UE15 et les équipes du Pr LEBARGY ceux de pneumologie.
Les travaux pratiques sont centrés sur la pratique des techniques d'évaluation et de rééducation aux différentes phases des traitements. Ils se font en 3 groupes de 14 à 15 étudiants pour un formateur et ont lieu dans une des salles de travaux pratiques dédiées. Les techniques de Maitland et de relâchement myotensif, introduites avec succès depuis quelques années dans l'ancien programme, seront introduites en 3ème année. Elles viendront compléter les techniques de Mackenzie également enseignées depuis plusieurs années.

L'objectif recherché en troisième année est la mise en œuvre des plans de rééducation aux différentes phases de la pathologie. Compréhension, réflexion, logique du raisonnement et argumentation président aux justes choix et à la bonne réalisation des techniques : ils sont sollicités en permanence lors des TP. L'enseignement du deuxième cycle reposant sur les connaissances techniques du premier cycle, des séquences pratiques de révisions sont organisées en début d'année, afin d'assurer l'ancrage de ces connaissances (principalement pour ce qui concerne la technologie kinésithérapique de base).
La lutte contre "l'évaporation" des connaissances validées dans les UE du 1er cycle est un objectif permanent de l'équipe pédagogique. Il faut trouver un juste équilibre entre les acquis à

ne pas perdre, les connaissances nouvelles à acquérir et les impératifs du programme réglementaire.
Les connaissances de 1ère et de 2ème année sont ainsi régulièrement "*convoquées*" dans les enseignements de 3ème année. Le système d'évaluation, bien qu'essentiellement orienté sur les enseignements nouveaux, est construit pour interroger également les acquisitions faites durant les années précédentes.
Les **cas cliniques virtuels** sont des épreuves idéales pour privilégier la transversalité et la globalité de l'évaluation. Les étudiants doivent travailler sur des situations de patients imaginaires proposées par l'équipe pédagogique. Ils doivent notamment après un rappel anatomique et physiologique, décrire les bilans et la rééducation qu'ils mettent en place. La majorité des évaluations de 3ème année, écrites ou orales, ont la forme de cas cliniques virtuels. L'UI25 constitue notamment le cadre privilégié d'organisation de ces cas cliniques virtuels.

.

Le développement des compétences cliniques

La 3ème année est orientée vers l'acquisition des compétences cliniques requises pour élaborer et mettre en œuvre un traitement de rééducation cohérent fondé sur un diagnostic kinésithérapique pertinent. Ces compétences s'acquièrent en particulier en stage. Conformément aux textes réglementaires, deux temps de stage de 6 semaines chacun sont prévus en 3ème année :

- Le stage 5 du 2 octobre 2023 au 12 novembre 2023
- Le stage 6 du 6 mai 2024 au 16 juin 2024

Les stages sont organisés et programmés selon un calendrier qui permet de travailler, en amont, les objectifs de l'étudiant et de réinvestir, en aval, l'expérience vécue. Le temps de travail « sur les stages » à l'IFMK est en effet fondamental : les stages permettent la mise en œuvre des compétences dans une ou plusieurs situations mais la transférabilité des acquisitions faites en stage est favorisée par le travail réflexif réalisé à distance du stage, notamment dans le cadre de l'étude des situations cliniques mis en œuvre de l'UI25.
L'expérience singulière vécue en stage constitue un temps fort de la formation mais le dispositif pédagogique qui encadre les stages permet à l'étudiant de faire le lien avec l'enseignement reçu et l'aide à enrichir sa réflexion. L'équipe pédagogique de l'IFMK met en place des situations didactiques qui vont amener l'étudiant à construire ses savoirs en confrontant pratique et théorie. Ainsi, lors des séquences de « retour d'expériences » ou de « cas clinique » l'étudiant doit expliciter sa démarche de raisonnement en se référant à des grilles de lecture préalablement étudiées.
Aller et retour entre IFMK et terrains de stage, entre théorie et pratique, entre "souhaitable" et "possible", permettent une mise à distance qui aide l'étudiant à affiner son sens clinique.
En plus des séquences pédagogiques collectives de travail sur les stages, chaque étudiant a référent pédagogique, formateur à l'IFMK, qui l'accompagne toute l'année et qui lors d'entretiens programmés l'aide à exploiter son portfolio et à optimiser au mieux son parcours de stage.

La journée annuelle de regroupement des responsables des terrains de stage permet de renforcer et de structurer les liens entre l'IFMK et les terrains de stage. Elle est l'occasion de travailler sur l'encadrement des étudiants dans une logique de développement des compétences requises.

La validation des 5 compétences « cœur de métier »

L'Unité d'Intégration (UI25) permet d'évaluer les 5 compétences « cœur de métier ».

- **Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique**

- **Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation**

- **Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage**

- **Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie**

- **Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie**

L'objectif de cette UI est l'analyse de pratique thérapeutique, c'est-à-dire la conception d'un traitement et la conduite d'une intervention kinésithérapique. Le lien entre travaux pratiques, cours magistraux et connaissances acquises en stage, est travaillé dans cette UI dans un but de développement des compétences. La transférabilité des acquisitions y est privilégiée. Les séquences pédagogiques de cette UI comportent des analyses de situation préparées par les étudiants, des mises en situations simulées, des analyses des situations vécues en formation clinique et des travaux de transposition à de nouvelles situations. Le formateur aide l'étudiant à reconnaître la singularité des situations tout en identifiant les concepts transférables à d'autres interventions. Ces séquences prennent la forme de TP ou de TD, se font en groupes de 14 à 15 étudiants pour un formateur et ont lieu dans une des salles de travaux pratiques dédiées. Elles sont la plupart du temps associées à un travail personnel de l'étudiant qui doit les préparer en amont.
Les TD comptant dans l'UI25 permettent notamment de solliciter plusieurs compétences dont les savoirs et savoir-faire ont été acquis en cours d'année mais également lors du 1er cycle.

<u>Les apports préliminaires à l'élaboration du mémoire</u>

Le mémoire fait l'objet d'une UE spécifique (UE28) règlementairement inscrite au programme de 4ème année. Les objectifs du mémoire sont les suivants :

- Développer l'esprit scientifique pour le transférer dans son raisonnement professionnel et ses pratiques
- Expérimenter la mise en œuvre d'un projet de recherche
- Rédiger et soutenir le mémoire
- Développer la réflexivité

Il s'agira, en fin de 4ème année, de soutenir devant un jury composé du directeur de mémoire, d'un enseignant universitaire et d'un kinésithérapeute expert, un travail écrit de 50 à 70 pages issu d'une recherche réalisée par l'étudiant.
Le mémoire, qui compte pour 8 ECTS de quatrième année, doit in fine permettre à l'étudiant d'affirmer sa position de futur professionnel en donnant la preuve, de ses capacités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de distanciation au travers d'une production de qualité validée par l'Université et par ses futurs pairs.
Ces exigences supposent une organisation qui permet un travail au long cours et un temps suffisant de réflexion, d'appropriation, de recherche, et de rédaction.
A l'IFMK de Reims, ce temps commence dès la 3ème année dans le cadre de l'UE27 consacrée aux méthodes de travail et de recherche. Seront ainsi abordés dans le semestre 6 la forme du mémoire, les champs de recherche, les thématiques envisageables, et la méthodologie de recherche. Des enseignements permettant à l'étudiant d'orienter son travail de recherche dans les différents domaines et notamment en sciences humaines sont

notamment dispensés en 3ème année par des enseignants de Sciences Humaines. L'étudiant pourra ainsi en fin de troisième année avoir affiné son objet de recherche, fait émerger des questions et présenter un projet de recherche.
Un « guide du mémoire » précisant l'ensemble de cette structuration est rédigé par l'équipe pédagogique de l'IFMK.

Projet "UE optionnelle" K3

UE 31 - Optionnelle 2ème cycle
Gestion de projet, initiative innovante et engagement

Objectifs pédagogiques :
Mettre les futurs masseurs-kinésithérapeutes en situation pour :

- Appréhender les différentes étapes de la gestion de projet
- Concrétiser une initiative innovante et se préparer à être un acteur de projet efficace
- Approfondir ou enrichir sa formation
- Valider l'UE31 du semestre 6 (2 ECTS)

Travail attendu :
Les étudiants de 3ème année doivent élaborer un projet qui pourra être réalisé dans l'année universitaire 2024-2025 sur le thème « kinésithérapie, pédagogie et innovation ». Ce projet devra être rédigé sous forme d'un dossier et être exposé ensuite oralement à un jury.

Modalités à respecter :
Le choix du projet est laissé à l'initiative du groupe sur proposition l'équipe pédagogique de l'IFMK en regard des critères définis.

Le projet doit s'inscrire dans le cadre de la réglementation qui régit la déontologie et l'exercice professionnel.
Le projet est rédigé sous forme d'un document écrit et exposé à un jury de professionnels lors d'une présentation orale.
Pour la rédaction et la présentation du projet, l'ensemble des facteurs concourant à sa réussite doivent être envisagés (aspects logistiques, financiers, juridiques, politiques etc…).

Calendrier 3ème année

ANNÉE 2023-2024 3ème année Du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 (44 semaines)	
Semestre 1 Du 04/09/2023 au 02/02/2024 inclus (22 semaines)	Semestre 2 Du 05/02/2024 au 05/07/2024 (22 semaines)
Vacances	Vacances
Noël (2 semaines) Fin des enseignements le 22/12/2023 Rentrée le 08/01/2024	Hiver (1 semaine) Fin des enseignements le 01/03/2024 Rentrée le 11/03/2024 Printemps (1 semaine) Fin des enseignements le 26/04/2024 Rentrée le 06/05/2024
Stages	Stages
Stage 5 (6 semaines) Du 02/10/2023 au 12/11/2023	Stage 6 (6 semaines) Du 06/05/2024 au16/06/2024
Évaluations	Évaluations
Session 1 Du 22/01/2024 au 02/02/2024 Session 2 (rattrapages) Du 24/06/2024 au 05/07/2024	Session 1 Du 15/04/2024 au 26/04/2024 Session 2 (rattrapages) Du 24/06/2024 au 05/07/2024

Maquette du cycle 2 selon le programme officiel

CYCLE 2			ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS	Positionnement dans les semestres		Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	**2ème cycle**	3ème ANNEE	S5	S6	4ème ANNEE	S7	S8	**2ème cycle**			
2ème cycle (S5 à S8)	Enseignements fondamentaux	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	**6**				**6**	X	X	45	15	**60**	**90**
		UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	**6**	**6**	X	X				50	10	**60**	**90**
		UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	**7**	**7**	X	X				50	20	**70**	**105**
		UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	**5**	**5**	X	X				40	10	**50**	**75**
		UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques	**6**	**6**	X	X				50	10	**60**	**90**
		TOTAL	**30**							**235**	**65**	**300**	**450**
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique 2	**7**	**3 à 5**	X	X	**2 à 4**	X		20	50	**70**	**105**
		UE 20.Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire 2	**5**	**1 à 3**	X	X	**2 à 4**	X		15	35	**50**	**75**
		UE 21.Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2	**5**	**1 à 3**	X	X	**2 à 4**	X		20	30	**50**	**75**
		UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	**4**	**1 à 3**		X	**1 à 3**	X		20	20	**40**	**60**
		UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie	**8**	**2 à 4**		X	**4 à 6**	X		40	40	**80**	**120**
		UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique	**5**	**1 à 2**	X	X	**3 à 4**	X		25	25	**50**	**75**
		TOTAL	**34**							**140**	**200**	**340**	**510**
	Approfondissement et professionnalisation	UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	**4**	**4**		X				10	30	**40**	**60**
		UE 26. Langue anglaise professionnelle	**4**	**2**	X	X	**2**	X	X		40	**40**	**60**
		UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	**6**	**2 à 4**	X	X	**2 à 4**	X	X	20	40	**60**	**90**
		UE 28 Mémoire	**8**				**8**	X	X	10	70	**80**	**180**
		UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	**4**				**4**		X	5	35	**40**	**60**
		UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	**24**									**840**	**110**
		stage 5		**6**	X							210	25
		stage 6		**6**		X						210	25
		stage 7 - Clinicat						X				420	60
		stage 7 - Clinicat					**12**		X				
		UE 31. OPTIONNELLE 3	**2**	**2**	X	X				10	10	**20**	**30**
		UE 32. OPTIONNELLE 4	**4**				**4**	X	X	20	20	**40**	**60**
		TOTAL	**56**							**75**	**245**	**1160**	**650**
			120	**55 à 68**			**52 à 65**			**450**	**510**	**1800**	**1610**
CYCLE 1			120							445	575	1650	1610
CYCLE 2			120							450	510	1800	1610
TOTAL CYCLE 1 ET CYCLE 2			**240**							**895**	**1085**	**3450**	**3220**
										Dont formation pratique masso-kinésithérapique		**1470**	

Répartition des ECTS dans le cycle 2

CYCLE 2			Répartition des ECTS							Répartition des volumes horaires			
			3ème année			4ème année			2ème cycle	2ème cycle			
		UE	S5	S6	Total	S7	S8	Total	Total	CM	TD	Total présentiel	TP
2ème cycle (S5 à S8)	Enseignements fondamentaux	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure				5	1	6	6	45	15	60	90
		UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	4	2	6				6	50	10	60	90
		UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	4	3	7				7	50	20	70	105
		UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	4	1	5				5	40	10	50	75
		UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques	4	2	6				6	50	10	60	90
		TOTAL							30	235	65	300	450
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique 2	2	2	4	3		3	7	20	50	70	105
		UE 20 Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire 2	2	1	3	2		2	5	15	35	50	75
		UE 21. Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2	2	1	3	2		2	5	20	30	50	75
		UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation		1	1	3		3	4	20	20	40	60
		UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie		2	2	6		6	8	40	40	80	120
		UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique		1	1	4		4	5	25	25	50	75
		TOTAL							34	140	200	340	510
	Approfondissement et professionnalisation	UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention		4	4				4	10	30	40	60
		UE 26. Langue anglaise professionnelle	1	1	2	1	1	2	4		40	40	60
		UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	1	1	2		4	4	6	20	40	60	90
		UE 28 Mémoire				1	7	8	8	10	70	80	180
		UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle					4	4	4	5	35	40	60
		UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique							24			840	110
		stage 5	6		6							210	25
		stage 6		6	6							210	25
		stage 7 - Clinicat				3		2				70	10
		stage 7 - Clinicat					9	10				350	50
		UE 31. OPTIONNELLE 3		2	2				2	10	10	20	30
		UE 32. OPTIONNELLE 4					4	4	4	20	20	40	60
		TOTAL	30	30	60	30	30	60	56	75	245	1160	650
TOTAL CYCLE 2			30	30	60	30	30	60	120	450	510	1800	1610

Répartition des enseignements du semestre 5

CYCLE 2 SEMESTRE 5			ECTS	Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	Semestre 5				
2ème cycle (S5 à S8)	Enseignements fondamentaux	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure					
		UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	4	30	10	40	60
		UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	4	30	10	40	60
		UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	4	30	10	40	60
		UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques	4	35	5	40	60
		TOTAL DOMAINE	16	125	35	160	240
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique 2	2	10	10	20	30
		UE 20.Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire 2	2	5	15	20	30
		UE 21.Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2	2	10	10	20	30
		UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation					
		UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie					
		UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique					
		TOTAL DOMAINE	6	25	35	60	90
	Approfondissement et professionnalisation	UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention					
		UE 26. Langue anglaise professionnelle	1	0	10	10	15
		UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	1	5	5	10	15
		UE 28 Mémoire					
		UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle					
		UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique					
		stage 5	6				25
		stage 6					
		stage 7 - Clinicat					
		stage 7 - Clinicat					
		UE 31. OPTIONNELLE 3					
		UE 32. OPTIONNELLE 4					
		TOTAL DOMAINE	8	5	15	20	55

Répartition des enseignements du semestre 6

CYCLE 2 SEMESTRE 6			ECTS	Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	**Semestre 6**				
2ème cycle (S5 à S8)	Enseignements fondamentaux	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure					
		UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	2	20	0	20	30
		UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	3	20	10	30	45
		UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	1	10	0	10	15
		UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques	2	15	5	20	30
		TOTAL DOMAINE	8	65	15	80	120
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique 2	2	5	15	20	30
		UE 20.Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire 2	1	5	5	10	15
		UE 21.Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2	1	5	5	10	15
		UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	1	10	0	10	15
		UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie	2	10	10	20	30
		UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique	1	5	5	10	15
		TOTAL DOMAINE	8	40	40	80	120
	Approfondissement et professionnalisation	UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	4	10	30	40	60
		UE 26. Langue anglaise professionnelle	1	0	10	10	15
		UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	1	5	5	10	15
		UE 28 Mémoire					
		UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle					
		UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique					
		stage 5					
		stage 6	6				25
		stage 7 - Clinicat					
		stage 7 - Clinicat					
		UE 31. OPTIONNELLE 3	2	10	10	20	30
		UE 32. OPTIONNELLE 4					
		TOTAL DOMAINE	14	25	55	80	145

UE 15 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique		
Semestres : 5 et 6	Compétence 1	
CM : 50	TD : 10	TP : 90
ECTS : 6		

Orthopédie Pédiatrique **équipe Pr Bourelle, Pr Ohl, équipe IFMK**

- Généralités : croissance et développement neuro-moteur de l'enfant ; principes de l'examen clinique orthopédique chez l'enfant ; principes et modalités de la prise en charge thérapeutique dans le cadre des affections de l'appareil locomoteur.
- Pathologies :
  - Nouveau-né et nourrisson :
    - Hanche : luxations ; dysplasies ; bassin asymétrique congénital,
    - Pied : déformations, malformations et malpositions du pied chez le nouveau-né,
    - Rachis : torticolis congénital,
    - Paralysie obstétricale du plexus brachial ; arthrogrypose…
  - Enfant et adolescent :
    - Déformations des membres inférieurs : Genu varum ; Genu valgum ; pieds plats et pieds creux, inégalités de longueur des membres inférieurs ; dysplasie et subluxation fémoro- patellaire,
    - Boiteries de l'enfant,
    - Rachis : scolioses ; anomalies de courbures sagittales (dos plat, dos creux…) ; malformations congénitales ; spondylolyse et spondylolisthésis de l'enfant et de l'adolescent ; torticolis ; tumeurs et infections ; tuberculoses…
    - Déformations du membre supérieur
    - Rhumatologie de l'enfant : lombalgies de l'enfant ; rhume de hanche ; infections ostéo- articulaires primitives : ostéomyélites, arthrites septiques, arthrites inflammatoires ; arthrite juvénile idiopathique (maladie de Still)
    - ostéochondrites : ostéochondrite primitive de hanche ; maladie de Scheuermann ; maladie d'Osgood-Schlatter ; maladie de Blount
    - épiphysiolyse fémorale supérieure
    - Traumatologie de l'enfant : fractures ; atteintes épiphysaires, diaphysaires, fractures- avulsions, pronation douloureuse
- Thérapeutiques : démarches thérapeutiques et principales modalités ; contentions, appareillage, chirurgie de l'enfant, séquelles et leurs traitements...)

  Conséquences du traitement orthopédique des atteintes neurologiques (enfants paralysés cérébraux…)

- .

UE 16 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire		
Semestres : 5 et 6 Compétence 1		
CM : 50	**TD : 20**	**TP : 105**
ECTS : 7		

Equipe Pr Boyer, équipe IFMK

Les enseignements privilégient l'étude des pathologies prévalentes, de leurs processus physiopathologiques et de leurs thérapeutiques.

L'étude des pathologies se fonde sur la connaissance des étiologies, des signes et tableaux cliniques (phases, formes…), des explorations diagnostiques correspondantes, des évolutions et pronostics, des thérapeutiques médicales et chirurgicales et de leurs démarches : indications, interventions, résultats, suites…

Les contenus concernent les champs de la neurologie et s'appuient sur leurs modalités thérapeutiques et leurs localisations régionales [neurologiques centrales (cérébrales, médullaires), périphériques et neurovégétatives].

L'étude des spécificités du patient sera progressivement intégrée aux situations cliniques : facteurs de risques, comorbidités, terrain, environnement psychosocial.

A partir de la sémiologie et de la physiopathologie, seront abordées les pathologies et tableaux cliniques prévalents des :

- Syndromes neurogènes périphériques (atteintes radiculaires, défilés, atteintes tronculaires)
- Myopathies, myasthénies et myosites
- Syndromes pyramidaux (paraplégie, tétraplégie, hémiplégie)
- Syndromes extra-pyramidaux
- Syndrome cérébelleux
- Syndrome méningé
- Syndrome vestibulaire
- Affections associant plusieurs syndromes (sclérose en plaque, sclérose latérale amyotrophique)
- Affections traumatiques et tumorales (traumatisme crânien, tumeurs, neurinomes et hyperpression intra-cranienne)
- Epilepsies
- ….

Les thérapeutiques seront notamment expliquées au regard de la mise en œuvre de la rééducation et de la kinésithérapie.

UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		
Semestres : 5 et 6	**Compétence 1**	
CM : 40	**TD : 10**	**TP : 75**
ECTS : 5		

Equipe Pr Lebargy, équipe IFMK

Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ respiratoire :

- Sémiologie respiratoire (anamnèse, signes cliniques, signes biologiques, examens de base et explorations fonctionnelles… qui permettent d'identifier le désordre et d'en comprendre les causes et conséquences.
- Pathologies et physiopathologies des principales affections de l'appareil respiratoire (syndromes obstructifs, restrictifs…).
- Conséquences et complications respiratoires des interventions chirurgicales (anesthésie, chirurgie thoracique, chirurgie abdominale…).
- De la défaillance respiratoire à la réanimation : principaux mécanismes et traitements médicaux (ventilations mécaniques, trachéotomies…).

Éléments de sémiologie, physiopathologie et pathologie concernant le champ cardio-vasculaire :
Dr Denain

- Sémiologie cardio-vasculaire (anamnèse, signes cliniques, signes biologiques, examens de base et explorations fonctionnelles…) qui permettent d'identifier le désordre et d'en comprendre les causes et conséquences.
- Pathologies et physiopathologies des principales affections de l'appareil cardio-vasculaires (pathologies cardiaques, artérielles, veineuses et lymphatiques et leurs principaux traitements médicaux ou chirurgicaux).
- Conséquences et complications des pathologies cardio-vasculaires.

Éléments de sémiologie, physiopathologie et pathologie concernant le champ interne :

- Principaux tableaux des pathologies infectieuses, systémiques et auto-immunes.
- Principales pathologies de l'appareil digestif et leurs conséquences fonctionnelles (pathologies médicales et chirurgicales).
- Pathologies et physiopathologies liées à l'obésité et au diabète
- Sémiologie, physiopathologies et pathologies musculosquelettiques les plus fréquentes de la grossesse au post-partum.
- Pathologies sphinctériennes et du périnée (incontinences urinaires, anales ; vaginisme, anisme…) et notions de santé sexuelle.

Pathologies du système tégumentaire :

- Principales pathologies dermatologiques et leurs conséquences.
- Sémiologie, physiopathologies et traitements des lésions cutanées (escarres, ulcères, maux perforants, mélanome…).
- Les processus traumatiques (plaies et cicatrisation, les grands brûlés, greffe…).
- Notions de médecine et chirurgie esthétique.

UE 18 Physiologie, sémiologie et physiopathologie spécifiques		
Semestres : 5, 6	Compétence 1	
CM : 50 h	TD : 10 h	TP : 90 h
ECTS : 6		

Pédiatrie **Equipe IFMK, Mme Bourgeois,**

- L'aspect législatif de la prise en charge des mineurs, les structures d'accueil, le contexte familial et social de l'enfant.
- Développement psychomoteur, évolution motrice et perceptive, aptitudes physiques et relationnelles de l'enfant en fonction de l'âge
- Grands processus pathologiques congénitaux, génétiques et acquis.
- Spécificité de la démarche médicale en pédiatrie (dont explorations diagnostiques et pharmacologie).
- Approche spécifique de la douleur de l'enfant et de l'adolescent.

Gérontologie **Equipe Pr Mahmoudi**

- Physiologie du vieillissement normal et pathologiques des différents appareils et systèmes
- Grands processus pathologiques liés à l'âge, perte d'autonomie, fragilité.
- Psychologie du vieillissement, de la chute, troubles cognitifs.
- Démarche médicale dont explorations diagnostiques, recherche des comorbidités et pharmacologie.
- Du domicile à l'institution : Aspects sociologiques, technologiques et sanitaires.
- Approche spécifique de la douleur et des déficits fonctionnels du sujet âgé.

Sport et activités physiques **D. Avon, Dr Parmentier**

- Physiologie de l'effort et de l'entraînement à la pratique sportive occasionnelle ou de haut niveau.
- Reprise des activités physiques pour des personnes ayant des situations particulières de santé (post partum, obésité, oncologie, …)
- Sémiologie, physiopathologie, thérapeutique et prévention spécifique de la pratique du sport. (Lésions musculaires, pathologies spécifiques de l'enfant, lésions tendineuses, pathologies ligamentaires, douleurs chroniques du sportif, la fatigue, interventions sur le terrain et situations d'urgence, …)
- L'examen de non contre-indication, la reprise d'activité
- Le dopage, aspects éthiques et pratiques
- Principes et modalités d'adaptation de l'activité physique et sportive aux différentes situations de handicap.
- La structuration de l'Handisport en France et à l'étranger.

Santé au travail **M. Boureau**

- Définitions, principes et modèles de l'ergonomie
- les maladies professionnelles, les maladies liées au travail, les troubles musculosquelettiques
- Analyse et évaluation de l'activité et de ses répercussions psycho-physiologiques
- Identification, évaluation et prise en charge de la souffrance au travail
- Les différents acteurs de la santé au travail et de la santé scolaire
- Les principes et règles de l'ergonomie physique

Santé mentale **Médecins EPSM**

- Grands processus psychopathologiques
- Démarche médicale spécifique en psychiatrie (dont explorations diagnostiques, psychothérapies individuelles et de groupe et pharmacologie)
- Les spécificités de la communication et de la relation, bientraitance
- La spécificité clinique de la souffrance (au regard de la douleur) et les principes de la relation d'aide
- Prises en charge interdisciplinaire des psychopathologies infantiles

Oncologie – soins palliatifs **équipe mobile soins palliatifs**

- Structuration, aspects éthiques, juridiques, psychologiques et sociaux des soins palliatifs.
- Grands processus pathologiques congénitaux, génétiques et acquis
- Démarche médicale dont explorations diagnostiques et pharmacologie.

UE 19 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique		
Semestres : 5 et 6 **Compétences 4 et 6**		
CM : 15	**TD : 25**	**TP : 60**
ECTS : **4**		

Equipe IFMK + intervenants extérieurs

- Considérant les pathologies du champ musculosquelettique et leurs thérapeutiques, l'enseignement portera sur :
  - les méthodes et modalités d'examen clinique qui s'y rapportent,
  - toutes connaissances utiles permettant de concevoir l'examen clinique et/ou l'élaboration du traitement kinésithérapique,
  - les réponses kinésithérapiques recommandées : protocoles, recommandations de pratique clinique, consensus, arbres décisionnels,
  - l'élaboration d'un plan de traitement kinésithérapique approprié à la diversité des situations cliniques, rencontrées (y compris après chirurgie ambulatoire)
  - le traitement kinésithérapique au travers de sa technologie et de sa pratique : indications, modalités d'application, posologie, précautions et surveillance, ajustements… (cette partie inclut la mise en œuvre pratique),
  - les résultats des thérapeutiques physiques et médico-chirurgicales, rapportés dans la littérature et/ou par les experts.
- Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique chez l'adulte et l'enfant : la palette des moyens techniques d'évaluation et d'intervention comprend :
  - Les approches manuelles (massage, thérapie manuelle à visée musculosquelettique …)
  - Les approches instrumentales, (des outils de mesure à la physiothérapie, prenant en compte le droit de prescription…)
  - Les approches gymniques et physiques (des activités physiques aux autoprogrammes…)
  - Les approches cognitives et comportementales (douleur, éducation thérapeutique, information et participation du patient…).

UE 20 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire		
Semestres : 5, 6 **Compétences 4 et 6**		
CM : 10	**TD : 20**	**TP : 45**
ECTS : 3		

- **Equipe IFMK + intervenants extérieurs**
- A partir des pathologies emblématiques du champ neuromusculaire et de leurs thérapeutiques vues dans l'UE 15, l'enseignement portera sur :
    - les méthodes d'examen et les connaissances appliquées aux situations cliniques retenues,
    - l'élaboration du diagnostic et du plan de traitement kinésithérapique approprié aux situations cliniques retenues :
      cette partie inclut l'enseignement des objectifs, principes et moyens « standards » correspondant à la situation clinique retenue.
    - les réponses kinésithérapiques recommandées : protocoles, EBP, consensus, arbres décisionnels…
    - les modalités du traitement kinésithérapique au travers de sa technologie et comprendra sa mise en œuvre pratique : modalités d'application, posologie, précautions et surveillance, ajustements, réorientation…
    - les résultats des thérapeutiques, physiques et médico-chirurgicales, rapportés dans la littérature et/ou par les experts.
- En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques ….)
- Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro-musculaire chez l'adulte et l'enfant:
    - Kinésithérapie appliquée aux syndromes neurogènes périphériques (atteintes radiculaires, défilés, atteintes tronculaires, …)
    - Kinésithérapie appliquée aux myopathies, myasthénies et myosites
    - Kinésithérapie appliquée au syndrome pyramidal (paraplégie, tétraplégie, hémiplégie, AVC, ….)
    - Kinésithérapie appliquée au syndrome extra-pyramidal (Parkinson, …)
    - Kinésithérapie appliquée au syndrome cérébelleux
    - Kinésithérapie appliquée au syndrome méningé
    - Kinésithérapie appliquée aux affections associant plusieurs syndromes (Sclérose en plaque, sclérose latérale amyotrophique, …)
    - Kinésithérapie appliquée aux affections traumatiques et tumorales (traumatisme crânien, Tumeur et hyperpression intracrânienne, …)
    - Kinésithérapie appliquée aux épilepsies
    - Kinésithérapie appliquée aux encéphalopathies congénitales ou acquises
    - Place de la kinésithérapie dans le cadre du processus de réhabilitation
- La palette des moyens techniques d'évaluation, d'intervention et de rééducation comprend :
    - Les approches manuelles (massage, thérapie manuelle à visée neuromusculaire, méthodes de renforcement ou de facilitation neuromusculaire …)
    - Les approches instrumentales, (des outils de mesure à la physiothérapie en passant par l'appareillage, prenant en compte le droit de prescription…)
    - Les approches gymniques et physiques (des activités physiques aux autoprogrammes en passant par l'électrothérapie, la balnéothérapie et autres adjuvants de rééducation…)
    - Les approches cognitives et comportementales (douleur, éducation thérapeutique, information et participation du patient, serious games…).
- La technologie kinésithérapique repose sur un ensemble de connaissances fondamentales : connaissances issues des sciences qui justifient les choix techniques proposés et qui en expliquent les principes d'action et les résultats.

UE 21 : Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		
Semestres 5, 6 Compétences 4 et 6		
CM : 15	TD : 15	TP : 45
ECTS : 3		

Equipe IFMK + intervenants extérieurs

- A partir des pathologies emblématiques des différents de l'unité d'enseignement et de leurs thérapeutiques vues dans l'UE 16, l'enseignement portera sur :
  - Les méthodes d'examen et les connaissances appliquées aux situations cliniques retenues,
  - L'élaboration du plan de traitement kinésithérapique approprié aux situations cliniques retenues :
    - Cette partie inclut l'enseignement des objectifs, principes et moyens « standards » correspondant à la situation clinique retenue.
  - Les réponses kinésithérapiques recommandées : protocoles, ebp, consensus, arbres décisionnels…
  - Les modalités du traitement kinésithérapique au travers de sa technologie et comprendra sa mise en œuvre pratique : modalités d'application, posologie, précautions et surveillance, ajustements…
  - Les résultats des thérapeutiques, physiques et médico-chirurgicales, rapportés dans la littérature et/ou par les experts.

- En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques)

- La palette des moyens techniques d'évaluation et d'intervention comprend les approches manuelles, instrumentales, gymniques, physiques, cognitives et comportementales

  La technologie kinésithérapique repose sur un ensemble de connaissances fondamentales : connaissances issues des sciences qui justifient les choix techniques proposés et qui en expliquent les principes d'action et les résultats.
- Évaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ respiratoire chez l'adulte et l'enfant :
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'obstruction bronchique et de ses conséquences sur la mécanique ventilatoire.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'encombrement bronchique.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des dysfonctionnements de la mécanique ventilatoire externe.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'insuffisance respiratoire aiguë et chronique.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention, au dépistage, à l'éducation et à l'accompagnement des pathologies respiratoires chroniques.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement du déconditionnement à l'effort et réhabilitation respiratoire.
  - Kinésithérapie en réanimation, soins intensifs et kinésithérapie péri opératoire.
  - Assistances ventilatoires et aides techniques à la kinésithérapie
    - La ventilation mécanique : technique de ventilation invasive et non invasive, gestion et sevrage ventilatoire, aspiration endotrachéales…
    - Aérosolthérapie, oxygénothérapie et autres techniques.

- Évaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ cardio-vasculaire chez l'adulte et l'enfant :
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des affections cardiaque opérée et non- opéré.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'insuffisance cardiaque chronique.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des affections vasculaires opérées et non- opérées (artérielles, veineuses et lymphatiques)
  - Place de la kinésithérapie dans le cadre du processus de réhabilitation cardio-vasculaire et prise en charge du syndrome du déconditionnement, méthodes de réentraînement à

l'effort.

- Évaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ interne :
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des maladies de système, maladies infectieuses, obésité, diabète, hémophilie
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des affections de l'appareil digestif et de la paroi abdominale (constipation, cure de hernie, troubles de l'alimentation, laparotomie…)
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'obésité et de ses conséquences.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des pathologies musculosquelettiques les plus fréquentes de la grossesse au post-partum.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des dysfonctions du plancher pelvien (rééducation périnéale, troubles sphinctériens, sexuels).

- Évaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ tégumentaire chez l'adulte et l'enfant :
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de certaines pathologies dermatologiques.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des lésions cutanées (escarres…).
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des atteintes tégumentaires traumatiques plaies et cicatrisation, les grands brûlés, greffe…).
  - Kinésithérapie et soins esthétiques.
-

UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en rééducation/réadaptation

Semestres 6	Compétence 2	
CM : 10 h	**TD : 0 h**	**TP : 15 h**
ECTS : 1		

Modèles et concepts actuels de la réadaptation **Equipe IFMK, intervenants extérieurs**

- L'organisation et le fonctionnement des soins de suites et de rééducation /réadaptation
- Les concepts organisateurs de la rééducation /réadaptation : plasticité cérébrale, surcompensation, résilience, autonomie
- Les méthodes d'évaluation et de recherche en médecine physique et de rééducation /réadaptation
- Modèles individuel et social du handicap, les concepts et méthodes des « Disability Studies »
- La pratique fondée sur les preuves en rééducation /réadaptation

Démarches et complémentarités des professions de la rééducation /réadaptation **Equipe IFMK**

- Les ressources professionnelles et les moyens techniques en rééducation/réadaptation
- Modèle d'organisation et de coopération des différents acteurs multidisciplinarité et interdisciplinarité
- Le projet d'intervention individualisée,
- Démarche d'élaboration et d'évaluation des projets interdisciplinaires de rééducation /réadaptation
- Modèle de la prise de décision partagée et la prise en compte des besoins et souhaits du patient

Moyens de substitution et suppléance sensorielles et motrices, appareillage **Equipe IFMKintervenants extérieurs**

- Les différentes sortes d'orthèses, prothèses et d'aides techniques, leur prescription et indications
- Réalisation, adaptation et réglage des dispositifs techniques ou technologiques de substitution, de suppléance, de prévention et de correction dans le cadre de la réglementation
- Réalisation et adaptation des orthèses les plus couramment utilisées en rééducation de la main
- Analyse des dispositifs d'aménagement ou de suppléance favorisant la reprise activités de la vie quotidienne, du travail et des activités de loisirs

Prescription, réalisation et adaptation des aides techniques et de l'appareillage **Equipe IFMK, intervenants extérieurs**

- Démarche de conception, de réalisation, d'adaptation et de surveillance d'une aide technique.
- Législation et droit de prescription accordé au kinésithérapeute
- Démarches d'information, d'évaluation, de conseil et de suivi requises pour prescrire

Utilisation des objets connectés en santé **M.Dumont**

UE 23 Interventions spécifiques en kinésithérapie		
Semestres 6 Compétences 4 et 6		
CM : 10 h	TD : 10 h	TP : 30 h
ECTS : 2		

Interventions en pédiatrie **équipe IFMK, Mme Bourgeois, équipe SSR pédiatrique du CHU de Reims**

- Prise de décision et interventions spécifiques en pneumopédiatrie, neuropédiatrie, orthopédiatrie et médecine pédiatrique.
- Éducation des parents ou des aidants

Interventions en gérontologie et gériatrie **Mme Nybelen/Mme Pigot**

- Prise de décision et interventions spécifiques dans les pathologies liées au vieillissement
- Enjeux et mise en pratique de la politique de prévention et de dépistage de la personne âgée et de son environnement.
- Handicap et dépendance : outils d'évaluation et perspectives en rééducation
- Démences de la personne âgée : rééducation et trouble cognitifs.

Intervention en pratique sportive et activités physiques adaptés **Equipe IFMK - Stade de Reims**

- Prise de décision et interventions spécifiques dans les pathologies liées à l'activité physique et sportive et des activités physiques adaptées, y compris thérapie manuelle à visée sportive
- Handisports

Intervention en ergonomie **C. Boureau**

- Analyse de l'activité : modèles, méthodes et techniques.
- Planification et interventions dans l'entreprise : aspects pratiques

Intervention en oncologie et soins palliatifs **Equipe IFMK,intervenants extérieurs**

- Kinésithérapie dans la prise en charge du cancer : aspects cliniques, somatiques et psychiques.

UE 24 Intervention du kinésithérapeute en Santé publique		
Semestres : 6	Compétence : 3 et 6	
CM : 5 h	TD : 5 h	TP : 15 h
ECTS : 1		

Promotion de la santé **J. Dumont/E.Carpentier**

- Approche éducative et formative en lien avec la kinésithérapie, à partir d'analyse d'exemples de réalisation
- Participation active sous forme d'exposés et production de documents adaptés : affichettes, affiche, diaporama. Il s'agit d'initier une démarche professionnelle partagée (acteurs de proximité de la prévention, du soin, du médico-social, du social) qui vise les changements des comportements humains, individuels ou collectifs et de s''informer sur les enjeux majeurs de santé publique et les questions sociétales. Cette réalisation s'accompagne de l'élaboration des outils de communication indispensables et nécessaires au suivi.
- Initiation au débriefing pour élaborer en groupe des propositions

Prévention et dépistage

- Analyse d'une démarche de prévention, de ses facteurs de succès et de ses impacts
- Elaboration en groupe des objectifs et des modalités d'une action de prévention à visée individuelle ou collective dans le champ de la kinésithérapie et de ses critères et indicateurs d'évaluation. Cette réalisation s'accompagne de l'élaboration des outils de communication indispensables et nécessaires au suivi.
- Sensibilisation des acteurs de santé aux évènements indésirables liés aux soins et aux démarches visant la qualité et sécurité des soins.
- Participation des kinésithérapeutes au dépistage du cancer de la peau
- Participation à la lutte contre la sédentarité

Education thérapeutique du patient

- Définition, finalités organisation.
- Les différentes étapes de la mise en place : analyse du besoin, présentation du projet, recherche du consentement, évaluation des capacités, réalisation des activités éducation, coordination interprofessionnelle, évaluation.
- Taxonomie des compétences des patients : auto-soin, compétences techniques, gestuelles, cognitives
- Conception d'une démarche éducative individuelle et ou collective et appréciation de son impact. Cette réalisation s'accompagne de l'élaboration des outils de communication indispensables et nécessaires au suivi.

  Animation d'une séquence d'ETP auprès d'un public

Méthodologie de projet en sante publique

- Les modèles du projet
- Analyse d'une démarche de projet en santé publique, de l'analyse des besoins à l'évaluation des impacts des actions
- Dans le cadre des préventions primaire, secondaire, tertiaire et selon les cas quaternaires concernant les affections aigues ou chroniques, repérage des collaborations nécessaires et analyse des méthodes et moyens de communication utilisés pour les actions et leurs suivis.
- Etude de l'impact des outils de communication et de coordination utilisés (questionnaire d'enquête, brain storming, grille d'évaluation, diagramme de Gantt, rapport final…)

Conception et expérimentation d'une intervention du kinésithérapeute en santé publique

- Ce projet peut s'appuyer sur des actions existantes à modifier selon la population, l'évolution des connaissances, les incitations ministérielles, les caractéristiques socio-démographiques de la population visée, l'environnement, etc.
- Production de documents adaptés : fiches techniques, affiches, affichettes, rapport final, documents patients…
- Ce projet peut se situer dans différents domaines :
  - Prévention, par exemple : organisation d'une journée de prévention des chutes en faveur des personnes âgées, de dépistage des maladies respiratoires, des TMS en entreprise, des déformations rachidiennes chez l'enfant….
  - Prévention des risques, par exemple : mise en place d'un atelier, tel que lombalgie en milieu hospitalier ou en entreprise.

ETP, par exemple : organisation dans une maladie chronique telles que BPCO, asthme,…etc

UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention		
Semestre : 6 Compétences 1 à 5		
CM : 10 h	**TD : 30 h**	**TP : 60**
ECTS : 4		

Equipe IFMK + intervenants extérieurs

Travaux à partir de situations réelles rencontrées en stage fondés d'une part sur l'élaboration d'un diagnostic kinésithérapique et d'un projet d'intervention et d'autre part sur l'argumentation et l'évaluation des traitements mis en œuvre.

Préparation et présentation de quatre analyses de situations professionnelles vécues en stage (S5 S6), orientées par des objectifs d'apprentissage du raisonnement professionnel, fondées sur les savoirs développés dans les différentes UE du premier cycle et de la 1ère année du 2e cycle, les données de la littérature et l'argumentation des choix et des pratiques de santé mis en œuvre au regard des besoins des personnes.

UE 26 Langue anglaise professionnelle		
Semestres 5 et 6 Compétence : 8		
CM : 0	**TD : 20**	**TP : 30**
ECTS : 2		

Mme Poncelet (+ e-learning sur plateforme numérique Altissia)

- Grammaire anglaise de niveau intermédiaire avancé (B2).
- Éléments de vocabulaire médical et de la rééducation.
- Anglais dans un contexte professionnel : échange sur un cas clinique, un protocole de rééducation, etc…
- Communication orale en anglais : mini congrès (présentation de données chiffrées, diapos, commentaire de graphiques, communication verbale et non verbale) + séance de questions / réponses faisant suite à la communication
- Expression écrite (rédaction d'un abstract) à partir d'articles professionnels récents, reformulation d'un texte en fonction du public, rédaction d'un poster de présentation professionnelle ou scientifique etc…

UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche		
Semestres 5 et 6	**Compétence 8**	
CM : 10	**TD : 10**	**TP : 30**
ECTS : 2		

Méthodes de travail **Equipe IFMK+ équipe Dr Barbe/M.Thorigny**

- Rédaction de courriers professionnels, de comptes-rendus, de rapports, de dossiers
- Maîtrise des outils de communication écrite et orale avec utilisation de différents supports pour :
  - Prise de parole en groupe, argumentation d'un un point de vue dans un groupe
  - Présentation et discussion orale d'un travail personnel
  - Analyse et synthèse des articles des revues professionnelles ou scientifiques utilisées en kinésithérapie
  - Problématisation des questions soulevées dans un texte scientifique et/ou professionnel
  - Contextualisation et définition des concepts clés et des apports d'un texte
  - Rédaction d'une production écrite claire, concise et référencée : problématiser et organiser une réflexion, rédiger un questionnement et une argumentation, améliorer la construction logique des phrases et retenir l'attention du lecteur par la proposition d'illustrations pertinentes
- Technologies de l'information spécifiques aux métiers de la santé (C2i métiers de la santé)

Méthodes de recherche **Equipe IFMK**

- Mise en œuvre des méthodes abordées en cycle 1 :
  - Méthodologie de la recherche documentaire
  - Utilisation des bases de données scientifiques
  - Méthodologie d'analyse critique d'articles scientifiques
  - Utilisation d'un logiciel de gestion des ressources bibliographiques
- Approfondissement et mise en œuvre des méthodes et outils spécifiques de recueil de données qualitatives et quantitatives
  - Méthodes et outils spécifiques de traitement de données quantitatives : statistiques descriptives, statistiques différentielles et statistiques inférentielles
  - Méthodes et outils spécifiques de traitement de données qualitatives : analyse de contenu par indexation notionnelle et par unité de sens
- Construction d'un dispositif de recherche :
  - Etat des lieux des références sur la thématique,
  - Utilité sociale de la recherche,
  - Questions et/ou hypothèses de recherche,
  - Méthodes de recherche, population, outils d'enquête,
  - Protocole de recueil et de traitement des données sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif,
  - Résultats au regard de la question et/ou de l'hypothèse de recherche,
  - Critique du dispositif,
  - Intérêt et limites des résultats pour la pratique,
  - Perspectives de recherche à partir des résultats obtenus

<table>
<tr><th colspan="3">UE 30 Formation à la pratique en masso-kinésithérapie</th></tr>
<tr><td colspan="3">Semestres : 5 et 6</td></tr>
<tr><td>CM : 0h</td><td>TD : 420 h</td><td>TP : 50 h</td></tr>
<tr><td colspan="3">ECTS : 12</td></tr>
<tr><td>Stage 5</td><td>6 ECTS</td><td rowspan="2">Stages cliniques en établissements de santé ou en soins ambulatoires ou stages hors cliniques</td></tr>
<tr><td>Stage 6</td><td>6 ECTS</td></tr>
<tr><td colspan="3">- Stages temps plein sur la base de 35 h par semaine
- Récupération d’un stage non validé ou possibilité d’un stage anticipé pendant la période des congés d’été dans des situations particulières
- Possibilité d’un stage temps plein sur 2 structures
- Les stages 5 et 6 peuvent porter sur la pratique clinique ou hors clinique.</td></tr>
<tr><td colspan="3">Stages 5 et 6 en S5 et S6
- Réaliser l'évaluation des fonctions organiques et structures anatomiques, des activités et de la participation du patient (sur la base de la Classification Internationale du Fonctionnement).
- Analyser les résultats des différents examens pour formuler un diagnostic adapté et proposer des objectifs kinésithérapiques par ordre de priorité (raisonnement clinique) et en lien avec le projet du patient.
- Pratiquer et justifier les moyens utilisés en référence aux connaissances contributives (anatomie, cinésiologie, physiopathologie) et à la littérature en kinésithérapie.
- Analyser la posture du MK en situation professionnelle et en identifier les éléments remarquables.

- Maîtriser la démarche diagnostique kinésithérapique :
o Analyse des résultats des examens
o Recherche des causes des déficiences et des limitations d'activité
o Identification d'un problème prioritaire
- Acquérir les compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans UE 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l’intervention ».
- En fin de 3e année (K3) : l’étudiant doit avoir parcouru les 3 champs cliniques : « musculosquelettique » ; « neuro-musculaire » ; « respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ».</td></tr>
</table>

UE 31 - Optionnelle 2ecycle : Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant		
CM : 10 h	**TD : 10 h**	**TP : 30 h**
ECTS : 2		

Définition, enjeux et phases de réalisation d'un projet : **Equipe IFMK**

- L'Innovation dans le domaine de la rééducation
- Les différentes phases d'un projet.
- Travail de groupe et outils de résolution de problèmes (exemples : brainstorming, le QQOQCP, le diagramme cause-effet, etc.)
- **Financement, coût et performance d'un projet.**
- Planification, contrôle de l'avancement, maîtrise des délais et évaluation.
- **Notion de risque et de responsabilité.**

Pratique : concrétisation d'un projet innovant

Les étudiants qui le souhaitent pourront concrétiser une démarche de projet dans un domaine de la kinésithérapie.

Approfondissement ou enrichissement de sa formation

L'étudiant choisit, réalise et rend compte d'une ou de plusieurs actions de formation complémentaire(s) (voyage d'étude, visites ou rencontres professionnelles, MOOC, inscription à une formation universitaire ou professionnelle continue …)

Répartition des évaluations

Semestre 5 - 1ère session					
UE	Date*	type d'évaluation*	durée*	% de la note*	nombre d'ECTS
UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	Semaines 4 et 5	Oral	0:20 :00	100%	4
UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ neuromusculaire	Semaines 4 et 5	écrit	1:00:00	100%	4
UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie des champs respiratoires, cardio-vasculaire , interne et tégumentaire	Semaines 4 et 5	écrit	1:00:00	100%	4
UE 18. Physiologies, sémiologie et physiopathologies spécifiques	Semaines 4 et 5	écrit	1:00:00	100%	4
UE 19. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2	Semaines 4 et 5	pratique	0:30:00	20%	
	Semaines 4 et 5	écrit	1:00:00	80%	2
UE 20. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire	Semaines 4 et 5	pratique	0:30:00	20%	
	Semaines 4 et 5	écrit	1:00:00	80%	2
UE 21. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoires, cardio-vasculaire , interne et tégumentaire	Semaines 4 et 5	pratique	0:30:00	20%	
	Semaines 4 et 5	écrit	1:00:00	80%	2
UE 26. Langue anglaise professionnelle	évaluation continue par e-learning jusqu'au 26 janvier 2024	pratique de la langue	temps de travail personnel	30%	
	Semaines 4 et 5	écrit	1:00:00	70%	1
UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	Semaines 4 et 5	écrit	2 :00 :00	100%	1
C.A.C le 1 mars. Publication des résultats le 1er mars à 16h00					

Semaine 3 : du 22 janvier 2024 au 26 janvier 2024 Semaine 4 : du 29 janvier 2024 au 2 février 2024

Semestre 5 - 2ème session					
UE	Date*	type d'évaluation*	durée*	% de la note*	nombre d'ECTS
UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	Semaines 26 et 27	Oral	0:20 :00	100%	4
UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ neuromusculaire	Semaines 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	4
UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie des champs respiratoires, cardio-vasculaire , interne et tégumentaire	Semaines 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	4
UE 18. Physiologies, sémiologie et physiopathologies spécifiques	Semaines 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	4
UE 19. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2	Semaines 26 et 27	pratique	0:30:00	20%	
	Semaines 26 et 27	écrit	1:00:00	80%	2
UE 20. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire	Semaines 26 et 27	pratique	0:30:00	20%	
	Semaines 26 et 27	écrit	1:00:00	80%	2
UE 21. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoires, cardio-vasculaire , interne et tégumentaire	Semaines 26 et 27	pratique	0:30:00	20%	
	Semaines 26 et 27	écrit	1:00:00	80%	2
UE 26. Langue anglaise professionnelle	Semaines 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	1
UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	Semaines 26 et 27	écrit	2 :00 :00	100%	1
C.A.C le 5 juillet. Publication des résultats le 5 juillet à 16h00					

semaine 26 : du 24 juin 2024 au 28 juin 2024

semaine 27 : du 01 juillet 2024 au 05 juillet 2024

Semestre 6 - 1ère session						
U.E		Date*	type d'évaluation *	durée*	% de la note*	nombre d'ECTS
UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2		semaines16 et 17	écrit	1:00:00	100%	2
UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ neuromusculaire		semaines16 et 17	écrit	1:00:00	100%	3
UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie des champs respiratoires, cardio-vasculaire , interne et tégumentaire		semaines16 et 17	écrit	1:00:00	100%	1
UE 18. Physiologies, sémiologie et physiopathologies spécifiques		semaines16 et 17	écrit	1:00:00	100%	2
UE 19. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2		semaines16 et 17	pratiques	1:00:00	100%	2
UE 20. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire		semaines16 et 17	pratiques	1:00:00	100%	1
UE 21. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoires, cardio-vasculaire , interne et tégumentaire		semaines16 et 17	pratiques	1:00:00	100%	1
UE 22. Théories, modèles et concepts en kinésithérapie		semaines16 et 17	écrit	1:00:00	100%	1
UE 23.Interventions spécifiques en kinésithérapie		semaines16 et 17	écrit	1:00:00	100%	2
UE 24.Interventions du kinésithérapeute en santé publique		semaine 21	Dossier	temps de travail personnel	100%	1
UI 25.Démarche et pratiques cliniques; conception du traitement et conduite d'intervention		semaines16 et 17	oral	00 :20 :00	100%	4
UE 26. Langue anglaise professionnelle		semaines16 et 17	Ecrit et oral (contrôle continu)	1:00:00	70%	1
		évaluation continue par e-learning jusqu'au 30 juin 2024	pratique de la langue	temps de travail personnel (non présentiel)	30%	
UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie		semaines16 et 17	dossier retour semaine 21	temps de travail personnel	100%	1
UE 31 optionnelle 3	réalisation d'un projet personnel	semaines16 et 17	Ecrit et présentation orale d'un dossier projet	temps de travail personnel + soutenance (0:20:00)	100%	2
C.A.C le 18 juin. Publication des résultats le 18 juin à 16h00						

Semestre 6 - 2ème session					
U.E	Date*	type d'évaluation *	durée*	% de la note*	nombre d'ECTS
UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	Semaine 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	2
UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ neuromusculaire	Semaine 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	3
UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie des champs respiratoires, cardio-vasculaire , interne et tégumentaire	Semaine 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	1
UE 18. Physiologies, sémiologie et physiopathologies spécifiques	Semaine 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	2
UE 19. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2	Semaine 26 et 27	pratiques	1:00:00	100%	2
UE 20. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire	Semaine 26 et 27	pratiques	1:00:00	100%	1
UE 21. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoires, cardio-vasculaire , interne et tégumentaire	Semaine 26 et 27	pratiques	1:00:00	100%	1
UE 22. Théories, modèles et concepts en kinésithérapie	Semaine 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	1
UE 23.Interventions spécifiques en kinésithérapie	Semaine 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	2
UE 24.Interventions du kinésithérapeute en santé publique	Semaine 26 et 27	écrit	1:00:00	100%	1
UI 25.Démarche et pratiques cliniques; conception du traitement et conduite d'intervention	Semaine 26 et 27	oral	0 : 20 :00	100%	4
UE 26. Langue anglaise professionnelle	Semaine 26 et 27	écrit	0:15:00	100%	1
UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	Semaine 26 et 27	dossier	temps de travail personnel	100%	1
UE 31 optionnelle 3 — Semaine 26 et 27	Semaine 26 et 27	présentation orale bis du dossier projet	temps de travail personnel + soutenance (0:20:00)	100%	2
C.A.C le 5 juillet. Publication des résultats le 5 juillet à 16h00					

Semaine 25 : du 19 juin au23 juin Semaine 26 : du 26 juin au 30 juin

STAGES DE 3ème ANNÉE

Projet "stages" K3

2ème Cycle
(Stages de l'année 2023-2024)

Qu'entend-t-on par « formation clinique » ?

C'est l'ensemble des séquences pédagogiques de formation à la pratique professionnelle des masseurs-kinésithérapeutes regroupées dans l'UE 30.
Cette unité d'enseignement est constituée :

- **De périodes de stages** durant lesquelles l'étudiant est immergé dans les milieux professionnels.
- **De temps d'enseignement** (CM ou TD) organisés à l'IFMK en amont et en aval du stage pour travailler sur les objectifs, l'organisation des apprentissages, l'analyse réflexive des expériences vécues sur le terrain, etc...

Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique masso-kinésithérapique auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes de professionnels et lors des temps de débriefing réflexif à l'IFMK.

Combien de stages et quelle durée ?

2ème cycle	Présentiel en stage	24 ECTS	DATES
Stage 5 (S5)	6 semaines	6 ECTS	02/10/23 au 12/11/23
Stage 6 (S6)	6 semaines	6 ECTS	06/05/24 au 16/06/24
Stage 7 (S7)	3 semaines	3 ECTS	15/01/24 au 04/02/24
Stage 7 (S8)	9 semaines	9 ECTS	05/02/24 au 14/04/24*

- *Semaine de congé flottante*

Semaine de congé flottante

Elle est au choix du tuteur de stage en fonction de ses disponibilités et ne peut en aucun cas être imposée par le(la) stagiaire à son tuteur de stage.

Où faire ses stages ? (Cf également paragraphe « Comment se répartissent les stages à l'IFMK de Reims ? » page 6)

Les terrains de stage sont situés, en France ou à l'étranger, dans toutes structures susceptibles de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ces terrains peuvent notamment être situés dans des structures :

- Hôpitaux publics ou privés
- Cliniques
- Centres de lutte contre le cancer
- Structures médico-sociales (IEM, IMP, IMPRO, CAMSP etc)
- Cabinets libéraux

- réseaux de soins
- Club sportifs
- Laboratoires universitaires d'analyse du mouvement ou de biomécanique

Conditions indispensables :

- **Les terrains de stage doivent être agréés par le directeur de l'institut de formation après avis du conseil pédagogique. L'agrément est revu tous les ans.**
- **La signature préalable de la convention tripartite (CHU, terrain de stage, étudiant) est obligatoire pour toutes les institutions, excepté le CHU de Reims et pour les cabinets libéraux (un kinésithérapeute responsable est désigné, mais une convention individuelle est signée par tous les kinésithérapeutes intervenant auprès de l'étudiant pendant son stage en cabinet libéral).**
- **Pour tous les stages, la présence d'un masseur-kinésithérapeute à temps plein est obligatoire.**
- **En fin de 3ème année (K3) l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculo-squelettique ; neuro-musculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire**

Quelles sont les acquisitions à faire lors des stages du 2eme cycle ?

Le cycle 2 est centré sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique et la mise en œuvre d'une intervention adaptée. Il permet, par l'analyse de pratiques, la distanciation, le développement de capacités réflexives et le questionnement éthique de l'étudiant.

- **La 3ème année (K3) est centrée sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, la conception des interventions et l'acquisition des savoir-faire. L'évaluation des compétences est centrée sur les compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans l'UI 25.**
- **En fin de 3ème année (K3) l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculo-squelettique ; neuro-musculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire.**

Les stages 5 et 6 portent sur l'acquisition des compétences cœur de métier en lien avec les champs cliniques et renforcent la formation à la pratique clinique ou hors clinique.

<u>Stage 5 et Stage 6</u>

- Centrés sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, la conception des interventions et l'acquisition des savoir-faire
- Réaliser l'examen clinique des fonctions organiques et des structures anatomiques ainsi que l'évaluation des activités et de la participation du patient (sur la base de la Classification Internationale du Fonctionnement).
- Analyser les résultats des différents examens pour formuler un diagnostic adapté et proposer des objectifs kinésithérapiques par ordre de priorité (raisonnement clinique) et en lien avec le projet du patient.
- Mettre en œuvre et justifier les moyens utilisés en référence aux connaissances contributives (anatomie, cinésiologie, physiopathologie) et à la littérature en kinésithérapie.
- Analyser la posture du masseur-kinésithérapeute en situation professionnelle
- Maîtriser la démarche diagnostique kinésithérapique :
    - Analyse des résultats des examens
    - Recherche des causes des déficiences et des limitations d'activité

o Identification d'un problème prioritaire
- Acquérir les compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans UE 25 « Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention ».

La 4e année (K4) doit permettre l'approfondissement des compétences cœur de métier ainsi que la mise à distance de l'exercice professionnel et les pratiques réflexives. L'évaluation porte sur l'ensemble des compétences (de C1 à C11).

Stage 7- clinicat
Stage professionnalisant, il permet d'acquérir et de valider l'ensemble des compétences.
Il doit notamment permettre d'acquérir les capacités suivantes :

o Savoir orienter le patient vers des activités physiques adaptées, savoir prendre en charge une personne en dehors du champ conventionnel
o Savoir conseiller les aidants
o Connaître ses limites et pouvoir en parler
o Savoir prendre en charge la personne sur la durée
o Savoir réévaluer son action en fonction de l'évolution de la personne
o Savoir rédiger un compte-rendu d'intervention, savoir transmettre sa prise en charge pour la continuité des soins
o Effectuer un diagnostic différentiel, connaître les drapeaux rouges de prise en charge en cas d'urgence ou de prise en charge non thérapeutique
o Savoir prescrire et expliquer la prescription

A l'issue du stage 7, l'étudiant doit acquérir et valider l'ensemble des compétences :

o compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans UE 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention ».
o compétences réflexives sur l'exercice professionnel (de C6 à C11) formalisées dans UE 29 « analyse et amélioration de la pratique professionnelle »

Comment sont attribués les ECTS ?

Les ECTS sont attribués par la Commission d'Attribution des Crédits.

La progression de l'étudiant au cours des stages est appréciée à partir du portfolio. Le portfolio comporte des éléments inscrits par l'étudiant et le tuteur de stage.

Le tuteur évalue les niveaux d'acquisition de chacune des compétences à partir des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio. Il fait une proposition sur la validation du stage ; celle-ci est étudiée par la Commission d'Attribution des Crédits.

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et, en relation avec le tuteur, propose à la Commission d'Attribution des Crédits :

- l'attribution des ECTS liés aux stages
  - ou
- un complément de stages
  - ou
- la réalisation d'une nouvelle période de stages

Dans les deux derniers cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stages sont définies par l'équipe pédagogique.
En cas de difficulté, dans la mesure du possible, un entretien entre le tuteur, le formateur référent de stages de l'institut et l'étudiant est organisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission semestrielle d'attribution des crédits.

Les ECTS correspondants aux stages sont attribués semestriellement dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- Avoir réalisé la totalité du ou des stages, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu ; **la durée cumulée des absences en stage ne peut être supérieure à 10 % de la durée totale des stages**. Toute absence doit être justifiée au regard de la réglementation en vigueur ;
- Avoir participé aux activités de la structure d'accueil en lien avec les objectifs de stage ;
- Avoir mis en œuvre et validé les compétences au niveau requis dans une ou plusieurs situations
- Avoir analysé des situations et activités rencontrées au cours des stages.

Les critères de validation du stage (et donc d'attribution des ECTS) portent sur :

- La sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)
- Le respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession
- Le respect des règles du fonctionnement propres à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)
- La conception et mise en œuvre du projet de soin.
- La construction et la justification de sa pratique en regard des recommandations et des références scientifiques
- L'efficacité de la prise en soin
- Le niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage
- Le comportement et la communication adaptée à la situation professionnelle
- La capacité à évoluer au cours du stage

Qui sont les acteurs de la formation en stage ?

La direction de l'établissement d'accueil
Chaque étudiant est placé sous la responsabilité administrative du représentant de l'établissement d'accueil (directeur, cadre ou masseur-kinésithérapeute selon l'organigramme de la structure de stage).
La direction de l'établissement d'accueil est responsable de la gestion administrative de la formation clinique : conditions d'accueil, charte d'encadrement. Elle est signataire de la convention de stage.

La direction de l'IFMK
Le directeur de l'institut de formation est responsable de l'organisation pédagogique et administrative de la formation clinique : calendrier, objectifs pédagogiques, choix des structures d'accueil. Il est signataire de la convention avec le responsable de la structure d'accueil.

Les professionnels de l'établissement d'accueil
Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage (cadre ou équivalent), d'un tuteur de stage (masseur-kinésithérapeute ou personne qualifiée pour les stages « non clinique ») et d'un ou plusieurs professionnels de proximité au quotidien. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation (exemple : en cabinet libéral).

Les professionnels de l'IFMK
La secrétaire en charge des stages : Mme ALAZAAR
Le formateur responsable des stages : M. CARPENTIER

Le formateur référent pédagogique de l'étudiant : il présente chaque semestre à la CAC les résultats des étudiants, afin que celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement liées aux stages.
Création d'une adresse mail spécifique pour toute communication relative aux stages (absences, retour de documents de stage, …) **stage-ifmk@chu-reims.fr.**
Toute communication se fera dorénavant par cette adresse.

Stage		Étudiant	IFMK		
Rôle du responsable de la structure d'accueil (directeur ou cadre)	**Rôle du tuteur de stage (cadre-masseur-kiné. Ou personne qualifiée)**	**Rôle du stagiaire**	**Rôle du formateurs référent pédagogique**	**Rôle du responsable des stages de l'institut de formation**	**Rôle du directeur de l'Institut de formation**
est l'interlocuteur privilégié de l'IFMK. contribue à l'élaboration du projet de formation de sa structure. est responsable de la mise en place de la fonction tutorale dans sa structure. pilote l'intégration des étudiants dans sa structure. est garant du processus d'évaluation du stage. avertit l'institut en cas d'absence ou de survenue d'évènements graves. élabore un rapport circonstancié en cas d'incident. est garant de la qualité et de la sécurité des soins.	accueille, intègre et organise le stage de l'étudiant. assure le suivi et la formation de l'étudiant en faisant émerger du sens au cours de situations de travail. met en œuvre le processus d'évaluation et accompagne l'étudiant dans son processus d'autoévaluation. identifie les points forts et les points faibles et donne des objectifs de progression. transmet les valeurs professionnelles. est garant de la qualité et de la sécurité des soins.	est responsable de son portfolio et de sa mise à jour. prépare son stage en formulant des objectifs précis. présente les objectifs institutionnels et négocie avec le tuteur ses objectifs personnels. respecte les règles de l'organisation de la structure. agit sous la supervision du tuteur. élabore ses actes et ses comportements dans le cadre d'une réflexion éthique. construit ses savoirs professionnels par la formalisation de son expérience. confronte son expérience aux savoirs existants ainsi qu'aux données de la littérature scientifique. participe à l'analyse de sa progression.	assure l'accompagnement de l'étudiant à l'institut. organise la valorisation des savoirs expérientiels. participe au contrôle du parcours de formation clinique et hors clinique. participe à l'élaboration des parcours et des projets en lien avec l'expérience clinique et hors clinique. accompagne la production des projets inhérents à l'expérience de stage.	organise le recensement de l'offre de stage. structure l'offre de stage. assure la régulation du dispositif. est l'interlocuteur privilégié des terrains de stage, notamment en termes de conseils et d'explicitations du projet de formation. . informe les étudiants sur les ressources formatives des stages en termes de populations accueillies et d'activités cliniques ou hors cliniques. participe à la recherche de nouveaux terrains de stage.	est responsable de l'agrément des terrains de stage. est responsable de la conception et de la mise en place du projet de formation professionnelle. s'assure des moyens et des outils de l'alternance. construit le parcours de formation clinique et hors clinique des étudiants et s'assure de la traçabilité. est responsable de l'application de la réglementation en cours, concernant les stages.

Comment se répartissent les stages à l'IFMK de Reims ?

Rappel : En fin de 3e année (K3) l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculo-squelettique ; neuromusculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire
Il n'est pas possible de retourner deux fois sur le même terrain de stage.

Le stage 7 professionnalisant à cheval sur le semestre 7 et semestre 8 dure douze semaines. Il est anticipé sur le semestre précédent et démarre en janvier mais les ECTS de ce stage sont affectés de 3 ECTS sur le semestre 7 et de 9 ECTS sur le semestre 8. Il est réalisé dans la même structure ou, sur autorisation du directeur de l'IFMK ou du formateur responsable des stages, dans deux structures présentant une cohérence en termes de parcours du patient.

Les stages en cabinet libéral :
Il appartient à l'étudiant de chercher le masseur-kinésithérapeute qui accepte de l'accueillir en stage. Ce dernier doit répondre aux critères suivants :

- Exercer uniquement à titre libéral durant la période pendant laquelle il accueille le stagiaire (pas d'exercice salarié)
- Être agréé par l'IFMK (s'il ne l'est pas il doit faire sa demande à l'IFMK préalablement à l'accueil du stagiaire)
- Signer avec l'IFMK la charte de bonne pratique d'encadrement des stagiaires

Pour chaque période de stage, le nombre maximum et minimum d'étudiants pouvant aller en cabinet libéral est défini par avance (il est en effet nécessaire d'assurer par an une répartition homogène des stagiaires dans les cabinets).

Les stages libéraux doivent tous être prioritairement réalisés en Champagne-Ardenne. Toutefois, après approbation du Directeur, et sur présentation d'un projet pertinent de la part de l'étudiant, un stage peut être effectué hors région. Une lettre de motivation en ce sens doit être adressée au responsable des stages.
Les stages 5 et 6 en cabinet libéral peuvent exceptionnellement être scindés en deux périodes de 3 semaines. Toutefois, cela doit être solidement argumenté et la décision d'autorisation relève conjointement du terrain de stage ou du formateur référent.

L'étudiant est encadré par un masseur-kinésithérapeute « responsable ». Si plusieurs masseurs-kinésithérapeutes sont amenés à encadrer le stagiaire dans ce même cabinet, il est obligatoire d'établir des conventions de stage individuelles. La convention de stage n'est pas établie par cabinet libéral, mais individuellement par masseur-kinésithérapeute intervenant dans le déroulement du stage de l'étudiant.

Les stages en institution :
L'IFMK dispose de places réservées dans les structures de rééducation du territoire champardennais ainsi que quelques autres dans d'autres régions limitrophes. En aucun cas les étudiants ne doivent contacter ces établissements pour chercher une place de stage. Le recensement des places de stage est assuré chaque année par l'IFMK. La répartition sur ces terrains de stage est ensuite organisée par l'IFMK.
Les étudiants doivent occuper l'ensemble des places disponibles à Reims (ou banlieue) et sur les terrains de stage logés.
Les étudiants qui souhaitent se rendre dans des institutions qui ne réservent pas de place pour l'IFMK de Reims peuvent le faire **si l'ensemble des places réservées à Reims et sur les terrains logés est pourvue**. Dans ce cas, ils doivent chercher eux-mêmes les structures susceptibles de les accueillir. Ces dernières doivent répondre aux critères énoncés ci-dessus (Cf « Où faire ses stages ? »).

Les stages à l'étranger et dans les DROM-COM :
Ils sont possibles sous certaines conditions, après accord du Directeur de l'IFMK et après étude d'un dossier exprimant les motivations de l'étudiant.

Les stages « ponctuels » sur des événements sportifs ou à caractère promotionnels ou humanitaire.

Souvent organisés le week-end, ils sont proposés par l'IFMK au fur et à mesure des demandes faites par les organisateurs de ces manifestations. Il appartient aux étudiants intéressés de se faire alors connaître en s'inscrivant sur les tableaux dédiés.
La participation des étudiants à ces stages « ponctuels » permet la récupération éventuelle d'absences en stage. Cette possibilité est toutefois soumise à validation de l'équipe pédagogique.

Quels sont les documents utilisés ?

L'imprimé de coordonnées de stage
Celui-ci doit être complété, signé et retourné au responsable de stage pour toute demande en cabinet libéral ou en institution (hors partenaires). Après accord, les formalités administratives pourront être enclenchées. De ce fait**, il est indispensable de respecter les dates de retour de l'imprimé (annexe VI) et d'y faire figurer les informations obligatoires suivantes :**

- Nom de l'établissement
- Nom du service accueillant l'étudiant (service MPR etc)
- Nom de la personne qui encadrera l'étudiant (cadre MK, etc...)
- Nom et adresse de la personne à qui envoyer les conventions et les documents relatifs à l'agrément (DRH, Direction des soins etc.)
- Nom de tous les MK étant susceptibles d'encadrer l'étudiant dans un même cabinet libéral
- L'adresse mail et les numéros de téléphones

Si un changement de stage était nécessaire, retour obligatoire au secrétariat du document dédié (annexe VII).

La demande d'agrément
Envoi organisé par l'IFMK auprès de terrain de stage.

La convention de stage
La signature préalable de la convention tripartite (IFMK, terrain de stage, étudiant) est obligatoire pour toutes les institutions (à l'exception du CHU de Reims) et pour les cabinets libéraux (un kinésithérapeute responsable est désigné, mais une convention individuelle est signée par tous les kinésithérapeutes intervenant auprès de l'étudiant pendant son stage en cabinet libéral).

Le portfolio
Le portfolio (Annexe VIII) est un outil de structuration de la pensée du stagiaire, à l'usage de celui-ci, pour construire son parcours professionnalisant, définir ses objectifs de stages et identifier ses compétences acquises. Le portfolio constitue un recueil de données transcrites par le stagiaire, permettant de tracer et d'analyser les capacités développées en stage.

- Pour le tuteur de stage et les formateurs, le portfolio est un outil de lisibilité du parcours de l'étudiant et un guide d'accompagnement.
- Pour l'étudiant, le portfolio permet de s'initier à l'auto-évaluation de ses compétences et de disposer des évaluations, des préconisations ou des commentaires du tuteur de stage.

Le portfolio est un document imprimé (ou informatisé) et non modifiable par l'étudiant.
Le suivi du portfolio est assuré par l'étudiant qui le met à jour au cours du stage et le présente au tuteur pour appréciations et commentaires en vue de l'évaluation du stage.
Il est remis sous forme informatisée au format PDF uniquement (Annexe VIII) dès retour du stage via l'adresse électronique **stage-ifmk@chu-reims.fr.**

La feuille de suivi des présences
Sous la responsabilité du stagiaire, elle est remplie par lui et présentée en fin de stage pour validation au responsable du terrain de stage ou au tuteur. Elle permet d'évaluer le temps de présence en stage. Elle doit être remise au secrétariat (Mme ALAZAAR) à la fin de chaque mois du stage en cours et au retour de stage (Annexe IX). La feuille de présence doit être impérativement signée par l'étudiant et contre-signée par le responsable de stage ou le tuteur. En l'absence de retour de cette feuille, l'attribution des ECTS liés au stage, ainsi que le versement des indemnités de stage ne peuvent être garantis.

Le rapport de stage
Les stages peuvent faire l'objet d'un travail écrit, demandé par l'IFMK selon des modalités définies préalablement au stage. Elaboré à partir de l'expérience en stage, il participe à l'analyse des situations et activités rencontrées au cours des stages. Il traduit l'acquisition des compétences de l'étudiant et à ce titre compte pour l'attribution des ECTS liés au stage. Il appartient à l'étudiant de se conformer aux modalités précisées et étudiées avant le stage notamment pour la conception, la rédaction et le retour de ce document en temps voulu au secrétariat (Mme ALAZAAR) et en copie à Monsieur Carpentier.

Les autorisations de consulter, copier, utiliser le dossier du patient – les autorisations de photographier et filmer le patient
Des « documents type » sont fournis aux étudiants par l'IFMK. Aucune copie de documents relatifs aux patients, ni photographie ou film impliquant les patients ne peuvent être faits, et utilisés sans la signature par les personnes concernées. Les tuteurs et responsables de terrains de stage doivent, par ailleurs, être informés et donner leur autorisation préalable avant que ces autorisations soient demandées au patient.

Les documents relatifs au calcul des indemnités de stage et des frais de déplacements
Ces documents permettent le règlement des indemnités de stage et des frais de déplacement : Il appartient à l'étudiant de les remplir et de les retourner au secrétariat (à Madame ALAZAAR) en se référant aux dates du calendrier**.**

Les feuilles horaires permettent le calcul **des indemnités de stage** (à la fin de chaque mois du stage en cours et au retour de stage)

La demande de remboursement des frais de déplacement (à la fin de chaque stage) qui peut être demandée pour tout stage effectué en dehors de l'agglomération Rémoise, conformément à la procédure de remboursement de frais de déplacement qui est remise et présentée aux étudiants avant le stage 1.

Dates et modalités de retour des documents

	K3 **Stage 5** *02/10/2023* *12/11/2023*	**K3** **Stage 6** *06/05/2024* *16/06/2024*	**K4** **Stage 7** *15/01/2024* *14/04/2024*
FICHE HORAIRE : **À LA FIN DE CHAQUE MOIS :** Envoyer par mail en **PJ**, format **PDF** la fiche horaire signée par toutes les parties à Mme ALAZAAR : malazaar-ifmk@chu-reims.fr	**30/10/2023**	**31/05/2024**	**05/02/2024** **04/03/2024** **02/04/2024**
DOCUMENTS + FICHE HORAIRE : **À LA FIN DU STAGE :** Envoyer par mail, en **PJ**, format **PDF**, en **un seul fichier**, le portefolio+ 5 feuilles compétences + la fiche horaire à Mme ALAZAAR et M. CARPENTIER à : stage-ifmk@chu-reims.fr	**17/11/2023**	**24/06/2024**	**19/04/2024**

FICHE HORAIRE : **À LA FIN DU STAGE :** Rapporter à Mme ALAZAAR en **format papier l'original de sa fiche horaire** signée par toutes les parties.	**17/11/2023**	**24/06/2024**	**19/04/2024**
FRAIS DE DÉPLACEMENT : **À LA FIN DU STAGE :** Rapporter à Mme ALAZAAR son **dossier papier** du remboursement des frais de déplacement complété avec **les photocopies des justificatifs demandés**.	**17/11/2023**	**24/06/2024**	**19/04/2024**
RAPPORT DE STAGE : **SELON LES MODALITÉS :** Envoyer par mail en **PJ**, **format PDF**, le rapport de stage à Mme ALAZAAR et M. CARPENTIER : stage-ifmk@chu-reims.fr	**27/11/2023**	**01/07/2024**	**07/05/2024**

*Sans retour des documents **après un seul rappel**, un rendez-vous disciplinaire sera programmé entre les étudiants, M. QUINART et le responsable pédagogique.*

Sur quels critères sont attribués les stages ?

Il appartient en dernier lieu au directeur de l'IFMK ou au formateur responsable de l'organisation des stages de valider les choix de stage. Les critères retenus sont les suivants :

- Pertinence du stage en regard du programme des études
- Impératifs pédagogiques relatifs à la situation individuelle de l'étudiant (connaissances à compléter, nécessité d'accompagnement spécifique de l'étudiant etc.)
- Marque d'investissement dans la formation (assiduité aux enseignements obligatoires et facultatifs - - participation à des manifestations facultatives ou de promotion de l'IFMK)
- Il est rappelé que, que les étudiants ne doivent pas se rendre plusieurs fois sur le même terrain de stage

La semaine de congé flottante

Elle permet de donner une certaine souplesse à l'organisation du stage en conciliant, le cas échéant, les vacances du tuteur et celles de l'étudiants. Elle est définie par le tuteur de stage en fonction de ses disponibilités et ne peut en aucun cas être imposée par le(la) stagiaire à son tuteur de stage.

Et les absences ?

La présence en stage est obligatoire sur la base de 35 heures par semaine et 5 jours par semaine. Toute absence doit être justifiée au regard de la réglementation en vigueur : aucune absence injustifiée n'est tolérée (Cf. règlement intérieur).
La présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu ; la durée cumulée des absences en stage ne peut être supérieure à 10 % de la durée totale des stages. Le temps de présence en stage est évalué grâce à la feuille de suivi remplie par l'étudiant, signée de sa main et contre-signée par le responsable de stage ou le tuteur (**Annexe IV).** Elle

est sous la responsabilité de l'étudiant et doit être remise au secrétariat de l'IFMK au retour de stage. En l'absence de retour de cette feuille, l'attribution des ECTS liés au stage, ainsi que le versement des indemnités de stage ne peuvent être garantis.
Dès le premier jour d'absence, l'étudiant doit contacter Mme ALAZAAR (malazaar@chu-reims.fr) et le tuteur de stage.
Il doit fournir un justificatif à Mme ALAZAAR, avec copie au terrain de stage.
Dans la mesure du possible, le rattrapage des heures d'absence se fera pendant le stage, ou sera organisé par l'IFMK (si nécessaire en juillet et août) si l'absence est trop importante.
Aucun temps de travail personnel n'est prévu pendant le stage.

Absence du tuteur : Toute absence du tuteur masseur kinésithérapeute même temporaire rend impossible la participation de l'étudiant aux activités pendant cette période et doit être immédiatement relayée à l'IFMK. A ce titre, il est primordial pour l'étudiant dans son choix de stage de privilégier les institutions ou kinésithérapeutes libéraux exerçant à plusieurs au sein d'un même cabinet et acceptant de se relayer pour encadrer le stagiaire en cas d'absence du tuteur principal. Pour rappel, en libéral, un kinésithérapeute n'ayant pas rédigé une convention tripartite ne peut encadrer un(e) stagiaire.
Remarque importante :

Les documents de fin de stage (portfolio, évaluations, fiches horaires) doivent systématiquement être envoyés à l'adresse suivante créée à cette fin :
stage-ifmk@chu-reims.fr.

Les interlocuteurs stage de l'IFMK

Etienne CARPENTIER
Formateur IFMK
Référent stages
03 26 83 28 66
stage-ifmk@chu-reims.fr

Marjorie ALAZAAR
Secrétariat stages
03 26 78 73 00
stage-ifmk@chu-reims.fr

PROJET PÉDAGOGIQUE DE 4ÈME ANNÉE

Idées directrices

La quatrième année est la deuxième année du 2ème cycle est la dernière année de formation. Le 2ème cycle est destiné, à partir du socle de connaissances théoriques et pratiques acquis pendant le 1er cycle, à organiser le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans tous les champs d'exercice de la profession.
Durant le deuxième cycle, l'étudiant doit notamment **agir avec compétence dans les situations de soin (**alors que le 1er cycle restait centré sur la compréhension).

- La 3ème année (K3) était plus particulièrement centrée sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, la conception des interventions et l'acquisition des savoir-faire.
- La 4ème année (K4) devra **permettre l'approfondissement des compétences cœur de métier ainsi que la mise à distance de l'exercice professionnel et les pratiques réflexives.**

La quatrième année est construite pour conduire les étudiants vers :

- **La sécurité et la pertinence des évaluations, des diagnostics et des traitements kinésithérapiques**
- **L'acquisition des compétences d'analyse et de traitement**
- **La rédaction et la soutenance du mémoire niveau grade MASTER 2 universitaire**
- **L'autonomie tant dans l'analyse que la prise de décision**
- **Le passage à la vie active**

Elle est axée sur les idées directrices suivantes :

- **La poursuite des enseignements de 3ème année** : l'orientation choisie par l'équipe pédagogique sur des critères de pertinence et de cohérence pour l'apprentissage.

- L'acquisition des compétences requises pour **mener un traitement de rééducation pertinent, cohérent et répondant aux exigences de qualité et de sécurité attendues tout en étant au fait des avancées scientifiques.**

- **La prise d'autonomie professionnelle** et la capacité à évoluer en confiance dans le monde professionnel.

- L'aptitude à inscrire ses pratiques professionnelles à l'intersection entre **les attentes du patient, les recommandations scientifiques et l'expertise du thérapeute.**

Objectifs et moyens

La poursuite des enseignements de 3ème année dans une logique de cohérence pour l'apprentissage

Le 2ème cycle d'études est constitué de 13 UE. La répartition des contenus d'enseignement a été réalisée pour répondre à des impératifs réglementaires et didactiques dans une logique d'optimisation de l'apprentissage. Les clefs de répartition choisies dès l'année 2017-2018 sont les suivantes :

- Respect du cadre défini par l'arrêté du 2 septembre 2015 :
  - Respect des répartitions imposées par le texte (volumes et positionnements semestriels)
  - 30 ECTS par semestre
  - 10 heures d'enseignement présentiel à l'IFMK (CM, TP/TD) par ECTS
- Répartition des enseignements selon une logique qui positionne en 3ème année les UE « disciplinaires » de médecine et de chirurgie (UE15 à UE18).et laisse place en 4ème année aux traitements de rééducation, (UE19 à UE 24), au stage long et au mémoire.
- Renforcement des enseignements de rééducation (UE19 à UE23) fondés sur les connaissances théoriques en sémiologie, pathologie et physiopathologie » acquises en 3ème année (UE15 à UE18).
- Travail sur le mémoire de fin d'étude (UE28) réparti sur les semestres 7 et 8 avec une approche pédagogique et docimologique garantissant un processus de rédaction progressif et réflexif.
- Ouverture au champ de la Santé Publique (dans l'UE24) avec plus de précision et de recul que dans l'UE1 de 1ère année.
- L'initiation à la législation et à la gestion (en UE14).

La conception et la mise en œuvre de traitements de rééducation pertinents et cohérents

La troisième année était caractérisée par la découverte des grandes disciplines médicales et chirurgicales des champs musculosquelettiques, neuromusculaires, respiratoires, cardio vasculaire et tégumentaires. Les UE15, 16, 17 et 18 terminées en 3ème année portaient essentiellement sur des enseignements médicaux de pathologie, sémiologie et physiologie. L'approche rééducative de ces pathologies a toutefois débuté en 3ème année dans les UE 19, 20, 21, 22, 23 et 24. Elles vont se renforcer tout au long du semestre 7 durant lequel les étudiants restent à l'IFMK (il n'y a pas de stage avant les vacances de Noël). **Des cours magistraux vont certes être dispensés mais l'enseignement durant ce semestre prendra essentiellement la forme de travaux pratiques et de travaux dirigés** centrés sur la pratique ou sur l'analyse réflexive des techniques d'évaluation et de rééducation aux différentes phases des traitements. Ils se font en groupes de 14 à 15 étudiants pour un formateur et ont lieu dans une des salles dédiées. L'ouverture cette année de l'accès aux ressources documentaires et à la plateforme numérique de l'URCA ouvre par ailleurs des **possibilités techniques de partage des enseignements avec l'Université et d'apprentissage par e-learning dont vont bénéficier les étudiants de 4ème année.**

L'objectif recherché en 4ème année est la conception d'un traitement et la conduite de l'intervention à toutes les phases de l'évolution du patient. Compréhension, réflexion, logique du raisonnement et argumentation président aux justes choix et à la bonne réalisation des techniques : ils sont sollicités en permanence lors des TP. **La lutte contre**

"l'évaporation" des connaissances validées dans les UE des 3 années précédentes est un objectif permanent de l'équipe pédagogique. Il faut trouver un juste équilibre entre les acquis à ne pas perdre, les connaissances nouvelles à acquérir, et les impératifs du programme réglementaire.
Les connaissances du 1er cycle et de 3ème année sont ainsi régulièrement "*convoquées*" dans les enseignements de 4ème année. Le système d'évaluation bien qu'essentiellement orienté sur les enseignements nouveaux est construit pour interroger également les acquisitions faites durant les années précédentes. Les **cas cliniques virtuels** sont des épreuves idéales pour privilégier la transversalité et la globalité de l'évaluation. Les étudiants doivent travailler sur des situations de patients imaginaires proposées par l'équipe pédagogique. Ils doivent notamment après un rappel anatomique et physiologique, formuler un bilan diagnostic kinésithérapique (BDK) et la rééducation qu'ils mettent en place. La majorité des évaluations de 4ème année, écrites ou orales, ont la forme de cas cliniques virtuels.

La validation des 6 compétences réflexives sur l'exercice professionnel

L'UI29 d'«analyse et amélioration de la pratique professionnelle »permet d'évaluer les 6 compétences réflexives sur l'exercice professionnel

- **Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil dans le domaine de la kinésithérapie (compétence 6)**
- **Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle (compétence 7)**
- **Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques (compétence 8)**
- **Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources (compétence 9)**
- **Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs (compétence 10)**
- **Informer et former les professionnels et les personnes en formation (compétence 11)**

L'UI29 a pour objectif l'analyse et l'amélioration de la pratique au sens large, c'est-à-dire au-delà de l'interaction individuelle kinésithérapeute/patient. Elle est complémentaire de l'UI25, qui vise l'analyse de pratique thérapeutique, c'est-à-dire la conception d'un traitement et la conduite de l'intervention de l'étudiant pour un patient.
Les compétences 9, 10 et 11 notamment relèvent de l'autonomie professionnelle et de la distanciation par rapport au patient. Ces compétences sont notamment sollicitées dans le cadre des UE optionnelle de 3ème et 4ème années durant lesquelles, par groupe de 4 personnes, les étudiants doivent élaborer un projet réalisable sur le thème « kinésithérapie, pédagogie et innovation ». Ce projet devant être rédigé sous forme d'un dossier et être exposé ensuite oralement à un jury (Cf. ci-dessus projet optionnel 3ème année).
Par ailleurs, les cas concrets de déontologie étudiés dans le cadre de l'UE14 avec les membres du Conseil de l'Ordre concourent à l'analyse réflexive sur les différentes pratiques et comportements professionnels.
Enfin, il est envisagé d'amener les étudiants de 3ème année à assister les formateurs lors de travaux pratiques de techniques de base dispensés en 1ère et 2ème année. La posture de formateur prise ainsi par les étudiants les place en situation de distanciation propice au retour réflexif sur leurs propres pratiques.

Le mémoire

Le mémoire fait l'objet d'une UE spécifique (UE28) inscrite au programme de 4ème année. Les objectifs du mémoire sont les suivants :

- Développer l'esprit scientifique pour le transférer dans son raisonnement professionnel et ses pratiques
- Expérimenter la mise en œuvre d'un projet de recherche
- Rédiger et soutenir le mémoire
- Développer la réflexivité

Bien que ne faisant plus l'objet d'une épreuve spécifique du diplôme d'état, le mémoire qui compte pour 8 ECTS est un constituant majeur de la 4ème année. Rendu à la mi-mai sous la forme d'un un travail écrit de 50 à 70 pages issu d'une recherche réalisée par l'étudiant, il sera soutenu en juin devant un jury composé du directeur de mémoire, d'un enseignant universitaire et d'un kinésithérapeute expert diplômé depuis plus de trois ans.
Il continue à garder une valeur symbolique forte dans le nouveau dispositif de formation et permet à l'étudiant d'affirmer sa position de futur professionnel en donnant la preuve de ses capacités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de distanciation au travers d'une production de qualité validée par l'Université et par ses futurs pairs.
Débuté en 3ème année, **le travail de rédaction du mémoire fait l'objet d'un « guide mémoire » distribué aux étudiants** (Cf. ci-dessous). Afin d'aider l'es étudiants à structurer leur travail et sa progression, des temps individuels de rencontre avec leur directeur de mémoire sont planifiés tout au long de l'année. Un ECTS de l'UE28 est à cet effet dévolu à une présentation intermédiaire de l'avancée du mémoire programmée en décembre. Des soutenances « blanches » seront par ailleurs organisées fin mai, début juin.

Le stage clinicat

Temps fort de la 4ème année, le stage 7 professionnalisant du semestre 8 dure douze semaines. Conformément aux dispositions offertes par l'arrêté du 2 septembre 2015 il est anticipé sur le semestre précédent et démarre le 9 janvier 2023. Les ECTS de ce stage ont donc été répartis proportionnellement à la durée entre S7 et S8. Afin de garantir son statut de clinicat il est réalisé sur un même terrain de stage ou, sur autorisation du directeur de l'IFMK ou du formateur responsable des stages, dans deux structures présentant une cohérence en termes de parcours du patient.

Il s'agit d'un stage de professionnalisation. Il doit notamment permettre d'acquérir les capacités suivantes :
- Savoir orienter le patient vers des activités physiques adaptées, savoir prendre en charge une personne en dehors du champ conventionnel
- Savoir conseiller les aidants
- Connaître ses limites et pouvoir en parler
- Savoir prendre en charge la personne sur la durée
- Savoir réévaluer son action en fonction de l'évolution de la personne
- Savoir rédiger un compte rendu d'intervention, savoir transmettre sa prise en charge pour la continuité des soins
- Effectuer un diagnostic différentiel, connaître les drapeaux rouges de prise en charge en cas d'urgence ou de prise en charge non thérapeutique
- Savoir prescrire et expliquer la prescription

Les travaux réalisés à partir de situations réelles vécues durant ce stage serviront à valider l'UI 29 « analyse et amélioration de la pratique professionnelle ». **Il s'agira, pour les étudiants de préparer et de présenter deux analyses de situations professionnelles vécues lors du stage afin de développer leur capacité réflexive au service de la qualité et de la sécurité de leurs interventions**. L'analyse devra être fondée sur les savoirs développés dans les deux cycles de la formation et les données de la littérature. Les étudiants devront être en mesure de faire une analyse critique des choix et des pratiques qu'ils auront mises en œuvre durant le stage. Les objectifs des travaux à réaliser seront présentés aux

étudiants en amont du stage (décembre) afin qu'ils puissent concevoir et préparer leur recueil d'information.

Le passage à la vie active

Au cours de leur formation à l'IFMK, les années précédentes et lors de leur parcours de stage, les étudiants ont déjà été confrontés à la **variété des modèles** : structures de soins différentes, types d'exercices professionnels différents, personnes différentes, cadres de pensées différents.

Ils ont ainsi progressé dans la construction du **processus identitaire** indispensable à leur **professionnalisation**.

La diversité des approches continue en 4ème année. De nouveaux intervenants extérieurs experts dans leur spécialité interviennent tant en cours magistral qu'en TP.

Des tables rondes (ex. en déontologie avec les conseillers ordinaux) et des études de cas cliniques sont organisées avec des masseurs-kinésithérapeutes qui n'interviennent pas régulièrement à l'IFMK : la dimension « confraternelle » de la relation est ainsi favorisée. La participation à des réunions scientifiques organisées par des structures ou des associations professionnelles locales est encouragée : elle contribue à l'établissement de futures relations professionnelles qui ouvrent la porte à la constitution de réseaux, formels et informels. Les étudiants de 4ème année sont ainsi invités aux entretiens de médecine et de kinésithérapie du sport (ARMS), soirées scientifiques syndicales, conférences et réunions éthiques du CHU. Au-delà du développement de leurs connaissances, ces événements constituent, pour les étudiants, des ponts avec le monde professionnel fondateurs de leur professionnalisation et de leur identité.

Les aspects législatifs, déontologiques et financiers de la profession sont abordés dans l'UE14. Ils concernent tant l'exercice libéral que l'exercice salarié. Le lien avec des **situations professionnelles concrètes** y est privilégié au travers du choix des intervenants (professionnels) et du type d'enseignement (table ronde, forum, etc...).

LE MÉMOIRE
Guide pour la rédaction

UE 28

Ce guide est inspiré du « guide pour la réalisation d'un mémoire de master année 2016-2017 » de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de Lorraine

LE MÉMOIRE

Finalité du mémoire
Le mémoire s'inscrit dans une démarche de professionnalisation au travers de l'initiation à la recherche. Il permet donc au futur masseur-kinésithérapeute de :

- se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique sur des problématiques liées à la kinésithérapie
- développer un esprit scientifique pour le transférer dans son raisonnement professionnel et ses pratiques
- acquérir des compétences en lien avec le métier de MK, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles

Objectifs opérationnels

- S'initier à la production scientifique mettant en œuvre un projet de recherche
- Rédiger dans le cadre d'un mémoire les étapes et les modalités du développement de ce projet
- Soutenir ce mémoire

Compétences visées
Le mémoire est directement corrélé à la compétence 8 du référentiel de compétences de l'arrêté du 2 septembre 2015 : **Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.**
Plus précisément, la rédaction d'un mémoire constitue un moyen privilégié d'organiser ses connaissances, de construire sa réflexion et de mettre à distance sa pratique pour se donner les moyens de l'améliorer. Elle relève d'une démarche scientifique qui suppose un exercice de problématisation dans un va-et-vient entre données empiriques et confrontation à l'état des connaissances, une méthodologie de recueil de données, un recueil de corpus et une analyse. Cette activité essentielle aide le futur professionnel à construire des compétences qui lui seront utiles tout au long de sa carrière et en particulier :

- Des compétences réflexives, analytiques et synthétiques permettant d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant la création de connaissances nouvelles et leurs applications éventuelles en milieu professionnel
- Des compétences de prise de responsabilité, de créativité et de gestion de projet
- Des compétences en matière d'expression écrite, orale et en communication, notamment à travers la soutenance

Liens entre professionnalisation et recherche

L'activité de recherche mobilisée dans le mémoire est pleinement associée à la pratique professionnelle en masso-kinésithérapie. Ces liens s'identifient à différents niveaux.

L'objet du mémoire : situations ou contextes professionnels

Conçue en lien avec l'exercice professionnel, la question traitée dans le mémoire est introduite dès la troisième année, voire la fin de la deuxième année. Elle est co-construite avec le stagiaire. Sans être liée nécessairement à une situation rencontrée en stage, cette question sera définie en fonction des intérêts du stagiaire et de la faisabilité des possibilités du contexte. Elle pourra porter sur les pratiques cliniques mais aussi, au sens large, sur tous les aspects, cliniques, historiques, sociologiques ou de la profession.

L'interface entre les acteurs de la profession : l'étudiant, le professionnel clinicien, le formateur de l'IFMK, et l'enseignant universitaire

L'activité de recherche et le mémoire qui la transcrit doivent être pensés comme le moyen d'associer, autour du projet du futur professionnel, des équipes de recherche universitaires, des équipes pédagogiques de l'IFMK et des professionnels cliniciens. Pratique clinique, formation et recherche scientifique s'entretiennent et s'alimentent mutuellement : issue d'une problématique professionnelle, sous l'éclairage des savoirs universitaires et kinésithérapiques, l'étude menée par l'étudiant dans le cadre du mémoire va être réinvestie par la profession et la formation.

Place du mémoire dans la formation

Lieu privilégié de convergence des différents éléments de la formation

Le mémoire n'en est pas un élément isolé indépendant du reste de la formation : il se construit en synergie avec les autres éléments de celle-ci acquis depuis la première année à l'Université, à l'IFMK, en stage et lors du travail personnel de l'étudiant. Il se nourrit de l'activité professionnelle rencontrée en stage comme de l'ensemble des éléments de la formation : enseignements disciplinaires, méthodologiques, lectures, etc... C'est dans cette perspective et à cette condition qu'il ne sera pas envisagé par l'étudiant comme un exercice constituant une charge supplémentaire car déconnecté de la formation mais comme un outil pour penser cette dernière et la mettre à distance tout en fournissant des apports, modestes mais réels, à la communauté scientifique et professionnelle.

Une Unité d'Enseignement « comme les autres »

Le mémoire, depuis la réforme des études du 2 septembre 2015, ne constitue plus une épreuve terminale du Diplôme d'Etat. Il est l'une des 32 Unités d'Enseignement (UE) de la formation que doit valider l'étudiant pour obtenir son diplôme d'état. La synergie avec l'ensemble des savoirs acquis lors de la formation est ainsi traduite dans les textes réglementaires. Exercice certes singulier dans la formation et dont l'importance pèse au travers des ECTS qui lui sont attribués, le mémoire n'en constitue pas moins une UE qu'il convient de considérer au même titre que les autres.

Mémoire et rapport de stage : des écrits réflexifs différents

La réflexivité tient aujourd'hui une place essentielle dans toute formation professionnelle universitaire. Ainsi, des écrits de natures diverses sont demandés aux étudiants. Leur objectif principal est bien d'amener l'étudiant à expliciter ses expériences afin de réfléchir sur sa pratique en tant qu'apprenant et en tant que futur professionnel. Afin d'en préciser la spécificité le tableau ci-dessous compare à titre d'exemple deux de ces types d'écrits : le rapport de stage et le mémoire.

	ÉCRIT RAPPORT DE STAGE	MÉMOIRE
Objectif	professionnalisation, objectivation, prise de distance, analyse de la pratique professionnelle	professionnalisation, objectivation, prise de distance, production de savoirs pour la communauté scientifique et professionnelle
Démarche et caractéristiques	démarche rétrospective ou prospective (compréhension d'un problème rencontré ou projet d'action analysé)	démarche de recherche : thématique, problématique, cadre théorique, hypothèses, recueil de données, corpus, analyse, interprétation des résultats
	centration plus forte sur la pratique	recul indispensable sur la pratique mise à distance grâce au cadre théorique et aux outils d'analyse
	recueil de données plus « pragmatique », lié au problème rencontré ou à l'action engagée	méthodologie scientifique de recueil de données définies a priori et en cohérence avec les hypothèses
	ressources théoriques au service d'une analyse réflexive et critique	cadre théorique choisi, mis à l'épreuve et réinterrogé sur la base des questionnements et hypothèses
Critères d'évaluation	qualité et mobilisation des références théoriques et intérêt professionnel	dimensions épistémologiques, méthodologiques et valorisation professionnelle

LES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU MÉMOIRE DE TYPE MASTER

Le choix de l'objet de recherche et son agrément

L'équipe pédagogique de l'IFMK peut suggérer des objets de recherche aux étudiants. L'étudiant peut soumettre à un enseignant son objet de recherche. Le projet alors proposé par l'étudiant devra spécifier la thématique et définir le périmètre de l'objet du mémoire. Le mémoire comporte une dimension professionnelle forte qui peut s'inscrire dans des contextes différents et porter sur l'exercice clinique de la profession mais également sur des aspects sociologiques, économiques, historiques ou juridiques. Par exemple :

- recherche clinique
- validité d'une ou plusieurs techniques d'évaluation ou de traitement en kinésithérapie
- intérêt d'un appareillage, d'un matériel
- analyse de pratiques professionnelles
- histoire d'une pratique professionnelle, évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique, à un domaine juridique en relation avec la profession
- étude dans le champ de la santé publique
- relation soignant- soigné et aidant

Que l'objet de recherche soit suggéré par l'équipe pédagogique ou par l'étudiant, c'est à lui que revient d'élaborer progressivement son questionnement de recherche en prenant appui sur ses premières lectures et les observations du contexte professionnel qui est le sien.
Le sujet du mémoire fait l'objet d'un agrément par l'équipe pédagogique.

La direction de mémoire
Tous les étudiants sont suivis par un directeur de mémoire enseignant à l'IFMK (formateur permanent ou intervenant extérieur) et éventuellement d'un professionnel masseur-kinésithérapeute (MK) expert dans la thématique du mémoire et/ou dans la méthodologie de recherche envisagée.
Le choix du directeur de mémoire est fait par l'équipe pédagogique de l'IFMK. Le professionnel MK expert est choisi ou proposé par l'étudiant : ce choix doit être validé par l'équipe pédagogique de l'IFMK.
Le directeur de mémoire aide l'étudiant à délimiter son objet d'étude, à formaliser son questionnement, à définir son cadre théorique et à faire des choix méthodologiques adaptés à l'objet de recherche. Il oriente les lectures de l'étudiant, l'aide à en extraire les éléments saillants, impulse de nouvelles pistes de réflexion. Le directeur de mémoire donne également des outils à l'étudiant afin qu'il devienne le plus autonome possible dans sa démarche. Il valide chaque étape de l'avancée du mémoire.
Le professionnel MK expert conseille et oriente l'étudiant sur la recherche des données actualisées sur le sujet choisi.
Par ailleurs, l'étudiant peut solliciter des personnes ressources, expertes dans un domaine particulier, proposées ou non par le directeur.
L'étudiant reste responsable de sa production finale.

La contractualisation
Le mémoire est un travail qui se réalise dans la durée. Il ne se réduit pas à la production finale d'un écrit mais porte les traces du cheminement réalisé.
Les étapes d'élaboration du mémoire seront contractualisées, ce qui implique des engagements réciproques explicités, un calendrier de rencontres établi, un échéancier des productions intermédiaires défini, etc...). Ainsi, les étapes du travail sont jalonnées par des rencontres individuelles (étudiant/tuteur).
Il appartient à l'étudiant, dans le cadre de cette contractualisation, de planifier le travail et de solliciter le tuteur, de lui faire part de ses avancées et de ses éventuels blocages. De son côté, le tuteur sollicite l'étudiant selon les éléments de la contractualisation institutionnellement définie.
Le mémoire relève donc d'un **processus continu d'écriture**. Son élaboration passe nécessairement par la rédaction d'un certain nombre d'écrits intermédiaires. Ceux-ci permettent à l'étudiant d'expliciter et de situer l'état d'avancement de sa réflexion et de son action. Ces écrits permettent au directeur d'orienter ou de réorienter l'étudiant dans la poursuite puis la finalisation de son travail.
Certains des écrits intermédiaires peuvent être l'objet de l'évaluation de l'UE relative au mémoire. D'autres écrits relèveront d'une évaluation formative dans le souci de faire avancer la réflexion sur l'état du travail engagé à un moment donné.

La temporalité
Pour mener à bien le travail de mémoire dans le temps contraint du master, la temporalité suivante est proposée. Elle intègre les exigences de la contractualisation et les délais institutionnels.

Validation provisoire du sujet par la commission mémoire :
Validation du professionnel MK expert : **17 novembre 2023**
Rencontres avec le directeur de mémoire : **3 à 4 rencontres par an minimum**
Production~~s~~ intermédiaire~~s~~ : **évaluation au S7**
Soutenances blanches **date définir en fonction de la date du jury de diplôme**

Retour du mémoire à l'IFMK : **date définir en fonction de la date du jury de diplôme**
Soutenance : **date définir en fonction de la date du jury de diplôme**
Ce calendrier est pensé pour permettre à l'étudiant de déposer son mémoire dans les délais fixés. Il peut être modifié en fonction de la date de réunion du jury de diplôme d'état posée par la DREETS.

LA RÉDACTION DU MÉMOIRE

Préambule
Il n'existe pas un modèle type de mémoire. C'est l'objet de recherche et le contexte dans lequel il s'inscrit qui déterminent à la fois une méthodologie et une structuration de l'écrit. Il est essentiel d'avoir pour objectif la production d'une synthèse et une analyse approfondies sur une question professionnelle précise et concernant un objet bien délimité.

Le titre
Le titre du mémoire doit être informatif : il doit ainsi permettre de situer de façon explicite le sujet du mémoire. Un titre comme « Le renforcement musculaire du quadriceps » serait trop vague. En revanche, un titre comme « Analyse du renforcement musculaire du quadriceps après ligamentoplastie du ligament croisé antérieur du genou chez les footballeurs » pourrait être plus adapté : il précise le domaine (le renforcement musculaire), la discipline (post-chirurgie traumato-orthopédique) et la population étudiée.
La question clinique peut constituer le titre du mémoire.
Une présentation type de la première de couverture est fournie aux étudiants (Cf. annexe).

Les remerciements
Après la page de titre, il est possible de prévoir des remerciements et/ou un avant-propos. Cette page n'est pas numérotée et n'entre pas dans la pagination du mémoire.
Dans un souci de neutralité et de préservation d'une forme d'équité entre les étudiants aucun nom de professionnel ni d'institution ne doit toutefois figurer dans cette rubrique.
Les remerciements génériques peuvent en revanche être formulés.
Les remerciements multiples et nominatifs sont déconseillés.
Tout remerciement devra avoir reçu le consentement de la personne à qui il est adressé.

Le sommaire
Le sommaire du mémoire détaille les chapitres (De l'introduction à la bibliographie incluses) et sous-chapitres avec leurs renvois numérotés aux pages correspondantes. Il ne faut pas dépasser le 3ème niveau. Par exemple, indiquer le titre « 4.1.2.5. : résultats de l'étude de Dupont et Durant » pour annoncer un paragraphe qui fait trois lignes n'est pas utile.
Le sommaire peut être suivi d'une liste des abréviations **<u>couramment employées</u>** dans le milieu professionnel. Le nombre de ces abréviations doit être aussi limité que possible. Des abréviations sont souvent utilisées dans le corps de texte mais si CHU est lexicalisé, cela n'est pas le cas pour toutes les abréviations. Il faut toujours développer une abréviation à la première occurrence, ensuite l'abréviation pourra être utilisée (par exemple, dans la suite du texte ligament croisé antérieur deviendra LCA).

Le corps du texte

Introduction

1. Génèse du questionnement : pourquoi ce choix, ce thème ? pour quoi pour répondre à quoi ? (Possibilité de faire le lien avec une situation vécue en stage)

2. L'état de l'art (cadre conceptuel) il devra être bref et être constitué d'un rappel anatomo-physiologique, épidémiologique, sémiologique, et de la prise en charge de l'affection concernée (à adapter si sujet sociologique). Celui-ci ne devra pas constituer plus de 15 pages.

3. La problématique ; C'est un questionnement qui découle de l'état de l'art et de la recherche précédente. Elle se présente sous la forme d'une question permettant une réponse argumentée.

Matériel et/ou méthodes

- Il s'agit de transformer la problématique grâce à un outil de formulation d'une question clinique (PICO, SPIDER, ECLIPSE, CMO, CIMO…)

Si le mémoire se présente sous la forme d'une revue de littérature (étude secondaire)	Si le mémoire relève des sciences humaines ou est une étude primaire
• Présentation des Mesh Terms retenus • Sélection des moteurs de recherches pertinents (4 minimum) • Présentation des tables de stratégies de recherches • « Flow chart » ou diagramme de flux, sans oublier les critères d'inclusion, critères d'exclusion, qualité et méthodologique des articles	Il faudra se rapprocher du directeur de mémoire Critères d'inclusion, exclusion, non-inclusion Modèle d'analyse retenue : approche déductive, inductive Table 1 : nombre de sujets retenus, âge, sexe, critères de

Résultats

Tableaux de lecture des articles retenus	Tableaux des résultats

Discussion (le cœur du mémoire)

- Réponse à la question clinique posée
- Confrontation des résultats (lecture critique d'articles) entre eux
- Forces et limites de l'étude (mémoire)
- Mise en relief avec la pratique clinique : applicabilité
- Remettre cette étude dans le cadre d'une démarche EBP

La conclusion
Elle comporte :

- un retour bref sur la problématique énoncée en introduction et une réponse argumenté et tempérée à la problématique.

- Une perspective d'ouverture vers des travaux ultérieurs et également vers des implications professionnelles.

La bibliographie
La liste bibliographique trouve sa place après la conclusion. Elle fait partie du mémoire. La norme de référence est la norme de Vancouver.

Les annexes
Dans les annexes peuvent être données des informations plus détaillées, une explication plus longue des méthodes et techniques résumées dans le texte, ainsi que des corpus : grilles d'entretien, tableaux de traitement des données, autorisation diverses obtenues et tableaux de lecture d'article etc.
Les pages des annexes sont numérotées de manière indépendante. Chaque annexe comporte un titre, commence à une nouvelle page et est numérotée par une lettre en majuscule (A, B ...).
L'ensemble des annexes est précédé d'une table des annexes qui en donne la liste et la pagination. Les annexes sont en nombre limité.

La 4ème de couverture
La quatrième de couverture comporte les nom et prénom de l'étudiant, le titre du mémoire, 4 à 5 mots clefs issus du thésaurus et un résumé comportant entre 120 et 150 mots en français.
Elle comporte également une traduction en anglais du titre, des mots clés et du résumé.
Une présentation type de la 4ème de couverture est fournie aux étudiants (Cf. en annexe).
Pour trouver les mots-clés correspondants aux notions et concepts principaux du mémoire, il est possible de consulter le thesaurus de l'Unesco, pour le domaine de l'éducation. Unesco. (2015). Thésaurus de l'Unesco. En ligne http://databases.unesco.org/thesfr/

La mise en page
- Papier et format : Papier blanc A4
- Impression recto-verso
- Marges : haut et bas 2,5cm. Gauche et droite 2,5cm.
- Edition en texte continu Word/ PDF.
- Typographie :

Pour le corps de texte et la conclusion
    - Police de caractère Times 12 ; Interligne 1,5 ; Texte justifié.
Pour la bibliographie
    - Police de caractère Times 11 ; Interligne 1
- Pagination

Les pages sont numérotées en chiffres arabes en bas de pages au milieu. La numérotation commence dès l'introduction et se termine à la fin de la bibliographie.
- Il faut éviter de surcharger le texte avec l'utilisation effrénée du **gras** qui donne l'impression que tout est important et que l'on ne sait pas sérier l'information. Si l'on souhaite mettre en exergue un aspect du texte, il convient d'utiliser de préférence l'*italique* (avec parcimonie) ou faire ressortir la réflexion par un moyen rhétorique. L'*italique* est également utilisé pour marquer les mots en langue étrangère (*ex libris*).

- En matière de ponctuation, il importe surtout de rappeler qu'il n'y a jamais d'espace avant un point ou une virgule. En français, il y a un espace insécable avant et après les signes doubles, les deux points et le point-virgule… ainsi que pour les guillemets.
- Les tableaux et graphiques doivent être numérotés. Ils doivent être appelés dans le texte avec leur numéro et avoir un titre suffisamment explicite. Le titre d'un tableau est au-dessus de celui-ci. En revanche, le titre d'une figure est en-dessous (voir ci-après).

Le document « mémoire » écrit se compose de :
- 50 à 70 pages hors annexes

Quelques exigences et conseils concernant la rédaction

- **Le plagiat**

Toute reproduction ou imitation, totale ou partielle, d'une œuvre protégée par le droit d'auteur est illicite. Les œuvres sont extrêmement nombreuses puisque toute création de l'esprit, quelle que soit sa forme et sa valeur intellectuelle ou artistique, est protégée par le droit d'auteur, sans qu'il soit nécessaire de la déposer. En effet, le droit français, contrairement à d'autres droits étrangers, ne rend pas obligatoire l'apposition du symbole© ou de la mention « copyright Untel ». Il s'ensuit que tous les travaux, œuvres ou outils susceptibles d'être utilisés dans un contexte pédagogique, universitaire ou scientifique font l'objet d'un droit d'auteur. Aussi, il est primordial de respecter la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Le pourcentage de plagiat admis est limité à 10 % du texte.

- **Comment éviter le plagiat ?**

Toute imitation ou reproduction d'une œuvre protégée doit être autorisée par le titulaire du droit d'auteur. Ce principe connaît toutefois quelques exceptions :

- il est ainsi possible, à des fins critiques scientifiques, pédagogiques, informatives ou polémiques, de citer des extraits d'œuvres protégées à condition d'utiliser les guillemets ou des caractères italiques et surtout de mentionner lisiblement le titre et le nom de l'auteur à proximité de la citation avec la page ou le paragraphe précis.
- il est également possible de réaliser, toujours aux mêmes fins, une analyse d'une œuvre protégée à condition, là encore, de citer lisiblement le titre et le nom de l'auteur.
- les textes et documents officiels (lois, décrets, rapports) peuvent, quant à eux, être reproduits, même dans leur intégralité.
- la copie d'une œuvre protégée est tolérée dès lors que le copiste en fait un usage exclusivement privé et personnel et qu'il ne communique donc cette reproduction à quiconque. La distribution des documents ainsi copiés à des camarades ou à un professeur lors d'un cours ou d'une soutenance est, par exemple, interdite.
- les données brutes (tableaux de mesures, données chiffrées...) peuvent également être réutilisées : il est toutefois indispensable de mentionner la source, ne serait-ce que pour que le lecteur puisse s'assurer de l'exactitude de ces données.

Une plateforme numérique est disponible (Compilatio). Pour tester son travail et éviter tout risque de plagiat involontaire. Cette plateforme sera utilisée par l'IFMK sur tout mémoire rendu.

- **Quelles sont les sanctions encourues en cas de plagiat ?**

Du point de vue juridique, le plagiat constitue une contrefaçon. Son auteur s'expose à des sanctions civiles (indemnisation de la victime) et pénales (lourdes amendes, voire emprisonnement dans les cas les plus graves).
A l'IFMK l'auteur de plagiat est traduit devant le Conseil de Discipline.
L'IFMK est doté d'un logiciel de détection du plagiat qui est mis à disposition des étudiants afin qu'ils vérifient que les productions écrites réalisées dans le cadre du mémoire ne comportent pas de plagiat. Par ailleurs les jurys de soutenance du mémoire peuvent faire un contrôle du document via le logiciel de détection du plagiat.

- **L'orthographe, la syntaxe et le style**

Une orthographe, une syntaxe et un style adéquat sont nécessaires pour être bien lus, bien compris et bien évalués par le jury. Ce travail d'écriture est contraint par un usage académique de la langue française écrite. La maîtrise de la langue française est de rigueur pour tout étudiant de niveau Master. Le meilleur outil pour soigner l'orthographe reste un dictionnaire. Si la plupart des logiciels d'écriture propose des vérifications orthographiques et grammaticales, il convient de vérifier la proposition automatique qui vous est faite avant de l'accepter.
La machine ne remplace pas la réflexion et la connaissance de l'usage de la langue dans ce contexte d'écriture. Il est utile de prévoir le temps de faire relire son écrit par une ou des personnes extérieures.

Les principes déontologiques

L'étudiant doit respecter les principes déontologiques en vigueur dans la recherche. Il est nécessaire d'obtenir l'accord des autorités institutionnelles et des professionnels concernés pour toute démarche d'observation, de prise de mesure, de questionnaire et d'entretien dans un milieu professionnel...
Tout entretien, test, prise de mesure ou questionnaire auprès d'une personne nécessite l'accord de cette dernière. Chez les enfants l'accord des deux parents ou tuteurs légaux est requis. Pour un adulte, l'accord de celui-ci est nécessaire pour exploiter ses données personnelles.
Les résultats doivent être rendus anonymes et il est souhaitable qu'ils soient communiqués (sous forme très synthétique) à l'établissement ou au cabinet où les données ont été recueillies. Le stockage des données utilisées doit être conforme aux règles de l'établissement où elles ont été recueillies (ex : CHU), ainsi qu'aux recommandations de la CNIL.
Le droit à l'image doit être impérativement respecté. Pour les enfants, Il faut notamment vérifier si les deux parents ou les responsables légaux ont donné le droit de photographier ou filmer les enfants.
L'honnêteté intellectuelle est de règle dans l'analyse des résultats et impose de ne pas fournir de données factices et de ne pas transformer les données recueillies. Elle impose également de bien identifier et d'énoncer les limites du recueil de données et de la recherche.

L'ÉVALUATION ET LA VALIDATION

Le dépôt du mémoire

Le dépôt du travail écrit :
- 4 exemplaires "papier", reliés sont remis sous enveloppe au secrétariat de l'IFMK à la date définie par l'IFMK.
- 1 exemplaire numérique en format PDF est également à déposer le même jour.

La soutenance

10 minutes de présentation et 20 minutes d'échange.

Le jury

Il est composé du directeur de mémoire, d'un enseignant universitaire d'un kinésithérapeute possédant une expertise sur la thématique choisie. Ce kinésithérapeute peut être celui désigné comme expert par l'étudiant durant son travail. En cas de défaillance du kinésithérapeute expert de mémoire le jour de la soutenance et afin d'assurer le quorum du jury, il sera remplacé par un kinésithérapeute choisi par l'IFMK

Le déroulement de la soutenance

La soutenance qui s'impose à l'ensemble des étudiants est individuelle. Elle constitue un temps fort de la formation.
La soutenance est d'une durée totale de 30 minutes réparties de la manière suivante :

- 10 minutes de présentation par l'étudiant de sa recherche
- 20 minutes de questions-réponses

La présentation orale peut être accompagnée d'un diaporama.
Des documents complémentaires pourront être présentés.
Il convient que l'étudiant ne résume pas le contenu du mémoire que le jury a lu attentivement.
L'étudiant doit s'efforcer de pointer ce qui constitue l'originalité de son travail et dans quelle mesure sa réflexion a évolué depuis le choix du sujet jusqu'à la rédaction finale.
Il est souhaitable que l'étudiant explicite en quoi sa démarche a été formatrice.
L'étudiant veillera à la clarté de la langue orale, la construction de son propos et de la pertinence des documents présentés lors de son exposé.

Erratum
En cas d'oubli majeur dans le texte ou de contresens ou d'une faute pouvant rendre l'interprétation ambiguë, un erratum pourra être présenté au jury.
Celui-ci ne doit pas dépasser un recto et sera remis au début de la soutenance.
Sont exclus de cet erratum, les coquilles, les fautes d'orthographe, de grammaire, de ponctuation (d'où l'importance de la dernière relecture)

Les critères d'évaluation du mémoire

Le document écrit
1- Intérêt du sujet présenté. Qualité de l'écrit : cohérence du propos, présentation du document
2- Pertinence du questionnement et de la démarche scientifique rapportée
3- Pertinence de la bibliographie
4- Maîtrise des méthodes de recueil et d'analyse des données en lien avec la recherche
5- Capacité de revenir de manière réflexive sur les résultats, les démarches, l'implication dans sa propre recherche et l'évolution de son questionnement. Ces différents critères sont rattachés au référentiel de fin de formation initiale et au référentiel de compétences des métiers.

Exposé de soutenance et entretien
1- Clarté de la langue orale et construction du propos dans l'exposition et l'entretien
2- Capacité à entrer en dialogue avec le jury
3- Capacité d'écoute
4- Pertinence des réponses
5- Capacité à prolonger sa réflexion au-delà du cadre strict du mémoire

Diplôme d'État de Masseur-Kinésithérapeute

MÉMOIRE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 28

Titre du mémoire

Année 2023-2024

NOM Prénom de l'étudiant

Diplôme d'État de Masseur-Kinésithérapeute

Titre du mémoire

NOM Prénom

Résumé :

Mots clés :

Summary :

Key words :

Calendrier 4ème année

ANNÉE 2023 – 2024 4ème année Du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 (44 semaines)	
Semestre 1 Du 04/09/2023 au 02/02/2024 inclus (22 semaines)	**Semestre 2** Du 05/02/2024 au 05/07/2024 inclus (22 semaines)
Vacances	**Vacances**
Noël (2 semaines) Fin des enseignements le 22/12/2023 au soir Rentrée le 08/01/2024	Hiver (1 semaine) Fin des enseignements le 01/03/2024 au soir Rentrée le 11/03/2024 Printemps (1 semaine) 1 semaine « flottante » sur la période du stage 7 (cf ci-dessous)
Stages	**Stages**
Stage 7 (3 semaines) Du 15/01/2024 au 04/02/2024	Stage 7 (9 semaines) Du 05/02/2024 au 14/04/2024 (une semaine de vacances « flottante » durant la période de stage)
Evaluations	**Evaluations**
Session 1 Du 15/12/2023 au 21/12/2023 Session 2 (rattrapages) Du 15/04/2024 au 26/04/2024	Session 1 Du 20/05/2024 au 24/05/2024 Session 2 (rattrapages) Du 17/06/2024 au 21/06/2024

Maquette du cycle 2 selon le programme officiel

CYCLE 2			ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS	Positionnement dans les semestres		Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	**2ème cycle**	3ème ANNEE	S5	S6	4ème ANNEE	S7	S8	**2ème cycle**			
2ème cycle (S5 à S8)	Enseignements fondamentaux	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	**6**				**6**	X	X	45	15	**60**	**90**
		UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	**6**	**6**	X	X				50	10	**60**	**90**
		UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	**7**	**7**	X	X				50	20	**70**	**105**
		UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	**5**	**5**	X	X				40	10	**50**	**75**
		UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques	**6**	**6**	X	X				50	10	**60**	**90**
		TOTAL	**30**							**235**	**65**	**300**	**450**
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique 2	**7**	**3 à 5**	X	X	**2 à 4**	X		20	50	**70**	**105**
		UE 20.Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire 2	**5**	**1 à 3**	X	X	**2 à 4**	X		15	35	**50**	**75**
		UE 21.Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2	**5**	**1 à 3**	X	X	**2 à 4**	X		20	30	**50**	**75**
		UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	**4**	**1 à 3**		X	**1 à 3**	X		20	20	**40**	**60**
		UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie	**8**	**2 à 4**		X	**4 à 6**	X		40	40	**80**	**120**
		UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique	**5**	**1 à 2**	X	X	**3 à 4**	X		25	25	**50**	**75**
		TOTAL	**34**							**140**	**200**	**340**	**510**
	Approfondissement et professionnalisation	UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	**4**	**4**		X				10	30	**40**	**60**
		UE 26. Langue anglaise professionnelle	**4**	**2**	X	X	**2**	X	X		40	**40**	**60**
		UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	**6**	**2 à 4**	X	X	**2 à 4**	X	X	20	40	**60**	**90**
		UE 28 Mémoire	**8**				**8**	X	X	10	70	**80**	**180**
		UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	**4**				**4**		X	5	35	**40**	**60**
		UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	**24**									**840**	**110**
		stage 5		**6**	X							210	25
		stage 6		**6**		X						210	25
		stage 7 - Clinicat						X				420	60
		stage 7 - Clinicat					**12**		X				
		UE 31. OPTIONNELLE 3	**2**	**2**	X	X				10	10	**20**	**30**
		UE 32. OPTIONNELLE 4	**4**				**4**	X	X	20	20	**40**	**60**
		TOTAL	**56**							**75**	**245**	**1160**	**650**
			120	**55 à 68**			**52 à 65**			**450**	**510**	**1800**	**1610**
CYCLE 1			120							445	575	1650	1610
CYCLE 2			120							450	510	1800	1610
TOTAL CYCLE 1 ET CYCLE 2			**240**							**895**	**1085**	**3450**	**3220**
												1470	
										Dont formation pratique masso-kinésithérapique			

-

Répartition des ECTS dans le cycle 2

CYCLE 2			Répartition des ECTS							Répartition des volumes horaires			
			3ème année			4ème année			2ème cycle	2ème cycle			
		UE	S5	S6	Total	S7	S8	Total	Total	CM	TD	Total présentiel	TP
2ème cycle (S5 à S8)	Enseignements fondamentaux	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure				5	1	6	6	45	15	60	90
		UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	4	2	6				6	50	10	60	90
		UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	4	3	7				7	50	20	70	105
		UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	4	1	5				5	40	10	50	75
		UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques	4	2	6				6	50	10	60	90
		TOTAL							30	235	65	300	450
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique 2	2	2	4	3		3	7	20	50	70	105
		UE 20.Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire 2	2	1	3	2		2	5	15	35	50	75
		UE 21.Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2	2	1	3	2		2	5	20	30	50	75
		UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation		1	1	3		3	4	20	20	40	60
		UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie		2	2	6		6	8	40	40	80	120
		UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique		1	1	4		4	5	25	25	50	75
		TOTAL							34	140	200	340	510
	Approfondissement et professionnalisation	UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention		4	4				4	10	30	40	60
		UE 26. Langue anglaise professionnelle	1	1	2	1	1	2	4		40	40	60
		UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	1	1	2		4	4	6	20	40	60	90
		UE 28 Mémoire				1	7	8	8	10	70	80	180
		UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle					4	4	4	5	35	40	60
		UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique							24			840	110
		stage 5	6		6							210	25
		stage 6		6	6							210	25
		stage 7 - Clinicat				3		2				70	10
		stage 7 - Clinicat					9	10				350	50
		UE 31. OPTIONNELLE 3		2	2				2	10	10	20	30
		UE 32. OPTIONNELLE 4					4	4	4	20	20	40	60
		TOTAL	30	30	60	30	30	60	56	75	245	1160	650
TOTAL CYCLE 2			30	30	60	30	30	60	120	450	510	1800	1610

Répartition des enseignements du semestre 7

CYCLE 2 SEMESTRE 7			ECTS	Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	**Semestre 7**				
2ème cycle (S5 à S8)	Enseignements fondamentaux	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	5	41	7	48	72
		UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2					
		UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire					
		UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire					
		UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques					
		TOTAL DOMAINE	5	41	7	48	72
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique 2	3	5	25	30	45
		UE 20. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire 2	2	5	15	20	30
		UE 21. Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2	2	5	15	20	30
		UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	3	10	20	30	45
		UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie	6	30	30	60	90
		UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique	4	20	20	40	60
		TOTAL DOMAINE	20	75	125	200	300
	Approfondissement et professionnalisation	UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention					
		UE 26. Langue anglaise professionnelle	1	0	10	10	15
		UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie		0	0	0	
		UE 28 Mémoire	1	5	5	10	45
		UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle					
		UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique					
		stage 5					
		stage 6					
		stage 7 - Clinicat	3				10
		stage 7 - Clinicat					
		UE 31. OPTIONNELLE 3					
		UE 32. OPTIONNELLE 4					
		TOTAL DOMAINE	5	5	15	20	70
		TOTAL SEMESTRE 7	30	121	147	268	442

Répartition des enseignements du semestre 8

CYCLE 2 SEMESTRE 8			ECTS	Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	**Semestre 8**				
2ème cycle (S5 à S8)	Enseignements fondamentaux	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	1	4	8	12	18
		UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2					
		UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire					
		UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire					
		UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques					
		TOTAL DOMAINE	1	4	8	12	18
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique 2					
		UE 20.Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire 2					
		UE 21.Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2					
		UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation					
		UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie					
		UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique					
		TOTAL DOMAINE	0	0	0	0	0
	Approfondissement et professionnalisation	UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention					
		UE 26. Langue anglaise professionnelle	1	0	10	10	15
		UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	4	10	30	40	60
		UE 28 Mémoire	7	5	65	70	135
		UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	4	5	35	40	60
		UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique					
		stage 5					
		stage 6					
		stage 7 - Clinicat					
		stage 7 - Clinicat	9				50
		UE 31. OPTIONNELLE 3					
		UE 32. OPTIONNELLE 4	4	20	20	40	60
		TOTAL DOMAINE	29	40	160	200	380
		TOTAL SEMESTRE 8	30	44	168	212	398

UE 14 Droit, Législation et Gestion d'une structure		
Semestre : 7 et 8	**Compétences 9 et 11**	
CM : 45	**TD : 15**	**TP : 90**
ECTS : 6		

Mme Saura

- Les grands principes du droit, la hiérarchie des normes
- L'organisation de la justice en France (judiciaire, administrative et structures disciplinaires)
- Les principaux codes intéressant la profession (code de la santé publique, code de la sécurité sociale, code du travail, code pénal et code civil
- La démocratie sanitaire et les droits du patient,
- La loi sur l'égalité des chances, la réglementation en lien avec le handicap et la dépendance
- L'organisation du système de santé (institutions, agences...) et des professions de santé,
- La législation professionnelle : textes régissant la profession, ses modes d'exercice et la formation initiale et continue, les syndicats et associations
- Les comités d'éthique, les structures ordinales, l'inscription au tableau, spécificités de l'OMK
- Les divers régimes de responsabilité : civile, pénale, administrative, professionnelle (sécurité sociale, disciplinaire …)
- E-santé, santé connectée et dossier individuel patient

- les contrats,
- les différents modes d'exercice
- Les établissements (public, privé à but non lucratif, privé à but lucratif) le statut de la fonction publique hospitalière, les principales conventions, les instances et le projet d'établissement, gestion des ressources humaines, gestion de l'information,
- Entreprise individuelle, les divers types de société, l'installation (choix d'un lieu d'exercice, étude démographique, évaluation des besoins / démographie, financement, équipement, les formes juridiques d'exercice, …,) la convention, l'exercice conventionné et non conventionné, l'exercice dans le cadre de réseaux de soin, HAD, maisons de santé, les normes de sécurité et d'accessibilité, la gestion administrative, comptable et financière d'un cabinet ou d'une structure, les responsabilités de l'employeur, fiscalité
- L'organisation de la protection sociale et de l'assurance maladie : régime obligatoire, régime complémentaire, le financement et la couverture des dépenses de santé
- La formation continue tout au long de la vie, le Développement Professionnel Continu
- L'encadrement de stagiaires en formation initiale

M. Quinart

- Connaissance et mise en application du code de déontologie.
- Etude de cas et initiation à la réflexion éthique
- Le cadre légal et la mise en œuvre du droit de prescription du kinésithérapeute

UE 19 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique		
Semestres : 7	**Compétences 4 et 6**	
CM : 5	**TD : 25**	**TP : 45**
ECTS : **3**		

Equipe IFMK + intervenants extérieurs

- Considérant les pathologies du champ musculosquelettique et leurs thérapeutiques, l'enseignement portera sur :
  - les méthodes et modalités d'examen clinique qui s'y rapportent,
  - toutes connaissances utiles permettant de concevoir l'examen clinique et/ou l'élaboration du traitement kinésithérapique,
  - les réponses kinésithérapiques recommandées : protocoles, recommandations de pratique clinique, consensus, arbres décisionnels,
  - l'élaboration d'un plan de traitement kinésithérapique approprié à la diversité des situations cliniques, rencontrées (y compris après chirurgie ambulatoire)
  - le traitement kinésithérapique au travers de sa technologie et de sa pratique : indications, modalités d'application, posologie, précautions et surveillance, ajustements… (cette partie inclut la mise en œuvre pratique),
  - les résultats des thérapeutiques physiques et médico-chirurgicales, rapportés dans la littérature et/ou par les experts.
- Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique chez l'adulte et l'enfant : la palette des moyens techniques d'évaluation et d'intervention comprend :
  - Les approches manuelles (massage, thérapie manuelle à visée musculosquelettique …)
  - Les approches instrumentales, (des outils de mesure à la physiothérapie, prenant en compte le droit de prescription…)
  - Les approches gymniques et physiques (des activités physiques aux autoprogrammes…)
  - Les approches cognitives et comportementales (douleur, éducation thérapeutique, information et participation du patient…).

UE 20 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire		
Semestres : 7	**Compétences 4 et 6**	
CM : 5	**TD : 15**	**TP : 30**
ECTS : 2		

Equipe IFMK + intervenants extérieurs

- A partir des pathologies emblématiques du champ neuromusculaire et de leurs thérapeutiques vues dans l'UE 15, l'enseignement portera sur :
    - les méthodes d'examen et les connaissances appliquées aux situations cliniques retenues,
    - l'élaboration du diagnostic et du plan de traitement kinésithérapique approprié aux situations cliniques retenues :
      cette partie inclut l'enseignement des objectifs, principes et moyens « standards » correspondant à la situation clinique retenue.
    - les réponses kinésithérapiques recommandées : protocoles, EBP, consensus, arbres décisionnels…
    - les modalités du traitement kinésithérapique au travers de sa technologie et comprendra sa mise en œuvre pratique : modalités d'application, posologie, précautions et surveillance, ajustements, réorientation…
    - les résultats des thérapeutiques, physiques et médico-chirurgicales, rapportés dans la littérature et/ou par les experts.

- En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques ….)
- Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro-musculaire chez l'adulte et l'enfant:
    - Kinésithérapie appliquée aux syndromes neurogènes périphériques (atteintes radiculaires, défilés, atteintes tronculaires, …)
    - Kinésithérapie appliquée aux myopathies, myasthénies et myosites
    - Kinésithérapie appliquée au syndrome pyramidal (paraplégie, tétraplégie, hémiplégie, AVC, …)
    - Kinésithérapie appliquée au syndrome extra-pyramidal (Parkinson, …)
    - Kinésithérapie appliquée au syndrome cérébelleux
    - Kinésithérapie appliquée au syndrome méningé
    - Kinésithérapie appliquée aux affections associant plusieurs syndromes (Sclérose en plaque, sclérose latérale amyotrophique, …)
    - Kinésithérapie appliquée aux affections traumatiques et tumorales (traumatisme crânien, Tumeur et hyperpression intracrânienne, …)
    - Kinésithérapie appliquée aux épilepsies
    - Kinésithérapie appliquée aux encéphalopathies congénitales ou acquises
    - Place de la kinésithérapie dans le cadre du processus de réhabilitation
- La palette des moyens techniques d'évaluation, d'intervention et de rééducation comprend :
    - Les approches manuelles (massage, thérapie manuelle à visée neuromusculaire, méthodes de renforcement ou de facilitation neuromusculaire …)
    - Les approches instrumentales, (des outils de mesure à la physiothérapie en passant par l'appareillage, prenant en compte le droit de prescription…)
    - Les approches gymniques et physiques (des activités physiques aux autoprogrammes en passant par l'électrothérapie, la balnéothérapie et autres adjuvants de rééducation…)
    - Les approches cognitives et comportementales (douleur, éducation thérapeutique, information et participation du patient, serious games…).
- La technologie kinésithérapique repose sur un ensemble de connaissances fondamentales : connaissances issues des sciences qui justifient les choix techniques proposés et qui en expliquent les principes d'action et les résultats.

UE 21 : Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		
Semestres 7	Compétences 4 et 6	
CM : 5	TD : 15	TP : 30
ECTS : 2		

Equipe IFMK + intervenants extérieurs

- A partir des pathologies emblématiques des différents de l'unité d'enseignement et de leurs thérapeutiques vues dans l'UE 16, l'enseignement portera sur :
  - Les méthodes d'examen et les connaissances appliquées aux situations cliniques retenues,
  - L'élaboration du plan de traitement kinésithérapique approprié aux situations cliniques retenues :
    - Cette partie inclut l'enseignement des objectifs, principes et moyens « standards » correspondant à la situation clinique retenue.
  - Les réponses kinésithérapiques recommandées : protocoles, ebp, consensus, arbres décisionnels…
  - Les modalités du traitement kinésithérapique au travers de sa technologie et comprendra sa mise en œuvre pratique : modalités d'application, posologie, précautions et surveillance, ajustements…
  - Les résultats des thérapeutiques, physiques et médico-chirurgicales, rapportés dans la littérature et/ou par les experts.

- En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques.)

- La palette des moyens techniques d'évaluation et d'intervention comprend les approches manuelles, instrumentales, gymniques, physiques, cognitives et comportementales

  La technologie kinésithérapique repose sur un ensemble de connaissances fondamentales : connaissances issues des sciences qui justifient les choix techniques proposés et qui en expliquent les principes d'action et les résultats.
- Évaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ respiratoire chez l'adulte et l'enfant :
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'obstruction bronchique et de ses conséquences sur la mécanique ventilatoire.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'encombrement bronchique.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des dysfonctionnements de la mécanique ventilatoire externe.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'insuffisance respiratoire aiguë et chronique.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention, au dépistage, à l'éducation et à l'accompagnement des pathologies respiratoires chroniques.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement du déconditionnement à l'effort et réhabilitation respiratoire.
  - Kinésithérapie en réanimation, soins intensifs et kinésithérapie péri opératoire.
  - Assistances ventilatoires et aides techniques à la kinésithérapie
    - La ventilation mécanique : technique de ventilation invasive et non invasive, gestion et sevrage ventilatoire, aspiration endotrachéales…
    - Aérosolthérapie, oxygénothérapie et autres techniques.

- Évaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ cardio-vasculaire chez l'adulte et l'enfant :
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des affections cardiaque opérée et non- opéré.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'insuffisance cardiaque chronique.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des affections vasculaires opérées et non- opérées (artérielles, veineuses et lymphatiques)
  - Place de la kinésithérapie dans le cadre du processus de réhabilitation cardio-vasculaire

et prise en charge du syndrome du déconditionnement, méthodes de réentraînement à l'effort.

- Évaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ interne :
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des maladies de système, maladies infectieuses, obésité, diabète, hémophilie
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des affections de l'appareil digestif et de la paroi abdominale (constipation, cure de hernie, troubles de l'alimentation, laparotomie…)
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'obésité et de ses conséquences.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des pathologies musculosquelettiques les plus fréquentes de la grossesse au post-partum.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des dysfonctions du plancher pelvien (rééducation périnéale, troubles sphinctériens, sexuels…).

- Évaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ tégumentaire chez l'adulte et l'enfant :
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de certaines pathologies dermatologiques.
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des lésions cutanées (escarres…).
  - Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des atteintes tégumentaires traumatiques plaies et cicatrisation, les grands brûlés, greffe…).
  - Kinésithérapie et soins esthétiques.

UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en rééducation/réadaptation

Semestres 7	Compétence 2	
CM : 10 h	**TD : 20 h**	**TP : 45 h**
ECTS : 3		

Modèles et concepts actuels de la réadaptation **Equipe IFMK, équipe Pr Boyer intervenants extérieurs**

- L'organisation et le fonctionnement des soins de suites et de rééducation /réadaptation
- Les concepts organisateurs de la rééducation /réadaptation : plasticité cérébrale, surcompensation, résilience, autonomie
- Les méthodes d'évaluation et de recherche en médecine physique et de rééducation /réadaptation
- Modèles individuel et social du handicap, les concepts et méthodes des « Disability Studies »
- La pratique fondée sur les preuves en rééducation /réadaptation

Démarches et complémentarités des professions de la rééducation /réadaptation **Equipe IFMK**

- Les ressources professionnelles et les moyens techniques en rééducation/réadaptation
- Modèle d'organisation et de coopération des différents acteurs multidisciplinarité et interdisciplinarité
- Le projet d'intervention individualisée,
- Démarche d'élaboration et d'évaluation des projets interdisciplinaires de rééducation /réadaptation
- Modèle de la prise de décision partagée et la prise en compte des besoins et souhaits du patient

Moyens de substitution et suppléance sensorielles et motrices, appareillage

- Les différentes sortes d'orthèses, prothèses et d'aides techniques, leur prescription et indications
- Réalisation, adaptation et réglage des dispositifs techniques ou technologiques de substitution, de suppléance, de prévention et de correction dans le cadre de la réglementation
- Réalisation et adaptation des orthèses les plus couramment utilisées en rééducation de la main
- Analyse des dispositifs d'aménagement ou de suppléance favorisant la reprise activités de la vie quotidienne, du travail et des activités de loisirs

Prescription, réalisation et adaptation des aides techniques et de l'appareillage **Equipe IFMK**

- Démarche de conception, de réalisation, d'adaptation et de surveillance d'une aide technique.
- Législation et droit de prescription accordé au kinésithérapeute
- Démarches d'information, d'évaluation, de conseil et de suivi requises pour prescrire
-

Utilisation des objets connectés en santé **M. Pichard**

UE 23 Interventions spécifiques en kinésithérapie		
Semestres 7 Compétences 4 et 6		
CM : 30 h	TD : 30 h	TP : 90 h
ECTS : 6		

Interventions en pédiatrie **équipe IFMK**

- Prise de décision et interventions spécifiques en pneumo pédiatrie, neuropédiatrie, ortho pédiatrie et médecine pédiatrique.
- Éducation des parents ou des aidants

Interventions en gérontologie et gériatrie **Mme Nyebelen/Mme.Pigot**

- Prise de décision et interventions spécifiques dans les pathologies liées au vieillissement
- Enjeux et mise en pratique de la politique de prévention et de dépistage de la personne âgée et de son environnement.
- Handicap et dépendance : outils d'évaluation et perspectives en rééducation
- Démences de la personne âgée : rééducation et trouble cognitifs.

Intervention en pratique sportive et activités physiques adaptés **D. Avon Equipe - Stade de Reims**

- Prise de décision et interventions spécifiques dans les pathologies liées à l'activité physique et sportive et des activités physiques adaptées, y compris thérapie manuelle à visée sportive
- Handisports

Intervention en ergonomie **C. Boureau**

- Analyse de l'activité : modèles, méthodes et techniques.
- Planification et interventions dans l'entreprise : aspects pratiques

Interventions en psychiatrie **Equipe EPSM**

- Communications verbales et non-verbales,
- Mise en œuvre et adaptation d'un cadre de prise en charge aux principales psychopathologies.
- Approfondissement spécifique pour les syndromes dépressifs et les situations de violence

Intervention en oncologie et soins palliatifs

- Kinésithérapie dans la prise en charge du cancer : aspects cliniques, somatiques et psychiques.

UE 24 Intervention du kinésithérapeute en Santé publique		
Semestres : 7	Compétence : 3 et 6	
CM : 20 h	TD : 20 h	TP : 60 h
ECTS : 4		

Promotion de la santé **J. Dumont/E.Carpentier**

- Approche éducative et formative en lien avec la kinésithérapie, à partir d'analyse d'exemples de réalisation
- Participation active sous forme d'exposés et production de documents adaptés : affichettes, affiche, diaporama. Il s'agit d'initier une démarche professionnelle partagée (acteurs de proximité de la prévention, du soin, du médico-social, du social) qui vise les changements des comportements humains, individuels ou collectifs et de s''informer sur les enjeux majeurs de santé publique et les questions sociétales. Cette réalisation s'accompagne de l'élaboration des outils de communication indispensables et nécessaires au suivi.
- Initiation au débriefing pour élaborer en groupe des propositions

Prévention et dépistage

- Analyse d'une démarche de prévention, de ses facteurs de succès et de ses impacts
- Elaboration en groupe des objectifs et des modalités d'une action de prévention à visée individuelle ou collective dans le champ de la kinésithérapie et de ses critères et indicateurs d'évaluation. Cette réalisation s'accompagne de l'élaboration des outils de communication indispensables et nécessaires au suivi.
- Sensibilisation des acteurs de santé aux évènements indésirables liés aux soins et aux démarches visant la qualité et sécurité des soins.
- Participation des kinésithérapeutes au dépistage du cancer de la peau
- Participation à la lutte contre la sédentarité

Education thérapeutique du patient

- Définition, finalités organisation.
- Les différentes étapes de la mise en place : analyse du besoin, présentation du projet, recherche du consentement, évaluation des capacités, réalisation des activités éducation, coordination interprofessionnelle, évaluation.
- Taxonomie des compétences des patients : auto-soin, compétences techniques, gestuelles, cognitives
- Conception d'une démarche éducative individuelle et ou collective et appréciation de son impact. Cette réalisation s'accompagne de l'élaboration des outils de communication indispensables et nécessaires au suivi.
  animation d'une séquence d'ETP auprès d'un public

Méthodologie de projet en sante publique

- Les modèles du projet
- Analyse d'une démarche de projet en santé publique, de l'analyse des besoins à l'évaluation des impacts des actions
- Dans le cadre des préventions primaire, secondaire, tertiaire et selon les cas quaternaires concernant les affections aigues ou chroniques, repérage des collaborations nécessaires et analyse des méthodes et moyens de communication utilisés pour les actions et leurs suivis.
- Etude de l'impact des outils de communication et de coordination utilisés (questionnaire d'enquête, brain storming, grille d'évaluation, diagramme de Gantt, rapport final…)

Conception et expérimentation d'une intervention du kinésithérapeute en santé publique

- Ce projet peut s'appuyer sur des actions existantes à modifier selon la population, l'évolution des connaissances, les incitations ministérielles, les caractéristiques socio-démographiques de la population visée, l'environnement, etc.
- Production de documents adaptés : fiches techniques, affiches, affichettes, rapport final, documents patients…
- Ce projet peut se situer dans différents domaines :
  - Prévention, par exemple : organisation d'une journée de prévention des chutes en faveur des personnes âgées, de dépistage des maladies respiratoires, des TMS en entreprise, des déformations rachidiennes chez l'enfant….
  - Prévention des risques, par exemple : mise en place d'un atelier, tel que lombalgie en milieu hospitalier ou en entreprise.

ETP, par exemple : organisation dans une maladie chronique telles que BPCO, asthme etc

UE 26 Langue anglaise professionnelle		
Semestres 7 et	**Compétence : 8**	
CM : 0	**TD : 20**	**TP : 30**
ECTS : 2		

Mme Poncelet

- Grammaire anglaise de niveau intermédiaire avancé (B2).
- Éléments de vocabulaire médical et de la rééducation.
- Anglais dans un contexte professionnel : échange sur un cas clinique, un protocole de rééducation, etc…
- Communication orale en anglais : mini congrès (présentation de données chiffrées, diapos, commentaire de graphiques, communication verbale et non verbale) + séance de questions / réponses faisant suite à la communication
- Expression écrite (rédaction d'un abstract) à partir d'articles professionnels récents, reformulation d'un texte en fonction du public, rédaction d'un poster de présentation professionnelle ou scientifique etc…

UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche		
Semestres 8	**Compétence 8**	
CM : 10	**TD : 30**	**TP : 60**
ECTS : 4		

Méthodes de travail **Equipe IFMK + universitaires UFR Médecine, UFR STAPS**

Rédaction de courriers professionnels, de compte-rendu, de rapports, de dossiers

- Maîtrise des outils de communication écrite et orale avec utilisation de différents supports pour :
  - Prise de parole en groupe, argumentation d'un un point de vue dans un groupe
  - Présentation et discussion orale d'un travail personnel
  - Analyse et synthèse des articles des revues professionnelles ou scientifiques utilisées en kinésithérapie
  - Problématisation des questions soulevées dans un texte scientifique et/ou professionnel
  - Contextualisation et définition des concepts clés et des apports d'un texte
  - Rédaction d'une production écrite claire, concise et référencée : problématiser et organiser une réflexion, rédiger un questionnement et une argumentation, améliorer la construction logique des phrases et retenir l'attention du lecteur par la proposition d'illustrations pertinentes
- Technologies de l'information spécifiques aux métiers de la santé (C2i métiers de la santé)

Méthodes de recherche

- Mise en œuvre des méthodes abordées en cycle 1 :
  - Méthodologie de la recherche documentaire
  - Utilisation des bases de données scientifiques
  - Méthodologie d'analyse critique d'articles scientifiques
  - Utilisation d'un logiciel de gestion des ressources bibliographiques
- Approfondissement et mise en œuvre des méthodes et outils spécifiques de recueil de données qualitatives et quantitatives
  - Méthodes et outils spécifiques de traitement de données quantitatives : statistiques descriptives, statistiques différentielles et statistiques inférentielles
  - Méthodes et outils spécifiques de traitement de données qualitatives : analyse de contenu par indexation notionnelle et par unité de sens
- Construction d'un dispositif de recherche :
  - Etat des lieux des références sur la thématique,
  - Utilité sociale de la recherche,
  - Questions et/ou hypothèses de recherche,
  - Méthodes de recherche, population, outils d'enquête,
  - Protocole de recueil et de traitement des données sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif,
  - Résultats au regard de la question et/ou de l'hypothèse de recherche,
  - Critique du dispositif,
  - Intérêt et limites des résultats pour la pratique,
  - Perspectives de recherche à partir des résultats obtenus

UE 28 : Mémoire		
Semestres : 7 et 8	**Compétence : 8**	
CM : 10 h	**TD : 70 h**	**TP : 180 h**
ECTS TOTAL : 8 ECTS		

Equipe IFMK + universitaires UFR Médecine, UFR STAPS et UFR SHS

Le mémoire porte sur les éléments suivants :

- Réaliser un état des lieux pertinent de la littérature scientifique et professionnelle sur la thématique choisie.
- Analyser et problématiser la recherche documentaire réalisée
- Identifier et argumenter l'intérêt professionnel et l'utilité sociale du thème de travail proposé.
- Présenter l'objet de recherche, les hypothèses théoriques et/ou les questions de recherche.
- Choisir des méthodes de recherche appropriées et accessibles en s'appuyant sur la littérature.
- Choisir et construire des outils d'enquête ou de recueil de données pertinents, valides et cohérents.
- Choisir une ou plusieurs population (s).
- Recueillir les données d'enquêtes sur un terrain de stage ou dans un contexte en rapport avec la profession.
- Traiter les données d'enquêtes.
- Présenter les résultats d'enquêtes qui répondent aux hypothèses théoriques et/ou aux questions de recherche.
- Discuter et interpréter les résultats obtenus au regard des méthodes mises en œuvre.
- Présenter les intérêts et les limites des résultats par rapport à l'état des lieux de la recherche.
- Présenter les intérêts et les limites des résultats pour la pratique et pour la profession.
- Préciser le domaine de validité des résultats et critiquer le dispositif de recherche.
- Argumenter son positionnement du point de vue éthique et déontologique.
- Présenter des perspectives d'approfondissement ou de réorientation du travail à partir des résultats obtenus.
-

Le mémoire peut s'orienter sur différents axes, par exemple :

- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ;
- Un mémoire consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique, à un domaine juridique en relation avec la profession
- Un mémoire en lien avec une recherche clinique ou une thématique de laboratoire
- Un mémoire en lien avec l'éducation à la santé et la santé publique
- Un mémoire en lien avec la relation soignant- soigné et aidant
- Une mémoire portant sur le test de la validité d'une ou plusieurs techniques d'évaluation ou de traitement en kinésithérapie

UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle		
Semestre : 8 **Compétence : 6 à 11**		
CM : 5 h	**TD : 35 h**	**TP : 60 h**
ECTS : 4		

Equipe IFMK

Travaux à partir de situations réelles vécues dans le cursus de formation visant le développement de capacités réflexives pour l'optimisation et l'ajustement des interventions en fonction des ressources disponibles et des coopérations souhaitables, pour assurer la qualité et la sécurité des soins, de la rééducation, de la réadaptation, de la promotion de la santé, avec le souci de renforcer la pertinence et l'efficacité de la prise en charge globale, tout au long du parcours de soins par le développement des coopérations professionnelles et interprofessionnelles.

Préparation et présentation de deux analyses de situations professionnelles vécues lors du cursus de formation orientées sur le développement de capacités réflexives au service de la qualité et de la sécurité des interventions, fondées sur les savoirs développés dans les deux cycles de la formation, les données de la littérature et l'analyse critique des choix et des pratiques de santé mis en œuvre au regard des besoins des personnes.

UE 30 Formation à la pratique en masso-kinésithérapie		
Semestres : 7 et 8		
CM : 0h	**TD : 420 h**	**TP : 60 h**
ECTS : 12		
Stage 7	**12 ECTS**	

- Stages temps plein sur la base de 35 h par semaine
- Récupération d'un stage non validé ou possibilité d'un stage anticipé pendant la période des congés d'été dans des situations particulières
- Possibilité d'un stage temps plein sur 2 structures
- Les stages 5 et 6 peuvent porter sur la pratique clinique ou hors clinique.
- Le stage 7 (clinicat) est un stage professionnalisant, en secteur clinique, en temps plein de 12 semaines en 4e année (K4). Le stagiaire peut également réaliser des activités hors clinique, notamment dans un laboratoire de recherche lié au secteur clinique. Le stage peut être anticipé sur le semestre précédent d'un mois maximum (possibilité de démarrer en janvier, soit fin du semestre 7). Dans ce cas et de manière exceptionnelle, les crédits de stage peuvent être répartis proportionnellement à la durée entre S7 et S8 en respectant un total de 30 ECTS par semestre et après accord du conseil pédagogique.

Objectifs

Stage 7 en S8 (clinicat)

- Acquérir et valider l'ensemble des compétences :
  - compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans UE 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention ».
  - compétences réflexives sur l'exercice professionnel (de C6 à C11) formalisées dans UE 29 «analyse et amélioration de la pratique professionnelle »

Il s'agit d'un stage de professionnalisation. Il doit notamment permettre d'acquérir les capacités suivantes :

- Savoir orienter le patient vers des activités physiques adaptées, savoir prendre en charge une personne en dehors du champ conventionnel
- Savoir conseiller les aidants
- Connaître ses limites et pouvoir en parler
- Savoir prendre en charge la personne sur la durée
- Savoir ré évaluer son action en fonction de l'évolution de la personne
- Savoir rédiger un compte rendu d'intervention, savoir transmettre sa prise en charge pour la continuité des soins
- Effectuer un diagnostic différentiel, connaître les drapeaux rouges de prise en charge en cas d'urgence ou de prise en charge non thérapeutique
  Savoir prescrire et expliquer la prescription

UE 32 - Optionnelle 2^{e}cycle : Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant		
Semestres 7 et 8		
CM : 20 h	**TD : 20 h**	**TP : 60 h**
ECTS : 4		

Définition, enjeux et phases de réalisation d'un projet : **Equipe IFMK**

- L'Innovation dans le domaine de la rééducation
- Les différentes phases d'un projet.
- Travail de groupe et outils de résolution de problèmes (exemples : brainstorming, le QQOQCP, le diagramme cause-effet, etc.)
- **Financement, coût et performance d'un projet.**
- Planification, contrôle de l'avancement, maîtrise des délais et évaluation.
- **Notion de risque et de responsabilité.**

Pratique : concrétisation d'un projet innovant

Les étudiants qui le souhaitent pourront concrétiser une démarche de projet dans un domaine de la kinésithérapie.

Approfondissement ou enrichissement de sa formation

L'étudiant choisit, réalise et rend compte d'une ou de plusieurs actions de formation complémentaire(s) (voyage d'étude, visites ou rencontres professionnelles, MOOC, inscription à une formation universitaire ou professionnelle continue …)

Répartition des évaluations

Semestre 7 - 1ère session					
UE	Date*	type d'évaluation*	durée*	% de la note*	nombre d'ECTS
UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	Sem 50 et 51	écrit	1:00:00	100%	5
UE 19. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2	Sem 50 et 51	pratique (cas cliniques)	0:20:00	100%	3
UE 20. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire	Sem 50 et 51	pratique (cas cliniques)	0:20:00	100%	2
UE 21. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoires, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	Sem 50 et 51	pratique (cas cliniques)	0:20:00	100%	2
UE 22.Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	Sem 50 et 51	écrit	1:00:00	100%	3
UE 23. interventions spécifiques en kinésithérapie	Sem 50 et 51	pratique (cas cliniques)	0:20:00	80%	6
	15/12/2023	Présentation orale en groupe	0:10:00	20%	
UE 24. Intervention du kinésithérapeute en santé publique	Sem 50 et 51	dossier sur intervention sur site	temps de travail personnel	100%	4
UE 26. Langue anglaise professionnelle	e-learning Alltissia jusquau 26 janvier	pratique de la langue	temps de travail personnel	30%	1
	Sem 50 et 51	écrit et oral	1:00:00	70%	
UE 28. Mémoire	Retour dossier 08/01/2024	Dossier	travail individuel	100%	1
C.A.C le 1er mars Publication des résultats le 1er mars à 16h00					

Semaines 50 et 51 du 11/12/2023 au 22/12/2023

Semestre 7 - 2ème session					
UE	Date*	type d'évaluation*	durée*	% de la note*	nombre d'ECTS
UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	Sem 16 -17	écrit	1:00:00	100%	5
UE 19. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2	Sem 16 -17	pratique	0:20:00	100%	3
UE 20. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire	Sem 16 -17	pratique	0:20:00	100%	2
UE 21. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoires, cardio-vasculaire , interne et tégumentaire	Sem 16 -17	pratique	0:20:00	100%	2
UE 22.Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	Sem 16 -17	écrit	1:00:00	100%	3
UE 23. interventions spécifiques en kinésithérapie	Sem 16 -17	pratique	0:20:00	100%	6
UE 24. Intervention du kinésithérapeute en santé publique	Sem 16 -17	écrit	1:00:00	100%	4
UE 26. Langue anglaise professionnelle	Sem 16 -17	écrit	1:00:00	100%	1
UE 28. Mémoire	semaine 11 retour le 13/03/2024	dossier	travail individuel	100%	1
C.A.C A définir. Publication des résultats A définir					

Semaines 16 -17 15/04/2024 au 26/04/2024

Semestre 8 - 1ère session					
UE	Date*	type d'évaluation*	durée*	% de la note*	nombre d'ECTS
UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	Sem 21	écrit	1:00:00	100%	1
UE 26. Langue anglaise professionnelle	e-learning Altissia jusqu'au 30 mai	pratique de la langue	Temps de travail personnel	30%	1
	Sem 21	écrit et soutenance du poster	1:00:00	70%	
UE 27 méthode de travail et de recherche	Sem 21	écrit et soutenance du poster	1:00:00	100%	4
UE 28. Mémoire	retour le 25 avril 2024 soutenances sem 22-23	écrit et soutenance	travail personnel	100%	7
UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	Sem 21	oral sur situations concrètes	00:20:00	100%	4
UE 32 Optionnelle	Sem 21	soutenance du projet personnel	00:20:00	100%	4
C.A.C A définir. Publication des résultats A définir					

Semaine 21 du 20 mai au 24 mai

Semestre 8 - 2ème session					
UE	Date*	type d'évaluation*	durée*	% de la note*	nombre d'ECTS*
UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	Sem 25	écrit	1:00:00	100%	1
UE 26. Langue anglaise professionnelle	Sem 25	écrit	1:00:00	100%	1
UE 27 méthode de travail et de recherche	Sem 25	écrit	1:00:00	100%	4
UE 28. Mémoire	A définir en fonction de la DREETS	écrit et soutenance	travail personnel	100%	7
UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	Sem 25	oral sur situations concrètes	00:20:00	100%	4
UE 32 Optionnelle	Sem 25	soutenance du projet personnel	00:20:00	100%	4
Jury d'attribution du diplôme d'état le					

Semaine 25 du 17/06/2024 au 21/06/2024

STAGES DE 4ème ANNÉE

Projet "stages" K4

2ème Cycle
(Stages de l'année 2023-2024)

Qu'entend-t-on par « formation clinique » ?

C'est l'ensemble des séquences pédagogiques de formation à la pratique professionnelle des masseurs-kinésithérapeutes regroupées dans l'UE 30.
Cette unité d'enseignement est constituée :

- **De périodes de stages** durant lesquelles l'étudiant est immergé dans les milieux professionnels.
- **De temps d'enseignement** (CM ou TD) organisés à l'IFMK en amont et en aval du stage pour travailler sur les objectifs, l'organisation des apprentissages, l'analyse réflexive des expériences vécues sur le terrain, etc...

Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique masso-kinésithérapique auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes de professionnels et lors des temps de débriefing réflexif à l'IFMK.

Combien de stages et quelle durée ?

2ème cycle	Présentiel en stage	24 ECTS	DATES
Stage 5 (S5)	6 semaines	6 ECTS	02/10/23 au 12/11/23
Stage 6 (S6)	6 semaines	6 ECTS	06/05/24 au 16/06/24
Stage 7 (S7)	3 semaines	3 ECTS	15/01/24 au 04/02/24
Stage 7 (S8)	9 semaines	9 ECTS	05/02/24 au 14/04/24*

- *Semaine de congé flottante*

Semaine de congé flottante

Elle est au choix du tuteur de stage en fonction de ses disponibilités et ne peut en aucun cas être imposée par le(la) stagiaire à son tuteur de stage.

Où faire ses stages ? (Cf également paragraphe « Comment se répartissent les stages à l'IFMK de Reims ? »)

Les terrains de stage sont situés, en France ou à l'étranger, dans toutes structures susceptibles de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ces terrains peuvent notamment être situés dans des structures :

- Hôpitaux publics ou privés
- Cliniques
- Centres de lutte contre le cancer
- Structures médico-sociales (IEM, IMP, IMPRO, CAMSP etc)
- Cabinets libéraux
- réseaux de soins
- Club sportifs
- Laboratoires universitaires d'analyse du mouvement ou de biomécanique

Conditions indispensables :

- **Les terrains de stage doivent être agréés par le directeur de l'institut de formation après avis du conseil pédagogique. L'agrément est revu tous les ans.**
- **La signature préalable de la convention tripartite (CHU, terrain de stage, étudiant) est obligatoire pour toutes les institutions, excepté le CHU de Reims et pour les cabinets libéraux (un kinésithérapeute responsable est désigné, mais une convention individuelle est signée par tous les kinésithérapeutes intervenant auprès de l'étudiant pendant son stage en cabinet libéral).**
- **Pour tous les stages, la présence d'un masseur-kinésithérapeute à temps plein est obligatoire.**
- **En fin de 3ème année (K3) l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculo-squelettique ; neuro-musculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire**

Quelles sont les acquisitions à faire lors des stages du 2eme cycle ?

Le cycle 2 est centré sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique et la mise en œuvre d'une intervention adaptée. Il permet, par l'analyse de pratiques, la distanciation, le développement de capacités réflexives et le questionnement éthique de l'étudiant.

- **La 3ème année (K3) est centrée sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, la conception des interventions et l'acquisition des savoir-faire. L'évaluation des compétences est centrée sur les compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans l'UI 25.**
- **En fin de 3ème année (K3) l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculo-squelettique ; neuro-musculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire.**

Les stages 5 et 6 portent sur l'acquisition des compétences cœur de métier en lien avec les champs cliniques et renforcent la formation à la pratique clinique ou hors clinique.

- <u>Stage 5 et Stage 6</u>

  - Centrés sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, la conception des interventions et l'acquisition des savoir-faire
  - Réaliser l'examen clinique des fonctions organiques et des structures anatomiques ainsi que l'évaluation des activités et de la participation du patient (sur la base de la Classification Internationale du Fonctionnement).
  - Analyser les résultats des différents examens pour formuler un diagnostic adapté et proposer des objectifs kinésithérapiques par ordre de priorité (raisonnement clinique) et en lien avec le projet du patient.
  - Mettre en œuvre et justifier les moyens utilisés en référence aux connaissances contributives (anatomie, cinésiologie, physiopathologie) et à la littérature en kinésithérapie.
  - Analyser la posture du masseur-kinésithérapeute en situation professionnelle
  - Maîtriser la démarche diagnostique kinésithérapique :
    - o Analyse des résultats des examens
    - o Recherche des causes des déficiences et des limitations d'activité
    - o Identification d'un problème prioritaire
  - Acquérir les compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans UE 25 « Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention ».

La 4e année (K4) doit permettre l'approfondissement des compétences cœur de métier ainsi que la mise à distance de l'exercice professionnel et les pratiques réflexives. L'évaluation porte sur l'ensemble des compétences (de C1 à C11).

- Stage 7- clinicat

Stage professionnalisant, il permet d'acquérir et de valider l'ensemble des compétences.
Il doit notamment permettre d'acquérir les capacités suivantes :

o Savoir orienter le patient vers des activités physiques adaptées, savoir prendre en charge une personne en dehors du champ conventionnel
o Savoir conseiller les aidants
o Connaître ses limites et pouvoir en parler
o Savoir prendre en charge la personne sur la durée
o Savoir réévaluer son action en fonction de l'évolution de la personne
o Savoir rédiger un compte-rendu d'intervention, savoir transmettre sa prise en charge pour la continuité des soins
o Effectuer un diagnostic différentiel, connaître les drapeaux rouges de prise en charge en cas d'urgence ou de prise en charge non thérapeutique
- Savoir prescrire et expliquer la prescription

A l'issue du stage 7, l'étudiant doit acquérir et valider l'ensemble des compétences :

o compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans UE 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention ».
o compétences réflexives sur l'exercice professionnel (de C6 à C11) formalisées dans UE 29 « analyse et amélioration de la pratique professionnelle »

Comment sont attribués les ECTS ?

Les ECTS sont attribués par la Commission d'Attribution des Crédits.

La progression de l'étudiant au cours des stages est appréciée à partir du portfolio. Le portfolio comporte des éléments inscrits par l'étudiant et le tuteur de stage.

- Le tuteur évalue les niveaux d'acquisition de chacune des compétences à partir des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio. Il fait une proposition sur la validation du stage ; celle-ci est étudiée par la Commission d'Attribution des Crédits.
- Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et, en relation avec le tuteur, propose à la Commission d'Attribution des Crédits :
- l'attribution des ECTS liés aux stages
  - ou
- un complément de stages
  - ou
- la réalisation d'une nouvelle période de stages

Dans les deux derniers cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stages sont définies par l'équipe pédagogique.
En cas de difficulté, dans la mesure du possible, un entretien entre le tuteur, le formateur référent de stages de l'institut et l'étudiant est organisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission semestrielle d'attribution des crédits.

Les ECTS correspondants aux stages sont attribués semestriellement dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- Avoir réalisé la totalité du ou des stages, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu ; **la durée cumulée des absences en stage ne peut être**

supérieure à 10 % de la durée totale des stages. Toute absence doit être justifiée au regard de la réglementation en vigueur ;
- Avoir participé aux activités de la structure d'accueil en lien avec les objectifs de stage ;
- Avoir mis en œuvre et validé les compétences au niveau requis dans une ou plusieurs situations
- Avoir analysé des situations et activités rencontrées au cours des stages.

Les critères de validation du stage (et donc d'attribution des ECTS) portent sur :
- La sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)
- Le respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession
- Le respect des règles du fonctionnement propres à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)
- La conception et mise en œuvre du projet de soin.
- La construction et la justification de sa pratique en regard des recommandations et des références scientifiques
- L'efficacité de la prise en soin
- Le niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage
- Le comportement et la communication adaptée à la situation professionnelle
- La capacité à évoluer au cours du stage

Qui sont les acteurs de la formation en stage ?

La direction de l'établissement d'accueil
Chaque étudiant est placé sous la responsabilité administrative du représentant de l'établissement d'accueil (directeur, cadre ou masseur-kinésithérapeute selon l'organigramme de la structure de stage).
La direction de l'établissement d'accueil est responsable de la gestion administrative de la formation clinique : conditions d'accueil, charte d'encadrement. Elle est signataire de la convention de stage.

La direction de l'IFMK
Le directeur de l'institut de formation est responsable de l'organisation pédagogique et administrative de la formation clinique : calendrier, objectifs pédagogiques, choix des structures d'accueil. Il est signataire de la convention avec le responsable de la structure d'accueil.

Les professionnels de l'établissement d'accueil
Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage (cadre ou équivalent), d'un tuteur de stage (masseur-kinésithérapeute ou personne qualifiée pour les stages « non clinique ») et d'un ou plusieurs professionnels de proximité au quotidien. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation (exemple : en cabinet libéral).

Les professionnels de l'IFMK
La secrétaire en charge des stages : Mme ALAZAAR
Le formateur responsable des stages : M. CARPENTIER
Le formateur référent pédagogique de l'étudiant : il présente chaque semestre à la CAC les résultats des étudiants, afin que celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement liées aux stages.
Création d'une adresse mail spécifique pour toute communication relative aux stages (absences, retour de documents de stage, …) **stage-ifmk@chu-reims.fr.**
Toute communication se fera dorénavant par cette adresse.

Stage		Étudiant	IFMK		
Rôle du responsable de la structure d'accueil (directeur ou cadre)	**Rôle du tuteur de stage (cadre-masseur-kiné. Ou personne qualifiée)**	**Rôle du stagiaire**	**Rôle du formateurs référent pédagogique**	**Rôle du responsable des stages de l'institut de formation**	**Rôle du directeur de l'Institut de formation**
est l'interlocuteur privilégié de l'IFMK. contribue à l'élaboration du projet de formation de sa structure. est responsable de la mise en place de la fonction tutorale dans sa structure. pilote l'intégration des étudiants dans sa structure. est garant du processus d'évaluation du stage. avertit l'institut en cas d'absence ou de survenue d'évènements graves. élabore un rapport circonstancié en cas d'incident. est garant de la qualité et de la sécurité des soins.	accueille, intègre et organise le stage de l'étudiant. assure le suivi et la formation de l'étudiant en faisant émerger du sens au cours de situations de travail. met en œuvre le processus d'évaluation et accompagne l'étudiant dans son processus d'autoévaluation. identifie les points forts et les points faibles et donne des objectifs de progression. transmet les valeurs professionnelles. est garant de la qualité et de la sécurité des soins.	est responsable de son portfolio et de sa mise à jour. prépare son stage en formulant des objectifs précis. présente les objectifs institutionnels et négocie avec le tuteur ses objectifs personnels. respecte les règles de l'organisation de la structure. agit sous la supervision du tuteur. élabore ses actes et ses comportements dans le cadre d'une réflexion éthique. construit ses savoirs professionnels par la formalisation de son expérience. confronte son expérience aux savoirs existants ainsi qu'aux données de la littérature scientifique. participe à l'analyse de sa progression.	assure l'accompagnement de l'étudiant à l'institut. organise la valorisation des savoirs expérientiels. participe au contrôle du parcours de formation clinique et hors clinique. participe à l'élaboration des parcours et des projets en lien avec l'expérience clinique et hors clinique. accompagne la production des projets inhérents à l'expérience de stage.	organise le recensement de l'offre de stage. structure l'offre de stage. assure la régulation du dispositif. est l'interlocuteur privilégié des terrains de stage, notamment en termes de conseils et d'explicitations du projet de formation. . informe les étudiants sur les ressources formatives des stages en termes de populations accueillies et d'activités cliniques ou hors cliniques. participe à la recherche de nouveaux terrains de stage.	est responsable de l'agrément des terrains de stage. est responsable de la conception et de la mise en place du projet de formation professionnelle. s'assure des moyens et des outils de l'alternance. construit le parcours de formation clinique et hors clinique des étudiants et s'assure de la traçabilité. est responsable de l'application de la réglementation en cours, concernant les stages.

Comment se répartissent les stages à l'IFMK de Reims ?

Rappel : En fin de 3e année (K3) l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculo-squelettique ; neuromusculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire
Il n'est pas possible de retourner deux fois sur le même terrain de stage.
Le stage 7 professionnalisant à cheval sur le semestre 7 et semestre 8 dure douze semaines. Il est anticipé sur le semestre précédent et démarre en janvier mais les ECTS de ce stage sont affectés l

Le 3 ECTS sur le semestre 7 et de 9 ECTS sur le semestre 8. Il est réalisé dans la même structure ou, sur autorisation du directeur de l'IFMK ou du formateur responsable des stages, dans deux structures présentant une cohérence en termes de parcours du patient.

Les stages en cabinet libéral :
Il appartient à l'étudiant de chercher le masseur-kinésithérapeute qui accepte de l'accueillir en stage. Ce dernier doit répondre aux critères suivants :

- Exercer uniquement à titre libéral durant la période pendant laquelle il accueille le stagiaire (pas d'exercice salarié)
- Être agréé par l'IFMK (s'il ne l'est pas il doit faire sa demande à l'IFMK préalablement à l'accueil du stagiaire)
- Signer avec l'IFMK la charte de bonne pratique d'encadrement des stagiaires

Pour chaque période de stage, le nombre maximum et minimum d'étudiants pouvant aller en cabinet libéral est défini par avance (il est en effet nécessaire d'assurer par an une répartition homogène des stagiaires dans les cabinets).

Les stages libéraux doivent tous être prioritairement réalisés en Champagne-Ardenne. Toutefois, après approbation du Directeur, et sur présentation d'un projet pertinent de la part de l'étudiant, un stage peut être effectué hors région. Une lettre de motivation en ce sens doit être adressée au responsable des stages.
Les stages 5 et 6 en cabinet libéral peuvent exceptionnellement être scindés en deux périodes de 3 semaines. Toutefois, cela doit être solidement argumenté et la décision d'autorisation relève conjointement du terrain de stage ou du formateur référent.

L'étudiant est encadré par un masseur-kinésithérapeute « responsable ». Si plusieurs masseurs-kinésithérapeutes sont amenés à encadrer le stagiaire dans ce même cabinet, il est obligatoire d'établir des conventions de stage individuelles. La convention de stage n'est pas établie par cabinet libéral, mais individuellement par masseur-kinésithérapeute intervenant dans le déroulement du stage de l'étudiant.

Les stages en institution :
L'IFMK dispose de places réservées dans les structures de rééducation du territoire champardennais ainsi que quelques autres dans d'autres régions limitrophes. En aucun cas les étudiants ne doivent contacter ces établissements pour chercher une place de stage. Le recensement des places de stage est assuré chaque année par l'IFMK. La répartition sur ces terrains de stage est ensuite organisée par l'IFMK.
Les étudiants doivent occuper l'ensemble des places disponibles à Reims (ou banlieue) et sur les terrains de stage logés.
Les étudiants qui souhaitent se rendre dans des institutions qui ne réservent pas de place pour l'IFMK de Reims peuvent le faire **si l'ensemble des places réservées à Reims et sur les terrains logés est pourvue**. Dans ce cas, ils doivent chercher eux-mêmes les structures susceptibles de les accueillir. Ces dernières doivent répondre aux critères énoncés ci-dessus (cf «Où faire ses stages ? »).

Les stages à l'étranger et dans les DROM-COM :
Ils sont possibles sous certaines conditions, après accord du Directeur de l'IFMK et après étude d'un dossier exprimant les motivations de l'étudiant.

Les stages « ponctuels » sur des événements sportifs ou à caractère promotionnels ou humanitaire.
Souvent organisés le week-end, ils sont proposés par l'IFMK au fur et à mesure des demandes faites par les organisateurs de ces manifestations. Il appartient aux étudiants intéressés de se faire alors connaître en s'inscrivant sur les tableaux dédiés.
La participation des étudiants à ces stages « ponctuels » permet la récupération éventuelle d'absences en stage. Cette possibilité est toutefois soumise à validation de l'équipe pédagogique.

Quels sont les documents utilisés ?

L'imprimé de coordonnées de stage
Celui-ci doit être complété, signé et retourné au responsable de stage pour toute demande en cabinet libéral ou en institution (hors partenaires). Après accord, les formalités administratives pourront être enclenchées. De ce fait**, il est indispensable de respecter les dates de retour de l'imprimé (annexe VI) et d'y faire figurer les informations obligatoires suivantes :**

- Nom de l'établissement
- Nom du service accueillant l'étudiant (service MPR etc)
- Nom de la personne qui encadrera l'étudiant (cadre MK, etc...)
- Nom et adresse de la personne à qui envoyer les conventions et les documents relatifs à l'agrément (DRH, Direction des soins etc.)
- Nom de tous les MK étant susceptibles d'encadrer l'étudiant dans un même cabinet libéral
- L'adresse mail et les numéros de téléphones

Si un changement de stage était nécessaire, retour obligatoire au secrétariat du document dédié (annexe VII).

La demande d'agrément
Envoi organisé par l'IFMK auprès de terrain de stage.

La convention de stage
La signature préalable de la convention tripartite (IFMK, terrain de stage, étudiant) est obligatoire pour toutes les institutions (à l'exception du CHU de Reims) et pour les cabinets libéraux (un kinésithérapeute responsable est désigné, mais une convention individuelle est signée par tous les kinésithérapeutes intervenant auprès de l'étudiant pendant son stage en cabinet libéral).

Le portfolio
Le portfolio (Annexe VIII) est un outil de structuration de la pensée du stagiaire, à l'usage de celui-ci, pour construire son parcours professionnalisant, définir ses objectifs de stages et identifier ses compétences acquises. Le portfolio constitue un recueil de données transcrites par le stagiaire, permettant de tracer et d'analyser les capacités développées en stage.

- Pour le tuteur de stage et les formateurs, le portfolio est un outil de lisibilité du parcours de l'étudiant et un guide d'accompagnement.
- Pour l'étudiant, le portfolio permet de s'initier à l'auto-évaluation de ses compétences et de disposer des évaluations, des préconisations ou des commentaires du tuteur de stage.

Le portfolio est un document imprimé (ou informatisé) et non modifiable par l'étudiant.
Le suivi du portfolio est assuré par l'étudiant qui le met à jour au cours du stage et le présente au tuteur pour appréciations et commentaires en vue de l'évaluation du stage.
Il est remis sous forme informatisée au format PDF uniquement (Annexe VIII) dès retour du stage via l'adresse électronique **stage-ifmk@chu-reims.fr.**

La feuille de suivi des présences
Sous la responsabilité du stagiaire, elle est remplie par lui et présentée en fin de stage pour validation au responsable du terrain de stage ou au tuteur. Elle permet d'évaluer le temps de présence en stage.

Elle doit être remise au secrétariat (Mme ALAZAAR) à la fin de chaque mois du stage en cours et au retour de stage (Annexe IX). La feuille de présence doit être impérativement signée par l'étudiant et contre-signée par le responsable de stage ou le tuteur. En l'absence de retour de cette feuille, l'attribution des ECTS liés au stage, ainsi que le versement des indemnités de stage ne peuvent être garantis.

Le rapport de stage
Les stages peuvent faire l'objet d'un travail écrit, demandé par l'IFMK selon des modalités définies préalablement au stage. Elaboré à partir de l'expérience en stage, il participe à l'analyse des situations et activités rencontrées au cours des stages. Il traduit l'acquisition des compétences de l'étudiant et à ce titre compte pour l'attribution des ECTS liés au stage. Il appartient à l'étudiant de se conformer aux modalités précisées et étudiées avant le stage notamment pour la conception, la rédaction et le retour de ce document en temps voulu au secrétariat (Mme ALAZAAR) et en copie à M. Carpentier.

Les autorisations de consulter, copier, utiliser le dossier du patient – les autorisations de photographier et filmer le patient
Des « documents type » sont fournis aux étudiants par l'IFMK. Aucune copie de documents relatifs aux patients, ni photographie ou film impliquant les patients ne peuvent être faits, et utilisés sans la signature par les personnes concernées. Les tuteurs et responsables de terrains de stage doivent, par ailleurs, être informés et donner leur autorisation préalable avant que ces autorisations soient demandées au patient.

Les documents relatifs au calcul des indemnités de stage et des frais de déplacements
Ces documents permettent le règlement des indemnités de stage et des frais de déplacement : Il appartient à l'étudiant de les remplir et de les retourner au secrétariat (à Mme ALAZAAR) en se référant aux dates du calendrier**.**

Les feuilles horaires permettent le calcul **des indemnités de stage** (à la fin de chaque mois du stage en cours et au retour de stage)

La demande de remboursement des frais de déplacement (à la fin de chaque stage) qui peut être demandée pour tout stage effectué en dehors de l'agglomération Rémoise, conformément à la procédure de remboursement de frais de déplacement qui est remise et présentée aux étudiants avant le stage 1.

Dates et modalités de retour des documents

	K3 **Stage 5** *02/10/2023* *12/11/2023*	**K3** **Stage 6** *06/05/2024* *16/06/2024*	**K4** **Stage 7** *15/01/2024* *14/04/2024*
FICHE HORAIRE : **À LA FIN DE CHAQUE MOIS :** Envoyer par mail en **PJ**, format **PDF** la fiche horaire signée par toutes les parties à Mme ALAZAAR : malazaar-ifmk@chu-reims.fr	**30/10/2023**	**31/05/2024**	**05/02/2024** **04/03/2024** **02/04/2024**
DOCUMENTS + FICHE HORAIRE : **À LA FIN DU STAGE :** Envoyer par mail, en **PJ**, format **PDF**, en **un seul fichier**, le portefolio+ 5 feuilles compétences + la fiche horaire à Mme ALAZAAR et M. CARPENTIER à : stage-ifmk@chu-reims.fr	**17/11/2023**	**24/06/2024**	**19/04/2024**
FICHE HORAIRE : **À LA FIN DU STAGE :** Rapporter à Mme ALAZAAR en **format papier l'original de sa fiche horaire** signée par toutes les parties.	**17/11/2023**	**24/06/2024**	**19/04/2024**
FRAIS DE DÉPLACEMENT : **À LA FIN DU STAGE :** Rapporter à Mme ALAZAAR son **dossier papier** du remboursement des frais de déplacement complété avec **les photocopies des justificatifs demandés**.	**17/11/2023**	**24/06/2024**	**19/04/2024**
RAPPORT DE STAGE : **SELON LES MODALITÉS :** Envoyer par mail en **PJ**, **format PDF**, le rapport de stage à Mme ALAZAAR et M. CARPENTIER : stage-ifmk@chu-reims.fr	**27/11/2023**	**01/07/2024**	**07/05/2024**

*Sans retour des documents **après un seul rappel**, un rendez-vous disciplinaire sera programmé entre les étudiants, M. QUINART et le responsable pédagogique.*

Sur quels critères sont attribués les stages ?

Il appartient en dernier lieu au directeur de l'IFMK ou au formateur responsable de l'organisation des stages de valider les choix de stage. Les critères retenus sont les suivants :

- Pertinence du stage en regard du programme des études
- Impératifs pédagogiques relatifs à la situation individuelle de l'étudiant (connaissances à compléter, nécessité d'accompagnement spécifique de l'étudiant etc.)
- Marque d'investissement dans la formation (assiduité aux enseignements obligatoires et facultatifs - - participation à des manifestations facultatives ou de promotion de l'IFMK)
- Il est rappelé que, que les étudiants ne doivent pas se rendre plusieurs fois sur le même terrain de stage

La semaine de congé flottante

Elle permet de donner une certaine souplesse à l'organisation du stage en conciliant, le cas échéant, les vacances du tuteur et celles de l'étudiants. Elle est définie par le tuteur de stage en fonction de ses disponibilités et ne peut en aucun cas être imposée par le(la) stagiaire à son tuteur de stage.

Et les absences ?

La présence en stage est obligatoire sur la base de 35 heures par semaine et 5 jours par semaine. Toute absence doit être justifiée au regard de la réglementation en vigueur : aucune absence injustifiée n'est tolérée (Cf. règlement intérieur).
La présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu ; la durée cumulée des absences en stage ne peut être supérieure à 10 % de la durée totale des stages. Le temps de présence en stage est évalué grâce à la feuille de suivi remplie par l'étudiant, signée de sa main et contre-signée par le responsable de stage ou le tuteur (**Annexe IV).** Elle est sous la responsabilité de l'étudiant et doit être remise au secrétariat de l'IFMK au retour de stage. En l'absence de retour de cette feuille, l'attribution des ECTS liés au stage, ainsi que le versement des indemnités de stage ne peuvent être garantis.
Dès le premier jour d'absence, l'étudiant doit contacter Mme ALAZAAR (malazaar@chu-reims.fr) et le tuteur de stage.
Il doit fournir un justificatif à Mme ALAZAAR, avec copie au terrain de stage.
Dans la mesure du possible, le rattrapage des heures d'absence se fera pendant le stage, ou sera organisé par l'IFMK (si nécessaire en juillet et août) si l'absence est trop importante.
Aucun temps de travail personnel n'est prévu pendant le stage.

Absence du tuteur : Toute absence du tuteur masseur kinésithérapeute même temporaire rend impossible la participation de l'étudiant aux activités pendant cette période et doit être immédiatement relayée à l'IFMK. A ce titre, il est primordial pour l'étudiant dans son choix de stage de privilégier les institutions ou kinésithérapeutes libéraux exerçant à plusieurs au sein d'un même cabinet et acceptant de se relayer pour encadrer le stagiaire en cas d'absence du tuteur principal. Pour rappel, en libéral, un kinésithérapeute n'ayant pas rédigé une convention tripartite ne peut encadrer un(e) stagiaire.
Remarque importante :

Les documents de fin de stage (portfolio, évaluations, fiches horaires) doivent systématiquement être envoyés à l'adresse suivante créée à cette fin :
stage-ifmk@chu-reims.fr.

Les interlocuteurs stage de l'IFMK :

Etienne CARPENTIER
Formateur IFMK
Référent stages
03 26 83 28 66
stage-ifmk@chu-reims.fr

Marjorie ALAZAAR
Secrétariat stages
03 26 78 73 00
stage-ifmk@chu-reims.fr

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages - Rapports

OUVRAGES

ARDOINO J. 2000. Les avatars de l'éducation. Paris. PUF

BONNIOL J.-J. 1996. La passe ou l'impasse : le formateur est un passeur. *En question*. Cahier n°. Aix en Provence.

GEAY A, SALLABERY J.C. 1999. La didactique en alternance ou comment enseigner dans l'alternance, Revue française de pédagogie n° 128, p7-16.

PERRENOUD P. 2001. Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant. Professionnalisation et raison pédagogique. Paris. ESF.

STEVENIN P. 2002. Alternance et formation professionnelle : quels modèles pour la physiothérapie ? European Network of physiotherapy in higher education, Workshop in Paris, 12-13 Avril 2002.

ZARIFIAN P. 2001. Le modèle de la compétence. Paris. Éditions liaisons.

RAPPORTS :

Référentiel métier et de compétence des masseurs-kinésithérapeutes, Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes.

ANNEXES

Annexe I - Référentiel de compétences

1/ Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique

2/ Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation

3/ Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage

4/ Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie

5/ Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie

6/ Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie

7/ Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle

8/ Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

9/ Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources

10/ Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs

11/ Informer et former les professionnels et les personnes en formation

Annexe II - Règlement Intérieur

Préambule

Champ d'application

Les dispositions du présent règlement intérieur ont vocation à s'appliquer :

- à l'ensemble des usagers de l'institut de formation, personnels et étudiants ;
- à toute personne présente, à quelque titre que ce soit, au sein de l'institut de formation (intervenants extérieurs, prestataires de service, invités...).

Statut du règlement intérieur

Les dispositions relatives au comportement général, au respect des règles d'hygiène et de sécurité et à l'ordre dans les locaux s'appliquent dans l'IFMK, mais également dans tout le bâtiment de l'Institut Régional de Formation.
Il en est de même pour les libertés et obligations des étudiants, ainsi que pour les règlements concernant les tracts et affichages.
Les études préparatoires au Diplôme d'État, les épreuves du Diplôme d'État et les conditions de fonctionnement des instituts de formation en masso-kinésithérapie font l'objet de dispositions légales et réglementaires, générales ou particulières auxquelles il convient de se reporter.
Aucune disposition du règlement intérieur ne peut être contraire à la réglementation en vigueur concernant les conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, ainsi que les modalités d'études et de validation de la formation conduisant à l'obtention du Diplôme d'État.
Un exemplaire du présent règlement est obligatoirement remis à chaque étudiant lors de son admission dans l'institut de formation et à chaque membre du personnel de l'IFMK.

Textes réglementaires :

Articles L4321-1 à L4321-8 relatifs aux études, au Diplôme d'Etat et à la profession de masseur-kinésithérapeute.
Articles L225-16-1 à L225-16-3 relatifs au bizutage.
Arrêté du 23 décembre 1987 modifié relatif aux conditions d'admission dans les IFMK.
Arrêté du 05 septembre 1989 modifié relatif aux études préparatoires et aux épreuves du Diplôme d'Etat.
Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.
Arrêté du 20 mai 1968 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des IFMK.
Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
Code de déontologie

TITRE Ier

DISPOSITIONS COMMUNES

CHAPITRE 1er

Dispositions générales
Comportement général

Le comportement des personnes (notamment acte, attitude, propos ou tenue) ne doit pas être de nature :

- à porter atteinte au bon fonctionnement de l'IFMK et de l'IRF ;
- à créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement ;
- à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

D'une manière générale, le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur. Toute réclamation concernant un événement considéré comme préjudiciable devra, pour pouvoir être prise en compte, faire l'objet d'un rapport écrit, daté et signé, adressé dans un délai de 5 jours (cachet de la poste faisant foi) au Directeur de l'IFMK.

Fraude et contrefaçon

Toute fraude, tentative de fraude ou contrefaçon sont passibles de sanctions disciplinaires, que l'étudiant soit auteur ou complice et quelle que soit la situation : examens, concours, séquences pédagogiques, émargements, attestations, etc...
L'utilisation d'un téléphone portable ou de tout autre objet connecté lors d'une épreuve d'évaluation, sauf consignes particulières, est considérée, par défaut, comme une tentative de fraude.
Dans une épreuve d'évaluation, la réutilisation par un étudiant d'un document qu'il a déjà produit une année précédente est considérée comme une tentative de fraude.
Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite.
Le délit de contrefaçon peut donner lieu à une sanction disciplinaire, indépendamment de la mise en œuvre de poursuites pénales.

En cas de fraude, de plagiat ou de contrefaçon lors d'une épreuve d'évaluation, le travail produit n'est pas évalué et l'étudiant est considéré comme défaillant à cette épreuve.
L'utilisation d'un logiciel d'Intelligence Artificielle est assimilable à une tentative de contrefaçon.

CHAPITRE II

Respect des règles d'hygiène et de sécurité

Interdiction de fumer et de vapoter
Conformément aux dispositions du code de la santé publique, il est interdit de fumer et de vapoter dans tous les lieux fermés ou couverts affectés à l'Institut de formation (salles de cours et de travaux pratiques, couloirs, sanitaires).

Consommation d'alcool et de substances illicites
La consommation d'alcool et de substances illicites est interdite dans l'IFMK.

Substances et instruments dangereux
Il est interdit d'introduire dans l'IFMK des substances ou des instruments dangereux pour la sécurité des personnes.

Respect des consignes de sécurité
Quel que soit le lieu où elle se trouve au sein de l'institut de formation, toute personne doit impérativement prendre connaissance et respecter :

- les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes du plan de sécurité d'établissement intégrant la menace terroriste ou du plan particulier de mise en sûreté « attentat-intrusion » et les consignes d'évacuation en cas d'incendie ;
- les consignes particulières de sécurité, et notamment celles relatives à la détention ou la manipulation des produits dangereux au sein des salles de travaux pratiques ;
- les consignes sanitaires (cf. ci-dessous).

Il convient, le cas échéant, de se reporter aux documents affichés ou distribués au sein de l'institut de formation.

Respect des consignes sanitaires
En cas de nécessité liée à une situation sanitaire exceptionnelle, les décisions prises par les autorités sanitaires, la direction générale du CHU ou les directeurs de l'IRF s'imposent à tous. Elles concernent notamment les mesures de protection sanitaires c'est-à-dire :

- la distanciation physique
- le port du masque
- le respect des circuits de circulation
- Les obligations vaccinales et le respect du Passe Sanitaire le cas échéant.

Toute personne qui ne respecte pas ces mesures se verra interdire l'accès au site et sera passible de poursuites ou de sanctions disciplinaires (élèves, étudiants, personnel, formateurs).
Il incombe aux usagers de l'IRF (élèves, étudiants, formateurs, personnes extérieures) de se doter des masques qui leur sont nécessaires.

CHAPITRE III

Dispositions concernant les locaux

Maintien de l'ordre dans les locaux
Le directeur de l'institut de formation est responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux affectés à titre principal à l'établissement dont il a la charge.
Le directeur est compétent pour prendre à titre temporaire toute mesure utile afin d'assurer le maintien de l'ordre : interdiction d'accès, suspension des enseignements...
L'accès à l'Institut est interdit à toute personne non autorisée.

Utilisation des locaux
Ils peuvent accueillir des réunions ou des manifestations, dans les conditions fixées à l'article 51.
Les salles d'enseignement sont exclusivement réservées à l'étude. Il est interdit de s'y restaurer.
L'accès aux salles d'enseignement, en dehors des heures prévues par l'emploi du temps, est interdit sans autorisation du directeur ou d'un enseignant.
L'utilisation de l'escalier, côté secrétariat de l'IFMK, est réservée aux situations d'urgence.
L'accès aux terrasses est interdit.
Dans un esprit de développement durable (préservation des ressources énergétiques) et afin de promouvoir l'activité physique (déterminant majeur de l'état de santé des populations) auprès de futurs professionnels de santé, l'utilisation de l'ascenseur est interdite aux élèves et étudiants non autorisés par la coordination de l'IRF.

TITRE II

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ÉTUDIANTS

CHAPITRE Ier

Dispositions générales

Libertés et obligations des étudiants

Les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et dans le respect du présent règlement intérieur.
Dans tous les lieux affectés au service public de l'enseignement supérieur, les étudiants ont le droit d'exprimer leur appartenance religieuse, et ce dans le respect de la loi du 11 octobre 2010 susvisée, dès lors que cela ne porte pas préjudice au bon fonctionnement de l'établissement et au respect de l'ensemble des personnes présentes au sein de l'établissement.
Lorsqu'un étudiant en formation au sein de l'institut est placé en situation similaire à l'exercice professionnel, l'expression de son appartenance religieuse peut être limitée par les règles applicables aux conditions d'exercice professionnel.
Dans ces mêmes lieux, est interdite toute forme de prosélytisme. Aucune raison d'ordre religieux, philosophique, politique ou considération de sexe ne pourra être invoquée pour refuser le suivi régulier de certains enseignements, contester les conditions ou sujets d'examen, les choix pédagogiques ainsi que les examinateurs.

CHAPITRE II

Droits des étudiants

Représentation

Les étudiants sont représentés au sein de l'instance compétente pour les orientations générales et des sections compétentes pour le traitement des situations individuelles des étudiants, le traitement des situations disciplinaires ainsi qu'à la section relative à la vie étudiante conformément aux textes en vigueur.
Les représentants sont élus au début de chaque année de formation. Tout étudiant est éligible.
Tout étudiant a droit de demander des informations à ses représentants.

Liberté d'association

Le droit d'association est garanti par la loi du 1er juillet 1901. La domiciliation d'une association au sein de l'IFMK est soumise à une autorisation préalable.

Tracts et affichages

Dans le respect de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, la distribution de tracts ou de tout document par les étudiants est autorisée au sein de l'IFMK, mais sous conditions :
La distribution de tracts ou de tout document (notamment à caractère commercial) par une personne extérieure à l'institut est interdite, sauf autorisation expresse par le directeur de l'IFMK.
Affichages et distributions doivent :

- ne pas être susceptibles d'entraîner des troubles au sein de l'IFMK ;
- ne pas porter atteinte au fonctionnement de l'IFMK ;
- ne pas porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'IFMK ;
- être respectueux de l'environnement.

Toute personne ou groupement de personnes est responsable du contenu des documents qu'elle ou qu'il distribue, diffuse ou affiche. Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur sans confusion possible avec l'établissement.
Les affichages doivent se faire sur les tableaux dédiés à cet effet.

Liberté de réunion

Les étudiants ont la possibilité de se réunir.
Les réunions peuvent se tenir à l'IFMK selon des conditions définies préalablement avec le directeur.
Il ne doit exister aucune confusion possible entre l'IFMK et les organisateurs des réunions ou manifestations, qui restent responsables du contenu des interventions.

Droit à l'information

Tout doit concourir à informer les étudiants aussi bien sur les missions de l'IFMK que sur son fonctionnement dans des délais leur permettant de s'organiser à l'avance : planification des enseignements, calendrier des épreuves de contrôle continu des connaissances, dates des congés scolaires.

Les textes réglementaires relatifs à la formation, au Diplôme d'État et à l'exercice de la profession sont mis à la disposition des étudiants par le directeur de l'IFMK.

CHAPITRE III

Obligations des étudiants

Scolarité

Un droit annuel d'inscription et des frais de scolarité sont perçus par le CHU de REIMS, au début de chacune des années universitaires. Les versements de ces droits sont obligatoires pour suivre les enseignements de la formation.
Le CHU de REIMS souscrit une assurance couvrant les étudiants pour :

- les risques professionnels (accidents survenus en stage ou à l'institut de formation, ainsi que les accidents de trajet, maladies professionnelles contractées dans le cadre des stages) ;
- la responsabilité civile (dommages causés en stage ou à l'institut de formation).

Ponctualité et absentéisme

- *Ponctualité :*

- La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements et aux consignes données pour le retour des documents ou des informations à fournir (coordonnées de stage, travaux réalisés par les étudiants, réponses aux sollicitations des secrétaires, etc…).
- Elle concerne tous les enseignements en présentiel et en distanciel (visio-conférences, télé-enseignement, etc...) : théoriques et pratiques en institut, et cliniques en stage.
- Un étudiant se présentant en retard à un cours, à une séance de travaux pratiques ou à une séance de travaux dirigés ne sera pas autorisé à entrer dans la salle.
- Toutefois si l'étudiant est en retard pour un motif imputable à un dysfonctionnement des transports en commun (grève accident), il est admis en cours avec un justificatif.
- Lors d'un examen écrit, l'étudiant arrivé après la distribution des sujets ne sera pas autorisé à passer l'examen. Il sera considéré comme absent à cet examen.
- Lorsqu'un document ou une information sont demandés à l'étudiant avec un délai de retour imparti, il doit respecter ce délai. Tout retard peut faire l'objet d'une sanction.

- *Absentéisme :*

- La présence des étudiants est obligatoire aux travaux dirigés, travaux pratiques, travaux personnels guidés et aux stages et toute absence doit être justifiée.
- La présence à certains cours magistraux peut également être rendue obligatoire par le Directeur de l'IFMK.
- La justification des absences se fait par un certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces temps d'enseignements.
- Toute absence doit être justifiée sous peine de sanctions disciplinaires.
- L'émargement du bordereau de présence est obligatoire. Le contrôle des présences permet d'une part d'évaluer l'adhésion de l'étudiant à sa formation, de certifier sa présence à l'IFMK et de déterminer si son assiduité est conforme aux exigences réglementaires permettant la validation de l'année.

Les motifs d'absence justifiée, sur présentation de pièces justificatives, sont :
- maladie ou accident ;
- décès d'un parent au premier ou au second degré : toute dérogation est laissée à l'appréciation du directeur de l'institut ;
- mariage ou PACS ;
- naissance ou adoption d'un enfant ;
- fêtes religieuses selon les dates publiées au *bulletin officiel* de l'éducation nationale ;
- journée défense et citoyenneté ;
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ;
- participation à des manifestations en lien avec le statut d'étudiant et la filière de formation.

- le Directeur de l'IFMK peut, dans des cas exceptionnels, autoriser certaines absences.
- Les absences aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travail personnel guidé ne font pas l'objet de récupération, sauf décision contraire du Directeur de l'Institut de formation.
- En cas d'absences justifiées de plus de douze jours au sein d'un même semestre, la situation de l'étudiant est soumise à la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en vue d'examiner les conditions de poursuite de sa formation.
- L'étudiant absent depuis plus d'un mois sans motif valable et sans donner de nouvelles, suite à l'envoi par le directeur de l'institut de deux courriers en lettre recommandée avec avis de réception envoyés à 15 jours d'intervalle et d'un courrier simple, est réputé démissionnaire de l'institut. Le directeur notifiera à l'étudiant sa radiation des effectifs de l'institut. la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles en sera informée.

- La validation d'un stage ne peut être obtenue si l'absence, justifiée ou non dépasse 20% de la durée prévue. Au-delà, le stage fait l'objet d'une récupération.
- Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences cumulées ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages pour être présenté aux épreuves de Diplôme d'État.
- En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la deuxième session. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

En tout état de cause, aucun étudiant ne peut être présenté aux épreuves de Diplôme d'État s'il n'a satisfait à l'ensemble des épreuves fixées pour l'évaluation continue des connaissances et des aptitudes.

Téléphones portables
L'utilisation des téléphones portables est interdite durant les cours, les travaux pratiques et les travaux dirigés sauf autorisation de l'intervenant. Les téléphones portables doivent être alors désactivés.

Vestiaires
Une armoire vestiaire est mise à disposition de chaque étudiant par l'IFMK. Elle permet aux étudiants de se changer pour assister aux travaux pratiques. Charge à l'étudiant de prévoir un cadenas et de maintenir le vestiaire propre et en bon état. Il est interdit de détériorer les vestiaires et d'y apposer toute inscription ou tout document autocollant.
Les objets de valeur, les denrées périssables et les substances interdites (cf. chapitre II) ne doivent pas être entreposés dans les armoires vestiaires.

Maladie, maternité ou événement grave
En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant est tenu d'avertir le jour même le secrétariat de l'IFMK du motif et de la durée approximative de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du terrain de stage, s'il y a lieu.
En cas de congé maladie, un certificat médical doit être fourni dans les quarante-huit heures suivant l'arrêt.

Durant la période d'un congé pour maladie, l'étudiant peut participer aux évaluations théoriques de contrôle de connaissances sous réserve de la production d'un certificat médical attestant que son état est compatible avec la participation à ces épreuves.

En cas de maternité, les étudiantes doivent interrompre leur formation pendant une durée qui ne peut en aucun cas être inférieure à la durée légale du congé de maternité prévue par le code du travail.

Durant la période du congé de maternité, les étudiantes peuvent, si elles le souhaitent, participer aux évaluations théoriques de contrôle des connaissances, sous réserve de la production d'un certificat médical attestant que leur état est compatible avec la participation à ces épreuves.

Les étudiants peuvent bénéficier d'un congé de paternité d'une durée égale à celle prévue par le code du travail, avec l'accord du directeur de l'institut de formation quant à la période du congé.

Après une absence prolongée, la direction de l'IFMK peut demander à l'étudiant (e) une visite médicale avant la reprise des cours ou des stages.

Restauration
Les étudiants ont accès au Cercle du Personnel du CHU de préférence de 11h30 à 12h00. Ils peuvent y prendre leurs repas à titre onéreux. Ils doivent respecter les règles de fonctionnement du Cercle et veiller à ne pas s'y attarder à l'issue des repas pour faciliter l'accès au plus grand nombre.

Tenue vestimentaire
Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités d'enseignement, notamment aux travaux pratiques.
Durant les travaux pratiques, les étudiants sont tenus d'exercer les techniques kinésithérapiques les uns sur les autres. Une tenue spécifique est obligatoire pour garantir la bonne réalisation des techniques. Elle comprend : un slip de bain, un maillot deux-pièces pour les filles, un drap de bain et une tenue professionnelle (cf. ci-dessous).

Des tenues professionnelles sont mises à la disposition des étudiants par le CHU et entretenues par la blanchisserie. Il appartient aux étudiants de veiller à l'entretien de ces tenues en les ramenant régulièrement à la lingerie de l'IRF. Le port de ces tenues (tunique et pantalon blancs) est obligatoire lors des travaux pratiques et sur les terrains de stage.

Dans les couloirs et les locaux communs, les étudiants doivent adopter une tenue décente et conforme aux règles vestimentaires communément admises.

L'hygiène corporelle et la propreté des effets personnels doivent être irréprochables, elles sont directement en rapport avec l'exercice d'une profession de santé.

Le non-respect des règles d'hygiène et le port d'une tenue inadaptée peuvent conduire à l'exclusion de l'enseignement dispensé (TP, TD, cours magistral).

Les étudiants doivent toujours se munir de masques dont le port pourra être exigé en cas de situation sanitaire exceptionnelle (cf. paragraphe « respect des consignes sanitaires »). Il appartient aux étudiants d'apporter les masques qui leur sont nécessaires.

Matériel
Lors de certains travaux pratiques, l'utilisation de petit matériel spécifique peut être nécessaire.
L'acquisition par les étudiants de ce matériel est obligatoire. L'accès aux travaux pratiques pourra être refusé aux étudiants qui n'ont pas leur matériel.
Une liste leur est transmise en début d'année.
Les matériels utilisés pendant les travaux pratiques doivent être rangés par l'étudiant à l'issue de chaque séance. Un nettoyage /désinfection est programmé.

Une organisation est mise en place pour que les étudiants participent au bio-nettoyage des matériels et des locaux qu'ils utilisent. Des responsables sont désignés sous forme de roulements. Ils doivent selon les directives qui leur sont données par l'équipe pédagogique appliquer les consignes de nettoyage adapté. Le matériel de protection (gants, surblouses, lunettes si nécessaire) leur est fourni. Cette organisation a une vocation pédagogique destinée à former et à responsabiliser de futurs professionnels de santé.

Assurances
L'étudiant doit souscrire une assurance individuelle responsabilité civile vie privée.
L'IFMK n'assume aucune responsabilité contre le vol, la perte ou la dégradation d'objets de valeur qui pourrait survenir au sein de l'établissement.

Organisation pédagogique
Un responsable de semaine est désigné. Il doit s'assurer que le matériel pédagogique est mis en place et que la feuille de présence et la fiche de coordination des enseignements sont signées et complétées.

Les délégués de promotion sont élus par leurs pairs en début d'année. Outre le rôle de représentation de leurs camarades aux différentes réunions (instance compétente pour les orientations générales et sections compétentes pour le traitement des situations individuelles des étudiants, le traitement des situations disciplinaires ou relative à la vie étudiante) et d'interlocuteurs privilégiés auprès des responsables pédagogiques, ils doivent s'informer avant le début des cours, des éventuels outils pédagogiques nécessaires, pour prendre en charge, avec leur collègues l'installation des appareils et leur rangement après le cours.
La consultation des carnets scolaires est autorisée sur demande, en présence de l'un des responsables pédagogiques dans des créneaux horaires définis**.** Il en est de même pour les copies d'examen qui restent archivées à l'Institut.
L'ensemble des informations destinées aux promotions est affiché sur les panneaux dédiés. Ces informations, destinées à tous, ne doivent en aucun cas être dégrafées ou annotées par les étudiants.
L'étudiant est responsable des documents pédagogiques qui lui sont prêtés ; il devra les restituer dans les délais définis avec les responsables pédagogiques. En cas de non-restitution, ces documents lui seront facturés.
Les étudiants ont accès au centre de documentation de l'Institut Régional de Formation. Ils doivent en respecter les règles de fonctionnement (Cf. Charte de fonctionnement du centre de documentation).

En cas de situation sanitaire exceptionnelle nécessitant un nettoyage particulier des locaux et du matériel d'enseignement une organisation est mise en place.

Des enseignements et des évaluations à distance peuvent être organisés (visio-conférences, télé-enseignement, etc…) : ils nécessitent le recours à des outils numériques (ordinateurs avec caméra et micro, connexion internet avec débit suffisant). Les étudiants doivent prendre leurs dispositions pour s'y conformer. Des solutions de substitution temporaires seront proposées le cas échéant par l'institut de formation.
Ces enseignements et ces évaluations ont la même valeur pédagogique et administrative que des enseignements présentiels et les obligations des étudiants sont les mêmes notamment en termes de ponctualité et d'absentéisme. Les étudiants doivent pouvoir justifier à l'intervenant de leur présence effective aux enseignements distanciels. Les règles concernant la fraude et la contrefaçon s'appliquent notamment également aux évaluations et aux enseignements à distance (cf. paragraphe « fraude et contrefaçon »).

L'organisation pédagogique (maquette de formation, dispositif d'évaluation, emploi du temps) peut être modifiée par la direction en cas de situation sanitaire exceptionnelle. Les étudiants en sont alors avertis et toutes les dispositions sont prises pour maintenir la continuité pédagogique et la qualité de leur formation.

Groupes de travaux pratiques et dirigés

Certains enseignements justifient d'être dispensés à des groupes restreints d'étudiants. La constitution des groupes est communiquée au moment de la rentrée universitaire. Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf raison impérieuse à justifier.
Les demandes de changement de groupe accompagnées d'un justificatif doivent être adressées par mail à ncaillet@chu-reims.fr au moins une semaine à l'avance.
Une réponse est envoyée en retour par mail à l'étudiant (e) avant les TP ou TD concernés.
Aucune demande ne doit être faite directement auprès des formateurs (référents, responsables de promotion, responsables de cycle ou intervenants extérieurs). Seuls les sportifs de haut niveau sont autorisés, sur présentation de l'attestation justifiant leur statut, à changer de groupes sans demande préalable.

Stages
Les étudiants doivent, pendant les stages, comme lors des interventions extérieures au cours desquelles ils sont placés en situation d'exercice professionnel, observer les instructions des responsables des structures d'accueil.
Ils sont tenus aux mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, notamment au secret professionnel et à la discrétion professionnelle, à l'interdiction de toute forme de prosélytisme, ainsi qu'aux mêmes règles de neutralité.
La présence hebdomadaire est fixée à 35 heures. La répartition durant le stage de la présence effective des étudiants doit être validée par l'IFMK.

Le port des tenues professionnelles spécifiques à l'IFMK est obligatoire sauf s'il existe des dispositions particulières prévues par l'établissement d'accueil (prêt de tenues de travail).

Publications
Les publications de documents produits par les étudiants ne peuvent contenir aucun logo et identification de l'IFMK, du CHU ou de l'URCA sans autorisation de ces institutions.

Courriels
L'IFMK n'utilise pour les envois de documents aux étudiants que l'adresse universitaire ou la plateforme Teams. Il appartient aux étudiants de les consulter régulièrement pour être à jour des informations transmises. En contrepartie, pour faciliter le circuit des réponses, les étudiants ne doivent utiliser que leurs adresses universitaires.

Bizutage
Les pratiques de bizutage sont interdites tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

TITRE III

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PERSONNELS

Droits et obligations des personnels
Les droits et obligations des personnels font l'objet de dispositions légales et réglementaires générales ou particulières auxquelles il convient de se reporter (statut général, statuts particuliers, code du travail, etc.).

Annexe III - Terrains de stages en institution

LISTE DES TERRAINS DE STAGE 2023-2024				
Nom Établissements	Catégorie	Adresse	CP	Ville
ASSOCIATION DU STADE DE REIMS	Région	Centre de formation du stade de Reims	51450	BETHENY
ASSOCIATION DU STADE DE REIMS	Région	D1F	51450	BETHENY
ASSOCIATION DU STADE DE REIMS	Région	53 route de la Neuvillette	51450	BETHENY
CAMSP ANTENNE SOISSONS	Région	Appt CH SOISSONS	02400	CHATEAU THIERRY
CAMSP DE LAON	Hors Région	Parc Foch	02000	LAON
CAMSP de REIMS	Région	5bis, allée des Landais	51100	REIMS
CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE du Dr STER	Hors Région	avenue de Saint-Sauveur	34580	SAINT CLEMENT DE RIVIERE
CENTRE E 35 SAINT-JEAN	Hors Région	81, avenue du Docteur Donat	06800	CAGNES SUR MER
CENTRE HELIO MARIN	Hors Région	Voie Julia - BP 169	06223	VALLAURIS CEDEX
CENTRE HENRI BAZIRE	Hors Région	500, allée du château	38134	LA SURE EN CHARTREUSE
CENTRE HOSPITALIER CHARLEVILLE MEZIERES	Région	45, avenue de Manchester	08011	CHARLEVILLE MEZIERES
CENTRE HOSPITALIER VILLIERS ST DENIS	Hors Région	1, rue Victor et Louise Montfort	02310	VILLIERS ST DENIS
CENTRE HOSPITALIER de CHARLEVILLE MEZIERES - SERVICE REEDUCATION	Région	45, avenue de Manchester	08011	CHARLEVILLE MEZIERES
CENTRE HOSPITALIER ANTHONIOZ DE GAULLE	Région	Rue Albert Schweitzer	52110	SAINT DIZIER
CENTRE HOSPITALIER BAR LE DUC	Région	1, boulevard d'Argonne - BP 510	55010	BAR LE DUC
CENTRE HOSPITALIER CHALONS EN CHAMPAGNE	Région	51, rue du Commandant Derrien - BP 501	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
CENTRE HOSPITALIER CHARLEVILLE MEZIERES	Région	45 avenue de Manchester	08011	CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
CENTRE HOSPITALIER DE TROYES	Région	101 avenue Anatole France	10000	TROYES CEDEX
CENTRE HOSPITALIER EPERNAY	Région	137, rue de l'hopital Auabn-Moët	51200	EPERNAY
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL NORD ARDENNES	Région	45, avenue de Manchester	08011	CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
CENTRE HOSPITALIER LAON	Hors Région	33 rue Marcelin Berthelot	02000	LAON
CENTRE HOSPITALIER TROYES	Région	101 AVENUE ANATOLE FRANCE	10000	TROYES
CENTRE HOSPITALIER VERDUN SAINT-MIHIEL	Région	2 rue d'anthouard	55100	VERDUN
CENTRE LES FEUILLADES	Hors Région	1330 Chemin d'Eguilles	13090	AIX-EN-PROVENCE
CENTRE MOLINI	Hors Région	Ajosta plage	20166	ALBITRECCIA
CENTRE SANTE SPORT	Hors Région	34, rue du Faubourg Saint-Martin	75010	PARIS 10EME ARRONDISSEMENT
CERS CAPBRETON	Hors Région	83 avenue du Maréchal de Lattre de Tassy	40130	CAPBRETON
CERS SAINT RAPHAEL	Hors Région	1314 route de la corniche d'or	83700	ST RAPHAEL
CHR METZ-THIONVILLE - Hôpital de Mercy	Hors Région	Département Formation Continue	57085	ARS-LAQUENEXY
CLINIQUE COURLANCY	Région	38 bis rue de Courlancy	51100	REIMS
CLINIQUE DE L'EUROPE	Hors Région	9 bis Avenue de Saint-Germain	78560	LE PORT-MARLY
CLINIQUE DU PARC	Région	18 ter avenue Georges Corneau	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
CLINIQUE KORIAN Le Mont Veyrier	Hors Région	475 route des Menthonnex	74370	ARGONAY
CLINIQUE MARIENIA	Hors Région	34, avenue de Navare	64250	CAMBO LES BAINS
CLINIQUE MER AIR SOLEIL	Hors Région	Route de Port-Vendres	66190	COLLIOURE
CMPR L'ADAPT THIONIS	Région	14, allée de la Terrasse	57100	THIONVILLE

CR2S: Centre rééducation sport & santé	Hors Région	18 bis rue fouré	44000	NANTES
CRF DE WARCQ	Région	36, rue de Warcq	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
CRF FINOSELLO	Hors Région	Chemin du Finosello	20090	AJACCIO
CRF HOPITAUX DE LUCHON	Hors Région	5, cours des Quinconces	31110	BAGNERES DE LUCHON
CRFME DE WARNECOURT	Région	Route de Charleville	08090	WARNECOURT
CRM-IMC REIMS	Région	42 avenue Edmond Michelet	51100	REIMS
CRRF PASTEUR	Région	5, place Lucien Péchard	10000	TROYES
CRRF PASTEUR 2	Région	103 avenue Anatole France	10000	TROYES
CRRF SAINT GOBAIN	Hors Région	Route Saint-Nicolas	02400	SAINT GOBAIN
CRS SAINT-LUC	Région	8, route du Moulin de France	57560	ABRESCHVILLER
Centre de formation de l'ESTAC	Région	11 rue Marie Curie	10000	TROYES
Centre de la Tour de Gassies, plâteau des brûlés	Hors Région	Secrétariat Direction des Soins	33523	BRUGES CEDEX
Centre de rééducation Jacques Calvé - Service de rééducation neurologique	Hors Région	72 esplanade Parmentier	62600	BERCK
Centre de rééducation Saint-Clotilde	Hors Région	19 bis chemin de la Clinique	97491	SAINTE CLOTILDE
Centre hospitalier Louis RAFFALI	Hors Région	Chemin Auguste Girard	04107	MANOSQUE
Centre hospitalier de Soissons	Hors Région	46 avenue du Général de Gaulle	02200	SOISSONS
Centre mutualiste de rééducation et de réadaptation fonctionnelle KERPAPE	Hors Région	BP 78	56275	PLOEMEUR CEDEX
Clinique Aguiléra Rééducation	Hors Région	21 rue de l'Estagnas	64200	BIARRITZ
Clinique LES TAMARINS	Hors Région	1, 2 rue Simon Pernic	97 42	LE PORT
Clinique MARIENIA	Hors Région	34, avenue de Navarre	64250	CAMBO LES BAINS
Clinique MPR NAPOLEON	Hors Région	Lac de Kristus	40990	SAINT PAUL LES DAX
Clinique Montévrain - Ramsay Santé	Hors Région	15 - 17 route de Provins	77144	MONTÉVRAIN
Clinique SMR Inicea Les Vergers	Région	3 avenue Colette et Daniel Petitjean	10120	SAINT ANDRÉ LES VERGERS
Clinique VAUBAN	Hors Région	10, avenue Vauban	59300	VALENCIENNES
Clinique de Chaumont	Région	CMC Cabinet kiné	52000	CHAUMONT
Clinique du souffle La Solane	Hors Région	19 rue des Casteillets	66340	OSSÉJA
Clinique l'ESTRAN	Hors Région	17 rue Marcel Grillard	50340	SIOUVILLE-HAGUE
Clinique terre de France - CLINEA	Région	4 rue des montepillois	51350	CORMONTREUIL
EHSSR Sainte-Marthe	Région	53 rue Maurice Cerveaux	51200	EPERNAY
EPSM AUBE	Région	3 avenue Bauffremont	10500	BRIENNE LE CHATEAU
Foyer de vie la Baraudelle	Région	1 impasse le long pré	08130	ATTIGNY
GHSA - VOUZIERS	Région	12 rue Henrionnet	08400	VOUZIERS
GHSA - RETHEL	Région	1 place Hourtoule	08300	RETHEL
Groupement Hospitalier Aube-Marne	Région	Rue Paul Vaillant Couturier	10100	ROMILLY-SUR-SEINE
HOPITAL DES ARMEES Lagouest		27 avenue de Plantieres	57077	METZ CEDEX 3
HOPITAL ANDRE BRETON	Région	Carrefour Henri Rollin - BP 142	52108	SAINT DIZIER CEDEX
HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES PERCY	Hors Région	101, avenue Henri Barbusse	92140	CLAMART
HOPITAL DE BAR SUR SEINE	Région	6, rue du Stade	10110	BAR SUR SEINE
HOPITAL HENRY GABRIELLE GHS - HCL	Hors Région	20 route de Vourles	69230	SAINT-GENIS-LAVAL
HOPITAL MAISON BLANCHE	Région	45 rue Cognacq Jay	51092	REIMS CEDEX
HOPITAL MARITIME	Hors Région	Boulevard Vancouvenberghe	59123	ZUYDCOOTE
HOPITAL Privé Arnault Tzanck	Hors Région	122 Avenue du Docteur Maurice DONAT	06250	MOUGINS
HOPITAL RAYMOND POINCARRE	Hors Région	104, boulevard Raymond poincarré	92380	GARCHES
HOPITAL ROBERT DEBRE	Région	45, rue Cognacq Jay	51092	REIMS CEDEX
HOPITAL SEBASTOPOL	Région	CHU REIMS		
Hôpital Léon Bérard	Hors Région	Avenue du Docteur Marcel Armanet	83418	HYERES CEDEX
Hôpital Marin de Hendaye	Hors Région	route de la Corniche	64701	HENDAYE
IEM A CASARELLA	Hors Région	Route d'Alata	20090	AJACCIO

IEM Degrémont Eric	Région	2 rue Robert Lecomte	51510	FAGNIERES
IEM ROSSETTI	Hors Région	400 boulevard de la madeleine	06000	NICE
IEPM	Région	2 rue des Genêts	08140	BAZEILLES
IMPR du Bois de Lebisey	Hors Région	2 allée des Boiselles	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
INSTITUT CHANTELOUP	Région	11 rue de Chanteloup	10300	SAINTE SAVINE
INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE de FAGNIERES	Région	2, rue Robert Lecomte	51510	FAGNIERES
INSTITUT D'EDUCATION PSYCHOMOTRICE MONVILLERS	Région	2, rue des Genêts	08140	BAZEILLES
INSTITUT Michel FANDRE	Région	51, rue Léon Mathieu	51573	REIMS
INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES	Hors Région	6 Boulevard des Invalides	75007	PARIS 7EME ARRONDISSEMENT
ISOS - Clinique du sport	Région	10 avenue du 29 août 1944	51430	TINQUEUX
Institut Sud Aquitain de la main et du membre supérieur	Hors Région	21, rue de l'Estaques	64100	BAYONNE
Institut de formation des Ambulanciers	Région	45 rue Cognacq-Jay	51100	REIMS
Institut médical sport santé IMSS	Hors Région	34 avenue du Général Sarrail	75016	PARIS
Kiné Sport du lac Annecy	Hors Région	109 avenue du Genève	74000	ANNECY
Korian Le Mont Veyrier	Hors Région	475 Route des Menthonnex	74370	ARGONAY
LA CHATAIGNERAIE - CENTRE DE MENUCOURT	Hors Région	CRRF La Chataigneraie Menucourt	95180	MENUCOURT
LABORATOIRE DE BIOMECANIQUE UFR-STAPS REIMS	Région	Chemin des Rouliers	51682	REIMS CEDEX 2
LES PAPILLONS BLANCS MAS ODILE MADELLIN	Région	5 Chemin des Noués Crats	51420	CERNAY LES REIMS
RESIDENCE MARGUERITE ROUSSELET	Région	7, place Marguerite Rousselet	51092	REIMS CEDEX
RESIDENCE ROUX	Région	1, boulevard du Docteur Roux	51100	REIMS
RESIDENCE WILSON	Région	25, boulevard Wilson	51092	REIMS
Résidence Jean d'Orbais	Région	3 rue Bertrand de Mun	51722	REIMS CEDEX
SA COURLANCY SANTE	Région	Polyclinique LES BLEUETS	51110	REIMS
SCM POINT SANTE	Région	Route de Dijon	52220	SAINTS-GEOSMES
STADE DE REIMS	Région	53, route de la Neuvillette	51450	BETHENY
STADE MONTOIS RUGBY PROFESSIONNEL	Hors Région	270, avenue du Stade	40000	MONT DE MARSAN
UGECAM Centre de réadaptation Coubert	Hors Région	Route de Liverdy	77170	COUBERT

Annexe IV - Terrains de stages libéraux

LISTE DES TERRAINS DE STAGE 2023-2024 LIBÉRAUX				
Nom Prénom	Catégorie	Adresse	CP	Ville
ABRAHAM Stéphanie	Région	26 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS
ACHALME Paul	Hors Région	Avenue des noctambules	11430	GRUISSAN
ACS Katarzyna	Région	5 rue brûlé Barbey	51170	FISMES
ADAM Rachel	Région	Rue du Luxembourg	51220	HERMONVILLE
ADAMCZAK Thibault	Région	7 bld du 1er RAM	10000	TROYES
ADELUS Sophie	Hors Région	122 avenue du Docteur Maurice Donat	06250	MOUGINS
AGEORGES Nicolas	Hors Région	122 avenue du Docteur Maurice Donat	06250	MOUGINS
AGNEUS Edwige	Région	44 grande rue	08430	POIX TERRON
ALES Cécile	Région	3 rue Pasteur	51370	ST BRICE COURCELLES
ALEXANDRE Marine	Région	5 rue du Présient Kennedy	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
ALISTAR FLORIN Cristian	Région	7 rue du chatelet	51250	SERMAIZE LES BAINS
ALIX-MULLER Séverine	Région	14 rue Gallieni	51100	REIMS
ALVES Mélanie	Hors Région	1 place Edmond Chartier	77700	CHESSY
ANCELOT Marie	Région	7 bd du 1er R.A.M	10000	TROYES
ANTOINE Quentin	Région	1 A Esplanade Bonaparte	51430	TINQUEUX
ANTONI Laurence	Région	38 rue Ledru-Rollin	51100	REIMS
ARMENDARTZ Jule	Hors Région	17 rue des colverts	66700	ARGELES SUR MER
ARNOULD Audrey	Région	31 rue Ponsardin	51100	REIMS
ARNOULD Célia	Région	5 rue du Président Kennedy	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
ARNOULD Marie	Région	3 rue Sainte Geneviève	51100	REIMS
ARNOULD Marie	Région	1 rue des Bobines	51150	TOURS-SUR-MARNE
ARNOULD Olivier	Région	2 rue de l'Abreuvoir	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
ASTIC Ludwig	Hors Région	2 boulevard Irène Joliot Curie	69200	VENISSIEUX
AUBERT Charlotte	Hors Région	20 rue de la fontaine Bousson	02000	LAON
BABLIN Coraline	Région	4 bis rue de l'école	10150	CRENEY PRÉS TROYES
BABÉ Maxime	Région	4 avenue Georges Hodin	51100	REIMS
BACHELIER Corinne	Région	65 rue de la Grande Etape	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
BAE Florent	Région	48 avenue Jacques Simon	51470	SAINT MEMMIE
BAE Florent	Région	8 rue Louis Leprince Ringuet	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
BALLIGAND Jean-Claude	Région	41 rue Joséphine Baker	10430	ROSIERES PRES TROYES
BALMAT Stéphane	Hors Région	122 place Edmond Desailloud	74400	CHAMONIX
BARATS Guillaume	Hors Région	68 allée de Morlaas	64000	PAU
BARBAISE Christophe	Région	45.1 rue Nicolas de Runigny	08380	SIGNY LE PETIT
BARBIER Ludivine	Région	9 rue Victor Hugo	10110	BAR SUR SEINE
BARREAUD Dorine	Hors Région	17 rue des colverts	66700	ARGLES SUR MER
BARRERE Marion	Hors Région	68 allée de Morlaas	64000	PAU
BATAZOLLE Carine	Hors Région	8 rue Winston Churchill	02000	LAON
BATTEUX Floriane	Région	24 rue Blavier	51100	REIMS
BAUDOUX Claire	Région	2 place Marin La Meslée	51600	SUIPPES
BAUDOUX Jean Luc	Région	1 bis allée des jardins du roi	51380	VERZY
BAUDOUX Julien	Région	2 place Marin La Meslée	51600	SUIPPES
BAUR Cindy	Région	1 A Esplanade Bonaparte	51430	TINQUEUX

BAUR Cédric	Région	3 rue Abbé de l'Epée	51100	REIMS
BAUSSERON Clément	Région	6 rue Ponsardin	51100	REIMS
BAYER Sébastien	Région	1 rue Etienne Lenoir	51420	WITRY-LES-REIMS
BAZATOLLE Carine	Hors Région	8 rue Winston Churchill	02000	LAON
BEAUDOIN Bruno	Région	19 Avenue Gambetta	08300	RETHEL
BEAUDOIN Maryvonne	Région	21 bis avenue d'Epernay	51100	REIMS
BEAUGENDRE Maryline	Hors Région	15 rue Saint Martin	02000	LAON
BECHET Emeline	Région	3 rue Pasteur	51370	SAINT BRICE COURCELLES
BEGUE Arnaud	Région	4bis, avenue du Général de Gaulle	08500	REVIN
BEILLON Grégory	Hors Région	122 avenue du Docteur Maurile Donat	06250	MOUGINS
BELDENT Justine	Région	3 rue Pasteur	51370	ST BRICE COURCELLES
BELLAHCEN Ismael	Région	29 rue Cères	51100	REIMS
BENADDI Florent	Région	7 boulevard du premier RAM	10000	TROYES
BENARD Mathilde	Région	6 bis rue Marie Stuart	51100	REIMS
BENCHENAFI Manon	Hors Région	Immeuble du Frioul	13800	ISTRES
BENCHIKH Kamel	Région	1A esplanade Bonaparte	51430	TINQUEUX
BENKIRAN Ilyas	Région	5 bd Franchet d'Esperey	51100	REIMS
BENOIT Margot	Région	1 bis rue Joliot Curie	51100	REIMS
BERGER Nathalie	Hors Région	8 rue Winston Churchill	02000	LAON
BERGUERAND Quentin	Hors Région	366 route des lacs	74400	CHAMONIX
BERNADÉ Hélène	Hors Région	32 avenue de la République	74960	ANNECY
BERNARD Mathilde	Région	6 bis rue Marie Stuart	51100	REIMS
BERNARD Nicolas	Hors Région	68 allée de Morlaas	64000	PAU
BERNIER Claire	Région	2 Ter place de la Mairie	51220	COURCY
BERRIER Marine	Région	352 avenue de Laon	51100	REIMS
BERTELOODT Alain	Région	18, rue du Docteur Verron	51200	EPERNAY
BERTHELOT Delphine	Région	1 bis rue Joliot Curie	51100	REIMS
BERTHET Marion	Région	18 rue Paul Vaillant Courturier	10100	ROMILLY SUR SEINE
BERTHET Marion	Région	18 rue Paul Vaillant Couturier	10100	TROYES
BETBEZE Daniel	Région	1 rue de Reims	51450	BETHENY
BEZAT Juliette	Région	40 Grande Rue	51240	NUISEMENT SUR COOLE
BIEQUE Antoine	Région	51 rue Gambetta	08140	BAZEILLES
BIGANZOLI Cédric	Région	24 bld du 26ème Régiment	54000	NANCY
BILLAUDEL Adeline	Région	60 bis Grande Rue	51520	SARRY
BISMUTH Marco	Hors Région	Centre expert du mouvement	69007	LYON
BISMUTH Solène	Hors Région	Centre expert du mouvement	69004	LYON
BITTEL BATTEUX Virginie	Région	3 rue Sainte Geneviève	51100	REIMS
BLANQUET Etienne	Région	7 rue Charuel	51200	EPERNAY
BLAZEJCZYK Marion	Région	2 rue Gutenberg	51500	TAISSY
BLONDIN Eric	Hors Région	19 route Principale Anse Charpentier	97225	LE MARIGOT
BOGAS Christine	Région	7 bis rue Saint-Vincent	51530	MARDEUIL
BONFIGLIOLI Corentin	Région	1 rue des bobines	51150	TOURS SUR MARNE
BONNAIRE Nicolas	Région	45-1 rue Nicolas de Rumigny	08380	SIGNY LE PETIT
BOREL Fabrice	Région	11 rue de la filature	51110	WARMERIVILLE
BOSQUET Nicolas	Région	733 rue Pasteur	08150	RIMOGNE
BOUCHAT Amélie	Région	6 promenade des Isles	08300	RETHEL
BOUCHEZ Romain	Région	1 rue des alouettes	08300	TAGNON
BOUCTON-BILLET Armelle	Région	5 rue de l'Auberge	51500	CHAMPFLEURY
BOUE Cyril	Hors Région	276 avenue de l'Europe	44240	SUCE SUR ERDRE

BOURGA Alexandre	Région	3 place du pavé	08450	RAUCOURT-ET-FLABA
BOURGEOIS Marjolaine	Région	1 avenue de Paris	51100	REIMS
BOURGUIGNON Julien	Région	32 rue de l'Arquebuse	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
BOUTONNET Anne-Flore	Région	200 rue Louis Victor de Broglie	51430	BEZANNES
BOUZBIBA Mehdi	Hors Région	Immeuble du Frioul	13800	ISTRES
BRACHET Cyrielle	Région	2 rue du préau	51100	REIMS
BRASSEUR Emilie	Région	1 rue de Mézières	08000	PRIX-LES-MÉZIERES
BRASSEUR Romain	Région	34 rue de l'Arquebuse	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
BRAVO-SEGORBE Guillaume	Région	6 rue des Arpents	51150	AMBONNAY
BREMONT Mathieu	Région	43 rue de la Libération	51270	MONTMORT LUCY
BRIAND Raphael	Région	3 rue Sainte Geneviève	51100	REIMS
BRIANT Stéphane	Hors Région	17 rue de la Prévoyance	94300	VINCENNES
BRIQUET Juliette	Région	6 rue de haute-rive	57070	METZ
BRIQUET Pauline	Région	3 C rue de la Neuville	51420	WITRY LES REIMS
BRIQUEU Jade	Hors Région	17 rue des colverts	66700	ARGELES SUR MER
BROISSIN Stéphane	Région	4 rue des Anémones	51430	TINQUEUX
BROQUARD Emmanuel	Région	48 avenue Jacques Simon	51470	ST MEMMIE
BROYEZ Dorian	Région	17 avenue Gambetta	08300	RETHEL
BRUNET Fréderic	Région	9 rue Diderot	51430	TINQUEUX
BUEGUE Arnaud	Région	4Bis, avenue du Général de Gaulle	08500	REVIN
BUREAU Léa	Hors Région	8 rue Winston Churchill	02000	LAON
BUREL Manon	Région	64 rue du Commerce	51350	CORMONTREUIL
BURETTE Morgane	Hors Région	32 avenue de la République	74960	ANNECY
BURNE Sophie	Région	6 place Montcy St Pierre	08000	CHARLEVILLE-MÉZIERES
C.K.R.F	Hors Région	Site Domyos	59700	MARCQ-EN-BAROEUL
CABOURDIN Ophélie	Région	9 boulevard Danton	10000	TROYES
CADICI-POIRIER Didier	Région	8 rue des Ecoles	51140	MUIZON
CADUC Sandra	Région	129 rue de Courcelles	51310	CHAMPIGNY
CALESTREME Stéphane	Hors Région	68 allée de Morlaas	64000	PAU
CALLENS Véronique	Hors Région	5 bis rue Jean Jacques Bernard	60200	COMPIEGNE
CANILLAC Mathilde	Région	3 rue de la prison du baillage	51100	REIMS
CANIVET Auriane	Région	4 rue Simon	51100	REIMS
CAPS ACADEMY / BACCILI Alexandre	Hors Région	155 allée belle vue	06600	ANTIBES
CARMIGNANI Bertrand	Région	18, rue Paul Vaillant Couturier	10100	ROMILLY SUR SEINE
CARTIGNY Thomas	Région	45, rue Forest	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
CASSOU Cédric	Hors Région	17 rue des colverts	66700	ARGELES SUR MER
CASTAGNET Mathieu	Région	rue Pierre Latécoère	08000	RETHEL
CASTELLAIN Emilie	Région	17 Parc des Tilleuls	51370	THILLOIS
CASTELLO Charlotte	Région	1 rue des bobines	51150	TOURS SUR MARNE
CASTRES OLYMPIQUE	Hors Région	11 rue Théron Périé	81100	CASTRES
CAUDIN Brice	Région	49 rue Ledru Rollin	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
CAUET Alexandra	Région	31, rue Haute Borne	51530	CHOUILLY
CAUWET Margaux	Région	2 rue du Préau	51100	REIMS
CAVENNE Lucie	Hors Région	15 rue des filoirs	02400	CHATEAU-THIERRY
CAYROL Guillem	Hors Région	17 rue des colverts	66700	ARGELES SUR MER
CAZIN Yohann	Région	2 rue Préau	51100	REIMS
CHABERT Thomas	Hors Région	Zone artisanale Barles	13470	CARNOUX-EN PROVENCE

CHABUT Mathieu	Région	2, route de Champagne	10390	CLEREY
CHAPELET Thomas	Hors Région	8 rue Winston Churchill	02000	LAON
CHAPMAN Emily	Région	5 rue du President Kennedy	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
CHARLET Clément	Région	48 avenue Jacques Simon	51470	ST MEMMIE
CHARPENTIER Cyrielle	Région	6 rue des Ecoles	51490	BEINE NAUROY
CHARPENTIER Jean François	Région	2 rue Edouard Manet	52000	CHAUMONT
CHAUFFARD Flore	Hors Région	Immeuble du Frioul	13800	ISTRES
CHAUFFERT Marion	Hors Région	20 avenue de la Libération	02570	CHEZY SUR MARNE
CHEF Emmanuel	Région	404 avenue de Laon	51100	REIMS
CHEMINON Mathilde	Région	16 bis rue de Chevigné	51100	REIMS
CHENOT Nicolas	Région	106, Grande Rue	08150	ROUVROY SUR AUDRY
CHERET Antoine	Hors Région	7 avenue Wilson	02400	CHATEAU-THIERRY
CHEVALIER Marine	Hors Région	29 Boulevard Artisans	77700	BAILLY ROMAINVILLIERS
CHEVALIER Matthieu	Hors Région	2 avenue du stade	74960	MEYTHET
CHOISELAT Perrine	Région	2 rue du Docteur Francis Mielle	10800	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
CHOQUART Juliette	Région	6 rue des Arpents	51150	AMBONNAY
CLAISSE Sophie	Hors Région	8 rue Winston Churchill	02000	LAON
CLAUTRIER Laurent	Hors Région	9 rue de la touche	16200	JARNAC
CLEMENT Philippe	Région	106 Q Avenue Jean Jaurès	10100	ROMILLY SUR SEINE
CLERGE LUCAK Celine	Région	17 parc des Tilleuls	51370	THILLOIS
COGNET-PERLSTEIN Laetitia	Région	20 rue de la Magdeleine	51100	REIMS
COGNIARD Lorène	Région	2 bis rue Chanteraine	51100	REIMS
COHEN Romain	Hors Région	1 place Edmond Chartier	77000	CHESSY
COLCY Léa	Région	64 rue du commerce	51350	CORMONTREUIL
COLLIN Marine	Région	352 avenue de Laon	51100	REIMS
COLLOBERT Nicolas	Hors Région	15 bis boulevard Pierret	02370	VAILLY SUR AISNE
COLODRO Linda	Région	34 rue de l'Arquebuse	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
COLOMBIER Nicolas	Hors Région	20 rue de la fontaine Bousson	02000	LAON
COLPART Marie	Région	26, esplanade Fléchambault	51100	REIMS
COLTEAU Mélanie	Région	1, allée de la Fontaine aux Frênes	51530	DIZY
CONILLEAU Thomas	Région	14 rue du Maréchal Gallieni	51100	REIMS
CORDOVILLA Adrien	Hors Région	12 rue Roger Salengro	64000	PAU
CORDOVILLA Damien	Hors Région	12 rue Roger Salengro	64000	PAU
CORNET Adèle	Région	2 C rue Pierre Bérégovoy	51350	CORMONTREUIL
CORNET Céline	Région	Rue Magnon	08200	BALAN
CORNETTE Ariane	Région	59 route de lépine	10120	SAINT GERMAIN
CORNIQUET Alice	Hors Région	10 B route de Moyenneville	80100	ABBEVILLE
CORNU James	Région	38 avenue du quai des Fontaines	51300	VITRY LE FRANCOIS
CORNUAILLE Gaelle	Région	129, rue de Courcelles	51100	REIMS
COSTA Lauriane	Région	53 rue de Dunkerque	51100	REIMS
COTHENET Maxime	Région	17 avenue des Etats-Unis	52000	CHAUMONT
COULBRANT Laura	Région	5 place de l'Europe	51500	SILLERY
COULOMB Maxime	Hors Région	Immeuble du Frioul	13800	ISTRES
COUPE Aurélie	Hors Région	1 Ter Avenue Alain Peyrefitte	77160	PROVINS
COURTALON Jérôme	Région	129, rue de Courcelles	51100	REIMS
COUSIN Thibault	Région	4 rue Simon	51100	REIMS
CUNAT Peggy	Hors Région	40, rue de Maldogenne	88200	REMIREMONT
CURIMAN Adrian	Région	27 rue Jean Jaurès	52100	SAINT DIZIER
CURIMAN Ana Maria	Région	27 rue Jean Jaurès	52100	SAINT DIZIER

CUVELIER Thomas	Région	1 A esplanade bonaparte	51430	TINQUEUX
D'ANCONA Oriane	Région	40 rue de la petite sainte	51300	VITRY-LE-FRANCOIS
DAL SANTO Nicolas	Région	54 rue David	51100	REIMS
DAL SANTO Sylvie	Région	154 avenue Jean Jaurès	51100	REIMS
DARBOT Laura	Région	12, rue de la Libération	52600	CHALINDREY
DARDE Charlotte	Hors Région	1 place Edmond Chartier	77700	CHESSY
DARDE-VERON Vanessa	Région	31, rue Ponsardin	51100	REIMS
DASNOY Grégory	Région	5 route de Warmécourt	08000	PRIX LES MEZIERES
DAUBOEUF Gaëtan	Hors Région	24 rue des merisiers	44800	SAINT HERBLAIN
DAUDEY Marc-Antoine	Hors Région	Centre expert du mouvement	69004	LYON
DAUSSE François	Hors Région	24 rue des Merisiers	44800	SAINT HERBLAIN
DAVIELLE Sophie	Région	173 avenue de Laon	51100	REIMS
DE BOUYN Aymeric	Hors Région	32 rue de Petricot	64200	BIARRITZ
DE SOTO COBET Amandine	Région	26 esplanade Fléchambault	51100	REIMS
DE VALKENAERE Arnaud	Région	37 rue Milford Haven	10100	ROMILLY SUR SEINE
DEBAIR François	Hors Région	30 route de Troyes	10600	BARBEREY-SAINT-SULPICE
DEBAR Grégoire	Région	2 bis rue Chanteraine	51100	REIMS
DEBRAY-AMBROISE Marie-Charlotte	Région	63 b rue de Verdun	51100	REIMS
DECORNE Bastien	Région	2, rue du Gué Raviguet	51340	VANAULT LES DAMES
DECORNE Marine	Région	2, rue du Gué Raviguet	51340	VANAULT LES DAMES
DEGAND Emmanuel	Région	3 rue de la Pierre	10000	TROYES
DEGEN Benoît	Région	30, rue de Lousanne	52250	PERCEY LE PAUTEL
DEGLAVE Thibault	Région	2 Ter place de la Mairie	51220	COURCY
DELAFAITE Cathelyne	Région	1, rue Jean-Louis Debar	51100	REIMS
DELAHAYE Nathalie	Région	1 bis rue Joliot Curie	51100	REIMS
DELATTRE François	Région	49 rue Ledru Rollin	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
DELATTRE Renaud	Région	6 promenade des isles	08300	RETHEL
DELAUNOIS Julien	Région	7 rue Charuel	51200	EPERNAY
DELENTE Grégory	Hors Région	4 rue Louis Armand	75015	PARIS
DELEUSE Cédric	Région	28 rue de Champagne	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
DELEUSE Juliette	Région	28 rue de Champagne	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
DELISLE-DORMOY Anne	Région	54 rue David	51100	REIMS
DELOURME Sophie	Région	1 rue Jules Méline	51430	BEZANNES
DELRUE Guillaume	Région	26 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS
DELVILLE Quentin	Région	8 rue de beaucaron	10210	CHAOURCE
DEMANGE Cécile	Hors Région	44 boulevard Victor Hugo	06000	NICE
DEMANGEOT Yoann	Région	34 rue de l'Arquebuse	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
DEMEULDRE Vivien	Région	1 rue Jules Méline	51430	BEZANNES
DEMIRAS Ludovic	Région	7 bis rue Saint-Vincent	51530	MARDEUIL
DEMOULIN Christopher	Région	68 rue de Louvois	51100	REIMS
DEMOULIN Jenny	Région	61 d route de Betheny	51450	BETHENY
DENIS France	Région	5 rue Manoël Pinto	51350	CORMONTREUIL
DEPREZ Joséphine	Région	17 parc des Tilleuls	51370	THILLOIS
DERIS-STOLTZ Hélène	Région	9, rue Diderot	51430	TINQUEUX
DEROUBAIX Capucine	Région	129 rue de Courcelles	51100	REIMS
DESANLIS Adelaïde	Région	5 rue Manoël Pinto	51350	CORMONTREUIL
DESANLIS Perrine	Région	47 avenue du général Giraud	52100	ST DIZIER
DESCHARMES Anne-Laure	Région	Point Santé Route de Dijon	52200	ST GEOSMES
DESGEORGES Julien	Hors Région	40 bd Robert Barrier	73100	AIX-LES-BAINS

DESMOULINS Claire	Hors Région	61 rue de la tombe issoire	75014	PARIS
DESSAINT Matthieu	Région	3 rue de la prison du baillage	51100	REIMS
DETRUISEUX Simon	Région	2 rue Pierre Bérégovoy	51350	CORMONTREUIL
DEUDON Armand	Région	26 rue de Reims	02150	SISSONNE
DEVAUX Guillaume	Hors Région	2 rue amiral lacaze	97480	SAINT JOSEPH, LA REUNION
DEWILDE Alexis	Région	26 esplanade Fléchambault	51100	REIMS
DI MICHELE Laura	Région	6 rue des Ecoles	51490	BEINE NAUROY
DIDA Lucille	Région	65 rue Grande Etape	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
DIDIER Thomas	Région	12, rue de la Libération	52600	CHALINDREY
DIGIGLIO Alexandre	Région	2, place Maucourt	51300	VITRY LE FRANCOIS
DIGNAT Bruno	Hors Région	10 rue Thibault	89300	JOIGNY
DIMUR Diane	Région	129 rue de Courcelles	51100	REIMS
DORMOY Christophe	Région	54 rue David	51100	REIMS
DOS SANTOS Angélica	Région	210, avenue Jean-Jaurès	51100	REIMS
DOS SANTOS Cécile	Région	2 Ter place de la Mairie	51220	COURCY
DOSNON Emilie	Région	2 avenue de Champagne	10390	CLEREY
DRAGOTTA Mike	Région	10 place Joel Prévoteau	51110	BOURGOGNE
DRAVENY Léa	Région	5 rue de l'Auberge	51500	CHAMPFLEURY
DROUOT Hubert	Région	Centre paramédical Taittinger	51100	REIMS
DU LAURENT DE LA BARRE Hélène	Région	45 rue Paul Vaillant Couturier	51100	REIMS
DUBOIS Gaëlle	Région	1A esplanade Bonaparte	51430	TINQUEUX
DUCHESNE Jocelyne	Région	9 place René Clair	51100	REIMS
DUDZIAK Teddy	Hors Région	53 avenue de Valenciennes	59300	VALENCIENNES
DULUDE Marc	Hors Région	1 place Edmond Chartier	77700	CHESSY
DUMARGNES Théo	Hors Région	Centre expert du mouvement	69004	LYON
DUPONT Alice	Région	49 rue Ledru Rollin	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
DUPONT Frédéric	Région	154 avenue Jean Jaurès	51100	REIMS
DUPONT Romain	Région	11 rue Charles Louis	51200	EPERNAY
DUVIGNEAUD Kelly	Région	34, rue de l'Arquebuse	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
DWORNIK Etienne	Région	46A rue du 13 octobre 1918	02000	LAON
DZIALOWSKI Nicolas	Région	11 rue Charles Louis	51200	EPERNAY
EHSSR Sainte-Marthe	Région	53 rue Maurice Cerveaux	51200	EPERNAY
ELSEN Elodie	Hors Région	202 bis rue Marius et Ary Leblond	97410	SAINT PIERRE REUNION
ENGASSER Emilie	Région	4 bis rue de l'école	10150	CRENEY PRÉS TROYES
ERNEST Cécile	Région	6 rue avetant	08400	VOUZIERS
FABRE Emma	Hors Région	17 rue des colverts	66700	ARGELES SUR MER
FABRE Laurie	Hors Région	Avenue des noctambules	11430	GRUISSAN
FAIVRE Emilie	Région	2 rue de l'orée du bois	10440	LA RIVIERE-DE-CORPS
FAURE Elisabeth	Région	27 rue Jean Jaurès	52100	SAINT DIZIER
FAVRE Anthony	Hors Région	17 rue des colverts	66700	ARGELES SUR MER
FAYET Luc	Région	15 rue Léonard de Vinci	51100	REIMS
FAYOL Victor	Hors Région	276 avenue de l'Europe	44240	SUCE SUR ERDRE
FERTE Henry	Région	61 d route de Betheny	51450	BETHENY
FICQUET Emmanuel	Région	9, rue Raymond GUYOT	51100	REIMS
FIN Alice	Région	1, allée de la Fontaine aux Frênes	51530	DIZY
FLAHAUT-DAPREMONT Caroline	Région	2 rue de l'Abreuvoir	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
FLEURY DEMOULIN Claude	Région	5 rue brulé Barbey	51170	FISMES
FOFANA Ckaousse	Région	10 Place de l'Hôtel de Ville	51100	REIMS

FONTAINE Marion	Région	424 avenue de Laon	51100	REIMS
FONTAINE Thibault	Région	92, boulevard Saint-Marceau	51100	REIMS
FONTANET COCO Ivan Manuel	Région	9 rue Diderot	51430	TINQUEUX
FORGUE Vincent	Hors Région	2 rue Julles Verne	02840	ATHIES SOUS LAON
FORMOSO Mélanie	Région	1 rue de Reims	51450	BETHENY
FORT Denis	Région	18, rue du Docteur Verron	51200	EPERNAY
FORTUNE Manon	Région	5 rue Tournebonneau	51100	REIMS
FORZANO Nathalie	Hors Région	20 avenue des Borromées	13012	MARSEILLE
FOUCHART Gilles	Région	3 avenue plateau des glières	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
FOULON Elisa	Hors Région	366 route des lacs	74400	CHAMONIX
FOUQUET Grégory	Région	6 bis rue du Plessis	10200	SOULAINES DHUYS
FOUQUET LADEUIL Sophie	Région	1 rue Etienne Lenoir	51420	WITRY LES REIMS
FOURNET Gaëlle	Région	1 Ter rue des abeilles	10390	VERRIERES
FOURRE Baptiste	Région	1 rue Etienne Lenoir	51420	WITRY LES REIMS
FRANCK Anne Lore	Hors Région	51 rue Marcel Hénaux	59000	LILLE
FRAYSSINHES Laurent	Hors Région	33 rue des Cordeliers	02200	SOISSONS
FREYDIGER Antoine	Région	1, allée de la Fontaine aux frênes	51530	DIZY
FRISCH Jean-Louis	Région	7 avenue Auguste Terrenoire	10800	ST JULIEN LES VILLAS
FRITSCHE Aubin	Région	34 rue de l'arquebuse	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
FROUIN Antoine	Hors Région	24 rue des Merisiers	44800	SAINT HERBLAIN
GABRIEL-MOROZOFF Zoé	Région	1 A Esplanade Bonaparte	51430	TINQUEUX
GADON Pierre	Région	17 parc des Tilleuls	51370	THILLOIS
GAIGNIERE Elodie	Région	5 rue Gracchus Baboeuf	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
GAILLOT Maxime	Région	3 Faubourg de Soissons	51170	FISMES
GALAMBOS Piroska	Hors Région	20 avenue de la Libération	02570	CHEZY SUR MARNE
GALAND Sarah	Hors Région	20 avenue de la Libération	02570	CHEZY SUR MARNE
GALKOWSKI Pawel	Région	41 rue Joséphine Baker	10430	ROSIERES PRES TROYES
GALLAS Rachel	Hors Région	2 boulevard Irène Joliot Curie	69200	VENISSIEUX
GARCIA Julien	Hors Région	17 rue des colverts	66700	ARGELES SUR MER
GAUNET Franck	Hors Région	65 avenue Kléber	75116	PARIS
GAURIER Charlène	Région	7 boulevard du premier RAM	10000	TROYES
GAUTHEROT Ségolène	Région	1 ruelle au pilon	10110	BUXIERES SUR ARCE
GAUTHIER Aurélien	Région	3, rue des Vignes	10410	VILLECHETIF
GAUTHIER Elodie	Région	47 rue du capitaine cote	10270	COURTERANGES
GAUVAIN Mickael	Région	154 Avenue Jean Jaurès	51100	REIMS
GEMINEL Catherine	Région	1 C avenue Charles de Gaulle	51510	FAGNIERES
GENDRIN Samuelle	Hors Région	2 rue amiral lacaze	97480	SAINT JOSEPH, LA REUNION
GENIN Guillaume	Région	39 route de la marcelle	08200	BALAN
GEOFFROY Christine	Région	7 bis rue Saint-Vincent	51530	MARDEUIL
GEOFFROY FERREIRA Agathe	Région	7 bis rue Saint Vincent	51530	MARDEUIL
GEORGE Richard	Hors Région	20 avenue des borromées	13012	MARSEILLE
GEORGEL Charlotte	Région	1 rue Sainte Barbe	51300	VITRY LE FRANCOIS
GERALD Delphine	Région	1 avenue de Paris	51100	REIMS
GERARD Audrey	Région	47 rue capitaine Cote	10270	COURTERANGES
GERARDIN Maryse	Région	2, Quai Saint-Germain	51300	VITRY LE FRANCOIS
GEUENICH Frédéric	Région	733 rue Pasteur	08150	RIMOGNE
GIDOIN David	Région	8, place de Montcy-Saint-Pierre	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
GILBERT Elodie	Hors Région	29 Boulevard Artisans	77700	BAILLY ROMAINVILLIERS

GILBERT Guillaume	Région	4 rue Lucien Fezandelle	52100	ST DIZIER
GILLANT Patrick	Région	9 place René Clair	51100	REIMS
GILLET Anthony	Région	5 rue du Président Kennedy	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
GILLET Clément	Région	14 avenue des Martyrs de la Résistance	08150	RENWEZ
GILLET Clément	Région	1 A avenue de Verdun	08350	DONCHERY
GILLET Lucile	Région	2 rue Gutenberg	51500	TAISSY
GIRARD Maxime	Région	3, rue des Vignes	10410	VILLECHETIF
GLAIVE Thomas	Région	3 place de l'hôtel de ville	51300	VITRY LE FRANCOIS
GODAILLIER David	Région	24, rue Blavier	51100	REIMS
GODART Camille	Région	1 rue de Mézières	08000	PRIX LES MEZIERES
GODET Caroline	Région	154. avenue Jean-Jaures	51100	REIMS
GODET Sébastien	Région	1 rue de Mézières	08000	PRIX LES MEZIERES
GOELDEL MARLOIS Aurélie	Région	68 rue de Louvois	51100	REIMS
GOFFETTE Pauline	Région	3 C rue de la Neuville	51420	WITRY LES REIMS
GOMES Julia	Hors Région	1 rue Etienne Lenoir	51420	WITRY LES REIMS
GOMET Blandine	Hors Région	16 rue Antoine Lavoisier	77680	ROISSY-EN-BRIE
GORKA Frédéric	Région	2 rue Jérôme Bellay	51400	MOURMELON LE GRAND
GOSSET Simon	Région	3 rue Sainte-Geneviève	51100	REIMS
GOUARD Marion	Région	59 Avenue Voltaire	02200	SOISSONS
GOUBIN Marine	Région	2 rue du Préau	51100	REIMS
GOURBIERE Morgan	Hors Région	31 rue barbusse, MSP de Saint-Michel	02830	SAINT MICHEL
GOURNAY Philippe	Région	63 rue de Neufchatel	51100	REIMS
GOUTTEFANGEAS Sébastien	Région	88 bis rue de la Maison-Blanche	51100	REIMS
GRAIS Justine	Région	2 place de la Mairie	51490	BETHENIVILLE
GRALA Sophie	Région	14 avenue des martyrs de la Résistance	08150	RENWEZ
GRANDMAIRE Sophie	Région	14 rue du Maréchal Galliéni	51100	REIMS
GREGOIRE-DELAUNOIS Marine	Région	7 rue Charuel	51200	EPERNAY
GRIOT Etienne	Hors Région	Avenue des noctambules	11430	GRUISSAN
GRISEY Cécilia	Région	18 rue Paul Vaillant Couturier	10100	ROMILLY SUR SEINE
GRONDIN Francis	Hors Région	158 rue Jules Hermann	97410	SAINT PIERRE
GUARDIOLA Mickael	Région	31 rue de la haute borne	51530	CHOUILLY
GUERIN Perrine	Région	31 bis rue Fontaine Corbillon	51700	CHATILLON-SUR-MARNE
GUILLARDEL Lucas	Région	39 route de la marcelle	08200	BALAN
GUILLAUME Clémence	Région	26 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS
GUILLOCHAIN Cecile	Région	11 rue Charles Louis	51200	EPERNAY
GUILLOCHAIN Mathieu	Région	11 rue Charles Louis	51200	EPERNAY
GUILLOCHAIN Pauline	Région	11 rue Charles Louis	51200	EPERNAY
GUINARD Perrine	Région	15 rue Léonard de Vinvi	51100	REIMS
GUINART Michel	Région	49 b rue Chabaud	51100	REIMS
GUIRAO Sophie	Région	3, place de l'Hôtel de Ville	51300	VITRY LE FRANCOIS
GUSTIN Jean	Région	2 rue du Préau	51100	REIMS
GYORS Arnaud	Région	7 boulevard du premier RAM	10000	TROYES
Groupement Hospitalier Aube-Marne	Région	Rue Paul Vaillant Couturier	10100	ROMILLY-SUR-SEINE
HACHIN Jérémy	Région	88bis, rue de la Maison Blanche	51100	REIMS
HALIMI Anthony	Hors Région	19, rue de la Boudronnée	21000	DIJON
HALLET Charlotte	Région	6 place de Montcy Saint Pierre	08000	CHARLEVILLE-MÉZIERES
HALLIER Emmanuel	Hors Région	Zone artisanale Barles	13470	CARNOUX-EN-PROVENCE

HAMALA Tomasz	Région	41 rue Joséphine Baker	10430	ROSIERES PRES TROYES
HAMM Christophe	Région	3 C rue de la Neuville	51420	WITRY LES REIMS
HANAU Laurène	Hors Région	15 rue des filoirs	02400	CHATEAU-THIERRY
HANS Baptiste	Région	8 rue des Ecoles	51140	MUIZON
HAPILLON Florence	Région	24 rue du Neuf Bourg	51490	BETHENIVILLE
HAZARD Eva	Région	24 rue Blavier	51100	REIMS
HENDZIAK Philippe	Région	100 avenue Pierre Semard	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
HENRARD PIERARD Agnes	Hors Région	14 rue A. Barbarre	02190	GUIGNICOURT
HENRY Francis	Région	24 rue Blavier	51100	REIMS
HENRY Nadège	Région	1 C avenue Charles de Gaulle	51510	FAGNIERES
HERMAN Géraldine	Région	733 rue Pasteur	08150	RIMOGNE
HERNIK Slawomir	Région	41 rue Joséphine Baker	10430	ROSIERES PRES TROYES
HEUCQ GUERIN Dorothée	Région	24, rue Chocatelle	51200	EPERNAY
HEYTE Sylvain	Région	7 rue Marie Boivin	51170	FISMES
HILDEBRAND Nathan	Hors Région	61 rue de la tombe issoire	75014	PARIS
HINCELIN Jean Philippe	Région	61 d route de Betheny	51450	BETHENY
HINDERSCHIETT Florence	Région	27 rue Jean Jaurès	52100	SAINT DIZIER
HIPPOLYTE Florian	Région	63 rue de Neufchatel	51100	REIMS
HIRTZ Jean	Région	6 rue haute-rive	57000	METZ
HOMEHR Jean-Baptiste	Région	2, rue de l'Aulne	10150	CRENEY PRES TROYES
HOPITAL DES ARMEES Lagouest	Région	27 avenue de Plantieres	57077	METZ CEDEX 3
HOUDRY Laura	Région	2 rue Préau	51100	REIMS
HOUDRY-JOBART Florence	Région	100 bd Vasco de Gama	51100	REIMS
HOUSEZ Enguerran	Région	Rue de la Commanderie	08200	SEDAN
HUART Delphine	Région	17 route de Revin	08500	LES MAZURES
HUE Julien	Région	129 rue de Courcelles	51100	REIMS
HUGENHOLTZ Willemijn	Région	59 Avenue Voltaire	02200	SOISSONS
HUGONNOT Xavier	Région	10 avenue de 29 août 1944	51430	TINQUEUX
HULIN Valentine	Région	26 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS
HUREAU Emeline	Région	9 rue Général Edmont Buat	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
HURTE LAURIE	Région	1 rue des bobines	51150	TOURS SUR MARNE
HUVET Catherine	Région	1 bis allée des jardins du roi	51380	VERZY
JACQUES Sandie	Région	30 route de Troyes	10600	BARBEREY-SAINT-SULPICE
JACQUET TUR Anne	Région	8 rue de beaucaron	10210	CHAOURCE
JACQUIN Loïc	Hors Région	11 rue Prisca	69100	VILLEURBANNE
JACQUOT Ludivine	Région	1 rue Jean-Louid Debar	51100	REIMS
JAKIMISZYN Bastien	Région	3 C rue de la Neuville	51420	WITRY LES REIMS
JANIK Kamil	Région	2 rue de l'orée du bois	10440	LA RIVIERE-DE-CORPS
JANIN Jules	Hors Région	3 rue des vignes	10410	VILLECHÉTIF
JANISZEWSKI Mélanie	Région	1 allée de la Fontaine aux fréres	51530	DIZY
JARDRY Hélène	Hors Région	61 rue de la tombe issoire	75014	PARIS
JARROIR Chloé	Hors Région	32 avenue de la République	74960	ANNECY
JASKOLSKA Agnieszka	Région	11 rue Charles Louis	51200	EPERNAY
JAUNEL Baptiste	Région	10 avenue du 29 août 1944	51430	TINQUEUX
JENNESSEAUX Valentin	Région	4 rue Simon	51100	REIMS
JOACHIM Yannick	Région	5 Bd Franchet d'Esperey	51100	REIMS
JOANNESSE Emmanuelle	Région	17 parc des Tilleuls	51370	THILLOIS
JOONNERINDT Sabrina	Région	18 bis, rue Charles de Gaulle	08200	FLOING
JOULIN Mickael	Hors Région	87 av Archimede	83700	ST RAPHAEL

JOURDAIN Charlène	Hors Région	30 route du petit fossard	77130	VARENNES/SEINE
JOURDAN Antoine	Région	4 rue Simon	51100	REIMS
JOURET Caroline	Hors Région	26, rue de Reims	02150	SISSONNE
JOURNE Estelle	Région	18 rue Paul Vaillant Couturier	10100	ROMILLY SUR SEINE
JOURNET Benoit	Région	65 rue grande étape	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
JURAS Benjamin	Hors Région	3 avenue septimanie	11370	LEUCATE
JUVIGNY Stéphanie	Hors Région	14 rue de la Main d'Argent	35350	ST MELOIR DES ONDES
KARLIN Olivier	Région	106, Grande Rue	08150	ROUVROY SUR AUDRY
KEBIR Marion	Région	4bis, avenue du Général de Gaulle	08500	REVIN
KEUNEBROECK Roxane	Région	5 rue Tournebonneau	51100	REIMS
KINESIA	Hors Région	28, avenue Rockefeller	69008	LYON 8EME ARRONDISSEMENT
KLEIBER Rémy	Hors Région	5, route de Liesse	02820	ST ERME OUTRE ET RAMECOUR
KOENIG Philippe	Région	16 bis rue de Chevigné	51100	REIMS
KOZMANE Ludovic	Hors Région	17 rue des colverts	66700	ARGELES SUR MER
KOZYCKI-SCHULTHESS Véronique	Région	38 rue Ledru Rollin	51100	REIMS
KRANTZ Antoine	Région	40 rue de la petite Sainte	51300	VITRY LE FRANCOIS
KRETCHMANN Isabelle	Hors Région	17 rue des colverts	66700	ARGELES SUR MER
KUPCZAK Anna	Région	2 bis avenue du Général de Gaulle	10410	SAINT PARRES AUX TERTRES
Kiné Sport du lac Annecy	Hors Région	109 avenue du Genève	74000	ANNECY
LAABARI Othmane	Région	26 bis route nationale 43	08260	MON IDÉE
LABBE Julien	Région	5 Ter rue des Poinconniers	51160	AY EN CHAMPAGNE
LACATTE Thomas	Région	31 rue Ponsardin	51100	REIMS
LACHENAL Aurélie	Hors Région	6 bis, route de la Ferté	77440	MARY SUR MARNE
LACROIX Stéphan	Région	30, rue Franklin Roosevelt	51220	CORMICY
LADICI Didier	Région	8 rue des écoles	51140	MUIZON
LADOUCE Lucie	Région	6 bis rue Marie Stuart	51100	REIMS
LAFLEUR Christelle	Hors Région	33 rue des Cordeliers	02200	SOISSONS
LAFLEUR Philippe	Région	12 bis rue de Bezannes	51100	REIMS
LAGACHE Isabelle	Région	31 rue du Limousin	51350	CORMONTREUIL
LAGACHE Olivier	Région	31 rue du Limousin	51350	CORMONTREUIL
LAGNIER Benjamin	Région	352 avenue de Laon	51100	REIMS
LAHLOU Zoubair	Région	26 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS
LAISSUS Anthony	Région	129, rue de Courcelles	51100	REIMS
LALLEMENT Aurore	Région	11, avenue Grassin	10700	ARCIS SUR AUBE
LAMAILLE Nathan	Région	21 B rue de la loge gaulin	10120	SAINT ANDRÉ LES VERGERS
LAMBERT Christophe	Région	12bis, rue de Bezannes	51100	REIMS
LAMBERT Elsa	Hors Région	2 rue du point du jour	02190	VILLENEUVE SUR AISNE
LAMBERT Jean Luc	Hors Région	12 rue Neuve de l'hôpital	02200	SOISSONS
LAMBERT Lise	Hors Région	2 rue du point du jour	02190	VILLENEUVE SUR AISNE
LAMBERT Ludovic	Hors Région	87 av Archimede	83700	ST RAPHAEL
LAPASSERIE Guillaume	Région	3, rue des vignes	10410	VILLECHETIF
LAPLAIGE Marie	Région	24 rue du Moutier	51390	GUEUX
LAQUEUE Julie	Région	rue Pierre Latecoere	08360	RETHEL
LARDEUX Benoit	Hors Région	24 rue des merisiers	44800	SAINT HERBLAIN
LAUMAIN Christine	Région	41 avenue Joséphine Baker	10430	ROSIERES PRES TROYES
LAURENT Xavier	Région	3 rue des Vignes	10410	VILLECHETIF
LAUWERS France	Région	9 rue Victor Hugo	10110	BAR SUR SEINE

LAVALLEE Joshua	Région	32 avenue de la République	74960	ANNECY
LEBEL Camille	Région	34 rue de l'Arquebuse	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
LEBLAN-LECOMTE Gladys	Région	5 place de l'Europe	51500	TAISSY
LEBON Sébastien	Hors Région	29 Boulevard Artisants	77700	BAILLY ROMAINVILLIERS
LEBRASSEUR Pauline	Région	21 B rue de la loge Gaulin	10120	SAINT ANDRÉ LES VERGERS
LECHAFTOIS Dorothée	Région	7 rue Paul Langevin	08160	NOUVION SUR MEUSE
LECLERCQ Léa	Région	9 rue Raymond Guyot	51100	REIMS
LECLERCQ Sandrine	Région	3 rue Pasteur	51370	ST BRICE COURCELLES
LECOINTRE Gaëlle	Région	31 rue de la haute borne	51530	CHOUILLY
LECOLLE Céline	Région	5 rue Gracchus Babeuf	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
LECOMTE Fiona	Région	1 rue Jules Méline	51430	BEZANNES
LECOMTE Gaëtan	Région	39 avenue Jean-Jaurès	08000	VILLERS SEMEUSE
LECOMTE-PASQUIER Bénédicte	Région	424 avenue de Laon	51100	REIMS
LECONTE - COMMOVICK Emilie	Région	2 rue Edouard Manet	52000	CHAUMONT
LEFEBVRE Mathilde	Hors Région	6bis, avenue de Reims	02200	SOISSONS
LEFLON Quentin	Région	1 bis Avenue de la Marck	08200	SEDAN
LEFORT Sophie	Région	28bis, avenue du Val des Bois	51110	WARMERIVILLE
LEGATELOIS Jean	Hors Région	26 Boulevard de la République	34110	FRONTIGNAN
LEGRAND BRIQUET Aurore	Région	6 rue Ponsardin	51100	REIMS
LEHMANN Roland	Hors Région	2 avenue du stade	74960	MEYTHET
LEITAO Patricia	Région	1 rue Sainte Barbe	51300	VITRY LE FRANCOIS
LEJEUNE François	Hors Région	1 Ter Avenue Alain Peyrefitte	77160	PROVINS
LELIEVRE Cédric	Région	4 avenue Georges Hodin	51100	REIMS
LENCI Mélanie	Région	8, rue des Ecoles	51140	MUIZON
LENEL Brigitte	Région	22 avenue Philippoteaux	08200	SEDAN
LEONARD Stéphane	Région	24, rue Chocatelle	51200	EPERNAY
LEPAGE Florian	Région	424 avenue de Laon	51100	REIMS
LEPAGE Yves - ESPACE DU SOUFFLE 51	Région	22 rue Simon	51100	REIMS
LEPINOIS Marine	Région	88 bis rue de la Maison Blanche	51100	REIMS
LERAT Quentin	Région	26 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS
LERAY Arnaud	Hors Région	24 rue des merisiers	44800	SAINT HERBLAIN
LERCH Margaux	Région	9 rue Diderot	51430	TINQUEUX
LERMINIAUX Olivier	Hors Région	10 bis, avenue de Coulombs	77840	CROUY SUR OURCQ
LEROY William	Région	14 rue des Martyrs de la Résistance	08150	RENWEZ
LEROY-LEGROS Céline	Région	2 rue de l'Orée du Bois	10440	LA RIVIERE DE CORPS
LESUEUR Guillaume	Hors Région	15bis boulevard Pierret	02370	VAILLY SUR AISNE
LESUEUR Laurence	Hors Région	15 bis boulevard Pierret	02370	VAILLY-SUR-AISNE
LEURETTE Sylvie	Hors Région	3 avenue de septimanie	11370	LEUCATE
LEVAN Rémi	Région	9 rue Victor Hugo	10110	BAR SUR SEINE
LEVEL Patricia	Région	1A rue du Centre	51370	ORMES
LEVEQUE Grégoire	Région	7 rue Charuel	51200	EPERNAY
LHERMUSIER Julie	Région	7 rue Charuel	51200	EPERNAY
LHOMOY-ROUCHE Armelle	Région	22 rue Philippoteaux	08200	SEDAN
LIEGEOIS Mathieu	Région	14 rue des Martyrs de la Résistance	08150	RENWEZ
LIZOT Phan	Région	MAS MARC TOUSSAINT	51350	CORMONTREUIL
LLOVERA Ana	Région	18 rue Paul Vaillant Couturier	10100	ROMILLY SUR SEINE
LOBJOIS Cécile	Région	5bis, boulevard Jules Ferry	51160	AVENAY VAL D'OR
LOGNIER Benjamin	Région	352 avenue de Laon	51100	REIMS

LOISEAU Clément	Région	6 bis rue Marie Stuart	51100	REIMS
LOPPIN Maëly	Région	11 rue de la filature	51110	WARMERIVILLE
LORENTE Julie	Région	5 rue Gracchus Baboeuf	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
LORENTZ Pauline	Région	5 Ter rue des Poinconniers	51160	AY EN CHAMPAGNE
LORIN Didier	Région	4 rue Simon	51100	REIMS
LOURDEAUX Mathieu	Région	31 rue de la haute borne	51530	CHOUILLY
LOUVET Margot	Hors Région	5 bis rue Jean Jacques Bernard	60200	COMPIEGNE
LU Ngu Niem-Dong	Région	2 rue de l'Abreuvoir	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
LUCAK Céline	Région	17 parc des Tilleuls	51370	THILLOIS
LUCZAK Justine	Région	3 Place de l'Hotel de ville	51300	VITRY LE FRANCOIS
LUDWIG Daniel	Région	1 rue des Bobines	51150	TOURS SUR MARNE
LUU Catherine	Région	5, rue Tournebonneau	51100	REIMS
MACHET Simon	Région	3 rue Sainte Geneviève	51100	REIMS
MACHUEL Florence	Région	5 place de l'Europe	51500	SILLERY
MACHUEL Xavier	Région	10 rue Marie-Stuart	51100	REIMS
MAHDJOUB Sabrina	Région	2 rue Edouard Manet	52000	CHAUMONT
MAILLARD Céline	Région	18D, avenue Georges Corneau	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
MAITRE Sophie	Région	1 rue Jules Méline	51430	BEZANNES
MAIZI Zouhir	Région	Le fort d'Asfeld rue de la Commanderie	08200	SEDAN
MAKHLOUFI Claire	Région	38 rue Ledru Rollin	51100	REIMS
MALLET Anabel	Hors Région	68 allée de Morlaas	64000	PAU
MALPART Michel	Hors Région	40 bd Robert Barrier	73100	AIX-LES-BAINS
MANCIER-DELETTRE Sophie	Région	24, rue Chocatelle	51200	EPERNAY
MANIL Mélanie	Région	49 rue Ledru Rollin	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
MAR Jérémy	Région	63 B rue de Verdun	51100	REIMS
MARCHAL Cyril	Région	14 avenue des marthyrs de la résistance	08150	RENWEZ
MARCHAND Benjamin	Région	1 rue Jean-Louis Debar	51100	REIMS
MARCHERAS Ingrid	Région	9C place de la République	51350	CORMONTREUIL
MARCOUYOUX Isabelle	Région	3, rue Maurice Paillot	52320	FRONCLES
MARENGNI Claude - CAPS	Hors Région	7 rue Reyer	06400	CANNES
MARET Marion	Région	60 bis Grande Rue	51520	SARRY
MARTEAU Léa	Région	5 rue Tournebonneau	51100	REIMS
MARTIN Jules	Hors Région	45 avenue du Lac	21000	DIJON
MARTIN Laure	Hors Région	29 Boulevard Artisans	77700	BAILLY ROMAINVILLIERS
MARTIN Vilfrid	Région	14, rue Galliéni	51100	REIMS
MAS Chanzy	Région	3 rue du Général Edmond Buat	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
MAS Marc Toussaint	Région	4 rue Simon Dauphinot	51350	CORMONTREUIL
MAS de Gaulle	Région	47 avenue du Général Charles de Gaulle	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
MASCHA Laurent	Région	Point Santé Route de Dijon	52200	ST GEOSMES
MATHELLIER Audrey	Région	5 rue Tournebonneau	51100	REIMS
MATHON Gille	Hors Région	33 rue des Cordelieres	02200	SOISSONS
MATTON Maxime	Hors Région	20 avenue des Borromées	13012	MARSEILLE
MAUBREY Alexandre	Région	15 rue Boucher	10320	BOUILLY
MAUBREY Sophie	Région	15 rue Boucher	10320	BOUILLY
MAULVAUX Coralie	Région	14 rue de selles	51490	PONTFAVERGER
MAZAY Géraldine	Région	6 rue des Arpents	51150	AMBONNAY
MAZZILI Martin	Région	68 rue de Louvois	51100	REIMS

MEKIL Anthony	Région	2 bis avenue du Général de Gaulle	10410	SAINT PARRES AUX TERTRES
MENARD Coralie	Région	14, rue du Ravelin	10000	TROYES
MENARD Maïté	Région	15 rue Léonard de Vinci	51100	REIMS
MENUELLE Julien	Région	18, rue Paul Vaillant Couturier	10100	ROMILLY SUR SEINE
MERGEM Patrick	Région	15 rue Léonard de Vinci	51100	REIMS
MERLI-NOUAILLE Swany	Région	2-4 place Maucourt	51300	VITRY LE FRANCOIS
MERTES Lucie	Région	54, rue David	51100	REIMS
MEUNIER François	Hors Région	14, rue Lecat	02100	ST QUENTIN
MIEDZINSKI Marie	Région	7 rue Paul Langevin	08160	NOUVION SUR MEUSE
MIGUEL Nadia	Région	43 rue de la Libération	51270	MONTMORT LUCY
MILCENT Juliette	Hors Région	14, avenue du lion	83210	SOLLIES PONT
MILESI Carole	Région	6 place Montcy St Pierre	08000	CHARLEVILLE-MÉZIERES
MILITZER Fanny	Région	100 bl Vasco de Gama	51100	REIMS
MINET Hélène	Région	5, rue Tournebonneau	51100	REIMS
MOASSER Victor	Hors Région	14 rue du pot d'étain	02200	SOISSONS
MOHIMONT Franck	Région	18 bis rue Charles de Gaulle	08200	FLOING
MOLINIER Alexandre	Région	24 rue Blavier	51100	REIMS
MONIOT Simon	Région	2 bis avenue du Général de Gaulle	10410	SAINT PARRES AUX TERTRES
MONTAGNON Thomas	Hors Région	87 av Archimede	83700	ST RAPHAEL
MONTPELLIER HERAULT RUGBY	Hors Région	Altrad Staduim	34070	MONTPELLIER
MORAND Pascale	Hors Région	60 rue Emile Morlot	02310	CHARLY SUR MARNE
MORAND Yan	Région	48 place de la République	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
MOREAU Vincent	Hors Région	40 rue Laurent Cavalier	02230	FRESNOY LE GRAND
MOREAUX Romane	Région	1 rue de Mézières	08000	PRIX-LES-MÉZIERES
MORETTE Perrine	Région	26 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS
MORFAUX Aurélie	Région	3 rue Pasteur	51370	ST BRICE COURCELLES
MORIEUX Héloïse	Région	1 rue des bobines	51150	TOURS SUR MARNE
MORIEUX Héloïse	Région	1 bis rue des Hauts de Tours	51150	TOURS SUR MARNE
MORIN Chloé	Région	3 rue Abbé de l'Epée	51100	REIMS
MORIZE Timothée	Hors Région	2 avenue du stade	74960	MEYTHET
MORLET Juline	Région	28 rue de Champagne	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
MORNET Mathieu	Région	1 rue de Reims	51450	BETHENY
MOUDAKKAR Marwan	Hors Région	11 rue Prisca	69100	VILLEURBANNE
MOUGEOT Camille	Région	2, rue du Gué Raviguet	51340	VANAULT LES DAMES
MOURET Michel	Région	100, bd Vasco de Gama	51100	REIMS
MUFFAT Franck	Région	3 rue abbé de l'épée	51100	REIMS
MULLER Carine	Hors Région	29 bld d'Austrasie	54000	NANCY
MUT Cyril	Hors Région	Immeuble du Frioul	13820	ISTRES
NACU IOAN Cristian	Région	15 bis route de Saint Pouange	10430	ROSIERES-PRES-TROYES
NANCEY Vincent	Région	59 route de lépine	10120	SAINT GERMAIN
NASSEHI Alice	Région	82 avenue de Paris	51100	REIMS
NAVACCHIA Simon	Région	34 rue de l'Arquebuse	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
NEALE Claire	Hors Région	17 rue des Colverts	66700	ARGELES SUR MER
NERENHAUSEN Mélanie	Région	24 rue du Moutier	51390	GUEUX
NGUYEN Fabien	Hors Région	Immeuble du Frioul	13800	ISTRES
NIEL Maxence	Région	2C rue Pierre Bérégovoy	51350	CORMONTREUIL
NIVOIS Aurore	Région	6 promenade des Isles	08300	RETHEL
NOEL LARDIN Céline	Hors Région	40 bd Robert Barrier	73100	AIX-LES-BAINS

NOUAILLE Swany	Région	2, place Maucourt	51300	VITRY LE FRANCOIS
ODILLE Thibault	Région	2 avenue de Champagne	10390	CLEREY
OLINGER Charlène	Région	37 rue Jean Jaurès	52100	SAINT DIZIER
ORBAN Adrien	Région	15 bis route de Saint Pouange	10430	ROSIERES-PRES-TROYES
ORTEGA Anthony	Hors Région	5, route de Liesse	02820	ST ERME OUTRE ET RAMECOUR
ORTILLON Alexis	Région	34, rue de l'Arquebuse	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
OSDOIT Jennifer	Région	19 rue du Docteur Landes	08190	ASFELD
OTTOMANI Pierre	Hors Région	Zone artisanale Barles	13470	CARNOUX-EN-PROVENCE
OUSSELIN Vincent	Hors Région	16 rue Antoine Lavoisier	77680	ROISSY-EN-BRIE
PAILLE Romain	Région	26 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS
PALLUEL Arnaud	Région	7 bis rue Saint-Vincent	51530	MARDEUIL
PANCHAUD Elodie	Région	11 place de la Mairie	08260	MAUBERT FONTAINE
PANCU Ruxandra	Région	14 avenue des Martyrs de la résistance	08150	RENWEZ
PARCOLLET Benoit	Région	2 place Maucourt	51300	VITRY LE FRANCOIS
PARE Amélie	Région	31 bis rue Fontaine Corbillon	51700	CHATILLON-SUR-MARNE
PASQUIER Floriane	Région	6 bis rue Marie Stuart	51100	REIMS
PASSOS Mickaël	Région	48 avenue Jacques Simon	51470	SAINT MEMMIE
PASTE Ophélie	Région	2 place de la Mairie	51490	BETHENIVILLE
PASTOR Laurie	Hors Région	20 avenue des Borromées	13012	MARSEILLE
PATAT Maxime	Région	10 Avenue du 29 Aout 1944	51430	TINQUEUX
PATER Stephan	Région	6 rue des Marsillers	51430	BEZANNES
PAUCHET Lucien	Région	4 rue Simon	51100	REIMS
PAY Philippe	Région	4bis, avenue du Général de Gaulle	08500	REVIN
PAYEN Rénald	Région	18, rue Paul Vaillant Couturier	10100	ROMILLY SUR SEINE
PAYEN Vincent	Hors Région	15 rue des filoirs	02400	CHATEAU THIERRY
PELAT Valérie	Région	2 bis avenue du Général de Gaulle	10410	SAINT PARRES AUX TERTRES
PELTIER Jérémy	Région	51 rue Gambetta	08140	BAZEILLES
PELTRIAUX Stéphane	Région	53 rue de Dunkerque	51100	REIMS
PENCEY Sabrina	Région	2, rue Edouard Manet	52000	CHAUMONT
PEQUIGNOT Pierre	Région	2 rue Pasteur	51450	BETHENY
PERCY Gilles	Région	4 avenue de la Gare	51800	SAINTE MENEHOULD
PEREZ Alicia	Région	47 rue du capitaine cote	10270	COURTERANGES
PEREZ-EZAGURY Cynthia	Hors Région	20 avenue des Borromées	13012	MARSEILLE
PERFETTI Marianne	Région	24 rue du Neuf Bourg	51490	BETHENIVILLE
PERROT MINNOT Catherine	Région	5 rue Tournebonneau	51100	REIMS
PETIT Arnaud	Région	61 d route de Betheny	51450	BETHENY
PETIT Frédérique	Hors Région	1 Ter Avenue Alain Peyrefitte	77160	PROVINS
PETIT Isaline	Région	rue Magnon	08200	BALAN
PETIT Jocelyne	Région	37, route Nationale	51140	JONCHERY SUR VESLE
PETIT Lucie	Région	40 rue de la petite Sainte	51300	VITRY LE FRANCOIS
PETITJEAN Claire	Hors Région	25, rue Mendes	02800	BEAUTOR
PETRÉ BIGOT Julie	Région	63b rue de Verdun	51100	REIMS
PFAB Nathalie	Hors Région	366 route des lacs	74400	CHAMONIX
PIAT Célia	Région	5 rue de l'Auberge	51500	CHAMPFLEURY
PICAVET François	Région	100 boulevard Vasco de Gama	51100	REIMS
PICAVET Sylvain	Région	2 rue du Préau	51100	REIMS
PIERRE Hélène	Hors Région	1 Ter Avenue Alain Peyrefitte	77160	PROVINS

PIERRE LORENTZ Pauline	Région	5ter, rue des Poinçonniers	51160	AY
PIETRZYK Sylvie	Région	2 bis rue Chanteraine	51100	REIMS
PIGNARD Christophe	Région	24-44 rue du colonel Fabien	51100	REIMS
PINHEIRO Marilia	Région	45 rue Paul Vaillant Couturier	51100	REIMS
PINOT Julien	Région	4bis, avenue du Général de Gaulle	08500	REVIN
PINTO Marion	Région	2 place de la Mairie	51490	BETHENIVILLE
PLACIAL Simon	Région	82 avenue de Paris	51100	REIMS
PLIQUE Hugo	Hors Région	Centre expert du mouvement	69004	LYON
PLOTTON Nicolas	Région	73 avenue du 1er Mai	10000	TROYES
POCQUET Sophie	Région	11 rue de la filature	51110	WARMERIVILLE
POIRET Maude	Région	19 rue du Docteur Landes	08190	ASFELD
POIREY Ludovic	Hors Région	11 rue Prisca	69100	VILLEURBANNE
POIRSON Franck	Région	45 rue Paul Vaillant Couturier	51100	REIMS
POITRINAL Agnés	Hors Région	29 Boulevard Artisans	77700	BAILLY ROMAINVILLIERS
PORCEL Jessica	Hors Région	Place de Venosc	38860	LES-DEUX-ALPES
POROT Floriane	Hors Région	366 route des lacs	74400	CHAMONIX
PRAT Thomas	Hors Région	46A rue du 13 octobre	02000	LAON
PROTAT Bruno	Région	2 rue Gutemberg	51500	TAISSY
PRÉVOT Inès	Région	14 rue de selles	51490	PONTFAVERGER
PUECH Stéphane	Région	3, rue des Vignes	10410	VILLECHETIF
PUISY Laetitia	Hors Région	86 rue Schoelcher	97228	STE LUCE
QUANCARD Alexia	Région	129, rue de Courcelles	51100	REIMS
QUEMENER Nadia	Hors Région	4 rue Louis Armand	75015	PARIS
RAGETLY Marie Agathe	Région	8 rue Louis Le prince Ringuet	51000	CHALON EN CHAMPAGNE
RAGOT Aude	Région	40 Grande Rue	51240	NUISEMENT SUR COOLE
RALITE Marion	Région	9 rue du Général Edmond Buat	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
RAMBAUD Christophe	Hors Région	24 rue des merisiers	44800	SAINT-HERBLAIN
RAPIN Guillaume	Hors Région	20 avenue des Borromées	13012	MARSEILLE
RAPPE Ludovic	Région	POINT santé	52200	ST GEOSMES
RAUDIN Guillaume	Région	2 rue du préau	51100	REIMS
RAVAUX Alexandre	Région	3 rue Abbé de l'Épée	51100	REIMS
RAVAUX Céline	Hors Région	26, route de Reims	02150	SISSONNE
RAVEL Alice	Région	5 rue Manoël Pinto	51350	CORMONTREUIL
RECORDON Louis	Hors Région	53 avenue de Verdun	59300	VALENCIENNES
REDING Florian	Hors Région	Avenue des noctambules	11430	GRUISSAN
REKSA Olivier	Région	200, rue de Broglie	51430	BEZANNES
REMY Eric	Région	2 bis rue de Chanteraine	51100	REIMS
RICHET Julien	Région	46A rue du 13 octobre 1918	02000	LAON
RIES Eva	Région	105 ter avenue Carnot	54130	SAINT MAX
RIGAULT Lucile	Hors Région	1 place Edmont Chartier	77700	CHESSY
RIGOLLET Alexandre	Région	24 rue du Moutier	51390	GUEUX
RIQUIER Luc	Hors Région	20 avenuie de la Libérarion	02570	CHEZY SUR MARNE
ROBERT Adrien	Région	1 rue Jules Méline	51430	BEZANNES
ROBERT Flavolane	Région	31 rue Ponsardin	51100	REIMS
ROBEY Jean-Marc	Région	SCM La Dorsale	51500	SILLERY
ROBITAILLIE Thomas	Région	6 rue Avetant	08400	VOUZIERS
ROCHAS Antoine	Hors Région	20 avenue des Borromées	13012	MARSEILLE
ROLLET Christine	Région	14 bis rue du château	10150	CHARMONT-SOUS-BARBUISE
ROLLINET Anne Bénédicte	Région	92 bld Saint Marceaux	51100	REIMS

ROQUES-CARNEC Aurélie	Région	1 bis allée des jardins du roi	51380	VERZY
ROQUIGNY Benjamin	Région	59 Avenue Voltaire	02200	SOISSONS
ROQUIGNY Hélène	Hors Région	59 Avenue Voltaire	02200	SOISSONS
ROSSE Angéline	Région	64 rue du commerce	51350	CORMONTREUIL
ROUCHE Olivier	Région	3 place du pavé	08450	RAUCOURT-ET-FLABA
ROUSSELOT Laurence	Région	31 avenue Carnot	52000	CHAUMONT
ROUSSIN Augustin	Région	7 rue Marie Boivin	51170	FISMES
ROUYER Cyril	Région	7 bd du 1er RAM	10000	TROYES
SAGE Camille	Région	38 rue Ledru Rollin	51100	REIMS
SAILLARD Clément	Région	1 A avenue de Verdun	08350	DONCHERY
SAILLY Olivier	Région	18D, avenue Georges Corneau	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
SAINT-MARD Agnès	Région	3 faubourg de Soissons	51170	FISMES
SALAT Stéphanie	Région	2 rue du Docteur Francis Mielle	10800	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
SAMSON Matthieu	Région	210 avenue Jean Jaurès	51100	REIMS
SANDRARD Gwendoline	Région	2 C rue Pierre Beregovoy	51350	CORMONTREUIL
SANVOISIN Jonathan	Région	12, rue Hablot	08110	CARIGNAN
SASP OYONNAX RUGBY	Hors Région	4, rue Raymond Tissot	01100	ARBENT
SCHLICK Sullivan	Région	12 place Auguste Lebon	52220	MONTIER EN DER
SCHMIDT Arnaud	Région	88 bis rue de la Maison Blanche	51100	REIMS
SCHMITZ Victor	Région	6 place Montcy St Pierre	08000	CHARLEVILLE-MÉZIERES
SCHOPPHOVEN Simon	Région	5, rue Manoel Pinto	51350	CORMONTREUIL
SCHULTHESS Jean-Claude	Région	1 rue Etienne Lenoir	51420	WITRY LES REIMS
SCHULTHESS Martin	Région	63 rue de Neufchâtel	51100	REIMS
SCHULTHESS Véronique	Région	38 rue Ledru Rollin	51100	REIMS
SCM POINT SANTE	Région	Route de Dijon	52220	SAINTS-GEOSMES
SEBILLE Lucie	Région	40 rue de la petite sainte	51300	VITRY LE FRANCOIS
SEGUIN Christine	Hors Région	9 rue de la touche	16200	JARNAC
SEICHEPINE Paul	Région	5, rue de l'Auberge	51500	CHAMPFLEURY
SEIMPERE Richard	Hors Région	3 rue Carrier Belleuse	02320	ANIZY LE CHATEAU
SENEJKO Florence	Région	17bis place de la République	51350	CORMONTREUIL
SENGERS Marc	Région	210, avenue Jean-Jaurès	51100	REIMS
SERGENT Delphine	Région	1 C av Charles de Gaulle	51510	FAGNIERES
SERVAIS Julien	Région	1 rue des alouettes	08300	TAGNON
SERVENAY Marion	Région	31 rue de la Haute-Borne	51530	CHOUILLY
SEURAT Nathan	Région	3 rue Pasteur	51370	SAINT BRICE COURCELLES
SEVILLA Stéphanie	Région	Inspiration kiné	51500	CHAMPFLEURY
SILVA Ricardo - CAPS ACADEMY	Hors Région	7 rue Reyer	06400	CANNES
SIX Jean-Charles	Région	6 rue de Paris	51210	MONTMIRAIL
SOGNY Jessica	Région	2 rue du Préau	51100	REIMS
SOKOLOFF Morgane	Région	2 place de la Mairie	51490	BETHENIVILLE
SOKOLOFF Roxanne	Région	2 rue Jérôme Bellay	51400	MOURMELON LE GRAND
SOUFFLET Hélène	Hors Région	59 avenue Voltaire	02200	SOISSONS
SOYER Thierry	Hors Région	30 route du petit foddard	77130	VARENNES/SEINE
SPANEVELLO Marion	Région	5, rue Tournebonneau	51100	REIMS
SPIESSER Gaetan	Région	63 rue de Neufchatel	51100	REIMS
STEVENOT Thierry	Région	5 rue du Président Kennedy	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
STIENNE Benoit	Région	2 rue Jérôme Bellay	51400	MOURMELON LE GRAND
STOCLIN Clémence	Région	129 rue de Courcelles	51100	REIMS

STREISSEL-VILLANFIN Laëtitia	Région	16 ter route de Louvois	51520	SAINT MARTIN LE PRE
SURMONT Guillaume	Hors Région	29 Boulevard Artisans	77700	BAILLY ROMAINVILLIERS
SYLVESTRE Fabrice	Région	27 rue Jean Jaurès	52100	SAINT DIZIER
SZABO Franck	Région	31, rue Haute Borne	51530	CHOUILLY
Sainte-rose-rosemond Linda	Hors Région	86 rue Sehoelcher	97228	STE LUCE
TAICLET Nicolas	Région	10 place de l'hôtel de ville	51100	REIMS
TAMI Antoine	Hors Région	2 rue amiral lacaze	97480	SAINT JOSEPH , LA REUNION
TATALOVIC Gaëlle	Région	16 Ter route de Louvois	51520	ST MARTIN SUR LE PRE
TATTU DEGRANDCOURT Angéline	Région	12 place Auguste LEBON	52220	MONTIER EN DER
TAYON Théo	Région	8 rue Louis Leprince Ringuet	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
TELLIER Charlotte-Sandra	Région	3 rue de Verdun	57650	FONTOY
TELLIER Pauline	Région	31 rue de la Haute Borne	51530	CHOUILLY
TERNOIS Lucie	Région	13 rue de Montléan	51210	MONTMIRAIL
TEYCHENNE Xavier	Hors Région	1 place du 8 mai 1945	31360	BOUSSENS
THERY Alexandre	Hors Région	87 av Archimede	83700	ST RAPHAEL
THIAN Eric	Hors Région	10 rue Thibault	89300	JOIGNY
THIEBAULT Anaïs	Région	210 avenue Jean Jaures	51100	REIMS
THIERION Loïs	Région	2 rue Pasteur	51450	BETHENY
THIERY Laurine	Région	2 rue de l'Abreuvoir	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
THIRION Delphine	Région	17 avenue des Etats-Unis	52000	CHAUMONT
THOMAS Anne-Cécile	Région	4, cours Chateaubriand	10120	ST ANDRE LES VERGERS
THOMAS Anne-Cécile	Région	Cr François-René de Châteaubriand	10120	SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS
THOMAS Benjamin	Hors Région	Immeuble du Frioul	13800	ISTRES
THOMAS Christine	Région	Pôle santé	51500	TAISSY
THOMAS Mathilde	Région	6 rue des arpents	51150	AMBONNAY
THOMAS Sébastien	Région	8 rue Marie Stuart	52130	WASSY
THOYER Mélissa	Région	17 parc des Tilleuls	51370	THILLOIS
TOURBEAUX Victor	Hors Région	1 place Edmond Chartier	77700	CHESSY
TOURNEUX Maxime	Région	61 d route de Betheny	51450	BETHENY
TOUSSAINT Julie	Région	76 T route nationale	08140	DOUZY
TOUZE Benjamin	Région	28 route de Behonne	55000	BAR LE DUC
TRENTESEAUX Aurélie	Région	14, rue Galliéni	51100	REIMS
TRENTLER Laurent	Région	rue du docteur Landes	08190	ASFELD
TRESNARD Christophe	Région	2 bis avenue du Général de Gaulle	10410	SAINT PARRES AUX TERTRES
TRESNARD-PASTOR Christine	Région	2 rue de l'Orée du Bois	10440	LA RIVIERE DE CORPS
TRESSE Julien	Région	47 rue du capitaine cote	10270	COURTERANGES
TRICHET Maïté	Région	9 rue Diderot	51430	TINQUEUX
TRICQUET Julien	Région	2 Ter place de la Mairie	51220	COURCY
TRIQUENOT Marie-Sophie	Région	2 rue du Préau	51100	REIMS
TROMPETTE Anne-Lise	Région	8 rue Marie Stuart	52130	WASSY
TROUSSET Jean René	Région	4 avenue Georges Hodin	51100	REIMS
TROUSSET Kévin	Région	1 rue Jules Méline	51430	BEZANNES
TULPIN Jean-Christophe	Région	22 avenue Philipoteaux	08200	SEDAN
TURQUIER Yéléna	Région	5 route de Warnecourt	08000	PRIX LES MEZIERES
TZANCK Arnaud	Hors Région	122 avenue du Docteur Maurice Donat	06250	MOUGINS
VALEZ Kelly	Région	2 bis rue de la Chanteraine	51100	REIMS
VAN DE WALLE Anne	Région	5 bd du maréchal de Lattre de Tassigny	52200	LANGRES

VANBALEGHEM Dany	Région	3 rue Gilbert Dufour	52000	CHAUMONT
VANBALEGHEM Elisabeth	Région	2 rue Edouard Manet	52000	CHAUMONT
VANDEN NOORTGATE Charles	Région	14 rue Emile Zola	02500	HIRSON
VANDER BORGHT Cécile	Région	8, rue des Ecoles	51140	MUIZON
VEDRENNE Gérard	Région	49 rue Chabaud	51100	REIMS
VEDRENNE Justine	Région	1 A rue du centre	51370	ORMES
VERBRACKEL Stéphane	Hors Région	75, rue de Paris	94220	CHARENTON-LE-PONT
VERKINDEREN Maxime	Région	2, rue du Gué Raviguet	51340	VANAULT LES DAMES
VIGIER Camille	Région	4, cours Chateaubriand	10120	ST ANDRE LES VERGERS
VIGNON Lucas	Région	17 Avenue Gambetta	08300	RETHEL
VIGNON Philippe	Hors Région	45 avenue de Ségur	75007	PARIS
VINCENT Florian	Région	200 rue Louis Victor de Broglie	51430	BEZANNES
VIROLET Stéphanie	Région	11, avenue Grassin	10700	ARCIS SUR AUBE
VISSER David	Hors Région	17 rue des colverts	66700	ARGELES SUR MER
VITENET Mathilde	Région	68 rue de Louvois	51100	REIMS
VOINCHET Manon	Région	6 bis rue du Plessis	10200	SOULAINES DHUYS
WACRENIER Marie	Région	7 bd du 1er R.A.M	10000	TROYES
WAFFARD Alexandre	Région	37 rue du rivage	08170	HAYBES
WAGNER Annette	Région	4 ZA les étanchettes	51330	GIVRY EN ARGONNE
WARHEM Alice	Région	24 rue Blavier	51100	REIMS
WARLOT Fanny	Région	129, rue de Courcelles	51100	REIMS
WAXIN Philippe	Région	Maison Médicale de l'étoile	08300	RETHEL
WEBER Joshua	Région	21 B rue de la loge gaulin	10120	SAINT ANDRÉ LES VERGERS
WINIARCZYK Marina	Région	2 rue Pierre Bérégovoy	51350	CORMONTREUIL
WIRRIG Pierre Julien	Région	6 rue de haute rive	57070	METZ
WULVERYCK Thibault	Région	2 rue de l'Abreuvoir	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
ZANELLI Mathieu	Région	Le fort d'Asfeld	08200	SEDAN
ZIEBA Marc	Région	5 rue Brulé Barbey	51170	FISMES

Annexe V – Les autorisations

Autorisation de photographier et filmer le patient

Je soussigné(e),

M……

autorise à titre gracieux,

M……

étudiant(e) à l'IFMK de REIMS à utiliser des photographies et/ou une vidéo me représentant dans le cadre d'un travail sur :

……

……

……

Ces supports préserveront mon anonymat et pourront être utilisées à des fins scientifiques (publications, congrès, etc.).

Fait pour valoir ce que de droit.

À, le,

Autorisation de consulter, copier, utiliser le dossier du patient

Je soussigné(e),

M……

autorise à titre gracieux,

M……

étudiant(e) à l'IFMK de REIMS à utiliser et à reproduire les pièces de mon dossier médical dans le cadre d'un travail sur :

……

……

……

Ces documents préserveront mon anonymat et pourront être utilisés à des fins scientifiques (publications, congrès, etc.)

Fait pour valoir ce que de droit.

À, le,

Annexe VI – Imprimé coordonnées de stage

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Institut Régional de Formation

Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie

STAGE EN LIBERAL ❑ STAGE EN INSTITUTION ❑

NOM et Prénom de l'étudiant : .....

Stage n° ..... du : ..... au : .....

Cabinet de Masso-Kinésithérapie : .....

Adresse : .....

.....

Nom du Responsable de stage : .....

Noms autres Kinés s'occupant du stagiaire : .....

.....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Jours travaillés :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi					

Nombre heures hebdomadaires : ☐

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

.....

Nom du Responsable de stage : .....

.....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Jours travaillés :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi					

Nombre heures hebdomadaires : ☐

Saut de colonne

Reims, le : ...

Signature de l'étudiant :

Partie réservée à l'administration de l'IFMK

Dossier d'agrément envoyé : Non ❑ raison : ..... → Oui ❑ le : .....

Par : courrier électronique ❑ → courrier postal ❑

Auprès de : .....

Retour prévu le : .....

Annexe VII – Imprimé changement de lieu de stage

CHANGEMENT DE LIEU DE STAGE

NOM et Prénom de l'étudiant : .....

Stage initial :

Date du stage : .....
Lieu : .....

Logement : Oui ❐ Non ❐

Nouveau stage

Nom du cabinet / ou de l'établissement : .....

.....

Adresse : .....

.....

Nom du responsable de stage : .....

Noms autres kinés s'occupant du stagiaire : .....

.....

Téléphone responsable stage : .....

Adresse mail : : .....

Logement : Oui ❐ Non ❐

Demande effectuée le : .....

Date et signature de l'étudiant :

Partie réservée à l'administration de l'IFMK

Accord obtenu le .....

Terrain de stage initial prévenu : Oui ❐ Non ❐ le .....

Nouvelle convention envoyée le .....

Annexe VIII – Portfolio

Objectifs de stage

1er cycle –

STAGE 1

Page à remplir par l'étudiant avant l'arrivée en stage

Du au

Lieu de stage :……..

Service ou spécificité :……

Nom de l'étudiant : …….

Nom du tuteur et tampon du stage : ……

Objectifs généraux fixés par l'IFMK
- Découvrir le parcours et la prise en charge du patient dans le pôle, et/ou le service
- Identifier les professionnels que rencontre le patient ;
- Comprendre les activités de ces professionnels lors des soins dispensés, des consultations, des examens.
- Comprendre les liens avec les structures d'amont et d'aval

Objectifs spécifiques de l'étudiant

……..……
……..……
……..……
……..
……..……
……..……
……..……
……..
……..……
……..……
……..

Objectifs définis en début de stage avec le maitre de stage et le tuteur
……
……
……
……
……
……
……

Auto-évaluation des compétences à compléter par l'ETUDIANT

Compétences	Niveau visé au 1er cycle pour le développement des compétences	Acquis [1]	Satisfaisant [2]	Insuffisant [3]	Non évaluable	Ce que je peux améliorer Commentaires et situations rencontrées
1	**J'observe** une situation de soin et **j'initie** un questionnement professionnel au regard des données du patient et de la littérature.					
2	**Je connais** la démarche de projet thérapeutique et les outils simples pour son suivi.					
3	**Je connais** les principes de démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage dans une situation de soin en santé publique.					
4	**J'analyse** une situation de soin au regard des objectifs visés					
5	**J'analyse** une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique					
6	**Je repère** les situations de prestations d'expertise et de conseil					
7	**J'observe et analyse** la réalisation de prestations en situation de soin					
8	**Je recherche et utilise** les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique.					
9	**J'observe et questionne** le fonctionnement d'un service et d'une structure					
10	**Je coopère** dans des activités de formation et dans l'apprentissage					
11	**Je repère** les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels)					

1 : Objectif Atteint 2 : Objectif Partiellement atteint 3 : Objectif non atteint

Evaluation des compétences par le TUTEUR de stage						
Compétences	**Niveau visé au 1er cycle pour le développement des compétences**	**Acquis 1**	**Satisfaisant 2**	**Insuffisant 3**	**Non évaluable**	**Préconisations ou commentaires**
1	**L'étudiant sait observer** une situation de soin **et initier** un questionnement professionnel au regard des données du patient et de la littérature					
2	**L'étudiant connait** la démarche de projet thérapeutique et les outils simples pour son suivi.					
3	**L'étudiant connait** les principes de démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage dans une situation de soin en santé publique.					
4	**L'étudiant analyse** une situation de soin au regard des objectifs visés					
5	**L'étudiant analyse** une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique					
6	**L'étudiant repère** les situations de prestations d'expertise et de conseil					
7	**L'étudiant observe et analyse** la réalisation de prestations en situation de soin					
8	**L'étudiant recherche et utilise** les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique.					
9	**L'étudiant observe et questionne** le fonctionnement d'un service et d'une structure					
10	**L'étudiant coopère** dans des activités de formation et dans l'apprentissage					
11	**L'étudiant repère** les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels)					

1 : Objectif Atteint 2 : Objectif Partiellement atteint 3 : Objectif non atteint

Proposition de validation : ☐ **OUI** ☐ **NON** *(à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)*

Commentaire du tuteur :

Date et lieu :

Nom de l'étudiant

Nom du tuteur :

Signature

Nom / qualité / Signature / cachet du service :

Définition des indicateurs	
Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne
Rigueur	Est exacte, précis, logique, respecte les procédures
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation)
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences
Habileté	A des gestes et des techniques précis
Ethique et responsabilité	Respecte les limites et els ressources liées à sa fonction. Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation. Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle
Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants).
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage).
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant). Utilise les supports existants.
Attitude/comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation.

RÉCAPITULATIF DU PARCOURS DE STAGE

STAGE	LIEU DU STAGE	Champs disciplinaires rencontrés

Objectifs de stage

1er cycle

Stage 2

Page à remplir par l'étudiant avant l'arrivée en stage

Du au

Lieu de stage :……..

Service ou spécificité :……

Nom de l'étudiant : …….

Nom du tuteur et tampon du stage : ……

- **Objectifs généraux fixés par l'IFMK**

- Observer, comprendre, s'informer afin de prendre conscience des différentes tâches qui s'imposent au kinésithérapeute (thérapeutique, relationnelle, administrative)
- S'intégrer au sein d'une équipe soignante et observer les relations thérapeutiques avec les patients et/ou l'entourage
- Prendre connaissance du service de soins, de kinésithérapie et de l'environnement matériel du patient.
- Construire ses représentations du métier de MK selon les différents modes d'exercice.
- S'initier aux bases générales de la profession de kinésithérapeute, avec mise en application de la technologie de base et du respect des grands principes étudiés durant le 1er cycle.
- Produire un rapport d'étonnement et se préparer à l'exposé "Étonnements et expériences en kinésithérapie" suivant les consignes indiquées de l'IFMK

- **Objectifs spécifiques de l'étudiant**

……..……
……..……
……..……
……..……
……..……

- **Objectifs définis en début de stage avec le maitre de stage et le tuteur**

……
……
……
……
……

Auto-évaluation des compétences à compléter par l'ETUDIANT

Compétences	Niveau visé au 1er cycle pour le développement des compétences	Acquis [1]	Satisfaisant [2]	Insuffisant [3]	Non évaluable	Ce que je peux améliorer Commentaires et situations rencontrées
1	**J'observe** une situation de soin et **j'initie** un questionnement professionnel au regard des données du patient et de la littérature.					
2	**Je connais** la démarche de projet thérapeutique et les outils simples pour son suivi.					
3	**Je connais** les principes de démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage dans une situation de soin en santé publique.					
4	**J'analyse** une situation de soin au regard des objectifs visés					
5	**J'analyse** une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique					
6	**Je repère** les situations de prestations d'expertise et de conseil					
7	**J'observe et analyse** la réalisation de prestations en situation de soin					
8	**Je recherche et utilise** les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique.					
9	**J'observe et questionne** le fonctionnement d'un service et d'une structure					
10	**Je coopère** dans des activités de formation et dans l'apprentissage					
11	**Je repère** les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels)					

1 : Objectif Atteint 2 : Objectif Partiellement atteint 3 : Objectif non atteint

Nom et prénom de l'étudiant : ……

Evaluation des compétences par le TUTEUR de stage						
Compétences	**Niveau visé au 1er cycle pour le développement des compétences**	**Acquis [1]**	**Satisfaisant [2]**	**Insuffisant [3]**	**Non évaluable**	**Préconisations ou commentaires**
1	**L'étudiant sait observer** une situation de soin **et initier** un questionnement professionnel au regard des données du patient et de la littérature					
2	**L'étudiant connait** la démarche de projet thérapeutique et les outils simples pour son suivi.					
3	**L'étudiant connait** les principes de démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage dans une situation de soin en santé publique.					
4	**L'étudiant analyse** une situation de soin au regard des objectifs visés					
5	**L'étudiant analyse** une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique					
6	**L'étudiant repère** les situations de prestations d'expertise et de conseil					
7	**L'étudiant observe et analyse** la réalisation de prestations en situation de soin					
8	**L'étudiant recherche et utilise** les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique.					
9	**L'étudiant observe et questionne** le fonctionnement d'un service et d'une structure					
10	**L'étudiant coopère** dans des activités de formation et dans l'apprentissage					
11	**L'étudiant repère** les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels)					

1 : Objectif Atteint 2 : Objectif Partiellement atteint 3 : Objectif non atteint

NOM et PRENOM du TUTEUR :…… SIGNATURE : DATE :

Stage 2 : du au

Proposition de validation :

☐ OUI

☐ NON (à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)

Commentaire du tuteur :

Date :

Nom / qualité Signature du tuteur :

Nom de l'étudiant :

Signature

Cachet du service :

Objectifs de stage

1er cycle –

STAGE 3

Page à remplir par l'étudiant avant l'arrivée en stage

Du au

Lieu de stage : .....

Service ou spécificité : .....

Nom de l'étudiant : .....

Nom du tuteur et tampon du stage : .....

Objectifs généraux ou institutionnels stage 3 :

– approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, la formation à la pratique clinique ciblant l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UE 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ».

Objectifs spécifiques de l'étudiant :

.....

.....

.....

Objectifs définis en début de stage :

.....

.....

.....

Fiches d'auto-évaluation et d'évaluation des compétences par stage

Stage 3 du au

Pour les stages du 1er cycle

Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 1er cycle (K1, K2)					
Niveau Visé au 1er cycle pour le développement des compétences	auto-évaluation de la compétence par l'étudiant				Ce que je peux améliorer / Commentaires ou situations rencontrées
	Acquis/objectif atteint	Satisfaisant/objectif partiellement atteint	nsuffisant /objectif non atteint	Non évaluable	
J'observe une situation de soin et j'initie un questionnement professionnel au regard de données de la littérature (compétence 1)					
Je connais la démarche de projet et les outils simples pour son suivi (compétence 2)					
J'analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés (compétence 3)					
J'analyse une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique (compétence 4)					
Je connais les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique (compétence 5)					
Je repère les situations de prestations d'expertise et de conseil (compétence 6)					
J'observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie (compétence 7)					
Je recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique (compétence 8)					
J'observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure (compétence 9)					
Je coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage (compétence 10)					
Je repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels) (compétence 11)					

Stage 3 du au

Évaluations et préconisations ou commentaires du tuteur de stage					
Niveau Visé au 1er cycle pour le développement des compétences	Évaluation de la compétence par le tuteur				Préconisations OU Commentaires
	Acquis/objectif atteint	Satisfaisant/objectif partiellement atteint	insuffisant/objectif non atteint	Non évaluable	
L'étudiant sait observer une situation de soin et initier un questionnement professionnel au regard de données de la littérature (compétence 1)					
L'étudiant connaît la démarche de projet et les outils simples pour son suivi (compétence 2)					
L'étudiant analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés (compétence 3)					
L'étudiant analyse une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique (compétence 4)					
L'étudiant connaît les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique (compétence 5)					
L'étudiant repère les situations de prestations d'expertise et de conseil (compétence 6)					
L'étudiant observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie (compétence 7)					
L'étudiant recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique (compétence 8)					
L'étudiant observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure (compétence 9)					
L'étudiant coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage (compétence 10)					
L'étudiant repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels) (compétence 11)					

DATE : NOM DU TUTEUR : SIGNATURE :

Stage 3 du au

Grille d'évaluation du stage 3 Cycle 1 (modèle à reproduire pour tous les stages du 1er cycle) Fiche à remettre à l'IFMK (photocopie à conserver dans le portfolio)					
critères d'évaluation	Acquis	Satisfaisant	insuffisant	Non évaluable	Commentaire/Argumentation
Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)					
Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession					
Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)					
Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation					
Efficacité de la prise en soin Pour le stage: Compréhension des prises en soin					
Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage					
Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle					
Capacité à évoluer au cours du stage					

DATE : NOM DU TUTEUR : SIGNATURE :

Stage 3 du au

Proposition de validation :

☐ OUI

☐ NON (à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié) Commentaire du tuteur :

Date et lieu

Nom du tuteur :

Nom de l'étudiant

Signature

Nom / qualité / Signature / cachet du service :

Stage 3 du au

Définition des indicateurs	
Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne
Rigueur	Est exacte, précis, logique, respecte les procédures
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation)
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences
Habileté	A des gestes et des techniques précis
Éthique et responsabilité	Respecte les limites et els ressources liées à sa fonction. Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation. Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle
Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants).
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage).
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant). Utilise les supports existants.
Attitude/ comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation.

Fiches d'objectifs et d'évaluation par stage

Objectifs de stage

1er cycle –

STAGE 4

Page à remplir par l'étudiant avant l'arrivée en stage

Du au

Lieu de stage : .....

Service ou spécificité : .....

Nom de l'étudiant : .....

Nom du tuteur et tampon du stage : .....

Objectifs généraux ou institutionnels stage 4 :

– approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, la formation à la pratique clinique ciblant l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UI 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ».

Objectifs spécifiques de l'étudiant :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Objectifs définis en début de stage :

.....

.....

.....

.....

.....

Fiches d'auto-évaluation et d'évaluation des compétences par stage

Stage 4 : du au

Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 1er cycle (K1, K2)					
Niveau Visé au 1er cycle pour le développement des compétences	auto-évaluation de la compétence par l'étudiant				Ce que je peux améliorer / Commentaires ou situations rencontrées
	Acquis/objectif atteint	Satisfaisant/objectif partiellement atteint	Insuffisant /objectif non atteint	Non évaluable	
J'observe une situation de soin et j'initie un questionnement professionnel au regard de données de la littérature (compétence 1)					
Je connais la démarche de projet et les outils simples pour son suivi (compétence 2)					
J'analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés (compétence 3)					
J'analyse une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique (compétence 4)					
Je connais les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique (compétence 5)					
Je repère les situations de prestations d'expertise et de conseil (compétence 6)					
J'observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie (compétence 7)					
Je recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique (compétence 8)					
J'observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure (compétence 9)					
Je coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage (compétence 10)					
Je repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels) (compétence 11)					

Fiches d'évaluation des compétences par stage

Stage 4 : du au

Évaluations et préconisations ou commentaires du tuteur de stage					
Niveau Visé au 1er cycle pour le développement des compétences	Évaluation de la compétence par le tuteur				Préconisations OU Commentaires
	Acquis/objectif atteint	Satisfaisant/objectif partiellement atteint	Insuffisant/objectif non atteint	Non évaluable	
L'étudiant sait observer une situation de soin et initier un questionnement professionnel au regard de données de la littérature (compétence 1)					
L'étudiant connaît la démarche de projet et les outils simples pour son suivi (compétence 2)					
L'étudiant analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés (compétence 3)					
L'étudiant analyse une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique (compétence 4)					
L'étudiant connaît les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique (compétence 5)					
L'étudiant repère les situations de prestations d'expertise et de conseil (compétence 6)					
L'étudiant observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie (compétence 7)					
L'étudiant recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique (compétence 8)					
L'étudiant observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure (compétence 9)					
L'étudiant coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage (compétence 10)					
L'étudiant repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels) (compétence 11)					

Nom / qualité / signature et cachet du tuteur :

Fiches d'évaluation des compétences par stage

Stage 4 : du au

Grille d'évaluation du stage 4 Cycle 1 (modèle à reproduire pour tous les stages du 1er cycle) Fiche à remettre à l'IFMK (photocopie à conserver dans le portfolio)					
Critères d'évaluation	Acquis	Satisfaisant	Insuffisant	Non évaluable	Commentaire/Argumentation
Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)					
Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession					
Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)					
Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation					
Efficacité de la prise en soin Pour le stage: Compréhension des prises en soin					
Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage					
Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle					
Capacité à évoluer au cours du stage					

Nom / qualité / signature et cachet du tuteur :

Stage 4 : du au

Proposition de validation :

☐ OUI

☐ NON (à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)

Commentaire du tuteur :

Date :

Nom / qualité Signature du tuteur :

Nom de l'étudiant :

Signature

Cachet du service :

Définition des indicateurs	
Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne
Rigueur	Est exacte, précis, logique, respecte les procédures
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation)
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences
Habileté	A des gestes et des techniques précis
Éthique et responsabilité	Respecte les limites et els ressources liées à sa fonction. Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation. Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle
Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants).
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage).
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant). Utilise les supports existants.
Attitude/ comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation.

Fiches d'objectifs et d'évaluation par stage

stage 5 - 2ème cycle

Page à remplir par l'étudiant avant l'arrivée en stage

Du **au**

Lieu de stage : .....

Service ou spécificité : .....

Nom de l'étudiant : .....

Nom du tuteur et tampon du stage : .....

- **Objectifs généraux fixés par l'IFMK**

- Acquérir :
  - Compétence 1 : Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique
  - Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation
  - Compétence 3 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
  - Compétence 4 : Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie
  - Compétence 5 : Etablir et entretenir une relation et une communication dans le contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
- L'élaboration du diagnostic kinésithérapique, conception et réalisation des traitements appropriés dans les 3 champs cliniques : « musculo-squelettique » ; « neuro-musculaire » ; « respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ».

- **Objectifs spécifiques de l'étudiant**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- **Objectifs définis en début de stage**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fiche d'autoévaluation et d'évaluation des compétences par stage

Stage 5 du au

Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 2ème cycle (K3, K4)					
Niveau visé au 2ème cycle pour le développement des compétences	**Auto-évaluation de la compétence par l'étudiant**				**Ce que je peux améliorer / commentaires ou situations rencontrées**
	Acquis / objectif atteint	**Satisfaisant /objectif partiellemen**	**Insuffisant /objectif non atteint**	**Non évaluable**	
J'analyse sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élabore un diagnostic kinésithérapique					
Je conçois et conduit un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation					
Je conçois et conduit une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage					
Je conçois, mets en œuvre et évalue une séance de masso-kinésithérapie					
J'établis et entretiens une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie					
Je conçois et mets en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie					
J'analyse, évalue et fais évoluer ma pratique professionnelle					
Je recherche, traite et analyse des données professionnelles, des données scientifiques en vue de concourir à la recherche dans le champ de la masso-kinésithérapie					
Je crée, gère ou organise un cabinet, en optimisant les ressources					
J'organise les activités et je coopère avec les différents acteurs					
Je forme et j'informe des professionnels et des personnes lorsque cela peut concourir à l'amélioration du traitement, à la santé de la personne ou à la formation professionnelle					

Stage 5 du au

Évaluations et préconisations ou commentaires du <u>tuteur de stage</u>					
Niveau visé au 2ème cycle pour le développement des compétences	**Évaluation de la compétence par le tuteur**				**Préconisations ou commentaires**
	Acquis / objectif atteint	**Satisfaisant /objectif partiellement atteint**	**Insuffisant /objectif non atteint**	**Non évaluable**	
L'étudiant analyse et évalue sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élabore un diagnostic kinésithérapique					
L'étudiant conçoit et conduit un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation					
L'étudiant conçoit et conduit une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage					
L'étudiant conçoit, met en œuvre et évalue une séance de masso-kinésithérapie					
L'étudiant établit et entretient une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso kinésithérapie					
L'étudiant conçoit et met en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie					
L'étudiant analyse, évalue et fait évoluer sa pratique professionnelle					
L'étudiant recherche, traite et analyse des données professionnelles, des données scientifiques en vue de concourir à la recherche dans le champ de la masso kinésithérapie					
L'étudiant crée, gère ou organise un cabinet, en optimisant les ressources					
L'étudiant organise les activités et coopère avec les différents acteurs					
L'étudiant forme et informe des professionnels et des personnes lorsque cela peut concourir à l'amélioration du traitement, à la santé de la personne ou à la formation professionnelle					

Nom/qualité/signature et cachet du tuteur :

Stage 5

Grille d'évaluation du stage 5 Cycle 2 du au	**Fiche à remettre à l'IFMK** (photocopie à conserver dans le portfolio)				
Critères d'évaluation	**acquis**	**satisfaisant**	**insuffisant**	**Non évaluable**	**Commentaire /argumentation**
Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants					
Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession					
Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)					
Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation **Cycle 2 :** – Conception et mise en œuvre du projet de soin ; – Construction et justification de sa pratique en regard des recommandations et références scientifiques.					
Efficacité de la prise en soin					
Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage					
Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle					
Capacité à évoluer au cours du stage					

Du au

Nom/qualité/signature et cachet du tuteur :

Stage 5

Du au

Proposition de validation :

☐ OUI

☐ NON **(à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)**

Commentaire du tuteur :

Date :

Nom du tuteur :
Fonction/qualité :
Signature :

Nom de l'étudiant :
Signature :

Cachet du service :

Définition des indicateurs	
Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne
Rigueur	Est exacte, précis, logique, respecte les procédures
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation)
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences
Habileté	A des gestes et des techniques précis
Ethique et responsabilité	Respecte les limites et els ressources liées à sa fonction Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle
Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants)
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage)
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant) Utilise les supports existants
Attitude/comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation

Fiches d'objectifs et d'évaluation par stage

Feuille de stage 6 - 2ème cycle

Page à remplir par l'étudiant avant l'arrivée en stage

Du au

Lieu de stage : .....

Service ou spécificité : .....

Nom de l'étudiant : .....

Nom du tuteur et tampon du stage : .....

- **Objectifs généraux fixés par l'IFMK**

- Acquérir :
  - Compétence 1 : Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique
  - Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation
  - Compétence 3 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
  - Compétence 4 : Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie
  - Compétence 5 : Etablir et entretenir une relation et une communication dans le contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
- L'élaboration du diagnostic kinésithérapique, conception et réalisation des traitements appropriés dans les 3 champs cliniques : « musculo-squelettique » ; « neuro-musculaire » ; « respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ».

- **Objectifs spécifiques de l'étudiant**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- **Objectifs définis en début de stage**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fiche d'autoévaluation et d'évaluation des compétences par stage

Stage 6 du au

Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 2ème cycle (K3, K4)					
Niveau visé au 2ème cycle pour le développement des compétences	**Auto-évaluation de la compétence par l'étudiant**				**Ce que je peux améliorer / commentaires ou situations rencontrées**
	Acquis / objectif atteint	**Satisfaisant /objectif partiellemen**	**Insuffisant /objectif non atteint**	**Non évaluable**	
J'analyse sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élabore un diagnostic kinésithérapique					
Je conçois et conduit un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation					
Je conçois et conduit une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage					
Je conçois, mets en œuvre et évalue une séance de masso-kinésithérapie					
J'établis et entretiens une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie					
Je conçois et mets en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie					
J'analyse, évalue et fais évoluer ma pratique professionnelle					
Je recherche, traite et analyse des données professionnelles, des données scientifiques en vue de concourir à la recherche dans le champ de la masso-kinésithérapie					
Je crée, gère ou organise un cabinet, en optimisant les ressources					
J'organise les activités et je coopère avec les différents acteurs					
Je forme et j'informe des professionnels et des personnes lorsque cela peut concourir à l'amélioration du traitement, à la santé de la personne ou à la formation professionnelle					

Stage 6 du au

Évaluations et préconisations ou commentaires du <u>tuteur de stage</u>					
Niveau visé au 2ème cycle pour le développement des compétences	**Évaluation de la compétence par le tuteur**				**Préconisations ou commentaires**
	Acquis / objectif atteint	**Satisfaisant /objectif partiellement atteint**	**Insuffisant /objectif non atteint**	**Non évaluable**	
L'étudiant analyse et évalue sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élabore un diagnostic kinésithérapique					
L'étudiant conçoit et conduit un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation					
L'étudiant conçoit et conduit une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage					
L'étudiant conçoit, met en œuvre et évalue une séance de masso-kinésithérapie					
L'étudiant établit et entretient une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso kinésithérapie					
L'étudiant conçoit et met en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie					
L'étudiant analyse, évalue et fait évoluer sa pratique professionnelle					
L'étudiant recherche, traite et analyse des données professionnelles, des données scientifiques en vue de concourir à la recherche dans le champ de la masso kinésithérapie					
L'étudiant crée, gère ou organise un cabinet, en optimisant les ressources					
L'étudiant organise les activités et coopère avec les différents acteurs					
L'étudiant forme et informe des professionnels et des personnes lorsque cela peut concourir à l'amélioration du traitement, à la santé de la personne ou à la formation professionnelle					

Nom/qualité/signature et cachet du tuteur :

Stage 6 du au

Grille d'évaluation du stage 5 Cycle 2	**Fiche à remettre à l'IFMK** (photocopie à conserver dans le portfolio)				
Critères d'évaluation	**acquis**	**satisfaisant**	**insuffisant**	**Non évaluable**	**Commentaire /argumentation**
Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants					
Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession					
Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)					
Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation **Cycle 2 :** – Conception et mise en œuvre du projet de soin ; – Construction et justification de sa pratique en regard des recommandations et références scientifiques.					
Efficacité de la prise en soin					
Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage					
Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle					
Capacité à évoluer au cours du stage					

Nom/qualité/signature et cachet du tuteur :

Proposition de validation :

☐ OUI

☐ NON **(à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)**

Commentaire du tuteur :

Date et lieu :

Nom du tuteur :

Nom de l'étudiant :
Signature

Nom / qualité / Signature / cachet du service :

Définition des indicateurs	
Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne
Rigueur	Est exacte, précis, logique, respecte les procédures
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation)
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences
Habileté	A des gestes et des techniques précis
Ethique et responsabilité	Respecte les limites et els ressources liées à sa fonction Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle
Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants)
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage)
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant) Utilise les supports existants
Attitude/comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation

Fiches d'objectifs et d'évaluation par stage

stage 7 « Clinicat » - 2ème cycle

Page à remplir par l'étudiant avant l'arrivée en stage

Du au

Lieu de stage : .....

Service ou spécificité : .....

Nom de l'étudiant : .....

Nom du tuteur et tampon du stage : .....

- **Objectifs généraux fixés par l'IFMK**

- Acquérir et valider l'ensemble des compétences :
  Compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans UE 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention ».
  Compétences réflexives sur l'exercice professionnel (de C6 à C11) formalisées dans UE 29 « analyse et amélioration de la pratique professionnelle »
- Conception et évaluation de projet de soins masso-kinésithérapiques sous la supervision du tuteur.

- **Objectifs spécifiques de l'étudiant**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- **Objectifs définis en début de stage**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fiche d'autoévaluation et d'évaluation des compétences par stage

Stage 7 du au

Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 2ème cycle (K3, K4)					
Niveau visé au 2ème cycle pour le développement des compétences	**Auto-évaluation de la compétence par l'étudiant**				**Ce que je peux améliorer / commentaires ou situations rencontrées**
	Acquis / objectif atteint	**Satisfaisant /objectif partiellemen**	**Insuffisant /objectif non atteint**	**Non évaluable**	
J'analyse sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élabore un diagnostic kinésithérapique					
Je conçois et conduit un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation					
Je conçois et conduit une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage					
Je conçois, mets en œuvre et évalue une séance de masso-kinésithérapie					
J'établis et entretiens une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie					
Je conçois et mets en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie					
J'analyse, évalue et fais évoluer ma pratique professionnelle					
Je recherche, traite et analyse des données professionnelles, des données scientifiques en vue de concourir à la recherche dans le champ de la masso-kinésithérapie					
Je crée, gère ou organise un cabinet, en optimisant les ressources					
J'organise les activités et je coopère avec les différents acteurs					
Je forme et j'informe des professionnels et des personnes lorsque cela peut concourir à l'amélioration du traitement, à la santé de la personne ou à la formation professionnelle					

Stage 7

du au

Évaluations et préconisations ou commentaires du <u>tuteur de stage</u>					
Niveau visé au 2ème cycle pour le développement des compétences	**Évaluation de la compétence par le tuteur**				**Préconisations ou commentaires**
	Acquis / objectif atteint	**Satisfaisant /objectif partiellement atteint**	**Insuffisant /objectif non atteint**	**Non évaluable**	
L'étudiant analyse et évalue sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élabore un diagnostic kinésithérapique					
L'étudiant conçoit et conduit un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation					
L'étudiant conçoit et conduit une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage					
L'étudiant conçoit, met en œuvre et évalue une séance de masso-kinésithérapie					
L'étudiant établit et entretient une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso kinésithérapie					
L'étudiant conçoit et met en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie					
L'étudiant analyse, évalue et fait évoluer sa pratique professionnelle					
L'étudiant recherche, traite et analyse des données professionnelles, des données scientifiques en vue de concourir à la recherche dans le champ de la masso kinésithérapie					
L'étudiant crée, gère ou organise un cabinet, en optimisant les ressources					
L'étudiant organise les activités et coopère avec les différents acteurs					
L'étudiant forme et informe des professionnels et des personnes lorsque cela peut concourir à l'amélioration du traitement, à la santé de la personne ou à la formation professionnelle					

Nom/qualité/signature et cachet du tuteur :

Stage 7

du au

Nom/qualité/signature et cachet du tuteur :

Grille d'évaluation du stage 5 Cycle 2 du au	**Fiche à remettre à l'IFMK** (photocopie à conserver dans le portfolio)				
Critères d'évaluation	**acquis**	**satisfaisant**	**insuffisant**	**Non évaluable**	**Commentaire /argumentation**
Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants					
Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession					
Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)					
Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation **Cycle 2 :** – Conception et mise en œuvre du projet de soin ; – Construction et justification de sa pratique en regard des recommandations et références scientifiques.					
Efficacité de la prise en soin					
Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage					
Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle					
Capacité à évoluer au cours du stage					

Stage 7

du au

Proposition de validation :

☐ OUI

☐ NON **(à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)**

Commentaire du tuteur :

Date :

Nom du tuteur :
Fonction/qualité :
Signature :

Nom de l'étudiant :
Signature :

Cachet du service :

Définition des indicateurs	
Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne
Rigueur	Est exacte, précis, logique, respecte les procédures
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation)
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences
Habileté	A des gestes et des techniques précis
Ethique et responsabilité	Respecte les limites et els ressources liées à sa fonction Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle
Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants)
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage)
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant) Utilise les supports existants
Attitude/comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation

Annexe IX – Imprimé grilles horaires

INSTITUT DE FORMATION EN
MASSO-KINÉSITHÉRAPIE
45, rue Cognacq-Jay

51092 REIMS CEDEX
TEL : 0326787372

FEUILLE DE CONTROLE DES HEURES EFFECTUEES EN STAGE :

Du :
Au :

NOM ET PRENOM :

Promotion :

SERVICE :

Tel service :

		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE		Total Semaine	
		Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence
Semaine N°.... Du ..../...../..... Au ..../...../.....	J	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
	N	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
Semaine N°.... Du ..../...../..... Au ..../...../.....	J	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
	N	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
Semaine N°.... Du ..../...../..... Au ..../...../.....	J	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
	N	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
Semaine N°.... Du ..../...../..... Au ..../...../.....	J	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
	N	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
Semaine N°.... Du ..../...../..... Au ..../...../.....	J	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
	N	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
Semaine N°.... Du ..../...../..... Au ..../...../.....	J	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
	N	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
Semaine N°.... Du ..../...../..... Au ..../...../.....	J	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
	N	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
Semaine N°.... Du ..../...../..... Au ..../...../.....	J	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
	N	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
Semaine N°.... Du ..../...../..... Au ..../...../.....	J	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h
	N	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h	..... h

Date Visite / MSP Prévue : __/__/____

NOMBRE D'HEURES THEORIQUES A EFFECTUER : 105 HEURES

NOMBRE D'HEURES REALISEES : ..... HEURES

TOTAL ..... h ..... h

L'élève ou l'étudiant	*Responsable du service*	*Visa et contrôle de l'Institut*
DATE :	DATE :	DATE :

Annexe X - Abréviations utilisées

(Par ordre d'apparition dans le texte)

IFMK :	Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
K1 :	Étudiants de première année
K2 :	Étudiants de deuxième année
K3 :	Étudiants de troisième année
UFR :	Unité de Formation et de Recherche
IRF :	Institut Régional de Formation
TP :	Travaux Pratiques
TD :	Travaux Dirigés
CM :	Cours Magistraux
DE :	Diplôme d'État
CEMKR :	Corporation des Étudiants en Masso-Kinésithérapie de Reims
FNEK :	Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie
URCA :	Université Régionale de Champagne Ardenne
CDOMK :	Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes
CROMK :	Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes
ARMS :	Association Régionale de Médecine du Sport
FFMKR :	Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes-Rééducateurs
MDPH :	Maison départementale des Personnes Handicapées
UE :	Unité d'Enseignement
ECTS :	Equivalent Credit Transfert System
CAC :	Commission d'Attribution des Crédits